

Annexe à la délibération n° 2

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
4517327

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 18/12/2019
Retour Préfecture : 18/12/2019

RAPPORT DE PRESENTATION

DU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2020

Le budget pour l'année 2020 est un budget qui s'inscrit dans la continuité de la stratégie financière de l'exécutif décidée en 2016.

Il permet de tenir le cap, tout en mettant l'accent sur certaines politiques publiques, et tenant compte de nouveaux changements de périmètres de compétences.

En effet, depuis le début du mandat, le budget régional a fait face à de nombreuses mutations : l'intégration d'une nouvelle compétence à savoir le transport scolaire et interurbain, l'apparition des plans de soutien à la formation professionnelle, mais aussi l'encadrement des dépenses de fonctionnement par l'Etat via la signature du contrat d'objectif financier dit contrat « Cahors ».

Cette année encore, le budget 2020 s'établit dans un contexte de modification important.

Il tient compte de la réforme de la politique apprentissage avec la perte de cette compétence au profit des branches professionnelles. En effet, la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5 septembre 2018 signe la fin du pouvoir de régulation des régions en matière d'apprentissage. Cette réforme entraîne la perte de 155 millions d'euros de recettes, et de 96 millions d'euros en dépenses. Malgré cette réforme, la Région continuera, en 2020, sa politique volontariste d'aides envers les apprentis et assurera la fin des anciens dispositifs de la politique.

Mais elle sera également la première année de pleine mise en œuvre du PACTE régional d'investissement dans les compétences 2019-2022, voté en janvier 2019, et dont l'objectif principal est de proposer des parcours qualifiants vers l'emploi notamment aux publics fragiles au regard des besoins de l'économie. Décliné en convention financière annuelle, il devrait être confirmé pour 2020 une participation de l'Etat à hauteur de plus de 186 millions d'euros, dont 163 millions d'euros versés en 2020, pour 22 000 entrées supplémentaires en formation.

Ce budget présente également des baisses de dépenses en fonctionnement, nécessaires au retour à une meilleure situation financière de la collectivité. Elles permettent également de mettre en avant certains politiques publiques, notamment le développement économique, le transport et comme l'exécutif s'y était engagé, la culture.

Cette année encore, la Région se veut proche de ses habitants tout en redonnant du pouvoir d'achat. Ainsi, les différentes aides dont peuvent bénéficier les habitants seront valorisées, la nouvelle convention TER entrera en vigueur avec cette volonté très forte de maintenir du service de proximité, et l'harmonisation de l'exonération de la taxe régionale sur les cartes grises au bénéfice des véhicules propres sera mise en œuvre. Cela contribuera également à participer à la lutte contre la dépendance énergétique et à l'amélioration de la qualité de l'air sur le territoire. Et toujours, des efforts sur les dépenses internes de la Région seront réalisés.

Ces différents éléments vous sont exposés dans la présentation du budget 2020.

SOMMAIRE

Partie 1 : Recettes	3
Partie 2 : Dépenses	22
Partie 3 : Fonds européens	150
Partie 4 : Provisions pour risques et charges	153
Partie 5 : Synthèse et emprunt	154

PARTIE 1 : RECETTES

LES RECETTES INSTITUTIONNELLES

Fonction 0
Services généraux

0100007 – Gestion des instruments financiers

Les recettes de fonctionnement hors emprunt relatives aux instruments financiers s'élèvent à **3 765 630€**.

Ces recettes sont pour partie liées à la gestion des SWAP (produits de couverture de la dette) estimées pour 2020 à hauteur de 3 265 630 € mais également constituées des produits perçus dans le cadre des émissions de Titres Négociables à Court Terme pour 500 000 €.

Ce montant est en progression de 36,1% (2 766 747€ BP 2019) et de 15,18% par rapport aux crédits votés 2019 soit 3 269 308€.

0100015 – La reprise sur provision pour risques et charges

L'évaluation retenue correspond :

-au risque de condamnation pour la Région concernant les litiges en cours en matière de subvention, marchés publics, ressources humaines et autres.

-aux montants restants à rembourser à la collectivité de la part de structures ayant bénéficié de prêts et pour lesquelles des procédures collectives (plan de sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées.

Sur la base d'un suivi de l'évolution des contentieux en cours et des risques d'irrecouvrabilité en lien avec les services de la Paierie Régionale, il est proposé dans le cadre du budget 2020 d'évaluer une potentielle reprise sur provision annuelle à **3 000 000 €**.

Ce montant est en baisse de 25 % (4 000 000€ au BP 2019) et de 66,96 % par rapport aux crédits votés 2019 (9 079 054€).

La fiscalité directe

Les recettes de fiscalité directe pour 2020 s'élèvent à **878 162 475 €**.

Ce montant progresse de **28,80 M€** (+ 3,39%) par rapport au BP 2019 et de 6,63 M€ (+0,76%) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette augmentation s'explique principalement par le dynamisme de la CVAE.

Conformément aux projections annoncées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'estimer les recettes fiscales directes comme suit :

- **La CVAE (Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises)** - (programmes **01000017** et **01000018**) : Elle est calculée sur la base des prévisions de croissance du Gouvernement et de la Commission Européenne et des notifications prévisionnelles de la DGFIP.
Il a été retenu un dynamisme de 0,76% de la CVAE pour 2020 et un taux moyen de 2% par an sur la base du produit notifié en 2019 pour la période 2021-2022.
Le produit intégrant la part de 25% de CVAE des départements au titre du transfert de la compétence « transport routier scolaire et interurbain », est évalué à **663 822 394 €**.

- **La péréquation de CVAE** - (programme **01000020**) :
Elle est créée par l'article 113 de la loi de finances pour 2013. Ce dispositif de péréquation horizontale sur le flux vise à réduire les écarts d'évolution de panier de ressources en prélevant les régions dont le panier de ressources évolue plus vite que la moyenne. Malgré une progression du panier de ressources en 2017 liée aux 25% de CVAE supplémentaires, le montant de la péréquation a été calculé sur la base du produit de CVAE 2017 divisé par deux. Dans l'hypothèse d'une croissance constante du panier de ressources en 2019 pour l'ensemble des régions, il est envisagé que la Région HDF reste éligible à la péréquation en 2020 sur la base de la notification 2019 pour un montant de **35 052 308 €**.

- **IFER Les recettes d'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux télécom et matériel roulant** - (programme **01000021**) :
Elles sont calculées sur la base du montant de la recette notifié pour 2019, augmenté de la revalorisation annuelle des tarifs (estimation entre 1,4 et 1,5% pour la période 2019-2021), du taux constaté sur l'année écoulée (+0,6% entre 2018 et 2019) et du mécanisme de recette-plancher garantie (télécom).
Il est ainsi proposé de retenir un taux de progression annuel moyen de 0,5% permettant ainsi d'établir pour 2020 un montant évalué à **59 659 796 €**.

- **Le FNGIR (Fonds national de garantie individuelle de ressources)** - (programme **01000022**)
Il constitue un dispositif de péréquation horizontale sur le stock en base 2010.
Le produit est estimé sur la base des notifications définitives reçues en 2019.
Le produit du FNGIR devrait ainsi rester stable en 2020. Il est évalué à **119 627 977 €**.

Il en résulte un montant de recettes fiscales directes évalué à **878 162 475 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité directe		878 162 475 €

Focus : l'impact de la réforme Apprentissage :

Loi n°2018-771 du 05 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel

Une baisse du panier de recettes initial de -129,5 M€

A compter du 1er janvier 2020, la compétence des régions en matière d'apprentissage est supprimée au profit des branches professionnelles qui se voient confier la responsabilité des contrats d'apprentissage via les opérateurs de compétence. Ces derniers prennent en charge les contrats d'apprentissage selon un niveau fixé par les branches professionnelles et un principe de financement de l'activité.

Les régions ne financent plus les centres de formation d'apprentis (CFA) et le canal de financement passant par le CAS FNDMA n'a plus lieu d'être.

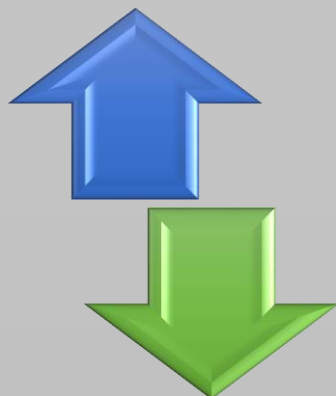
L'ensemble de la taxe d'apprentissage sera désormais affecté à France compétences et aux opérateurs de compétences, qui financeront les CFA sur la base d'un financement «au contrat».

Le projet de loi de finances pour 2020 prévoit la suppression du CAS FNDMA.

Aux termes de la loi, la Région Hauts-de-France n'est donc plus bénéficiaire de la fraction régionale pour l'apprentissage constituée de 51% de la taxe d'apprentissage et d'une fraction de TICPE et les deux fractions de TICPE (recrutement d'un apprenti, et primes d'apprentissage) qui constituaient des transferts de ressources complémentaires à la taxe d'apprentissage sont supprimées.

Ce financement est désormais assuré par un prélèvement sur les recettes de l'État d'un montant de 1,30 M€ (versé sous forme de dotation) et est complété par une fraction de TICPE prévue par le projet de loi de finances pour 2020 à hauteur de 2,82 M€.

En application de l'article L.6211-3 du code du travail, les régions seront destinataires de deux enveloppes distinctes pour financer les dépenses de fonctionnement et d'investissement des CFA. Ce financement sera assuré par France compétences, et est évalué à hauteur respectivement de 15 M€ et de 25 M€.



Dotations (institutionnelles et sectorielles) :

+41,3 M€ par rapport aux crédits votés 2019

soit en fonctionnement : 16,3 M€ et 25 M€ en investissement

Fiscalité indirecte :

-170,8 M€ par rapport aux crédits votés 2019

La fiscalité indirecte

Les recettes de fiscalité indirecte pour 2020 s'élèvent à **1 233 122 081 €**.

Ce montant régresse de **154,99 M€** (-11,17%) par rapport au BP 2019 et aux crédits votés 2019.

Cette évolution s'explique principalement d'une part par des diminutions de recettes relatives à :

- La réforme de l'apprentissage :-170,8 M€ :
 - . Ressource régionale apprentissage (part issue de la taxe apprentissage) : -137,61M€
 - . Ressource régionale apprentissage (part issue de la TICPE) : -14,49 M€ amoindri par la fraction de TICPE post réforme de 2,82 M€ soit une baisse de 11,67 M€
 - . TICPE primes d'apprentissage : -17,58M€
 - . TICPE aide au recrutement d'apprentis : -3,93 M€
- La poursuite de l'impact de la baisse tarifaire sur le produit issu de la taxe sur les certificats d'immatriculation de -4,68M€.
- La répercussion des prévisions de baisses de volumes de carburants consommés à l'échelle nationale sur la TICPE soit -1,17 M€ sur la part modulée et -1,61 M€ sur la part Grenelle (PLF 2020).

Et d'autre part par une hausse des recettes relatives à :

- La progression des frais de gestion en raison du dynamisme des contributions directes Locales (+3,47M€),
- L'actualisation du droit à compensation TICPE MAPTAM (+0.38 M€),
- Le dynamisme de TVA à hauteur de 19,4 M€.

Conformément aux projections annoncées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'estimer les recettes fiscales indirectes comme suit :

- **Frais de gestion de fiscalité directe locale** - (programme **01000023**)
Cette recette est issue d'une fraction des produits des prélèvements résultant de la Cotisation foncière des entreprises (CFE), de la CVAE et de la taxe d'habitation (*article 41, loi de finances initiales pour 2014*) en substitution de la DGD Formation Professionnelle. Elle est évaluée à 78 295 085 €, soit 13,03375% de l'enveloppe destinée aux régions (600 710 353 €).
A ce montant « plancher garanti », il convient d'ajouter une part dynamique évaluée à 2% par an.

Au regard des éléments fournis par le PLF 2020 portant sur les transferts financiers, il est proposé d'inscrire une recette intégrant le dynamisme estimé sur la base du montant notifié en 2019. Le produit est donc estimé à **92 095 778 €**.

Taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques (TICPE)

Les produits de TICPE au titre des transferts de compétences prévus par la loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales.

La TICPE attribuée aux régions se compose de :

- La TICPE Régionale (part liée au droit à compensation et une part affectée relative antérieurement au pouvoir de modulation des Régions dans le cadre des *articles 50 de la LFI pour 2005 et 40 de la LFI pour 2006 affirmant les libertés et responsabilités locales des régions* (LRL)).
- La TICPE Grenelle (pouvoir de majoration des tarifs par les régions depuis 2011) issue de la *loi « Grenelle » de 2009* destinée à financer l'investissement dédié aux grands projets et à la modernisation des infrastructures de transport durable, ferroviaire ou fluvial.
- **La part régionale de la TICPE** (programme **01000024**) correspond au produit des volumes de carburants (gazole, super sans plomb 95/98 et E10) consommés dans les stations-services de la région par les tarifs compensés définis en lois de finances.
Son produit est composé de **52 069 600 €** de part affectée (ex 1^{ère} modulation) et d'une garantie de montant-plancher égal au droit à compenser annuel soit **341 026 091 €**.

Ce montant plancher-garanti est composé :

- d'un **droit initial** de **312 816 366 €** ;
- d'une **compensation au titre de la formation professionnelle** (*loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle à l'emploi et à la démocratie sociale (lutte contre l'illettrisme, l'aide apportée aux détenus et aux handicapés)* pour **23 830 804 €** ;
- et d'une **compensation issue de la loi MAPTAM et NOTRé** au titre du transfert aux régions de la gestion des fonds européens, de la gestion des CREPS et du nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise) pour un montant de **4 378 921 €**.

Soit un montant total de recette à hauteur de **393 095 691 €**.

- **La part Grenelle de la TICPE** (programme **01000025**) correspond au produit des mêmes volumes de carburants par les tarifs votés par le Conseil régional. Par délibération en date du 21/11/2019, le montant de cette majoration prévue à l'article 265 A bis du code des douanes s'établit à +2,5 €/hl pour chacune des catégories de carburant. Selon les prévisions du PLF 2020, ce produit devrait fléchir de 3% sur la base du montant notifié en 2019 (ROB 2020-2022).
Le montant attendu pour 2020 à ce titre s'élève donc à **52 069 600 €**.

Les produits de TICPE au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

- Depuis 2014, une fraction des produits de **TICPE dite Formation Professionnelle** (programme **01000026**) est versée aux régions en substitution de la Dotation globale de décentralisation Formation Professionnelle Continue (article 41, loi de finances pour 2014).
Le montant de cette recette est fixé à **39 147 539 €**, soit 13,03375% de l'enveloppe destinée aux régions (300 355 176 €).
- **Les ressources régionales pour l'apprentissage** (programme **01000030**)
La réforme de l'apprentissage instaure une nouvelle fraction de TICPE qui s'élève à **2 820 443 €** selon l'article 24 du PLF 2020.

▪ **Taxe sur les cartes grises et sur les permis de conduire** - (programme **01000040**)

En application des dispositions de l'article 89 de la loi de finances initiales pour 2016, le Conseil régional, par délibération en date du 26-27 mai 2016 a voté la mise en place d'une procédure d'intégration progressive des taux (dans la limite de 5 ans) à compter du 1^{er} janvier 2017 et fixé un tarif cible de 33€ par cheval vapeur (CV) sur le territoire des Hauts-de-France.

En 2020, le tarif des cartes grises est donc maintenu à 33 €/CV sur le versant sud et diminue de 37,8 à 35,4 €/CV sur le versant nord. L'exonération au titre des véhicules « propres » s'étend désormais à 100% sur l'ensemble des Hauts-de-France conformément à la décision d'harmonisation du Conseil régional n°2019.00724 du 21/11/2019.

Le montant des recettes liées à cette taxe est évalué **183 643 030 €** sur la base des encaissements constatés en 2019, de la poursuite de la baisse tarifaire et du dynamisme du nombre et du type de véhicules immatriculés.

La gratuité des permis de conduire est également maintenue. Il n'en résulte, par conséquent, aucune recette pour 2020.

▪ **Fraction de TVA** - (programme **01000031**)

En application de l'article 149 de la LFI pour 2017, les régions perçoivent depuis 2018 une recette dynamique en substitution de la DGF (forfaitaire et péréquation).

Il est rappelé que ce démembrement de dotation intervient dans le cadre de la loi NOTRé qui a confié aux régions les compétences pour définir et octroyer des aides en faveur de la création ou de l'extension d'activités économiques et pour attribuer des aides aux entreprises en difficulté.

Ce produit versé aux régions représente 2,5% des recettes nationales de TVA.

La progression de la recette affectée aux régions est évaluée par le PLF 2020 à 3%.

Pour 2020, la recette est donc estimée à **470 250 000 €** sur la base d'un dynamisme identique au BP 2019 à hauteur de 2,34% par an.

Il en résulte un montant de recettes fiscales indirectes évalué à **1 233 122 081 €**.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de fiscalité indirecte		1 233 122 081€

Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat pour 2020 s'élèvent à **203 082 965 €** en fonctionnement et à **34 830 000 €** en investissement.

En fonctionnement, l'inscription 2020 progresse de 0,04 M€ (+0,02%) par rapport au BP 2019 mais **diminue de 2,26 M€** (-1,10%) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette baisse s'explique par la diminution de la DCRTP (-2,03 M€) et de la DTCE (-1,53 M€) sous l'effet des taux de minoration applicables aux variables d'ajustements PLF 2020. Elle est cependant amoindrie de l'attribution d'une nouvelle dotation dans le cadre de l'accompagnement de la réforme de l'apprentissage (+1,3 M€).

En investissement, l'inscription 2020 **diminue de 0,82 M€** (-2,3%) par rapport au BP 2019 et aux crédits votés 2019.

Cette baisse s'explique par une diminution de la recette FCTVA au regard du niveau des dépenses éligibles.

Conformément aux projections annoncées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires, il est proposé d'estimer les dotations de l'Etat comme suit :

- **Dotation Générale de Décentralisation (DGD résiduelle + ports) - (programme 01000034)**

Il est rappelé que depuis 2014, la DGD prend en compte la compensation consentie aux régions de métropole en contrepartie de la création de la redevance « quai » (décret n°2012-70 du 20 janvier 2012) ainsi que la compensation au titre de la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 confiant aux régions la coordination des initiatives territoriales visant à développer et diffuser la culture scientifique, technique et industrielle exercée antérieurement par l'opérateur national Universcience.

La DGD résiduelle représente un montant de près de 77,5 M€ auquel il convient de rajouter la dotation des ports de près de 15,1 M€. Le PLF 2020 ne préconise aucune évolution sur la DGD des régions.

Pour 2020, il est proposé d'inscrire une recette d'un montant de **91 502 855 €** sur la base du montant notifié en 2019.

- **Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) - (programme 01000035)**

Pour mémoire, en 2017, la DCRTP a été intégrée dans les variables d'ajustement soumettant ainsi cette recette à un taux de minoration. Le PLF 2020 annonce une diminution globale de la DCRTP de 2% pour l'ensemble des régions.

Dans une approche prudente, il est donc proposé de répercuter cette baisse sur la base du montant notifié en 2019.

Le montant de la recette devrait ainsi s'élever à **99 350 000 €**.

- **Dotation pour Transferts de Compensations d'Exonérations de fiscalité directe locale (DTCE) - (programme 01000036)**

Ces ex-allocations compensatrices ont pour but de compenser les exonérations d'impôts directs en garantissant l'équilibre du panier de ressources. Cette ressource fait également partie des variables d'ajustement. Il est rappelé par ailleurs que les Régions ne perçoivent plus la part relative aux allocations Zones franches urbaines (ZFU) de 1^{ère} et 2^{ème} générations en matière de taxe foncière sur les propriétés bâties depuis 2013. Le PLF 2020 propose une baisse globale de la DTCE à hauteur de 7% pour l'ensemble des collectivités. Dans une approche prudente, il est proposé pour 2020 de répercuter cette baisse du produit de cette dotation sur la base du produit notifié en 2019.

Il est donc proposé d'inscrire une recette à hauteur de **10 286 955 €**.

▪ **Compensation au titre des exonérations de CVAE** - (programme **01000019**)

Cette recette peut difficilement être évaluée compte tenu du caractère aléatoire des demandes d'exonérations. Ce montant ne peut donc pas être calculé au regard du montant de CVAE net collecté par l'Etat. Il est cependant envisagé de prévoir pour 2020 un montant minimum qui s'élève à **290 000€**.

▪ **Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA)** - (programme **01000038**)

En 2020, la collectivité récupérera la TVA payée sur les dépenses d'investissement et de fonctionnement éligibles, réalisées en 2019. Dans le cadre du soutien de l'investissement public, la loi des finances pour 2015 a augmenté le taux de la compensation forfaitaire de 15,761% à 16,404%. D'autres mesures prises en LFI 2016 ont permis un élargissement du FCTVA aux dépenses d'entretien des bâtiments publics et de la voirie.

Au regard des niveaux d'exécution sur les dépenses potentiellement éligibles, il est proposé d'inscrire pour 2020 :

- En fonctionnement : un montant de recette de **348 300 €**.
- En investissement : un montant de recette de **34 830 000 €**.

▪ **Dotation Régionale d'Équipement Scolaire (DRES)** - (programme **01000039**)

Cette dotation a été créée par l'article 16 de la loi du 22 juillet 1983 modifiée. Elle correspond à la compensation financière liée au transfert de compétences en matière d'investissement pour les lycées, les établissements d'éducation spéciale, les écoles de formation maritime et aquacole et les établissements d'enseignement agricole.

En raison du gel des dotations, la recette est stable pour 2020. Sur la base de la notification 2019, la recette est établie à **93 565 885 €**.

Attention : Depuis 2018, cette recette institutionnelle est comptabilisée sur le chapitre 902. Elle apparaît donc désormais dans la rubrique relative aux recettes opérationnelles. Le total des dotations d'investissement en retraitant la DRES au sein des recettes d'investissement s'élève à 128 395 885 euros.

Il en résulte un montant de dotations 2020 évalué à **34 830 000€** (hors DRES) en investissement et de **203 082 965 €** en fonctionnement.

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Total des recettes de dotations	34 830 000 €	203 082 965 €

LES RECETTES FONCTIONNELLES (hors emprunts)

Fonction 0
Services généraux

- Les **recettes de fonctionnement** versées au titre des services généraux s'élèvent à **10 436 387 €** en 2020.

Ce montant progresse de **0,89 M€ (+9,38%)** par rapport au BP 2019 mais diminue de 2,11 M€ (-16,79%) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette diminution entre 2019 et 2020 s'explique principalement par une diminution des recettes au titre de l'assistance technique des Fonds Européen Structuraux et d'Investissement. Des ajustements pourront intervenir au titre du budget supplémentaire en fonction des dépenses d'assistance éligibles déposées courant 2020.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DRI	930	044	04400005	Mobilité européenne et internationale	RE 2020	450 000
DRI	930	044	04400005	Mobilité européenne et internationale	RE 2019	150 000
DCAPC	930	0202	02020032	Exploitation du Palais du Nouveau Siècle	Hors RE	202 000
DEU	930	042	04200002	Accompagnement des programmes Interreg	Hors RE	425 917
DEU	930	042	04200006	Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens	Hors RE	3 673 851
DPI	930	0202	02020505	Charges d'exploitation - bâtiments administratifs	Hors RE	1 671 122
DPSR	930	0202	02020011	Observation et prospective	Hors RE	25 753
DPSR	930	0202	02020012	SIG et appui à la connaissance	Hors RE	254 744
DRH	930	0201	02010401	Rémunération du personnel des services	Hors RE	2 450 000
DRH	930	0202	02020024	Exploitation de la crèche	Hors RE	250 000
DRH	930	0202	02020406	Fonds Insertion des Personnes Handicapées	Hors RE	700 000
DRI	930	044	04400004	Energie pour l'Afrique - Partenariats	Hors RE	168 000
DMI	930	0202	02020020	Déplacements Services centraux	Hors RP	10 000
DAGM	930	0202	02020023	Accueil et gestion des manifestations - Services centraux	Hors RE	5 000
Total du chapitre 930 (fonctionnement)						10 436 387

- Les **recettes d'investissement** (hors cessions) versées au titre des services généraux s'élèvent à **370 000 €** en 2020.

Ce montant régresse de **0,64 M€ (-63,37%)** par rapport au BP 2019 et aux crédits votés 2019.

Cette baisse s'explique essentiellement par une recette au titre des opérations immobilières HDF et des opérations de cessions à ce jour intégralement enregistré au chapitre 954.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DRH	900	0202	02020404	Prestations d'action sociale et autres - Personnels Services centraux	Hors RP	20 000
DRI	900	044	04400005	Mobilité européenne et internationale	Hors RP	350 000
Total du chapitre 900 (investissement)						370 000

- Sur l'ensemble des opérations de cessions, les **recettes d'investissement** s'élèvent à **1 733 000€** en 2020.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DPI	954	01	HP	Produits des cessions d'immobilisation	Hors RP	1 663 000
DMI	954	01	HP	Produits des cessions d'immobilisation	Hors RP	70 000
Total du chapitre 954 (investissement)						1 733 000

Ce montant régresse de 0,85 M€ (-32,99%) par rapport au BP 2019 et aux crédits votés 2019.

La rationalisation du parc immobilier ayant conduit à céder un certain nombre de bâtiments administratifs en 2019 par rapport à 2020.

Le montant des cessions immobilières envisagées en 2020 s'élève à 1,66 M€ parmi lesquelles :

- le bâtiment au 34 boulevard du Cange à Gruson pour 0,9 M€
- l'annexe Mont Liébaut à Béthune pour 0,4 M€
- Le bâtiment place des capucins à Boulogne sur Mer pour 0,22 M€

Les cessions relatives au parc mobilier et automobile représentent un montant de 0,07 M€ en 2020.

LES RECETTES OPERATIONNELLES (hors opérations financières)

Fonction 1
Formation professionnelle et apprentissage

- Les **recettes de fonctionnement** versées au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage s'élèvent à **212 235 111 €**.
Ce montant progresse de **139,18 M€ (+190,52%)** par rapport au BP 2019 et de 36,50 M€ (+20,77%) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette augmentation de BP 2019 à BP 2020 s'explique principalement par :

- La montée en puissance du PACTE en 2020 amoindri par le solde du PIC (plan d'investissement dans les compétences à la suite du plan 500 000 formation) sur l'exercice 2019 soit un différentiel de **+120,7 M€** de BP à BP.
En effet, au BP 2019, 30 M€ avaient été votés dans le cadre PIC et 12 M€ sur le PACTE contre 162,66 M€ au BP 2020 uniquement sur le PACTE. Pour rappel 23,51 M€ de recettes ont été ajoutés au BS 2019 sur le PIC et 78,2 M€ de recettes sur le PACTE.
- Une baisse des recettes liées à l'AGEFIPH et au FPSPP de **-5,63 M€** ;
- Une hausse de près de **9,78 M€** des recettes FSE (maîtrise d'ouvrage) conformément à la programmation et à la certification des dépenses 2017 et 2018 ;
- Une hausse du fonds de péréquation de l'apprentissage de **0,8 M€** ;
- Une dotation de l'Etat liée à la réforme de l'apprentissage dédiée au financement des CFA pour **15 M€**.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DIRA	931	12	12000005	Fond de péréquation de l'apprentissage	RE 2020	3 800 000
DFP	931	11	11000016	Se former pour un métier	Hors RE	25 000 000
DIRA	931	12	12000001	Financement des CFA	Hors RE	15 000 000
DRESS	931	13	13000001	Financement des établissements sanitaires publics	Hors RE	2 500 000
DFP	931	111	11000044	Dispositif PACTE	RE 2019	54 102 113
DFP	931	111	11000044	Dispositif PACTE	RE 2020	108 557 888
DFP	931	113	11000016	Participation AGEFIPH	RE 2019	450 000
DFP	931	113	11000016	Participation AGEFIPH	RE 2020	450 000
DFP	931	112	11000016	Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnelles	RE 2017	2 375 111
Total du chapitre 931 (fonctionnement)						212 235 111

- Les **recettes d'investissement** versées au titre de la formation professionnelle et de l'apprentissage s'élèvent à **25 000 000 €** suite à la réforme de l'apprentissage. En effet, en application de l'article L.6211-3 du code du travail, la région sera destinataire d'une enveloppe de 25M€ pour financer les dépenses d'investissement des CFA. Ce financement sera assuré par France compétences.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DIRA	901	12	12000004	Investissement immobilier des CFA	Hors RP	25 000 000
Total du chapitre 901 (investissement)						25 000 000

Fonction 2
Enseignement

- Les **recettes de fonctionnement** versées au titre de l'enseignement s'élèvent à **17 382 391 €**.

Ce montant progresse de **3,01 M€ (+20,96%)** par rapport au BP 2019 et de 2,69 M€ (+18,27 %) par rapport aux crédits votés 2019.

Les recettes reversées par les EPLE sur les frais de restauration et d'hébergement payés par les familles augmentent de 2,15 M€ par rapport à 2019 et celles liées au soutien aux projets d'éducation et mobilité internationale des lycées augmentent de 0,092 M€.

Il convient de noter également l'inscription d'une recette de 2 M€ au titre des participations des départements aux cités mixtes.

Cette hausse est amoindrie d'une baisse de recettes sur les postes suivants :

- versements de cotisations sociales et salariales des personnels TOS -0,98M€ par rapport à 2019.

- indemnités d'assurance liées au sinistres dans les lycées -0,25 M€ par rapport à 2019.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DFE	932	222	22200009	Participer au service de restauration (je mange local, petit déjeuner et FPSHR)	Hors RE	15 150 000
DRH	932	222	22200401	Rémunération du personnel des lycées	Hors RE	140 000
DFE	932	224	22400001	Participation aux cités mixtes	RE 2019	1 000 000
DFE	932	224	22400001	Participation aux cités mixtes	RE 2020	1 000 000
DDPE	932	28	28000004	Soutien projets d'éducation	Hors RE	18 000
DDPE	932	28	28000002	Mobilité internationale lycées	Hors RE	74 391
Total du chapitre 932 (fonctionnement)						17 382 391

- Les **recettes d'investissement** versées au titre de l'enseignement s'élèvent à **94 395 885 €** et à **830 000 €** hors DRES.

Ce montant progresse de **0,80 M€** (+0,85%) par rapport au BP 2019 et régresse de 0,85 M€ (-0,89%) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette baisse par rapport aux crédits votés 2019, s'explique par à une perte de recettes sur les participations liées aux travaux réalisés dans les lycées (constructions et grosses réparations) et notamment le solde de la subvention ANRU pour l'internat d'Excellence Gambetta à Arras.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DIRFI	902	222	01000039	Dotation Régionale d'équipement Scolaire	Hors RP	93 565 885
DRH	902	222	22200404	Prestations d'action sociale et autres - Personnels lycées	Hors RP	30 000
DEPL	902	222	22200502	Maintenance programmée lycées publics	RP 2020	800 000
Total du chapitre 902 (investissement)						94 395 885

Fonction 3

Culture, Sport et Loisirs

- Les **recettes de fonctionnement** versées au titre de la culture, du sport et des loisirs s'élèvent à **536 492 €**.

Ce montant progresse de **0,04 M€** (+8,33%) par rapport au BP 2019 et régresse de 0,49 M€ (-47,69%) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette augmentation entre BP 2019 et BP 2020 s'explique principalement par + 0,07 M€ sur la redevance d'équipement et d'utilisation du Vélodrome, +0,02 M€ de recettes liées aux locations de matériels scéniques et - 0,05 M€ de recettes liées à la sécurisation et pérennisation de l'emploi culturel.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DAGM	933	33	33000002	Accueil et gestion des manifestations - PMSE	Hors RE	60 000
DCAPC	933	312	31200009	Opérateurs labellisés - Génération culture	Hors RE	5 000
DCAPC	933	312	31200011	Accompagnement éducation artistique et culturelle	Hors RE	50 000
DCAPC	933	312	31200016	Sécurisation et pérennisation de l'emploi culturel	Hors RE	50 000
DCAPC	933	312	31200020	Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création	Hors RE	25 000
DSIVA	933	32	32000021	Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux	Hors RE	346 492
Total du chapitre 933 (fonctionnement)						536 492

- Les **recettes de d'investissement** versées au titre de la culture, du sport et des loisirs s'élèvent à **3 640 002 €**.

Ce montant régresse de **23,68M€** (-86.68%) par rapport au BP 2019 et régresse de 23,71 M€ (-86,79%) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette perte de recettes entre 2019 et 2020 s'explique principalement par la diminution des remboursements par le Musée du Louvre Paris dans le cadre de la convention de mandat pour les réserves du Louvre pour -23,8M€ et une hausse de 0,12 M€ de recettes liées à la rénovation du stade BOLLAERT DELELIS de Lens.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DPI	903	32	32000995	Rénovation et modernisation Stade Bollaert - GPR90305-1	RP 2019	450 000
DCAPC	903	312	31200006	Opérateurs labellisés - Novaction	Hors RP	1 190 002
DPI	903	313	31300006	Réserves du Louvre - GPR90307-1	Hors RP	2 000 000
Total du chapitre 903 (investissement)						3 640 002

Fonction 4

Santé et Action Sociale

Aucune inscription en 2020

Fonction 5

Aménagement des territoires

- Les **recettes de fonctionnement** versées au titre de la politique de l'aménagement du territoire s'élèvent à **179 000 €**.

Elles restent relativement stables -0,03 M€ (-13,53%) par rapport au BP 2019 et aux crédits votés 2019.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DSI	935	56	56000014	Réseaux Régional Télécommunication	Hors RE	179 000
Total du chapitre 935 (fonctionnement)						179 000

Fonction 6

Fonds européens – PO 2014-2020

- Les **recettes de fonctionnement** versées au titre de la gestion des fonds européens s'élèvent à **48 642 563 €**

Ces recettes européennes sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des dépenses remontées par l'ensemble des bénéficiaires d'une aide au titre des fonds. La Région, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, du FSE et de l'IEJ, réalise ainsi plusieurs appels de fonds par an auprès de la Commission européenne. Les appels de fonds restent en revanche de la responsabilité de l'Etat pour le FEADER et le FEAMP.

Les montants et la ventilation des recettes européennes prévues pour 2020 sur la fonction 6 sont donc identiques aux montants et à la ventilation des dépenses.

Ce montant progresse de **7,06 M€ (+16,97%)** par rapport au BP 2019 et de 0,88 M€ (1,84%) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette augmentation s'explique par une progression des recettes :

- IEJ : 3,8 M€ (+3,4 M€ sur le P.O Nord et +0,40 M€ sur le P.O Sud),
- FSE : 2 M€ sur le P.O Nord,
- FEAMP : 0,78 M€,
- FEADER : 0,47 M€ sur P.O Nord

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DEU	936	631	63100001	FEAMP	Hors RE	781 578
DEU	936	61	61N00003	Initiative pour l'Emploi des Jeunes (NORD)	Hors RE	5 479 214
DEU	936	61	61N00004	FSE (NORD)	Hors RE	2 003 630
DEU	936	61	61S00002	Initiative pour l'Emploi des Jeunes FSE (SUD)	Hors RE	614 256
DEU	936	62	62N00024	FEDER (NORD)	Hors RE	22 376 385
DEU	936	62	62S00024	FEDER (SUD)	Hors RE	12 917 409
DEU	936	630	630N0001	FEADER (NORD)	Hors RE	470 091
DEU	936	630	630S0001	FEADER (SUD)	Hors RE	4 000 000
Total du chapitre 936 (fonctionnement)						48 642 563

- Les **recettes de d'investissement** versées au titre de la gestion des fonds européens s'élèvent à **158 239 327 M€**.

Ce montant progresse de **1,1 M€ (+0,70%)** par rapport au BP 2019 et diminue de 1,65 M€ (-1%) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette augmentation s'explique par une progression des recettes :

- FEADER : +9 M€ sur le P.O Sud
- FEDER : -1,64 M€ (PO Nord : -1,87 M€ et P.O Sud + 0,23M€)
- FEAMP : -6,25 M€

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DEU	906	631	63100001	FEAMP	Hors RP	2 746 025
DEU	906	62	62N00024	FEDER (NORD)	Hors RP	79 188 951
DEU	906	62	62S00024	FEDER (SUD)	Hors RP	41 748 488
DEU	906	630	630N0001	FEADER (NORD)	Hors RP	25 555 863
DEU	906	630	630S0001	FEADER (SUD)	Hors RP	9 000 000
Total du chapitre 906 (investissement)						158 239 327

Fonction 7**Environnement**

- Les recettes de **fonctionnement** versées au titre de la politique de l'environnement s'élèvent à **432 500 €**.

Ce montant régresse de **0,13 M€** (-23,38%) par rapport au BP 2019 et aux crédits votés 2019.

Cette diminution s'explique principalement par une baisse des recettes FREME au titre de l'énergie.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DBIO	937	71	71000989	FREME 2014-2020 Actions transversales	RE 2015	97 500
DBIO	937	73	73000999	FREME 2014-2020 Air	RE 2015	17 500
DBIO	937	75	75000999	FREME 2014-2020 Energie	RE 2015	317 500
Total du chapitre 937 (fonctionnement)						432 500

- Les recettes d'**investissement** versées au titre de la politique de l'environnement s'élèvent à **432 500 €**.

Ce montant régresse de **0,07 M€** (-14%) par rapport au BP 2019 et aux crédits votés 2019.

Cette diminution s'explique principalement par une baisse des recettes FREME au titre de la politique de l'air et en matière d'économie circulaire et de valorisation des déchets.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DBIO	907	71	71000989	FREME 2014-2020 Actions transversales	RP 2015	137 500
DBIO	907	72	72000999	FREME 2014-2020 Economie circulaire - valorisation des déchets	RP 2015	112 500
DBIO	907	73	73000999	FREME 2014-2020 Air	RP 2015	12 500
DBIO	907	75	75000999	FREME 2014-2020 Energie	RP 2015	170 000
Total du chapitre 907 (investissement)						432 500

Fonction 8**Transports**

- Les recettes de **fonctionnement** au titre de la politique des transports s'élèvent à **60 479 670 €**.

Ce montant régresse de **9,1 M€** (-13,05%) par rapport au BP 2019 et régresse de 33,05 M€ (-35,33%) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette diminution de 9,1 M€ s'explique essentiellement par :

- Une perte de recettes de 10,4 M€ sur les transports scolaires et interurbains et notamment sur les recettes liées à l'exploitation du réseau interurbain. Cette diminution est liée notamment à l'inscription en 2019 d'une recette exceptionnelle de 9 M€ dans le cadre du projet de transformation de la régie des Transports de l'Aisne en Société Publique Locale (SPL). Cette diminution est liée également à la redéfinition du réseau interurbain du Nord sur les périmètres des agglomérations, qui induisait précédemment des recettes supérieures. Une partie

de cette diminution s'explique enfin par la mise en place de la nouvelle gamme tarifaire dans le département de la Somme (-0,28 M€).

- Une recette supplémentaire de 0,32 M€ liée au développement portuaire et aux redevances d'occupation domaniales.
- Une recette supplémentaire de 1,08 M€ au titre des transports et relative à la convention TER et aux études.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DTR	938	80	80000001	Etudes Générales transports expertise	RE 2019	165 546
DMPL	938	886	88600001	Exploitation maintenance des ports	Hors RE	180 000
DMPL	938	886	88600002	Développement des ports - Domaine	Hors RE	580 100
DMPL	938	886	88600003	Aménagement des ports	Hors RE	40 000
DTR	938	811	81100001	Convention TER	Hors RE	18 000 000
DTSI	938	813	81300001	Exploitation du réseau de transport scolaire	Hors RE	1 064 345
DTSI	938	814	81400001	Exploitation reseau interurbain	Hors RE	415 000
DTSI	938	815	81500001	Exploitation du réseau interurbain et scolaire	Hors RE	8 145 281
DTSI	938	815	81500002	Conventionnement AOM transport RT délégation	Hors RE	150 000
DTSI	938	815	81500009	Transports mixtes - Compensation de charges du transfert au département	Hors RE	30 366 558
DTSI	938	818	81800001	Lignes Routières Régionales	Hors RE	1 369 840
DTR	938	888	88800001	Voies férées d'intérêt local	RE 2019	3 000
Total du chapitre 938 (fonctionnement)						60 479 670

- Les recettes **d'investissement** au titre de la politique des transports s'élèvent à **57 595 529 €**. Ce montant progresse de **21,28 M€ (+58,57%)** par rapport au BP 2019 et progresse de 21,41 M€ (+59,18 %) par rapport aux crédits votés 2019.

Cette augmentation est imputable à :

- Une recette exceptionnelle de 2,16 M€ correspondant au reversement de la TVA payée en 2018 à la Société du Canal Seine Nord Europe dans le cadre du paiement de la première subvention (12,94 M€). La Société étant assujettie à la TVA depuis le 1er janvier 2017, la dépense d'investissement réalisée en 2018 n'est donc plus éligible à l'attribution du FCTVA qui devait être initialement versé en 2019 au titre de cette opération mais, elle fait l'objet d'une régularisation de la TVA sur l'exercice 2020.
- La rénovation des matériels et l'acquisition des TET (trains équilibre du territoire) : + 34,7 M€,
- Une perte de recettes portuaires de -15,42 M€ dont - 12,29 M€ sur le projet Port CALAIS 2015 et Bridge et -3,12 M€ en matière d'aménagement portuaire,
- Une légère baisse de 0,19 M€ en matière de recettes d'investissement liées à l'exploitation du réseau interurbain et scolaire.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DTR	908	811	81100006	Acquisition, rénovation matériel TET et ateliers	RP 2018	52 300 000
DMPL	908	886	88600003	Aménagement des ports	Hors RP	2 103 409
DTSI	908	815	81500001	Exploitation du réseau interurbain et scolaire	Hors RP	140 000
DTSI	908	815	81500011	It DSP transport routier	Hors RP	869 120
DTR	908	883	88300001	Aménagement infrastructures fluviales	RP 2020	25 000
	908	883	88300001	Aménagement infrastructures fluviales	Hors RP	2 156 000
DRH	908	80	80000404	Prestations d'action sociale et autres - personnels transports	Hors RP	2 000
Total du chapitre 908 (investissement)						57 595 529

Fonction 9

Actions économiques

- Les recettes de **fonctionnement** au titre de l'action économique s'élèvent à **1 456 569 €**. Ce montant progresse de **0,66 M€** (+83,08%) par rapport au BP 2019 et aux crédits votés 2019.

Cette hausse s'explique par une progression des recettes en matière de dividendes sur le fonds Picardie Investissement (+ 0,5 M€) et en matière d'accompagnement collectif des entreprises en missions et salons.

Le reste des recettes se compose essentiellement de remboursements d'avances remboursables au titre des intérêts.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DAEN	939	91	91000991	PRAD IS	RE 2015	2 781
DAEN	939	91	91000991	PRAD IS	RE 2016	1 498
DAEN	939	91	91000991	PRAD IS	RE 2017	8 160
DAEN	939	91	91000999	PRAD AT ESS	RE 2014	56
DAEN	939	94	94000013	Aide à l'implantation d'entreprises	RE 2018	1 630
DAEN	939	94	94000014	Aide aux entreprises en consolidation financière (COFI)	RE 2020	45 000
DAEN	939	94	94000014	Aide aux entreprises en consolidation financière (COFI)	RE 2018	44 054
DAEN	939	94	94000014	Aide aux entreprises en consolidation financière (COFI)	RE 2019	38 000
DAEN	939	94	94000044	Hauts de France Prévention	RE 2020	30 000
DAEN	939	94	94000044	Hauts de France Prévention	RE 2018	17 061
DAEN	939	94	94000044	Hauts de France Prévention	RE 2019	25 000
DAEN	939	91	94000056	Fonds premier secours F1PS	RE 2020	30 000
DAEN	939	94	94000056	Fonds premier secours F1PS	RE 2018	3 459
DAEN	939	94	94000056	Fonds premier secours F1PS	RE 2019	15 000
DAEN	939	94	94000986	Financement régional des entreprises - D AE90910-1 - DAE93910-1	RE 2018	135 537
DAEN	939	91	91000995	Picardie Investissement	Hors RE	700 000
DPEAP	939	91	94000028	Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons	Hors RE	340 000
DAEN	939	94	94000056	Fonds premier secours F1PS	RE 2017	15 228
DPEAP	939	93	93000002	Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	RE 2019	4 104
Total du chapitre 939 (fonctionnement)						1 456 569

- Les recettes **d'investissement** versées au titre de l'action économique s'élèvent à **14 807 275 €**. Ce montant régresse de **0,85 M€** (-5,40%) par rapport au BP 2019 et aux crédits votés 2019.

Ces recettes se composent principalement de remboursement d'avances remboursables au titre du capital. Cette baisse s'explique par l'entrée en procédure collective de certaines entreprises et dont les créances anticipées ont dues être déclarées sur l'exercice 2019.

Direction	Chapitre	Code Fonctionnel	Programme	Libellé du programme ou du dispositif	Mode de gestion	Total recettes annuelles 2020
DAEN	909	91	91000978	Appui aux projets d'implantation et d'extension	RP 2011	24 000
DAEN	909	91	91000988	Avance Remboursables Regionales	RP 2008	11 425
DAEN	909	91	91000988	Avance Remboursables Regionales	RP 2009	7 969
DAEN	909	91	91000991	PRAD IS	RP 2013	42 857
DAEN	909	91	91000991	PRAD IS	RP 2014	35 900
DAEN	909	91	91000991	PRAD IS	RP 2015	292 487
DAEN	909	91	91000991	PRAD IS	RP 2016	310 881
DAEN	909	91	91000991	PRAD IS	RP 2017	305 703
DAEN	909	91	91000999	PRAD AT ESS	RP 2012	12 000
DAEN	909	91	91000999	PRAD AT ESS	RP 2014	50 166
DAEN	909	91	91000999	PRAD AT ESS	RP 2015	175 331
DAEN	909	91	91000999	PRAD AT ESS	RP 2016	124 999
DAEN	909	91	91000999	PRAD AT ESS	RP 2017	11 141
DAEN	909	94	94000010	Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services	RP 2020	31 250
DAEN	909	94	94000010	Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services	RP 2018	3 250
DAEN	909	94	94000012	Aide au développement des PME indus et de services à haute valeur ajoutée	RP 2020	312 500
DAEN	909	94	94000012	Aide au développement des PME indus et de services à haute valeur ajoutée	RP 2018	132 250
DAEN	909	94	94000013	Aide à l'implantation d'entreprises	RP 2018	37 076
DAEN	909	94	94000014	Aide aux entreprises en consolidation financière (COFI)	RP 2020	750 000
DAEN	909	94	94000014	Aide aux entreprises en consolidation financière (COFI)	RP 2018	1 075 005
DAEN	909	94	94000044	Hauts de France Prévention	RP 2018	497 854
DAEN	909	94	94000044	Hauts de France Prévention	RP 2019	1 500 000
DAEN	909	91	94000056	Fonds premier secours F1PS	RP 2020	450 000
DAEN	909	94	94000056	Fonds premier secours F1PS	RP 2017	1 343 625
DAEN	909	94	94000056	Fonds premier secours F1PS	RP 2018	210 215
DAEN	909	94	94000056	Fonds premier secours F1PS	RP 2019	900 000
DAEN	909	94	94000986	Financement régional des entreprises - D AE90910-1 - DAE93910-1	RP 2018	832 697
DAEN	909	94	94000986	Financement régional des entreprises - D AE90910-1 - DAE93910-1	RP 2018	883 566
DRESS	909	92	92000989	Soutien aux projets RDI hors pôles	RP 2013	120 000
DAEN	909	94	94000036	Booster financement - Capital	Hors RP	4 150 000
DARRU	909	94	94000067	Aide au permis de Conduire (APC)	Hors RP	4 000
DPEAP	909	93	93000002	Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	RP 2019	162 116
DPEAP	909	94	94000015	Starter ESS	RP 2019	7 012
Total du chapitre 909 (investissement)						14 807 275

TOTAL RECETTES SECTORIELLES (fonctionnelles et opérationnelles) :

Il en résulte un montant de recettes sectorielles 2020 évalué à **356 213 518 €** (262 647 633 € hors DRES) en investissement et à **351 780 683 €** en fonctionnement.

INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
356 213 518 €	351 780 683 €

PARTIE 2 : DEPENSES

BUDGET PRIMITIF 2020

1^{ère} VICE-PRESIDENCE

FUSION, ADMINISTRATION GENERALE, AFFAIRES JURIDIQUES, PERSONNEL ET DIALOGUE AVEC LES SYNDICATS

Madame Brigitte FOURE

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
11 404 760	243 200	7 052 760	7 258 360	14 554 320

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
6 993 253	1 475 650	4 889 253	433 513 353	439 878 255

A) Ressources Humaines

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	300 000	300 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	392 587 800	392 587 800

La préparation budgétaire 2020 a suivi une démarche différente des années précédentes. Il a été fait le choix de ne plus partir d'un atterrissage prévisionnel de l'année N auquel on appliquait les effets mécaniques du GVT ainsi que les mesures endogènes et exogènes identifiées, mais de partir d'une page blanche afin de reposer tous les dispositifs RH intégrés au budget. La masse salariale a été établie sur la base des effectifs présents, arrêtée au 30 juin 2019.

Le budget dédié aux ressources humaines s'établit à 387 700 000€ (hors chapitre 938 DTSI), soit une relative stabilisation par rapport au Budget 2019.

Un crédit de 369 198 690€ est proposé au titre de la rémunération des agents de la collectivité, tenant compte de :

- **mesures structurelles (12.273 M€)**
 - l'impact du GVT/ CAP / avancements d'échelon pour 4.074 M€
 - l'effet report des 31 publications externes sur le second semestre 2019 pour 1.350 M€,
 - la publication à l'externe sur 2020, de 11 postes libérés par un départ externe et 34 postes vacants suite à mobilité interne pour lesquels les différentes publications internes ont été infructueuses pour 1.205 M€
 - La création de 14 postes dans les services pour 544 K€
 - l'effet report des dépréciations dans les lycées pour 5.1 M€

- **nouvelles mesures (5.668 M€)**
 - la poursuite du dispositif de dépréciation dans les lycées et les services pour 605 K€
 - le recrutement de 30 apprentis supplémentaires à la rentrée scolaire 2020 pour faire face au besoin des EPLE sur le métier d'animateurs numériques pour 163 K€
 - l'impact de l'actualisation du régime indemnitaire de la région hauts de France voté le 27 juin 2019 pour 1.4 M€
 - Le coût supplémentaire de l'harmonisation du dispositif de participation employeur relatif à la protection sociale complémentaire basée sur un taux d'adhésion de 80% pour la prévoyance et de 70% pour la santé est estimé à 3,5 M€

Le budget de la DRH comprend également les dépenses suivantes :

- **Programme « Frais de déplacement »** : il est alloué un crédit de 772 300€ afin de prendre en charge les frais de missions des agents.
- **Programme « Formation du personnel »** : il comprend d'une part les crédits alloués à la formation, pour un montant de 1 117 800€ (hors cotisation CNFPT compris dans la masse salariale) et ceux concernant la prise en charge des coûts de formation des apprentis auprès des CFA pour un montant de 184 300€
- **Programme « Honoraires médicaux »** : il est alloué un crédit de 1 055 000€ afin de prendre en charge les frais relatifs à la médecine préventive, les coûts induits par les accidents du travail et les maladies professionnelles et les expertises réalisées auprès des médecins agréés.
- **Programme « Prestations de services et conseil en RH »** : il est proposé un crédit de 280 700€ afin de permettre la publication d'annonces pour les recrutements à l'externe et d'assurer une provision dans le cadre des procédures contentieuses.
- **Programme « Prestation d'action sociale et autres services »** : afin de maintenir les dispositifs existants relatifs au remboursement domicile-travail, les titres restaurants, les services proposés par le CNAS, le COS, l'AGOS, l'ASCPDR et l'ASPDR, il est proposé un crédit de 14 081 201€ dont 3.5 M€ de coût supplémentaire par rapport à 2019, au titre de l'harmonisation du dispositif de protection sociale complémentaire destinée aux agents régionaux ainsi que de la participation financière de la collectivité.
- **Programme « Exploitation de la crèche »** pour un montant de 1 010 000€ (ce programme est rattaché au budget de la DRH depuis 2018)

L'enveloppe budgétaire présentée pour la direction des transports scolaires et interurbains (chapitre 938) s'élève à **4 887 800€** soit une variation de 0.5% par rapport au BP 2019.

L'ensemble de ces éléments aboutit à une proposition budgétaire de la direction des ressources humaines, comprenant les chapitres 930, 932 et 938, au titre de l'année 2020, à 392 587 800€.

La section investissement comprend les inscriptions suivantes pour un coût global de 300 000€ (295 500€ au titre des chapitres 930 et 932 et 4 500€ au titre du chapitre 938) :

- L'acquisition de matériel destiné à l'aménagement de postes de travail pour les agents en situation de handicap pour un coût estimé à 215 500€
- Des prêts sociaux accordés aux agents connaissant des difficultés financières occasionnelles pour un coût estimé à 80 000€

B) Administration générale

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
4 650 000	108 500	650 000	6 888 360	7 646 860

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	18 306 089	18 306 089

Les dépenses en gestion annuelle du pôle supports techniques en faveur de l'administration générale s'élèvent à 6 481 900 € en investissement et à 17 056 089 € en fonctionnement.

Elles ont pour objet :

- les déplacements à savoir : la gestion du parc de véhicules (l'acquisition de véhicules et les charges d'exploitation), la billetterie et l'hébergement pour un montant de 2 000 000 € en investissement et 2 981 160 € en fonctionnement ;
- la gestion de la documentation pour un montant de 330 000 € en fonctionnement ;
- la logistique à savoir : l'achat de matériel et fournitures, l'entretien des locaux, la gestion des déchets et les travaux de reprographie pour un montant de 274 000 € en investissement et 3 384 400 € en fonctionnement ;
- l'accueil des usagers, le gardiennage, la gestion technique des manifestations pour un montant de 200 000 € en investissement et 1 976 500 € en fonctionnement.
- la gestion des bâtiments administratifs à savoir : les études, les travaux d'aménagement, les acquisitions immobilières, les travaux de maintenance, de sûreté et sécurité, d'urgence et les charges d'exploitation pour un montant de 4 007 900 € en investissement et 8 384 029 € en fonctionnement.

Le budget de la Direction de la Cohésion et de la Communication Interne (DCCI) s'élève à 390 000€ en fonctionnement. Ce budget correspond à l'organisation de plusieurs évènements à destination des agents de la Région Hauts-de-France, notamment la journée de cohésion « Hauts Détours », la cérémonie des médailles et des retraités, l'accueil des nouveaux arrivants et la cérémonie des vœux qui connaît un succès grandissant ainsi que la réalisation de supports multimédia (dont le journal interne « HDF Mag' », les portraits d'agents).

En investissement, il est prévu 56 450€. Ce budget est consacré à la modernisation des espaces collectifs (Lille et Amiens).

Le budget de la Direction de l'Achat Public est reconduit à l'identique du budget 2019 à hauteur de 200 000 € en fonctionnement et 200 000 € en investissement. Il correspond essentiellement aux prestations des publicités des marchés publics dans le cadre des obligations réglementaires et des annonces locales arbitrées par l'institution.

Le budget du Nouveau Siècle a vocation à poursuivre la valorisation de l'équipement régional, lieu emblématique.

Les dépenses majeures de fonctionnement correspondent à des charges incompressibles liées à l'exploitation du lieu. Elles s'élèvent à 660 000 €.

Les dépenses en investissement de 150 000 € sont quant à elles, destinées principalement à la modernisation du site par l'acquisition d'un complément de mobilier, à la réalisation de travaux ou encore à l'intégration de nouvelles technologies indispensables, à l'instar de l'acquisition d'un équipement de sonorisation de l'espace Valladolid et d'écrans cinéma pour l'Auditorium.

1) *Gestion pluriannuelle*

INVESTISSEMENT			
AP 2020	PHASAGE 2020 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AP 2020	TOTAL PHASAGE 2020
4 650 000€	108 500€	650 000€	758 500 €

Le pôle supports techniques déploie également la procédure de gestion en autorisations de programme et en crédits de paiement dans le cadre d'opérations pluriannuelles. Il s'agit, de travaux d'amélioration, d'aménagement et de grosses réparations sur certains bâtiments administratifs. Les besoins sont estimés à 4 650 000 € d'AP et 758 500 € de CP.

C) Affaires juridiques

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	1 283 000	1 283 000

Le budget 2020 de la Direction des Affaires Juridiques s'élève à 1 283 000€, soit une augmentation de 14% par rapport au BP 2019.

Ce budget intègre notamment l'ensemble des assurances souscrites au titre du patrimoine immobilier régional pour un montant de 728 000€, en augmentation de 15% en raison de la hausse des tarifs liés au taux de sinistralité.

Les principaux autres postes de dépenses sont les frais de contentieux pour 150 000€, ainsi que les frais d'assistance juridique pour 365 000€, en augmentation de 85 000€. L'assistance juridique permet à la Région d'être accompagnée sur des projets d'ingénierie juridique complexe, et pour lesquels des choix stratégiques de mises en œuvre devraient aboutir courant 2020.

D) Assemblées et CESER

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	14 471 594	14 471 594

Le budget de 11,94 M€ consacré aux assemblées s'inscrit dans le prolongement des efforts de responsabilité initiés depuis le début de la mandature. Cette dynamique maintenue se traduit notamment dans une démarche d'exemplarité des élus concernant :

- le maintien d'un montant minoré des indemnités des élus depuis le début de la mandature (5% en deçà du plafond légal)
- le maintien des enveloppes dédiées
 - o aux formations des élus à 510 k€
 - o aux moyens en personnels (constants depuis 2016)
 - o aux moyens matériels des groupes d'élus à 204 k€
 - o aux déplacements ès qualités et voyages d'étude des élus (265 k€)
 - o à la documentation des secrétariats de commissions, des vice-présidences et des délégations de fonction (185k€)
 - o aux frais de déplacements relatifs aux mandats spéciaux (90,5k€).

Dans un contexte global de diminution des flux de courrier « papier », la démarche de dématérialisation initiée par la collectivité depuis janvier 2017 devrait se concrétiser à court terme par la mise en œuvre de procédures de signature électronique et d'une diminution renforcée des flux de courriers sortants.

Le budget du CESER de 2,53 M€, s'inscrit lui aussi dans la logique de maîtrise des dépenses de l'institution tout en respectant l'évolution des dépenses réglementaires.

E) Communication

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	70 000	70 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	5 610 000	5 610 000

De manière prioritaire, l'action de la Direction de la Communication et des Relations Publiques vise à accompagner de façon pérenne et forte les politiques régionales liées à l'emploi et au travail et leur assurer une visibilité sur notre territoire.

Aujourd'hui, l'aide au transport, l'aide à la garde d'enfant, Proch'emploi par exemple, ont acquis une grande popularité sur l'ensemble des Hauts-de-France.

Avec un budget qui s'inscrit néanmoins dans l'effort budgétaire demandé, la communication institutionnelle soutient l'accompagnement des jeunes, cible prioritaire de la région. L'objectif principal est de favoriser l'insertion professionnelle sur le marché du travail ou permettre d'accéder à la meilleure formation.

Avec la plate-forme Proch'orientation, la Région sera en capacité de proposer aux collégiens, lycéens, étudiants, apprentis et jeunes sans solution, des outils d'aide à l'orientation complémentaire aux actions déployées par les acteurs de l'information et de l'orientation déjà présents sur le territoire.

De même la Direction de la Communication envisage de développer une application permettant aux usagers du Ter régional de dialoguer avec notre Institution.

La Région est devenue plus proche de ses habitants. Elle accompagne également les entreprises. Ainsi, la présence de la Région lors de grands rendez-vous est assurée : Le salon Made in Hauts-de-France par exemple permet de valoriser les produits régionaux, les savoir-faire et l'image de la Région.

La Région s'est également engagée dans un devoir de mémoire. A ce titre, 2020 sera une année de commémoration importante avec l'hommage rendu au Général de Gaulle pour le 130e anniversaire de sa naissance, le 50e anniversaire de sa mort et les 80 ans de l'Appel du 18 juin.

Par ailleurs 70 000 € sont inscrits en section Investissement pour permettre l'achat de matériel nécessaire à la réalisation des supports des événements : matériels photographique, vidéo et signalétique durable.

F) Contrôle de gestion et évaluation

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	720 000	720 000

Le budget 2020 relatif au contrôle de gestion, à l'évaluation des politiques publiques et à l'innovation publique s'établit à 720 000 €, soit une augmentation de 70 000 € par rapport au budget 2019.

Ce budget comprend notamment la commande de prestations intellectuelles (accompagnements et réalisations de rapports) pour 580 000€ liées à la mise en place d'un programme d'évaluation des politiques publiques concernant les fonds européens, planifiée jusqu'en 2021. Il est à noter que l'évaluation de programmes européens est prise en charge à 60% par les crédits d'assistance technique FEDER-FSE.

Par ailleurs, 140 000€ sont inscrits afin de poursuivre les projets de transformation des organisations, notamment les démarches d'innovation publique et l'expérimentation de start-up internes.

G) Systemes d'information

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
6 754 760	134 700	6 402 760	0	6 537 460

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
6 993 253	1 475 650	4 889 253	534 870	6 899 773

Le budget 2020 de la Direction des Systèmes d'information (hors RRT et Transports scolaires) s'établit à 3,09 M€ en fonctionnement et à 6,28 M€ en investissement.

Le budget de fonctionnement comprend principalement les dépenses de photocopieurs, de marché télécom, la maintenance des équipements et le recours à des prestations. Ce budget est sensiblement à la baisse par rapport au budget 2019, -179K€, suite à une diminution des prestations sur le programme Urbanisation.

En investissement, le budget permet de financer l'acquisition de matériels (PC fixes, portables, téléphones,...), de licences ainsi que les coûts de maintenance corrective et évolutive des applications.

Ce budget est en augmentation de 614 K€ par rapport au budget 2019. Ceci est lié au fait notamment de la mise en route de nouveaux projets applicatifs, notamment pour le SI Formation professionnelle, d'un nouvel outil de gestion du temps et d'une nouvelle application de réservation des salles.

A ce budget propre au fonctionnement des services, s'ajoutent les dépenses informatiques liées au Réseau Régional de Télécommunications (RRT), ainsi que celles relatives aux Transports Scolaires et Interurbains.

Le SI RRT s'élève à 3,69 M€ en fonctionnement. Les frais de mise en service et d'installation dans le versant nord impactent le BP 2020 à la hausse en fonctionnement, +1,15M€. En investissement, il est proposé un montant en baisse à 0,3 M€, pour le RRT.

Le système d'information des Transports Scolaires et Interurbains fait suite au transfert de cette compétence aux régions en 2017. Ce programme est financé par une enveloppe spécifique dans le cadre des transferts.

Au BP 2020, il est proposé en investissement, un montant de 158 K€ afin de prendre en compte l'évolution du SI, soit -27 K€ par rapport au BP 2019. En fonctionnement, il est prévu un montant de 121 K€, en légère augmentation par rapport au BP 2019, +10 K€ afin d'intégrer la révision des prix et des prestations de la rentrée scolaire 2020.

BUDGET PRIMITIF 2020

Xavier BERTRAND

TROISIEME REVOLUTION INDUSTRIELLE (TRI) TRANSITION ECOLOGIQUE ET POLITIQUE ENERGETIQUE, EAUX ET BOIS COMME RESSOURCES

Conseiller Régional Jean-Michel TACCOEN

Conseiller Régional Frédéric NIHOUS

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
15 600 000	4 353 838	3 364 126	0	7 717 964

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
11 500 000	5 002 238	4 567 762		9 570 000

A) BIODIVERSITE

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
8 600 000	1 367 964	1 350 000		2 717 964

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 400 000	2 376 000	1 584 000		3 960 000

La région dispose de milieux naturels remarquables, dont certains sont d'intérêt national voire international. Elle abrite un peu moins de la moitié de la faune vertébrée métropolitaine et près d'1/3 de la flore. 868 espèces de lichens et 6 800 espèces de champignons ont pu être observées, principalement au sein des forêts. Elle présente également des particularités et des enjeux forts autour des questions de l'eau. Ses fleuves, rivières, vallées et estuaires offrent des milieux naturels remarquables.

Cependant, le portrait de la biodiversité en Hauts-de-France présente des contrastes importants. En effet, la densité de la population est l'une des plus fortes du pays après l'Île-de-France, 75 % de la superficie régionale sont dédiés à l'agriculture et 20 % du territoire sont occupés par les forêts et les milieux naturels (contre 1/3 au niveau national), et à l'inverse près de 12 % des espaces sont artificialisés (contre 6 % pour le territoire métropolitain). Le territoire régional figure également parmi les plus fragmentés. Les milieux aquatiques et humides sont fragiles, l'état de la ressource en eau est globalement dégradé et les risques d'inondation sont importants.

La région n'échappe pas à l'ampleur du mouvement mondial de déclin de la biodiversité.

Pourtant, les intérêts à maintenir la biodiversité sont multiples : il s'agit d'un socle de ressources fondamentales à la survie de l'Homme : approvisionnement (eau, nourriture, bois, molécules utiles...), régulation (contrôle de l'érosion, protection contre les inondations, séquestration du carbone...), aménités, soutien aux conditions favorables de la vie sur terre.

La Région, chef de file des collectivités territoriales pour la biodiversité, se mobilise pour la sauvegarde, la restauration et le développement de la biodiversité sur son territoire.

En 2020, elle entend :

- finaliser sa stratégie régionale biodiversité, engagée dans le cadre de l'élaboration du SRADDET, en articulation avec la déclinaison régionale du Plan National Biodiversité et en partenariat avec les acteurs du territoire. Dans ce cadre, et compte tenu de la place de l'agriculture sur le territoire et de son rôle en particulier sur la biodiversité dite « ordinaire », un plan « agriculture et biodiversité » sera élaboré de manière prioritaire.
- poursuivre la mise en œuvre de la politique régionale « Homme-Nature, un pacte pour la biodiversité » en s'appuyant sur les partenariats et les dispositifs existants pour :
 - le développement et la gestion des écosystèmes ;
 - le soutien à la restauration des milieux aquatiques ;
 - le soutien à la gestion conservatoire ;
 - la lutte contre les espèces envahissantes ;

- le développement et la structuration des réseaux d'acteurs locaux et le soutien aux projets associatifs ;
- des actions d'envergure régionale : Hauts-de-France Propres, Festival de l'arbre et des chemins ruraux ;
- la sensibilisation des lycéens à la gestion durable des écosystèmes ;
- l'accompagnement des acteurs de la connaissance et de l'observatoire régional de la biodiversité.

De plus, des démarches seront entreprises pour favoriser le développement de l'éco pâturage, notamment en milieux humides.

Dans le domaine de l'eau, la délibération cadre portant sur la protection de la ressource en eau, des milieux aquatiques et humides et la gestion des risques naturels continentaux adoptée le 21 novembre 2019, permettra de poursuivre l'accompagnement des territoires qui mettent en œuvre des opérations de reconquête des milieux, de préservation de la ressource en eau et de maîtrise des risques.

B) Climat, air, énergie et Troisième révolution industrielle

Climat, air, énergie

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
7 000 000	2 985 874	2 014 126	0	5 000 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
6 500 000	2 476 238	2 593 762		5 070 000

Troisième révolution industrielle

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
600 000	150 000	390 000		540 000

Contexte général : Répondre à l'urgence climatique

Rev3, la Troisième Révolution Industrielle en région Hauts-de-France, est une dynamique initiée en 2013, confortée en 2016 et amplifiée en 2018/2019. Dans son modèle de développement, elle intègre les politiques de transitions énergétiques et l'évolution vers de nouveaux modèles économiques de production et de consommation auprès des entreprises, des collectivités, des associations, des citoyens. C'est donc une des réponses régionales à l'urgence climatique.

Pour amplifier cette réponse, il convient d'accélérer ces transitions vers plus de sobriété (énergie et ressource) tout en favorisant le déploiement d'énergies renouvelables, stockées et partagées, la récupération de la chaleur fatale, la mobilité décarbonée (en lien avec les directions du pôle transport), des projets d'économie circulaire ou de la ressource, des quartiers et des bâtiments « bas carbone » producteurs d'énergie...

La dynamique rev3 s'appuiera en 2020 notamment sur l'accompagnement de programmes d'investissements publics/privés régionaux issus des grands chantiers structurants prioritaires, sur l'animation de « collectifs filières » (méthanisation, hydrogène, solaire, bois, bio économie..), et sur une mise en réseau et un accompagnement des territoires.

Le déploiement de projets publics/privés ambitieux autour des 10 grands chantiers prioritaires sont axés autour de l'autoroute A1 connectée et durable, des parcs d'activités rev3, de la green logistique, de la filière hydrogène, l'économie circulaire (projets industriels autour des terres rares, métaux stratégiques, plastiques, sédiments..), des projets issus d'UNIREv3, de smart grids...

L'accompagnement des territoires est symbolisé par la démarche des « territoires démonstrateurs rev3», avec déjà 20 territoires engagés qu'il conviendra de soutenir afin que l'ambition affichée de la Région de s'appuyer sur ces territoires pour amplifier rev3 au plus près des citoyens-puisse s'opérationnaliser.

Enfin, la multiplication de ces projets a également pour objectif une meilleure visibilité nationale, européenne et internationale de la dynamique globale rev3, dont les enjeux initiaux et principaux sont de tendre vers une Région décarbonnée à l'horizon 2050 et ainsi dynamiser la création d'activités et d'emplois en région au travers de ces 6 ambitions :

Ambition 1 : Amplifier le développement des ENR

La région Hauts-de-France présente un certain nombre de spécificités énergétiques qui constitue une composition originale pour le mix énergétique actuel et son évolution future : Elle est l'une des trois régions françaises les plus consommatrices d'énergie à 80 % d'origine fossile. Les émissions de gaz à effet de serre par habitant y sont supérieures de 30% à la moyenne française. L'industrie représente plus de 45 % des consommations (avec la sidérurgie).

Ainsi, la maîtrise des consommations, l'efficacité énergétique et le renforcement de la capacité d'innovation des entreprises en Hauts-de-France doivent être au cœur du dialogue entre le monde industriel, les territoires, les institutions publiques et les citoyens.

Le développement des énergies locales et la recherche de l'autonomie énergétique (sobriété et efficacité), sont des axes à amplifier selon des ambitions affichées :

- Devenir le leader européen du bio méthane injecté à l'horizon 2030. De 202 GWh de production (15% de la production nationale) mi 2019, l'objectif fixé dans le manifeste régional de développement de la méthanisation s'élève à 1 TWh à la fin 2020. Ce sont 120 projets qui devraient voir le jour dans les prochaines années.
- Booster la filière solaire en hauts de France. Elle représente à la fois un fort potentiel d'emplois locaux et est contributrice du mix énergétique régional. Aujourd'hui, au regard des objectifs fixés dans le SRADDET, la région présente un retard dans le développement du solaire photovoltaïque (149MW installés fin 2018 - 1778 MW visés en 2030). Le recours à l'autoconsommation de l'énergie produite et le développement de l'usage (solutions de stockage, de domotique, de gestion intelligente de l'énergie), va créer de nouvelles perspectives de développement économique et d'emplois dans nos territoires que la Région compte accompagner tant par le financement d'études/d'animation que d'installations concrètes.
- Accompagner le développement des renouvelables par les réseaux énergétiques intelligents. Après avoir mobilisé les acteurs industriels, énergéticiens, universitaires et territoires sur le sujet à travers la constitution d'un collectif d'animation, en 2018-19, une feuille de route régionale sera présentée en début 2020 et engendrera des actions opérationnelles de type smart city, smart building, stockage qui conviendra de financer.
- Sur l'ambition hydrogène, la Région Hauts-de-France a mené une concertation auprès des acteurs régionaux de la filière (industriels, acteurs socio-économiques, collectivités, institutions, scientifiques, etc.) sur l'ensemble de la chaîne de valeur. Cette feuille de route votée en novembre 2019 nécessitera dès 2020 des investissements publics et privés dans son opérationnalisation.
- Le gisement énergétique lié aux énergies marines renouvelables (EMR) est diversifié: courants marins, force des marées, température de l'eau de mer, etc. et la Région dispose de nombreux

acteurs économiques (logistique portuaire, installation de parcs photovoltaïques flottants, chantiers de réparation navale, etc.) et scientifiques d'ores et déjà engagés pour le développement de cette filière. Ainsi, l'adoption de la feuille de route régionale en 2020 valorisera le potentiel de développement dans les différentes technologies de production et nécessitera des investissements publics et privés dans son déploiement.

Ambition 2 : Participer à l'amélioration de la performance des bâtiments publics (communaux, logements sociaux)

Les actions sont aujourd'hui essentiellement tournées vers le patrimoine public (état des lieux énergétiques), le financement de programmes d'actions de structures (pôles de compétences) et l'accompagnement de bâtiments démonstrateurs notamment sur la construction bois d'essence régionale, l'utilisation de matériaux bio sourcés ou la production d'énergie.

Dans le cadre du grand chantier structurant dédié, il s'agira d'accroître nos actions dans l'efficacité énergétique dans les bâtiments publics (communaux et logements sociaux), dans la recherche de modèles économiques vertueux et moins dépendant de la subvention publique ainsi que dans la réalisation de bâtiments, voire de quartiers rev3 démonstrateurs.

Il s'agira également de poursuivre l'animation de filières pour favoriser l'emploi local : filière bio matériaux, formation intégrée sur chantiers aux nouvelles technologies, auto consommation, stockage et partage d'énergie.

Ambition 3 : Le déploiement de l'économie circulaire et des nouveaux modèles économiques

Une stratégie régionale ambitieuse sur l'économie circulaire sera présentée en 2020 sur :

- L'accompagnement de filières stratégiques en opérationnalisation du PRPGD telles que : Métaux stratégiques et terres rares pour une nouvelle sidérurgie et métallurgie régionale, la mode circulaire pour un renouveau de la filière textile en région, les plastiques pour de nouvelles possibilités de recyclage et de réemploi au sein de notre tissu industriel, les sédiments pour le développement de nouvelles filières industrielles de valorisation...
- La poursuite du développement de la filière bois, en valorisant le bois d'essences régionales. Elle sera créatrice d'emplois par l'amplification de constructions démonstratrices et innovantes mais aussi par l'appui à la structuration de l'approvisionnement en bois local du marché régional (notamment par la mise en place d'une plateforme de regroupement et de commercialisation).
- L'expérimentation, en lien avec la profession du recyclage, d'outils financiers nouveaux et incitatifs tel que les Certificats d'Incorporation Matière ; permettrait aux acteurs qui incorporent des matières premières issues du recyclage de bénéficier d'un avantage économique à le faire.
- Le déploiement de la bioéconomie, dans le cadre de la mise en œuvre opérationnelle du Master Plan Bioéconomie et en appui de projets relevant des biomatériaux, des bioproduits, des molécules d'intérêts et le développement de bioraffineries.
- La poursuite des travaux sur l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.
- Il s'agira enfin, de développer et financer une nouvelle offre de sensibilisation/diagnostic rev3 pour les entreprises afin qu'elles s'emparent de la question de l'urgence climatique dans le cadre d'un nouveau dispositif Booster rev3. Objectif : une centaine de PME touchées dès 2020.

Ambition 4 : Renforcer la proximité et la participation des citoyens

Aucune transition n'a de chance de réussir sans le citoyen.

Il conviendra de poursuivre le soutien aux programmes d'actions de structures qui accompagnent la réflexion et l'action sur le sujet comme le CERDD (GIP Etat Région), la Maison régionale des solidarités.

Mais il s'agira également d'accompagner directement des actions destinées à offrir aux habitants de la région des réponses aux transitions en cours en améliorant leur pouvoir d'achat : réemploi, réparation (repair café), location d'objets ou de services, garages solidaires ou en leur permettant d'être acteurs rev3 : financement participatif des ENR, projets dans les lycées, sur les territoires.

Ambition 5 : Promouvoir et accompagner une mobilité décarbonnée en région

Avec près de 20% de nos émissions de gaz à effet de serre régionales, et 22% de la consommation d'énergie, le transport des personnes et des marchandises est le deuxième secteur qui émet le plus de GES en région, derrière l'industrie.

Début 2020, la Région portera au travers d'une stratégie régionale vers une mobilité durable et décarbonnée et souhaite notamment rentrer dans une logique incitative de remplacement progressif des énergies fossiles par des énergies plus propres, renouvelables.

Cette ambition aura pour conséquence le développement de projets innovants (toutes énergies confondues : Electrique, bioGNV et hydrogène) dans ce domaine. Il s'agira de les accompagner avec une réflexion parallèle sur les usages. Des structures agissant dans ce domaine pourront être aidées pour amplifier l'animation, l'information et des actions.

Il est enfin prévu de renforcer les financements d'opérations ciblées en milieu rural avec par exemple la mise en place de lignes de co-voiturage sur les pratiques des conducteurs.

Ambition 6 : Renforcer l'attractivité de la région par la dynamique TRI/rev3

En 2020, le budget spécifique à la valorisation de la « Troisième révolution industrielle » sur le code programme 9 « Développement économique » permettra d'accompagner les acteurs, porteurs de projets, sur 2 grands types d'actions :

Les actions de promotion de la TRI/rev3 du niveau local à l'international :

La diffusion et la promotion de la TRI (les enjeux et les réponses) doivent se réaliser auprès de tous les acteurs régionaux : territoires, citoyens (en particulier les jeunes), associations, acteurs éducatifs, entreprises.

Il s'agira notamment de participer financièrement aux côtés des acteurs engagés et volontaires à des événements spécifiques TRI/rev3, à des actions de valorisation sous toutes formes, de développer de nouveaux outils de communication et de sensibilisation (en complément des actions de la direction de la communication du conseil régional).

Pour renforcer l'appropriation citoyenne, en collaboration avec le CERDD (Centre Ressources du Développement Durable) et d'autres partenaires de la région ; des séminaires seront organisés, des personnes formées et des documents ressources publiés.

Pour renforcer le positionnement de leader de la Région sur la troisième révolution industrielle, la Région continuera à accueillir des délégations étrangères, participera à des colloques/rassemblés, animera des projets européens. Enfin, dans le cadre de l'ouverture à l'international, des coopérations comme celle lancée fin 2018 « Energie pour l'Afrique » ou celle initiée en 2019 intitulée « Industrial transition platform » dans le cadre du Climat group seront poursuivies en 2020.

Les actions permettant l'accompagnement et la qualification des projets rev3 :

Il s'agit de faciliter la montée en compétence des acteurs économiques, académiques, collectivités, citoyens sur les enjeux et mode d'action de la TRI.

Pour cela, les démarches d'accompagnement de la direction TRI s'appuient sur des Assistances à Maitrise d'Ouvrage (retenues dans le cadre d'un marché), mises à disposition des porteurs de projets de toutes tailles et de tout type (quartier, communes, communautés de communes, associations, entreprises, Hôpital..). En 2020, environ 20 projets emblématiques pourront être soutenus. Ce travail capitalisé donne lieu à la production de référentiels qui offrent des repères et des cadres TRI (bâtiment, parcs d'activités, urbanisme...)

L'ingénierie, la communication pour la mise en place du projet « Ecole des métiers de la TRI » pourra également être soutenue pour favoriser les liens compétences/emploi/formation.

Enfin, un guide des financements mobilisables pour des projets «TRI » sera réalisé.

BUDGET PRIMITIF 2020

3^{ème} VICE-PRESIDENCE

MER, PORTS ET POLITIQUE DU LITTORAL

Madame Natacha BOUCHART

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
41 926 540	64 069 864	7 628 020	1 822 907	73 520 791

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
9 785 000	1 178 250	8 850 000	0	10 028 250

A) Ports

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
32 376 540	63 329 706	4 908 020	1 822 907	70 060 633

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
8 075 000	339 760	7 980 000	0	8 319 760

Exposé des motifs :

L'action de la direction de la mer, des ports et du littoral (DMPL) vise tout d'abord à offrir et sécuriser un service public portuaire régional de haut niveau 24/24 toute l'année. Maintenir en état le patrimoine constitué principalement des ouvrages (ponts, écluses, quais, ...) au travers d'un programme d'investissement élaboré sur la base d'un diagnostic permanent de l'état des structures (atlas portuaire) est une condition nécessaire. La DMPL s'appuie sur l'action de 197 agents.

Depuis 2007, et la reprise de la compétence portuaire par la Région, la remise en état des infrastructures portuaires fortement dégradées a été engagée avec détermination et mobilisation d'importantes ressources : quai de l'Europe, bassin Loubet, quai des Paquebots, tunnel de l'Ave Maria, barrage Marguet, écluse Sanson, perré Risban, écluse de la Batellerie, quai de la Loire, quai de la Colonne... Le BP 2020 s'inscrit dans cette dynamique de long terme clé pour le développement de l'économie maritime et les 26 000 emplois attachés en Hauts-de-France.

La construction du projet de PPI portuaire est fondée sur l'analyse précise et exhaustive ouvrage par ouvrage des états techniques, de la nécessité de conduire au juste moment des réparations avec une exigence d'optimisation de la dépense publique ainsi que la recherche de recettes associées à chaque fois que c'est possible, au-delà de la dotation de transfert de compétence versée annuellement par l'Etat.

INVESTISSEMENT PORTS

- Calais port 2015

La Région a également en charge la valorisation du patrimoine et le développement des infrastructures. Elle assure la coordination portuaire, la gestion des ouvrages non délégués, et le contrôle de concession (DSP).

La projection pluriannuelle pour le contrat de DSP ressort de l'application stricte du contrat.

MAD /MN	intitulé opération	AP	Mandatement antérieur	CP 19	CP 20
MAD	MOA concessionnaire Calais 2015 - subvention d'équipement	270,00	174,40	47,80	47,80

- Site portuaire de Calais (cf. tableau infra) :

Les travaux récemment réalisés ou en cours sont en particulier la réparation du talus en enrochements du chenal intérieur (perré du fort Risban) et les travaux de génie civil de l'écluse Carnot. En 2020, les travaux d'extension et de redéfinition des équipements nécessaires à la gestion du trafic maritime de Calais Port 2015 et la poursuite des travaux de génie civil de l'écluse Carnot sont deux opérations remarquables qui se poursuivent. Trois importantes opérations de mesures nouvelles sont proposées en 2020 : le carénage de l'écluse Carnot –porte amont-, le confortement des sections Est et Ouest du Talus sud du bassin des chasses et merlon ainsi que l'acquisition du terrain Tioxide VENATOR.

MAD/ MN	Libellé opération	AP	CP ant	CP 19	CP 20
MAD	Travaux STM Calais 2015 - Extension et redéfinition des équipements	3,0	0,0	0,1	2,1
	ECLUSE CARNOT TX GENIE CIVIL 2017DDP908032	1,5	0,2	0,6	1,4
	CAPITA INERIE ETUDES PREALABLES CAL PORT 2015 2017DDP908032	1,2	0,1	0,3	0,6
	AMENAGEMENT PLAISANCE 2017DDP908032	1,0	0,2	0,3	0,5
	RENOVATION POSTE COMMANDE ECLUSE OUEST CALAIS 2016DDP908011	0,2	0,0	0,0	0,2
	Compt Travaux STM Calais 2015 - Extension et redéfinition des équipements	0,5		0,0	0,2
	MISE EN OEUVRE MESURES ENVIRONNEMENTALES CALAIS PORT 2015 2013DDP908	1,0	0,8	0,0	0,2
	RESTAURATION DES VANNES DE L'ECLUSE CARNOT 2009DDP908021	0,8	0,5	0,1	0,1
	CARENAGE VÉTILLART PORT BSM/CALAIS 2016DDP908032	1,5	0,0	0,0	0,1
	ETUDES TRAVAUX DE CONFORTEMENT DU TALUS SUD BASSIN DES CHASSES ET E	0,2	0,0	0,1	0,1
	MESURES ENVIRONNEMENTALES projet PORT CALAIS 2015 2017DDP908032	0,3	0,0	0,1	0,1
	Autres	62,5	50,8	4,5	0,0
Total MAD		73,8	52,6	6,0	5,6
MN 20	Acquisition terrain Tioxide Venator	1,0	0,0	0,0	1,0
	Carénage Carnot Amont	1,8			0,5
	Talus sud du bassin des chasses et merlon, confortement sections Est et Ouest ; ouv	1,7			0,5
	Mise en œuvre mesures environnementales du projet Calais port 2015 - complt - conv	0,0			0,0
	2020 Remplacement de l'éclairage public des sites (Ouest, Batellerie, Carnot)	0,2	0,0	0,0	0,0
	RETOUR QEP OUEST DUC D'ALBE - TRAVAUX	1,0	0,0	0,0	0,0
	Acquisition terrain Umicore	5,0	0,0	0,0	
	Carénage Vétillard complément	0,8			
Total MN 20		11,5	0,0	0,0	2,1

- Site portuaire de Boulogne-sur-Mer (cf. tableau infra) :

Les principaux travaux réalisés ou en cours actuellement concernent les travaux de carénage des portes de l'écluse Loubet (porte amont), les travaux de réhabilitation de la digue Carnot, les travaux de réhabilitation des quais de la cale de réparation navale (slipway) n°2. On peut aussi noter le versement de subvention à la SEPD pour les voiries, conformément à l'engagement de la concession portuaire de 2015. En 2020, il est prévu la poursuite des travaux de réhabilitation de la digue Carnot, de l'écluse Loubet et de protection anticorrosion les parties métalliques des ouvrages, ainsi que des versements à la SEPD au titre des conventions pour le bâtiment de parc à coffres et la réfection du slipway2.

MAD/ MN	Libellé opération	AP	CP ant 19	CP 19	CP 20
MAD	DIV PROTECTION ANTICORROSION PARTIES METALLIQUES OUV RAGES 2015DDP908	3,5	0,1	0,9	1,7
	RENOVATION INSTALLATION ELECTRIQUE ECLUSE LOUBET	1,5	0,0	0,0	1,2
	REHABILITATION DE LA DIGUE CARNOT Travaux 2015DDP908011	10,0	6,7	1,1	0,9
	SEPD-BOULOGNE SUR MER-conv 16003122 - bâtiment parc à coffres 2016DDP90802	0,3	0,0	0,3	0,7
	SEPD-BOULOGNE SUR MER conv 16003121 - Réfection Slipway 2 2016DDP908021	1,4	0,4	0,3	0,7
	TRAVAUX DE CARENAGE DES PORTES DE L'ECLUSE LOUBET 2016DDP908032	2,9	1,0	1,1	0,7
	Renforcement palpieux de la traverse sud de l'écluse Loubet	0,7	0,0	0,0	0,7
	SEPD-BOULOGNE SUR MER - conv 16003116 - voiries 2016DDP908021	1,7	0,5	1,0	0,4
	REJOINTOIEMENT JETEE SUD OUEST PORT BOULOGNE SUR MER CALAIS	0,6	0,0	0,3	0,3
	ETUDES TECHNIQUES PREALABLES AUX TRAVAUX DE REPARATION DE L'ECLUSE S	0,3	0,0	0,0	0,1
	Réhabilitation de la jetée Nord Est et quai de pilotage - complément 2014DDP908011	4,6	3,2	0,2	0,1
	SUBVENTION POUR CONSTRUCTION CALE SECHE COUVERTE DESTINEE A LA CONST	5,0	0,0	0,0	0,1
	SUIVI RENFORCE STRUCTURE QUAI EUROPE PORT BOULOGNE SUR MER - CALAIS S	0,3	0,0	0,0	0,1
	TRAVAUX DE CARENAGE DES PORTES DE L'ECLUSE LOUBET 2014DDP908011	2,9	2,8	0,0	0,1
	ETUDES PREALABLES AUX TX REPARATION TRAVERSE SUD - PASSERELLE LOUBE	0,4	0,0	0,0	0,1
	Autres	54,3	48,6	1,7	0,1
Total MAD		90,4	63,4	6,9	7,9
MN 20	2020 Fournitures et services divers (équipements, fournitures et service	0,6	0,0	0,0	0,5
	Retournement digue Carnot	2,3			0,3
	CARENAGE DES PORTES DE L'ECLUSE SANSON	2,9	0,0	0,0	0,1
	Suivi renforcé quai de l'Europe (poste spécialisé)	0,3			0,1
	Passerelle Loubet Tx	0,7			0,0
	2020 Ecluse ouest - Sécurisation de l'écluse ouest	0,5	0,0	0,0	0,0
	2020 Pont Henri Hénon : Conception/réalisation "remplacement du pivot	0,2	0,0	0,0	0,0
	Etudes préalables Quai de l'Europe	0,8	0,0	0,0	0,0
Total MN 20		8,3	0,0	0,0	1,0

- Opérations relevant de l'immobilier portuaire.

Au titre de l'année 2020, deux opérations sont prévues en investissement et relevant de l'immobilier portuaire spécifique. Il s'agit :

- de la construction de la nouvelle capitainerie de Calais. Il est proposé à ce titre en 2020, l'inscription d'une AP de 6 800 000 € et des CP pour 800 000 € en vue de la réalisation des travaux ;
- la construction de bâtiments portuaires sur le site Huguet à Boulogne-sur-Mer. Il est proposé à ce titre en 2020 l'inscription d'une AP de 2 550 000 € pour les études complémentaires et les travaux, et des CP pour 400 000 €. A noter que pour cette opération, une première AP pour le lancement des études a été affectée en 2019 pour 450 000 € ;

MAD / MN (en M€)	Libellé opération	AP	CP ant. 19	CP 19	CP 20
MAD	Construction de bâtiments portuaires sur le site Huguet à Boulogne-sur-Mer (études)	0,45	0,00	0,12	0,15
Total MAD		0,45	0,00	0,12	0,15
MN	Nouvelle capitainerie de Calais (travaux)	6,80	0,00	0,00	0,80
MN	Construction de bâtiments portuaires sur le site Huguet à Boulogne-sur-Mer (études complémentaires et travaux)	2,55	0,00	0,00	0,25
Total MN		9,35	0,00	0,00	1,05

- Opérations communes aux deux sites portuaires (cf. infra)

La présente programmation est enfin complétée par des opérations communes aux 2 sites portuaires, en particulier la remise à niveau des infrastructures et acquisition de matériels.

MAD/MN	Libellé opération	AP	CP ant 19	CP 19	CP 20
MAD	2019 remise à niveau des infrastructures PROG 2020	1,3	0,0	0,0	1,1
	ACQUISITION d'une GRUE MOBILE	0,7	0,0	0,0	0,5
	ACQUISITION DE DEUX EMBARCATIONS ET D'UN POSTE D'ACCOSTAGE 2012DDP908	0,6	0,4	0,0	0,1
	Fournitures et services divers (équipement, fournitures et services à usages techniques)	0,5	0,0	0,3	0,1
	Autres	27,0	18,7	4,1	0,0
Total MAD		30,1	19,1	4,4	1,8
MN 20	Aléas divers en inv (avaries, besoins imprévus d'exploitation...)	0,3			0,1
	2020 Modernisation système de détection petite embarcation	0,2	0,0	0,0	0,2
	Travaux d'investigations sur ouvrages	0,2			0,2
	Besoins SCP (logiciel, matériels, inspections)	0,1			0,1
	Sédiments non immergeables	1,1			0,1
	Etudes SGPP	0,1			0,1
	2020 Remise à niveau des infrastructures PROG 2021	1,3	0,0	0,0	0,0
Total MN 20		3,3	0,0	0,0	0,8

FONCTIONNEMENT PORTS

La Région assure l'entretien du domaine portuaire et ses accès, ce qui se traduit par deux postes rigides de dépense important de fonctionnement : le dragage des bassins et chenaux et la taxe foncière du domaine portuaire. La mise en exploitation de Calais Port 2015 a une incidence financière importante sur le besoin en fonctionnement de 2021 estimé pour l'heure à environ 3 M€.

MAD/MN	Libellé opération	AP	CP ant 19	CP 19	CP 20
MAD	PLAISANCE DE CALAIS AVEC REGIE DE RECETTE	0,7	0,0	0,5	0,2
	EXPERIMENTATION PASTPASS FLUIDITE ECHANGE PORT CALAIS BOULOGNE ET DOUVRE	0,4	0,0	0,2	0,1
	Autres	44,9	31,9	8,2	0,0
Total MAD		46,0	31,9	8,9	0,3
MN 20	2020 Fonctionnement courant (dragage, magasin...)	6,1	0,0	0,0	6,0
	FNT DD - ETUDES ET TAXES FONCIERES	1,7	0,0	0,0	1,7
	Fonctionnement SGPP	0,2			0,2
	adhésions	0,1	0,0	0,0	0,1
Total MN 20		8,1	0,0	0,0	8,0

B) Mers et littoral

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
9 550 000	740 159	2 720 000	0	3 460 159

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
1 710 000	838 490	870 000	0	1 708 490

La politique littorale maritime :

La Région assure une politique littorale maritime qui a trait à la gestion des risques littoraux, aux énergies marines renouvelables, au suivi du milieu marin, à la gestion et aménagement durable du littoral. Cette politique est articulée avec les territoires concernés et l'Etat notamment. La Région s'est en particulier engagée aux côtés de Ault, de Le Crotoy, de Merlimont, de Quend Plage, de le Hourdel-Cayeux et de la baie de Wissant au titre de la gestion du trait de côte. Elle a financé une série d'études liées aux nouvelles activités maritimes et à la gestion du milieu marin.

Investissement :

MAD/ MN	Libellé opération	AP	CP ant 19	CP 19	CP 20
	Total AP historiques	0,9	0,5	0,5	0,0
MN 20	Stratégie Littorale BSA	5,0		0,0	0,8
	Gestion Trait de côte (hors SL BSA)	1,6		0,0	0,5
	Economie maritime	0,4		0,0	0,2
	Total MN 20	7,0		0,0	1,5

A l'échelle du plan pluriannuel d'investissement (PPI), il est prévu notamment la première phase de la stratégie littorale Bresle/Somme/Authie (BSA).

Fonctionnement :

MAD/ MN	Libellé opération	AP	CP ant 19	CP 19	CP 20
MAD	CONVENTION AVEC LE PMCO REFECTION DU PERRE D'AM	0,0	0,0	0,0	
	convention financière 2020 et 2021 GIP ROLNHDF	0,0	0,0	0,0	0,2
	Observation, données, connaissance	0,0	0,0	0,1	0,1
	Convention financière au ROLNHdF pour 2019	0,2	0,0	0,1	0,1
	Autres	1,0	0,7	0,2	0,1
Total MAD		1,1	0,7	0,4	0,4
MN 20	Observation, données, connaissance	0,3		0,0	0,2
	Gestion du trait de côte	0,1		0,0	0,1
	Economie maritime	0,1		0,0	0,1
	Milieux marins	0,1		0,0	0,1
	Nouvelles activités maritimes (EMR)	0,0		0,0	0,0
Total MN 20		0,5		0,0	0,4

La politique Pêche et Aquaculture :

Dans le cadre du BP 2020, la Région affiche une volonté forte de conforter son accompagnement de la filière pêche et aquaculture. Il s'agit, notamment, à travers l'adoption prévue d'un plan régional pour la filière pêche et aquaculture d'identifier les menaces pesant sur les acteurs tout en anticipant les évolutions à venir. Le plan régional permettra de mobiliser tous les leviers financiers existants au service de la filière et de créer de nouvelles opportunités.

L'action de la Région Hauts-de-France pour la filière pêche et aquaculture se traduit notamment par :

- les aides aux entreprises du secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture dont le Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMP) est le principal outil. A ce jour, 109 projets ont été accompagnés financièrement pour plus de 2,6 millions d'euros de contreparties. Le Fonds régional de garantie peut également être mobilisé pour le développement des entreprises de la filière (achat de navire notamment ou investissements productifs lourds en aquaculture ou en transformation).

- le soutien aux structures en charge de l'animation et du développement des filières. La Région poursuit son accompagnement aux organisations professionnelles et structures qui agissent dans une dimension d'intérêt régional. Ce soutien permet notamment d'accompagner les mutations et les évolutions réglementaires qui impactent la filière.

- le financement de projets innovants pour préparer l'avenir. La Région encourage les filières innovantes via le financement de projet tant sur le volet pêche (nouvelle propulsion des navires, gestion des déchets) que sur le volet aquaculture (algoculture, etc.).

Ces 3 types d'actions se traduisent par 1 200 000€ d'Autorisations d'engagement en fonctionnement et 2 550 000€ en investissement.

BUDGET PRIMITIF 2020

4^{ème} VICE-PRESIDENCE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR, RECHERCHE, EUROPE ET PLANIFICATION TERRITORIALE

Monsieur Nicolas LEBAS

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
23 240 000	28 188 000	4 588 000	957 128	33 733 128

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
34 476 455	20 306 413	8 615 735	2 100 762	31 022 910

Volet Enseignement Supérieur et Recherche

L'article 3 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi « MAPTAM ») a désigné la Région comme chef de file du soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche.

La région Hauts-de-France dispose d'atouts indéniables dans ce domaine :

- un vivier de plus de 229 000 étudiants (4^{ème} région de France) ;
- un véritable maillage territorial avec plus de 160 sites d'enseignement supérieur et de recherche ;
- des laboratoires de recherche reconnus au niveau national et international porteurs de 65 projets d'excellence labellisés PIA, dont l'I Site Université de Lille Nord Europe ;
- un écosystème dynamique stimulant l'innovation des acteurs en favorisant le cercle vertueux recherche-formation-transfert-innovation ;
- une position de carrefour européen, enjeu d'attractivité des territoires et de rayonnement à l'international.

L'Exécutif régional entend conjuguer ces atouts et faire connaître les trois grandes ambitions partagées du Schéma Régional de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) 2017-2021 Hauts-de-France, adopté le 23 novembre 2017 ; la finalité étant de renforcer, par l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, le rayonnement et le développement économique, de favoriser l'emploi dans les différents territoires des Hauts-de-France :

- **Une région des excellences qui rayonne et qui attire,**
- **L'enseignement supérieur pour les emplois d'aujourd'hui et de demain,**
- **La Recherche et l'Innovation pour une région créatrice de valeurs**

Le lancement officiel du SRESRI s'est déroulé en février 2018 dans l'hémicycle et conclu par la Ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

L'année 2019 a été consacrée à la mise en œuvre de la gouvernance du SRESRI des Hauts-de-France installée en 2018, ainsi que la concrétisation d'actions proposées dans les différentes mesures du SRESRI constituant la feuille de route de ce schéma.

A) Enseignement supérieur

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
7 750 000	16 260 000	1 490 000	0	17 750 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
12 560 000	6 903 000	4 367 000	0	11 270 000

La région Hauts-de-France compte 7 universités, 22 grandes écoles, réparties sur plusieurs pôles universitaires reconnus, dans lesquels plus de 229 000 étudiants suivent une formation d'enseignement supérieur.

Ces atouts formidables pour l'avenir de la région doivent s'appréhender au regard de constats à prendre en compte comme un taux d'accès aux études longues inférieur à la moyenne nationale, un taux de boursiers supérieur à la moyenne française, et des jeunes moins mobiles.

Dans ce cadre, le Budget Primitif 2020 doit répondre à des enjeux cruciaux à la fois pour les établissements d'enseignement supérieur et pour les étudiants qu'ils accueillent. Pour la politique Enseignement supérieur, le Budget Primitif 2020 vise donc cinq objectifs principaux inscrits dans le Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) :

- Orientation et accès, vers une ambition active des jeunes
- Mobiliser toutes les ressources pour bâtir des parcours de réussite
- Insertion et employabilité : un nouvel élan collectif
- L'ouverture au transfrontalier et à l'international : un impératif catégorique
- L'enseignement supérieur au cœur de l'identité et du développement des territoires

1) Soutenir les établissements d'enseignement supérieur : 2,8 M€ (2,1 M€ AE + 700 K€ AP)

Ces programmes concernent plus particulièrement le soutien aux universités et écoles d'enseignement supérieur pour favoriser leur développement, leur rayonnement et leur attractivité au niveau national et international. Ces programmes consistent en outre à financer de l'équipement pédagogique, scientifique et informatique, le développement du numérique dans les campus (notion de campus virtuels) et l'innovation pédagogique au service de la réussite et de l'excellence, ainsi qu'à soutenir l'internationalisation, à accroître la lisibilité et la visibilité de l'appareil de formation supérieure, à favoriser l'insertion professionnelle, notamment celle des doctorants, et soutenir l'observatoire régional de l'enseignement supérieur.

2) Soutenir les constructions universitaires : 7 M€ (AP)

Dans le cadre du SRESRI, l'objectif est d'équiper, de mutualiser les investissements en Enseignement supérieur et de les transformer en campus décarbonés, compte tenu de l'implication forte de la Région dans la démarche innovante de la Troisième Révolution Industrielle. Dans le respect des engagements

du CPER 2015-2020, 1 M€ sont dédiés au financement de la relocalisation de l'IUT A de l'Université de Lille.

3) Animer la vie étudiante : 1,3 M€ (AE)

La réussite des parcours de formation, l'insertion et l'employabilité des étudiants passent nécessairement par le renforcement de leurs compétences et expériences, à la fois transversales et adaptables, contribuant ainsi à leur professionnalisation. Ainsi, la Région promeut le développement des compétences et l'ouverture des étudiants à travers le soutien à la vie étudiante dans les campus : en particulier les contrats étudiants, les initiatives citoyennes et sociales des étudiants et l'accès à la vie culturelle et sportive. L'année 2020 vise à développer encore ces actions pour dynamiser les campus et contribuer à la vie étudiante, dont une partie rejoint pleinement la démarche REV 3.

4) Accompagner les étudiants : 8,34 M€ (AE)

- **Oser et réussir en enseignement supérieur : 1,5 M€ (AE)**

Au titre de sa compétence relative au Service Public Régional de l'Orientation, la Région accompagne les étudiants dans leur parcours de formation et leur projet professionnel vers la Licence et les études longues, en favorisant activement leur orientation, en luttant contre le décrochage et en visant la réussite dans l'enseignement supérieur. Pour ce faire, les trois volets du Programme Régional de Réussite en Etudes Longues (PRREL) et le Programme d'Etudes Intégré (PEI) reposent sur un partenariat étroit avec les établissements universitaires et les grandes écoles, ainsi que sur l'implication des pairs (étudiants tuteurs).

- **Mobilité internationale - Bourses MERMOZ : 5 M€ (AE)**

Afin d'aider les étudiants à se préparer au contexte européen et international de leur future activité professionnelle, de répondre aux exigences de l'organisation des études dans le continuum « L.M.D », la Région accompagne la mobilité internationale des jeunes pour en faire un levier de développement du territoire régional, via les bourses Mermoz. Suite à l'évaluation du dispositif en 2018, un cadre d'intervention du dispositif MERMOZ optimisé a été adopté par l'exécutif régional en 2019, les évolutions proposées permettant de renforcer l'impact du dispositif sur la mobilité internationale des jeunes en Hauts-de-France.

- **Aides aux étudiants : 2,5 M€ (AE)**

En lien avec les orientations du Schéma régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), ce budget est consacré à l'amélioration des conditions de vie des étudiants en formation sur le territoire régional, tout particulièrement en matière de restauration universitaire.

5) Projet numérique des universités : 0,2 M€ (0,15 M€ AE + 0,05 M€ AP)

La Région apporte son soutien financier à l'« Université Numérique Régionale » (UNR). En 2018, l'institution régionale a accompagné les UNR dans l'articulation et la coordination de leurs actions à l'échelle des Hauts-de-France. Ce travail a permis d'aboutir à une feuille de route partagée permettant la mise en œuvre d'une politique territoriale équilibrée dans ce domaine.

B) Recherche

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
15 490 000	11 928 000	3 098 000	957 128	15 983 128

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
20 680 000	12 987 500	3 262 500	533 762	16 783 762

Si la région Hauts-de-France présente un véritable potentiel de recherche et d'innovation, ainsi qu'un positionnement géographique unique aux frontières de l'Europe du Nord, le PIB régional dédié aux dépenses de recherche et développement est le plus faible des nouvelles régions françaises, la région occupe le 8^{ème} rang en nombre de projets H2020 financés et le 9^{ème} rang en nombre de chercheurs en entreprise.

Aussi, pour favoriser l'attractivité et le rayonnement scientifique des Hauts-de-France tout en préparant l'avenir de son économie, la Région entend promouvoir sur l'ensemble de son territoire une dynamique d'excellences, un écosystème de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation structuré et visible, ainsi que la spécialisation de ses territoires. Ainsi, le soutien à la recherche et à l'innovation doit contribuer au déploiement de l'excellence scientifique, par l'accompagnement de projets, tout en stimulant la chaîne de valeurs de la recherche fondamentale jusqu'à l'innovation.

Pour la politique Recherche, le Budget Primitif 2020 vise 5 des objectifs principaux inscrits dans le SRESRI :

- L'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation un moteur d'excellences régionales
- De l'audace scientifique pour explorer de nouveaux horizons et innover
- Une volonté collective d'amplifier la communauté scientifique
- Le partage des savoirs, condition essentielle pour la création de valeurs
- L'ouverture au transfrontalier et à l'international : un impératif catégorique

Les politiques régionales en faveur de la recherche et de l'innovation s'inscrivent dans la stratégie recherche innovation pour une spécialisation intelligence (SRI-SI) ou smart specialisation strategy (S3), actuellement en cours de révision en vue de l'adoption du futur Programme Opérationnel 2021-2027. Elles appuient également la dynamique de la Troisième Révolution Industrielle Rev3, à la croisée entre transition énergétique, innovation numérique et nouveaux modèles économiques.

Elles ont pour objectif en 2020 de développer les actions de soutien en direction des acteurs de la recherche, qui ont été amenés au cours du mois de mai 2019 à contribuer à cette réflexion et faire remonter leurs propositions visant à renforcer le rayonnement et l'attractivité des Hauts-de-France dans le domaine de la recherche.

1) Renforcer la structuration et le capital humain de la recherche : 21,59 M€ (11,85 M€ en AE + 9,74 M€ en AP)

- **Grands projets structurants - CPER : 6,35 M€ (3,85 M€ en AE et 2,5 M€ en AP)**

Afin d'accompagner des projets partenariaux associant acteurs académiques et acteurs socio-économiques, de soutenir des projets de recherche interdisciplinaires et/ou exploratoires, de compléter les équipements scientifiques en région, de développer des plateformes technologiques et des structures d'appui, de contribuer au renforcement des infrastructures nationales de recherche, la Région Hauts-de-France et l'Etat ont contractualisé dans le cadre des Contrats de Plans 2015-2020. Les grands projets relevant des CPER feront ainsi l'objet d'une programmation en 2020 selon leur état d'avancement respectif.

- **Partenariats et contractualisations avec les acteurs de la recherche : 3,24 M€ (1,5 M€ en AE et 1,74 M€ en AP)**

La Région poursuit son soutien aux projets dédiés à la REV 3 de la FUPL. Elle entend également contribuer à la structuration de la recherche et amplifier son attractivité, en aidant à l'ancrage et à l'implication des organismes nationaux de recherche en Hauts-de-France. Aussi, la Région développe une politique partenariale au service de la recherche et a conclu en ce sens plusieurs protocoles de partenariats, notamment avec des organismes de recherche (ANSES, IFSTTAR, INRIA, INSERM) afin d'augmenter leur nombre de chercheurs en région, avec le CEA Tech et à partir de 2020 avec le CNRS.

- **Soutien aux infrastructures de recherche : 5,5 M€ (AP)**

La recherche contribue au dynamisme économique et social des territoires, par l'innovation et l'emploi. Le développement des territoires peut ainsi s'appuyer sur les investissements immobiliers et les équipements scientifiques alloués aux établissements de recherche, qui contribuent à la spécialisation des territoires, leur procurent des avantages distinctifs et renforcent leur attractivité. C'est le cas de la 2^{ème} tranche du bâtiment de l'Institut de Recherche sur le Cancer de Lille à hauteur de 4,1 M€, dont le démarrage des travaux prévu en septembre 2020.

- **Soutien au capital humain de la recherche : 6,5 M€ (AE)**

Les Hauts-de-France ont la proportion la plus faible de doctorants au niveau national. Afin de renforcer le capital humain des laboratoires régionaux et de favoriser la montée en compétences des étudiants au travers de la poursuite d'études longues, la Région attribue plus de 100 allocations de recherche en faveur des doctorants chaque année dans le cadre d'un appel à projets sur fonds régionaux. Un effort supplémentaire portant sur 30 allocations sera fait en 2020, notamment sur des projets de thèses en lien avec des entreprises.

2) Soutenir des projets de Recherche Développement Innovation (RDI) en lien avec les enjeux régionaux : 11,05 M€ (5,45 M€ en AE et 5,6 M€ en AP)

- **Soutien aux projets de recherche en lien avec les acteurs économiques : 8,65 M€ (3,35 M€ en AE et 5,3 M€ en AP)**

Une des ambitions portée par le SRESRI est de favoriser la création de valeurs via la RDI et de renforcer les collaborations public-privé. Cela se traduit par le financement, via le FRRRI (Fonds Régional Recherche Innovation) de projets collaboratifs de R&D impliquant des laboratoires de recherche, notamment au titre de PSCP (Projets structurants pour la compétitivité) et le financement de projets portés par les établissements et les organismes de recherche dans le cadre du dispositif « Start-AIRR », qui a pour objectif l'accompagnement de projets de recherche académique dont les résultats pourraient

présenter un potentiel de maturation en vue de leur transfert vers le monde socio-économique. De même un abondement en faveur du Fonds industrie du futur de la BPI sera fait en faveur des acteurs académiques impliqués dans des projets collaboratifs avec des entreprises après sélection via l'appel à projet régional dédié.

Un soutien majeur prévu en faveur de la recherche en intelligence artificielle sera également déployé à hauteur de 1,75 M€.

- **Soutien aux projets thématiques ou structurants : 2,4 M€ (2,1 M€ en AE et 0,3 M€ en AP)**

La Région contribue à la RDI indispensable au développement économique, ainsi qu'au rayonnement international de sa recherche et de ses établissements par la production de connaissances nouvelles et l'émergence de nouvelles voies de recherche.

Pour ce faire, elle soutient la recherche non seulement exploratoire, mais aussi partenariale, en veillant à rapprocher les acteurs de l'ESR autour de projets multi-disciplinaires ou collaboratifs public/privé (dispositif « STIMuIE). La structuration de collectifs de recherche est également encouragée (appel à projets « SACRe »).

Au-delà des domaines stratégiques inscrits dans la stratégie recherche innovation (SRI-SI/S3) et la troisième révolution industrielle-REV3, il s'agit de répondre à des enjeux économiques, sociaux, environnementaux ou encore sanitaires. Une attention particulière sera accordée aux projets relevant de la bio-économie, au regard du Master Plan Régional de la Bioéconomie en Hauts-de-France.

3) Renforcer l'attractivité et le rayonnement de la recherche au niveau européen et international : 3,35 M€ (3,2 M€ en AE et 0,15 M€ en AP)

Par son soutien à des manifestations et éditions scientifiques, la Région contribue à la visibilité et au rayonnement de la recherche. Des prix scientifiques permettent également de promouvoir des talents en région.

L'action en faveur de l'accueil de talents de la recherche scientifique, qui vise à inciter des scientifiques prometteurs, confirmés et/ou de grande renommée, à s'installer en région et à favoriser l'insertion des équipes de recherche des Hauts-de-France dans les réseaux européens et internationaux (dispositifs « STaRS » et Fulbright), sera renforcée.

4) Valoriser la recherche par l'animation et la communication via des missions d'expertises de projets de recherche : 180 K€ (AE)

Pour augmenter les taux de dépôts et de succès des projets de recherche aux dispositifs européens, un accompagnement des acteurs que ce soit par la mise en réseau ou l'aide à la rédaction des dossiers de candidatures sera mis en œuvre sous la forme d'un guichet mutualisé.

5) Une subvention de 957 128 € en investissement et 533 762 € en fonctionnement vient équilibrer le budget annexe IndustriLab.

C) Prospective

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
				0

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
			1 230 000	1 230 000

Exposé des motifs :

Conformément à la Loi Notre, la Région Hauts-de-France a décidé lors de la Séance Plénière du 24 novembre 2016 le lancement de l'élaboration du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Un projet a été arrêté le 31 janvier 2019 et a fait l'objet des consultations partenariales obligatoires ainsi que d'une enquête publique de la même manière que pour le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets (PRPGD) dont le projet a été arrêté le 27 juin 2019.

Ce travail de co-construction et ses interrelations avec d'autres stratégies développées par la Région (SRDEII, CPRDFOP, SRESRI, PRADET...), et à court terme la mise en œuvre du SRADDET et du PRPGD induisent des besoins en matière d'observation, et de prospective à l'échelle régionale et territoriale très importants. Réalisé en grande partie en régie par les services ils nécessitent néanmoins la mobilisation de moyens budgétaires (partenariat avec : les agences d'urbanisme, l'INSEE, le CEREMA, le CERDD, les professionnels des déchets, les universités, des experts ; frais liés aux enquêtes publiques...).

La Loi Notre a également confié aux Régions une compétence en matière d'animation et de valorisation de l'information géographique sur leur territoire. Dans ce cadre des moyens seront mis en œuvre afin de construire et d'animer une seule plateforme régionale d'information géographique (Géo2France) à l'échelle des Hauts-de-France permettant la mutualisation des ressources, et la poursuite des projets internes à l'institution.

L'ensemble des moyens budgétaires, qui accompagnent la production en régie, favorise l'établissement de stratégies régionales en lien direct et opérationnel avec les politiques publiques de la Région, marquant ainsi une garantie de continuité entre les réflexions de moyen ou de long terme, les programmations contractuelles (CPER, FEDER...), l'accompagnement des directions (dispositif centre-ville et centre-bourg, territoires-d'industrie...) et des partenaires en charge du déploiement des stratégies régionales (SCOTs, PCAET, ensemble des EPCI, ingénieries régionales et territoriales...), et l'animation et l'outillage de la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP).

D) Europe

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
1 236 455	415 913	986 235	337 000	1 739 148

Le budget en dépenses est composé de trois parties :

- ↳ une consacrée aux initiatives locales et participations
- ↳ une consacrée aux programmes opérationnels
- ↳ une consacrée à la représentation de la Région à Bruxelles

1) Initiatives locales et participations – AE de 500 K€

- **Soutien aux réseaux d'information – AE de 425 K€**

Parmi les opérations couvertes figurent :

- l'adhésion aux **Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT)** « Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai et « West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale » ; le montant de l'adhésion constitue une obligation statutaire : coût total 165 K€
 - ↳ le retrait du Département 62 du GECT West-Vlaanderen-Flandre-Dunkerque-Côte d'Opale va engendrer une augmentation du coût d'adhésion de 5K€ (de 32 K€ à 37 K€)
 - le financement du programme d'activité des **maisons de l'Europe** (Dunkerque et Littoral, Grande Thiérache à Fourmies, INTERPHAZ et maison Douaisienne) et de l'info point Europe d'Amiens : coût total : 230 K€;
 - ↳ le financement de ces structures, désormais sécurisé s'inclut dans des conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens en cours de signature (CP mai 2019)
 - le financement du **concours Demain J'Europe** adossé à l'activité de l'info point Europe d'Amiens (25 K€)
- **Accompagnement des programmes INTERREG – hors AE de 282 K€**

Sur la période de programmation 2014-2020, la Région endosse des responsabilités dans la gouvernance de programmes de coopération européenne et doit contractuellement honorer une participation :

- en tant qu'autorité de gestion des 3 programmes de coopération territoriale européenne : INTERREG Europe du Nord, INTERREG Europe et INTERREG des 2 Mers,
- en tant qu'autorité nationale des 4 programmes INTERREG Flandre-Wallonie-France, Europe du Nord-Ouest, INTERREG Europe et INTERREG des 2 Mers,
- en tant que partenaire du programme France (Manche)-Angleterre
- en tant qu'entité chargée de l'exécution du dispositif et du financement de la gestion des actions innovatrices,

- en tant que membre fondateur de la structure porteuse des équipes techniques

↳ le montant des contributions a été totalement affecté en 2019 et ne nécessite plus d'AE en 2020. Les besoins en AE couvriront le projet déposé dans le cadre d'EUROP'ACT et l'organisation des contrôles de 1^{er} niveau

- **Soutien aux projets européens – préparation (AE de 170 K€) et réalisation (AE de 66 K€)**

Il s'agit d'assurer le financement :

- de l'ingénierie des projets européens grâce au FRAPPE (Fonds régional d'aide aux porteurs de projets européens) sous forme de mise à disposition de journées de consultants auprès des porteurs de projets européens de la région
- de l'accueil des partenaires

Ce dispositif est complété par le dispositif d'appui au projet qui consiste en l'attribution d'une subvention pour les porteurs de projet n'ayant aucune expérience dans les programmes européens, pour les aider à constituer le partenariat ou pour leur apporter une contrepartie.

2) Programmes opérationnels (PO) – AE de 500 K€

Le programme 04200006 vise à permettre la mise œuvre d'actions en matière de communication et de représentation et les frais de comitologie dans le cadre de l'assistance technique des PO Nord-Pas de Calais et Picardie FEDER-FSE/IEJ.

Ces dépenses encourues constituent une obligation au regard des programmes et permettent de générer des recettes.

3) Représentation de la Région à Bruxelles

Seuls des besoins en section de fonctionnement et en hors-AE sont exprimés.

Le budget 2020 doit permettre de couvrir les besoins induits par :

- a- une régie de dépenses permettant de couvrir les dépenses courantes de la MUE (15 K€)
- b- la rémunération annuelle d'un jeune inscrit dans le dispositif « volontariat international en entreprise » affecté à la MUE (30 K€)

BUDGET PRIMITIF 2020

5^{ème} VICE-PRESIDENCE

AGRICULTURE, AGROALIMENTAIRE ET BIOECONOMIE

Madame Marie-Sophie LESNE

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
13 556 000	11 883 521	1 366 479	0	13 250 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
11 019 640	9 612 728	1 339 470	0	10 952 198

Dans la continuité d'une année de mobilisation pour consolider le rôle économique et social de premier rang qu'occupe l'agriculture, la Région Hauts-de-France se mobilise sur le long terme, avec et pour les agriculteurs et tous les acteurs de la filière, afin de fixer un horizon et des priorités d'actions partagées.

Le budget présenté doit permettre la mise en œuvre des priorités et actions répondant aux six enjeux de la stratégie agricole régionale :

- soutenir le développement des exploitations et la professionnalisation des agriculteurs ;
- valoriser les productions agricoles des Hauts-de-France ;
- développer la qualité et la diversification des productions ;
- soutenir les industries agroalimentaires et l'agro-industrie ;
- favoriser l'innovation ;
- valoriser le métier d'agriculteur et l'image de l'agriculture des Hauts-de-France.

A) Accompagner l'investissement productif dans les exploitations et la création de valeur ajoutée locale

Il s'agit d'une priorité majeure de la politique régionale. Le développement de la compétitivité et de la valeur ajoutée est un enjeu majeur. L'objectif des actions accompagnées est d'accroître la résilience des exploitations agricoles au travers :

- le soutien à leur diversification et la transformation des produits ;
- la modernisation des moyens de production et leur développement ;
- la prévention des conséquences des aléas climatiques.

Cet axe permettra de soutenir par des aides directes, en contrepartie du FEADER ou non, des projets liés :

- à la préservation et à la valorisation des savoir-faire régionaux, de la diversité des agricultures et des productions agricoles et du patrimoine bâti agricole ;
- au maintien, au développement et à la valorisation de filières régionales ;
- à la consolidation d'exploitations agricoles de taille modeste et/ou en phase d'installation et l'emploi de main d'œuvre ;
- au renforcement du lien entre l'agriculture et les habitants et les territoires des Hauts-de-France ;
- la modernisation des exploitations, notamment d'élevage, et de leurs CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole), dans le cadre du Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles (PCAE).

Si le FEADER prévoit un accompagnement spécifique en matière d'investissements et de diversification, celui-ci est parfois un outil complexe à mobiliser pour les petites filières ou les investissements modestes. A l'inverse, les plafonds d'investissements éligibles peuvent paraître trop insuffisants pour des projets importants. C'est pourquoi, le dispositif « *Pass'Agri filières* » d'une part et, l'avance remboursable récemment adaptée d'autre part, permettront d'apporter un accompagnement cohérent, en complément du FEADER.

Par ailleurs, la résilience des exploitations passe par une prévention des conséquences des aléas climatiques. A ce titre, le nouveau dispositif « *Pass agri assurances* », permettra d'inciter les agriculteurs à mieux s'assurer contre ces événements.

Enfin, il apparaît nécessaire de poursuivre et d'amplifier l'accompagnement des porteurs de projets par la montée en puissance du plan *Activ' ta diversification*, en partenariat avec la chambre d'agriculture et son réseau d'associations. En 2020, il est notamment prévu de renforcer le point d'accueil unique diversification.

AE : 580 000 €

AP : 8 656 000 €

B) Accompagner la transition agro écologique et l'expérimentation de pratiques agricoles durables

Cette politique, appelée à s'amplifier, a pour objectif d'accompagner la transition de l'agriculture régionale pour répondre aux attentes sociales et environnementales des citoyens et des consommateurs. Elle vise à faire des agriculteurs des acteurs de la protection de l'environnement à accompagner l'évolution des exploitations vers la triple performance (économique, sociale et environnementale). Concrètement, il s'agit de maintenir voire de développer les actions suivantes :

- contrats MAEC (mesures agro-environnementales et climatiques) avec les agriculteurs et animation en amont, avec cofinancement FEADER ;

- programmes expérimentation de développement et d'expérimentation de pratiques nouvelles notamment en matière de réduction des intrants pour répondre aux enjeux de préservation de la ressource en eau, la biodiversité et les sols.

Ces actions sont à articuler avec le soutien au développement de l'agroforesterie et à la gestion durable de la forêt. Elles seront amplifiées dans le cadre d'un plan global agro écologie qui peut faire l'objet de besoins budgétaires supplémentaires courant 2020.

AE : 3 044 869 €

C) Faciliter et accompagner la création et la transmission des exploitations, et aider les agriculteurs en difficulté :

- **Installation et transmission**

Cette politique est principalement dédiée au renouvellement des générations vers une agriculture générant plus d'emplois et de valeur ajoutée via :

- un soutien aux structures qui œuvrent pour l'accompagnement des candidats à l'installation et à la transmission en agriculture. L'objectif est de poursuivre la dynamique initiée dans le cadre du plan « *ACTIV'ton installation, prépare ta transmission* ».
- des aides directes aux nouveaux installés, non éligibles à la dotation jeunes agriculteurs et des prêts d'honneur.

AE : 1 080 000 €

AP : 1 160 000 €

- **Accompagnement des agriculteurs en difficulté – soutien aux structures** : AE : 475 000€

D) Soutenir la montée en gamme et la qualité des produits

- **Les SIQO dont le plan agriculture biologique**

La Région, copilote le nouveau plan de développement de l'agriculture biologique signé en mars 2018. Dans le cadre de l'appel à initiatives lancé en 2018, les projets suffisamment murs et structurants pourront faire l'objet d'un accompagnement financier.

Enfin, la Région participe à la prise en charge du coût de certification bio et autre signe officiel de qualité, en contrepartie du FEADER sur le PDR NPDC.

Par ailleurs, cette politique vise à soutenir et à encourager les productions sous Signes Officiels de la Qualité et de l'Origine (SIQO), en veillant à l'accompagnement des groupements de producteurs inscrits dans ces démarches jusqu'à la commercialisation pour leur garantir la conquête de nouveaux marchés.

AE : 1 571 931 €

- **Promouvoir les produits locaux et développer les circuits courts**

La Région soutien la promotion de la gastronomie et de la filière alimentaire locale.

L'objectif est d'aider les entreprises et filières alimentaires de la région à faire connaître et de valoriser les produits locaux auprès du grand public et des professionnels.

Les actions soutenues visent également à accompagner la construction des filières locales en mettant les opérateurs en relation : la distribution et les fournisseurs afin de développer les circuits alimentaires de proximité en région et de promouvoir les filières alimentaires régionales.

AE : 1 257 140 €

AP : 90 000 €, en complément des aides à la diversification.

E) Maintenir et développer l'élevage

Cette politique se traduit par le Plan régional pour l'élevage (Pré). Il s'agit de favoriser la résilience des systèmes d'élevage des Hauts-de-France, par l'étude des pratiques, afin de mettre en place un élevage rentable et intégré socialement.

Il prévoit également le développement et la préservation de l'élevage de races locales qui participent au rayonnement de notre territoire et à la sauvegarde de notre patrimoine génétique. Cette politique apporte un soutien spécifique aux productions en déficit d'éleveurs pour reconquérir des parts de marchés infra régionales : ovins, lapins, porcins, volailles, cuniculture, apiculture....

L'attractivité de l'élevage à l'herbe par la démonstration de ses performances économiques, écologiques et techniques est aussi soutenue. Il s'agit notamment d'accompagner la diffusion des techniques et des indicateurs et d'encourager la valorisation des filières à l'herbe auprès des industriels, des distributeurs et des consommateurs.

Le PRE a été complété par l'adoption du plan régional de rayonnement de la filière équine 2019-2021. Il prévoit des actions nouvelles pour soutenir cette filière à fort potentiel économique.

AE : 1 757 700 €

AP : 400 000€ spécifiques élevage, en complément des aides de droit commun (toutes filières)

F) Communiquer sur l'agriculture et sur ses métiers

La Région veut participer à valoriser l'image de l'agriculture, des agriculteurs, des produits agricoles et agroalimentaires.

En lien avec la profession, elle développera les actions qui permettront de rétablir le lien avec le consommateur et le citoyen, et de nourrir la confiance dans la qualité et la sécurité sanitaire des productions régionales.

Ces actions sont portées par la direction de la communication, mais la direction de l'agriculture y participe également par le soutien à de nombreuses manifestations agricoles et aux visites pédagogiques dans les exploitations.

AE : 461 000 €

G) Soutenir les industries agro-alimentaires

Les entreprises agro-industrielles constituent un débouché majeur pour l'agriculture régionale. Elles travaillent avec les agriculteurs et les coopératives. La transformation agricole est le maillon de la chaîne alimentaire pourvoyeur d'un maximum de valeur ajoutée.

Il convient donc d'accompagner les entreprises à chaque étape de leur vie (création-transmission, développement-innovation, difficultés..) afin de favoriser la création, le développement de la valeur ajoutée et le maintien des emplois pour contribuer au dynamisme économique régional.

La Région veillera enfin particulièrement au maintien sur le territoire d'abattoirs de proximité en région, qui est une nécessité afin de répondre aux enjeux de valorisation des élevages d'une part et d'autre part pouvoir répondre aux objectifs régionaux en matière d'approvisionnement local.

AE : 200 000 €

AP : 3 000 000 €.

H) Encourager la gestion durable de la forêt

La filière bois-forêt des Hauts-de-France, représente 8 800 entreprises et 42 000 emplois, 428 000 ha de forêts, 4 millions de m³ de bois produits par an et 120 000 propriétaires se partageant les 72 % de forêt privée.

La filière forêt-bois est un enjeu économique, mais aussi un régulateur déterminant des effets du changement climatique et un pourvoyeur d'aménités sociales et environnementales. L'amont de la filière, et notamment la forêt privée, a donc pour responsabilité d'alimenter en matière première durable toute une filière régionale.

Les aides à la filière forêt-bois s'inscrivent dans un partenariat de long terme avec les pouvoirs publics. Le soutien de la Région incite à une gestion durable des forêts, pour en concilier les fonctions économiques, sociales et environnementales.

AE : 592 000 €

AP : 250 000 €

BUDGET PRIMITIF 2020

6^{ème} VICE-PRESIDENCE

APPRENTISSAGE ET ARTISANAT

Monsieur Christophe COULON

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
30 100 000	23 388 797	6 200 000	50 000	29 638 797

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
57 504 448 €	11 571 554 €	51 766 348 €	50 000 €	63 387 902 €

A) Apprentissage

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
25 400 000	22 838 797	3 400 000	50 000	26 288 797

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
53 039 448 €	9 536 062 €	50 482 448 €	50 000 €	60 068 510 €

L'année 2020 constitue la première année d'application pleine de la réforme de l'apprentissage. Dans ce nouveau paysage, la Région s'adapte en s'appropriant ses compétences revisitées et réaffirme son ambition de soutenir l'apprentissage sur son territoire.

Ainsi, au travers de ce budget, deux objectifs principaux sont poursuivis :

- **maintenir le pouvoir d'achat des apprentis** : la Région s'engage à ce que les apprentis ne voient pas leurs aides diminuer. Elle adaptera son règlement d'attribution des aides aux apprentis en tenant compte de ce qu'ils pourront percevoir à l'avenir et en maintenant les mesures phares qui permettront de sécuriser leur parcours,
- **développer et promouvoir l'apprentissage** : la Région continue à croire aux vertus de l'apprentissage et à encourager le développement de cette voie de formation et d'insertion professionnelle sur son territoire. Elle soutiendra les actions en faveur d'un développement équilibré de l'apprentissage, au travers des fonds de soutien que la loi lui confère, et jouera pleinement son rôle de promotion et de valorisation de l'apprentissage et de l'alternance, rôle justifié par le renforcement de sa compétence en matière d'orientation, et plus précisément, d'information sur les métiers et les formations.

Le budget 2020 constitue le premier budget depuis l'instauration du nouveau mode de financement de l'apprentissage, introduit par la loi n°2018-771 « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », portant notamment réforme de l'apprentissage. Les recettes perçues par la Région seront ajustées à ses nouvelles compétences. Les dépenses s'adapteront progressivement en conséquence tout en intégrant encore cette année les crédits historiques qui engagent juridiquement la Région pour solder les opérations antérieures.

Le budget proposé pour 2020 est de 86 407 306,70 euros de crédits de paiements composé :

- d'une section de fonctionnement de 60 068 509,67 euros consacrés au financement des CFA, au versement des aides aux apprentis et à leurs employeurs et au financement de politiques en faveur du développement et de la promotion de l'apprentissage,
- d'une section d'investissement de 26 288 797,03 euros consacrés aux versements des subventions antérieurement votées et aux nouveaux projets d'investissement des CFA au titre de l'aménagement et du développement du territoire.

1) Une volonté forte de préserver le pouvoir d'achat des apprentis

La loi du 5 septembre 2018 prévoit une aide au permis de conduire de 500 euros à destination des apprentis et une prise en charge, pour les centres de formation qui les financent, de frais annexes liés à l'hébergement, la restauration et l'équipement. Mais ces frais ne devraient pas systématiquement se traduire par un versement direct à l'apprenti et ne seront pas ouverts aux centres de formation ne prenant pas en charge ces frais.

Depuis plusieurs années, la Région Hauts-de-France a développé une politique d'aide aux apprentis significative avec notamment l'aide à l'achat de matériel scolaire et professionnel via la carte génération, les aides au transport, à l'hébergement et à la restauration versées via les CFA, le fonds de solidarité des apprentis (FSA) mobilisable en cas de difficulté, le dispositif « Reprise des apprentis » en cas de rupture, l'aide à la mobilité européenne et le Fonds d'aide à l'Équipement des Apprentis en situation de Handicap (FEAH). Tout en tenant compte des nouvelles mesures instaurées par la loi et de la politique que pourraient déployer les branches professionnelles vers les apprentis, la Région ne se désengagera pas du parcours des apprentis et maintiendra son appui financier pour leur permettre de suivre leur formation dans les meilleures conditions. Ainsi, la Région prévoit de revisiter les aides pour les orienter au mieux, selon les besoins des apprentis et les évolutions législatives dans l'objectif de maintenir le même niveau de soutien qu'avant la réforme. Les crédits 2020 sont ajustés en conséquence : 3,01 M d'euros sont ainsi inscrits au budget pour le solde des aides antérieures à 2020 (liées aux comptes financiers des CFA) et 15,16 M d'euros pour le versement des nouvelles aides à compter du 1er janvier 2020. Par ailleurs, 30 000 euros de crédits de paiements permettront de solder les dossiers relatifs aux projets d'amélioration liés à la santé, la sécurité et l'illettrisme.

2) Soutien financier aux employeurs d'apprentis des Hauts-de-France : la Région respecte ses engagements

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » a créé une nouvelle aide unique à destination des employeurs d'apprentis pour les contrats d'apprentissage signés à compter du 1er janvier 2019. Les Régions restent en charge de la gestion et du versement des aides aux employeurs d'apprentis pour les contrats d'apprentissage signés avant cette date, et ce sur toute la durée du contrat. Ainsi, la Région Hauts-de-France assurera en 2020 le versement de l'aide au recrutement d'apprentis, de la prime à l'apprentissage mais aussi de l'aide d'initiative régionale qu'elle avait mis en place pour permettre le « triplement de la prime ». La Région respecte ainsi ses engagements jusqu'au terme de ses compétences, avec un montant de 16 M d'euros pour honorer les aides relatives aux contrats débutant jusqu'au 31 décembre 2018 sur la durée totale de l'exécution des contrats.

3) Le financement régional des CFA : sécuriser la transition et soutenir une offre de formation de proximité et équilibrée sur le territoire des Hauts-de-France

Le nouveau mode de financement des CFA par les opérateurs de compétences est mis en place à compter du 1er janvier 2020. Une intervention régionale sera maintenue à plusieurs titres :

- Le solde de l'ancien système de financement : plus de 7 millions d'euros permettront de verser aux CFA les soldes des contributions régionales antérieures à 2020. En effet, la Région reste garante de l'équilibre financier des CFA pour l'année civile 2019 et le solde des subventions sera versé au cours du second semestre 2020 après réception des comptes financiers des CFA,
- La nouvelle compétence de la Région : le financement du fonctionnement au titre de l'aménagement et du développement du territoire (ou « fonds de soutien ») est estimé à 15

millions d'euros. Le nouveau cadre d'intervention de ce « fonds de soutien aux CFA » précisera les critères d'éligibilité retenus: soutien des formations à faible effectifs, des territoires ruraux, amorçage de formations nouvelles, etc.

- Par ailleurs, un montant de 350 000 euros de crédits de paiements permettra de prendre en charge une partie des coûts de formation supportés par les collectivités territoriales employant des apprentis (sous conditions), conformément à la volonté de la Région de prolonger le dispositif « Zéro coût de formation » de soutien de l'apprentissage dans le secteur public dans la phase transitoire de la réforme.

4) Une approche territoriale de la modernisation de l'offre de formation

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » maintient aux Régions la possibilité de financer les CFA en matière d'investissement « quand des besoins d'aménagement du territoire et de développement économique le justifient ».

La Région Hauts-de-France consacre chaque année un budget conséquent aux opérations de construction, d'extension, de rénovation, de mise aux normes des centres de formation afin de permettre aux apprentis de bénéficier de conditions d'accueil adaptés.

En 2020, le budget dédié à cet effort de modernisation d'un montant total de 26,3 millions d'euros permettra d'honorer les engagements antérieurs et d'affecter des crédits à de nouvelles opérations afin de poursuivre cette mission d'accompagnement aux investissements maintenue par la loi et d'assurer les opérations de maintenance et les travaux d'urgence.

5) La Région : un rôle volontariste de promoteur de l'apprentissage

- **L'appui à la création / reprise d'entreprise, à l'innovation**

Par ses actions en faveur de l'apprentissage, la Région souhaite également encourager l'emploi et le développement économique : la sensibilisation à la création et la reprise d'entreprises auprès des publics apprentis sera poursuivie en 2020, de même que le soutien à des initiatives en faveur des TPE-PME tels que le dispositif INOPME-recherche qui met à disposition des PME des apprentis-chercheurs leur permettant ainsi de bénéficier d'une cellule d'innovation et de recherche propice au développement de leur activité. Plus de 230 000 euros seront dédiés à ces mesures.

- **La valorisation de l'apprentissage et le rapprochement offre / demande**

La Région entend poursuivre ses efforts concernant la valorisation de l'apprentissage et le rapprochement de l'offre et de la demande compte-tenu de son nouveau rôle en tant que développeur / promoteur de l'apprentissage. Les objectifs sont les suivants :

- Valoriser l'apprentissage par le soutien d'actions emblématiques telles que les Olympiades des métiers, les concours Meilleur apprenti de France, Meilleur Ouvrier de France, et par le développement de nouveaux projets d'actions de sensibilisation, d'information sur les métiers de l'alternance, de rapprochement de l'offre et de la demande
- Encourager les initiatives territoriales au bénéfice du rapprochement offres et demandes d'emploi et d'alternance par le soutien financier aux jobs-dating, salons emploi-formation, forums, etc.,
- Soutenir les préparatoires à l'apprentissage permettant de capter les publics entre 16 et 29 ans et de les préparer à un parcours en alternance.

Un montant de 2,73 M d'euros sera consacré à ces thématiques.

B) Artisanat :

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
4 700 000	550 000	2 800 000		3 350 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 465 000	2 035 492	1 283 900		3 319 392

B.1) Relations avec les entreprises

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
4 700 000	550 000	2 800 000		3 350 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
150 000	75 000	75 000		150 000

L'artisanat constitue un enjeu du SRDEII adopté le 30 mars 2017. Il s'intègre notamment dans la dynamique des industries créatives et de l'accueil. Il est mis en œuvre à travers les plans : STARTER et BOOSTER. Il entre également dans le plan TERRITOIRE dans la mesure où le soutien à l'artisanat est un enjeu d'équilibre des territoires et comporte un volet d'aides directes aux entreprises.

A noter que l'intervention de la Région, en matière économique, doit être appréciée à l'aune de ce présent budget « artisanat », sous la délégation du Vice-Président Christophe Coulon, orienté vers les TPE, artisans, commerçants, et du budget « Développement économique » porté par le conseiller délégué André-Paul Leclercq.

1) Aides au développement, doté de 1 500 000 € d'AP:

- **Aides au développement des TPE artisanales**, dotées de 500 000 € d'AP

Nombre de TPE sont de statut artisanal. C'est pourquoi cette aide au développement leur est tout naturellement dédiée.

3 objectifs sont particulièrement recherchés ici:

- Accompagner les entreprises artisanales dans leurs projets de développement situés dans les territoires urbains et ruraux
- Favoriser la création d'emplois sur le territoire régional.
- Aider les TPE à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

Cette aide se fait aujourd'hui sous forme d'avance remboursable.

L'enjeu est donc de concourir à la valorisation de la capacité d'innovation, de l'organisation de l'entreprise et de l'adaptation à la transition numérique visant une compétitivité toujours plus performante

- **Dispositif « Flash TPE »** : 1 M€ de dotation Région générant 3 M€ de prêts

Ce nouveau dispositif, géré par la BPI, vient compléter le **Prêt Croissance TPE** et permettra de mieux financer les artisans.

Il s'adresse aux TPE de 1 à 9 salariés y compris les entreprises individuelles ayant plus de 3 ans. Le prêt est de 10 K€ remboursable en 4 ans. Il permet de financer des projets de développement et principalement les investissements immatériels et l'accroissement du BFR.

2) Aides à la consolidation financière, dotées de 800 000 € d'AP,

- **Fonds 1er secours**, doté de 800 000 € d'AP

Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, et répondre aux accidents de la vie économique, la Région Hauts-de-France et les Tribunaux de Commerce du territoire proposent un outil qui prend la forme d'un prêt, d'un montant inférieur à 50 000 €, pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement et ainsi l'aider à passer un cap difficile.

Cet outil, très réactif, est particulièrement adapté pour les entreprises artisanales, à la trésorerie fragile, et donc très vulnérables au moindre incident. C'est pourquoi, une partie de ce fonds 1er secours est dédié aux entreprises artisanales.

3) Soutien régional au commerce et à l'artisanat, doté de 2 M € d'AP,

Ce nouveau programme, adopté en octobre 2018, est destiné à aider l'artisanat des villes de moins de 10 000 habitants, dès lors que l'activité artisanale est conjuguée avec un point de vente, avec 2 volets :

- le volet amélioration des points de vente fixe, pour 1 000 000 € d'AP, subvention plafonnée à 6 000 €, représentant 20% d'une dépense subventionnable,
- le volet amélioration des points de vente mobile (camions de tournées), également pour 1 000 000 € AP, subvention plafonnée à 20 000 €, représentant 20 % de la dépense.

Ce dispositif vise tout naturellement les entreprises artisanales dont on connaît l'importance pour la vie des bourgs et du milieu rural, pour ce qui concerne les camions de tournées.

Ce dispositif, critérisé, est de réaction très rapide puisque délégation est donné au Président de la Région pour décider, sans passage en instances, dossier par dossier.

4) Soutien régional à la transition numérique des artisans commerçants, doté de 400 000 € d'AP

Le numérique représente aujourd'hui une très forte opportunité de croissance pour les entreprises. Le rapport « Accélérer la mutation numérique des entreprises : un gisement de croissance et de compétitivité pour la France », (McKinsey, 2015) estime à 40% l'augmentation du chiffre d'affaire d'une entreprise digitalisée. Alors que près de 70% des Français achètent sur internet, 11 % des TPE-PME des Hauts-de-France vendent en ligne (CCI Hauts-de-France, mars 2017). Parmi les facteurs qui

freinent aujourd'hui la transition numérique, les entreprises mettent en avant l'absence de financement et d'aide dans ce domaine.

L'objectif de cette aide est donc de soutenir financièrement les artisans et commerçants qui souhaitent investir dans un projet de transformation numérique de leur activité : mise en place d'un site de e-commerce, caisse ou terminaux de paiement connectés, solutions de collecte ou de gestion de données.

Ce dispositif est un outil opérationnel au service du plan artisanat-commerce et de l'enjeu de redynamisation des centres-villes et centres-bourgs des territoires. Il s'articule par ailleurs aux accompagnements proposés via le plan Booster TPE et vise à proposer aux petites entreprises un parcours complet d'accompagnement par la Région et ses partenaires pour réussir de bout en bout leur transition numérique.

Ce dispositif est critériisé, comme le précédent. La subvention est plafonnée à 20 % des investissements éligibles, plafonnée 6 000 €.

5) Ligne budgétaire dédiée aux marchés d'expertises, fléchée à hauteur de 150 000 € d'AE pour le volet artisanal.

Pour que l'appui de la Région, auprès des entreprises, puisse être efficace dans tous les cas de figure il peut s'avérer utile de se doter de la possibilité de recourir, en tant que de besoin, à des expertises de haut niveau, qui concernent toutes les facettes de la vie des entreprises (finances, ressources humaines, organisation, droit, prospection ...).

C'est notamment l'objet du marché à bons de commande multi-lots déjà en vigueur aujourd'hui pour les expertises, ainsi que pour le partenariat avec la Banque de France qui permettra d'avoir accès à leurs bases de données et leurs outils financiers.

Les entreprises artisanales, de par leur taille, ne bénéficient pas toujours d'outils de pilotage et surtout d'alerte en cas d'évolution défavorable de leur situation financière. Ces dispositifs s'adressent donc également à celles-ci, charge à ces dernières de pouvoir en saisir l'opportunité.

L'action de la Région ne se limite donc pas à de simples aides financières mais peut également remplir parfaitement un rôle de conseil, pluridisciplinaire, dans l'intérêt de l'entreprise.

B.2) Partenariats Economiques

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
				0

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 315 000	1 960 492	1 208 900		3 169 392

L'artisanat constitue un enjeu du SRDEII adopté le 30 mars 2017. Il s'intègre notamment dans la dynamique des industries créatives et de l'accueil. Il est mis en œuvre à travers les plans : STARTER et BOOSTER. Il entre également le plan TERRITOIRE dans la mesure où le soutien à l'artisanat est un

enjeu d'équilibre des territoires. L'année 2019 a vu la Région exprimer son engagement auprès du monde artisanal à travers l'adoption d'une feuille de route le 28 mars 2019.

1) Plan Starter TPE

Le chéquier STARTER constitue la nouvelle politique régionale d'accompagnement à la création d'entreprise à compter du 1er janvier 2018. Le chéquier STARTER a fait l'objet d'un appel à projets 2018-2019 en vue de sélectionner les opérateurs chargés de sa mise en œuvre et fait l'objet d'un nouvel appel à projets 2020-2021.

Il propose aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé et gratuit structuré autour de 4 types d'accompagnement :

- L'accompagnement ante-crédation
- Le test d'activités
- La structuration financière
- Le suivi post-crédation

L'accompagnement d'entreprises artisanales est un des objectifs du chéquier STARTER. Les crédits figurant dans ce chapitre sont ceux destinés à soutenir la création d'entreprises artisanales.

Pour 2020, ce plan représente 1 090 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

2) Plan Booster Exportation

Le cadre d'intervention du BOOSTER « exportation » a été adopté par la Région lors de la séance plénière du 1er février 2018. Il vise à optimiser l'accompagnement des entreprises régionales à l'international au travers d'une boîte à outils adaptée aux problématiques des entreprises. L'un des dispositifs de cette boîte à outils, unique en France, est le Programme Artisanal Régional International pour l'accompagnement des entreprises artisanales. Il vise à répondre aux attentes des artisans et à les aider à franchir les obstacles à l'exportation avec 3 niveaux d'actions :

- formation et conseil
- diagnostic
- boîte à outils export

Pour 2020, ce plan représente 400 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

3) Plan Booster TPE – artisans commerçants

Le Plan BOOSTER TPE a été adopté le 29 juin 2017. Il vise à créer un dispositif d'accompagnement des TPE à l'échelle régionale et au plus proche des territoires.

Les modules proposés sont les suivants :

- Développement Commercial
- Ressources Humaines
- Transmission
- International (action du PARI ci-dessus)
- Gestion
- Digitalisation

La Chambre des Métiers et de l'Artisanat, avec la CCI Hauts de France, est chargée de la mise en place de ce plan BOOSTER TPE au bénéfice des entreprises artisanales.

Pour 2020, ce plan représente 1 350 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

4) Digitalisation des entreprises et Ambassadeurs du numérique

La région a décidé de reconduire l'opération « ambassadeurs numériques » consistant à déployer 5 ambassadeurs sur l'ensemble du territoire régional chargés d'accompagner les entreprises TPE, artisans, commerçants et entreprises culturelles pour leur permettre la mise en œuvre des premières applications concrètes numériques pour leur activité. 475 000 € d'autorisation d'engagement, comprenant les crédits dédiés au module Booster TPE numérique, sont prévus dans le budget 2019 à cet effet.

5) Dispositif Centres-Villes Centre-Bourgs (animation)

Nouveau dispositif adopté en octobre 2018 en cohérence avec le plan BOOSTER TPE initié par la Région dans son SRDEII et en complémentarité avec le plan national « Action cœur de ville » et le programme régional « redynamisation des centres-villes et centres-bourgs » sera pleinement opérationnel en 2020 avec 1 000 000 € dédiés d'autorisation d'engagement en fonctionnement. Il vise principalement à soutenir les programmes d'animation par les collectivités locales.

BUDGET PRIMITIF 2020

7^{ème} VICE-PRESIDENCE

FORMATION ET RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES

Madame Karine CHARBONNIER

Monsieur André-Paul LECLERCQ

Conseiller régional délégué

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
67 235 000	27 536 186	33 354 000	0	60 890 186

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
506 443 696	218 313 426	181 780 586	300 000	400 394 012

A) Développement économique

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
62 235 000	27 536 186	30 354 000	0	57 890 186

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
48 391 696	21 865 426	20 428 586	0	42 294 012

A1 – Proch'emploi

FONCTIONNEMENT			
AE 2020	PHASAGE SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AE 2020	TOTAL PHASAGE 2020
4 301 339	1 139 911,79	2 011 057,21	3 150 969

Dispositif 1 : Plateformes territoriales (AE : 2 688 000 €)

La Région a souhaité agir de manière volontariste à la lutte contre le chômage, c'est pourquoi le dispositif Proch'emploi mis en place dès le 5 janvier 2016 a été créé. Le dispositif Proch'emploi se fixe plusieurs objectifs :

- refonder les relations entre les demandeurs d'emploi et les entreprises
- agir avec les territoires et le monde socio-économique afin d'optimiser les opportunités concrètes d'emploi et de parcours d'alternance
- accompagner les entreprises dans le recrutement et la formation (alternance – apprentissage) de leurs futurs collaborateurs.

Il s'agit donc de construire de la convergence et de créer les conditions de la lisibilité et de l'accès au marché du travail pour tous les demandeurs d'emploi quels que soient leur statut, origine ou territoire d'appartenance.

Le dispositif Proch'emploi au travers de la Direction Proch'Emploi se définit par deux axes :

- L'un visant l'accueil et le suivi des demandeurs d'emploi via une équipe dédiée, agents de la Région en lien avec les différents acteurs et ressources présents sur les territoires et les directions internes de la formation, de l'apprentissage et l'action économique,
- L'autre visant l'accompagnement des entreprises via les plateformes territoriales Proch'emploi en lien avec les entreprises auxquelles par ailleurs elles proposent des candidats sélectionnés pour les offres repérées.

Dans le cadre de Proch'emploi, les plateformes territoriales Proch'emploi en lien avec les entreprises assurent sur les territoires les missions

- *Développer la relation avec les entreprises sur le volet RH*
- *Etudier et analyser les besoins de recrutement, avec un regard particulier sur les métiers non couverts ou insuffisamment couverts par le marché local de l'emploi*
- *Assurer un positionnement très fin, précis et réactif des Demandeurs d'Emploi (DE) candidats sur les offres d'emploi*
- *Proposer aux DE des **emplois durables** (CDI, CDD, contrats en alternance, immersion)*
- *S'appuyer sur les réseaux d'accueil, d'accompagnement et de formation pour la préparation des demandeurs d'emploi à l'emploi ;*

A noter que les plateformes territoriales Proch'emploi ne reçoivent pas du public DE

L'ingénierie développée par les plateformes permet ainsi de

Créer des réseaux locaux d'entreprises « chefs de file métiers » et de partenaires du dispositif

A partir de sa connaissance des réseaux d'entreprises et des milieux économiques, la plateforme est au service des chefs d'entreprises dits « chefs de file métiers ». Ces chefs de file ont pour rôle de donner une vision précise et prospective des besoins en recrutement dans leurs secteurs d'activités, d'élaborer et d'impulser les projets de filières, de fédérer, de mobiliser et d'entraîner les autres acteurs économiques du secteur d'activités pour démultiplier les opportunités. A ce jour, nous recensons 606 chefs d'entreprises investis dans Proch'emploi.

Créer et développer de nouvelles formes de relation entre les personnes et les entreprises à savoir :

- Organiser des rencontres territoriales « jeunes / entreprises » qui créent et favorisent les opportunités d'échanges.
- S'appuyer sur le réseau des entreprises pour développer les rencontres entre jeunes et entreprises et favoriser l'accès aux réseaux d'entreprise pour les jeunes : découverte, immersion, parrainage ...
- Organiser des entretiens collectifs pour les recrutements en nombre
- Organiser des chat Emploi pour les entreprises pour faire connaître les métiers en tensions ou en difficultés de recrutement pour les demandeurs d'emploi (DE)
- Avec l'appui des services de la Région et en lien avec tous les partenaires emploi formation du territoire, la plateforme garantit qu'une réponse « ressource humaine » est proposée lors des projets d'extension et d'implantation des entreprises.
- La plate-forme territoriale intervient le plus en amont possible des recrutements pour anticiper et préparer les publics à l'emploi.

Favoriser la prospection mutualisée des entreprises pour recueillir les offres d'emploi

La plate-forme territoriale mutualise la prospection des entreprises TPE/PME (sur le marché caché) et propose un interlocuteur unique qui devient le référent. Les plans de prospection mutualisés s'articulent par secteur, par type d'entreprise, par type de métier...

Les plateformes sont donc portées par des structures porteuses dont l'action a une importance non négligeable dans la réussite du projet.

A ce jour il y a 21 plateformes : 14 plateformes versant Nord et 7 plateformes versant Sud. 2 ouvertures sont prévues en 2020 : Vervins et Tergnier

Dispositif 2 : Espaces Proch'info formation (AE : 1 613 339 €)

A partir du 1^{er} janvier 2020, la Direction Proch'emploi prendra en charge l'animation du dispositif renommé Proch'Info-Formation et donc des 23 espaces info-formation qui couvrent le territoire régional.

La loi pour « la Liberté de choisir son Avenir Professionnel » réaffirme le rôle de la Région dans la mise en œuvre du service public régional de l'orientation tout au long de la vie dans le cadre fixé à l'article L.6111-3 du code du travail. La Région est chargée de la politique régionale de formation professionnelle des jeunes et des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle conformément aux articles L. 6121-1 à L. 6121-7 du même code. Cette loi modifie en profondeur le champ de l'orientation et la formation professionnelle en rendant l'individu acteur de son avenir professionnel : avec la loi, il choisit et construit lui-même son parcours de formation.

Pour autant, le choix et la construction d'un parcours pour nombre de publics, demandeurs d'emploi ou salariés, cela ne va pas de soi. En effet, nombreux sont ceux qui ont besoin d'être conseillés, aguillés et accompagnés dans le cadre de la formation pour qu'ils puissent être en mesure de déterminer un choix.

Les services ont travaillé sur la reconfiguration d'un dispositif dont l'objectif principal est d'informer l'ensemble des actifs (DE, salariés), jeunes, mais également les entreprises de l'offre de formation dispensée sur le territoire.

En effet, il est important que dans le cadre de sa compétence sur l'orientation, la Région puisse tout mettre en œuvre pour aider les publics à pouvoir faire un choix éclairé sur la formation et les métiers porteurs. Ce choix éclairé requiert de disposer d'une information claire et concise sur l'offre de formation, les conditions d'accès et les perspectives d'emploi sur le marché du travail de son bassin d'emploi mais également les évolutions des métiers et des compétences requises et ce afin de viser un parcours de formation et déterminer un métier pour une insertion professionnelle durable voire une reconversion pour certains actifs.

Les objectifs du dispositif Proch'Info-Formation sont les suivants :

- **accueillir et informer les demandeurs d'emploi inscrits à Proch'emploi** et dont l'objectif est une formation pour présenter l'offre de formation du territoire
- **informer les autres actifs ainsi que les jeunes et les entreprises** de l'offre de formation du territoire, de l'évolution du marché de l'emploi ainsi que les évolutions des compétences
- **positionner les personnes sur les actions de formation de la Région (SIEG...)**
- **collaborer activement avec les organismes de formation et les structures de l'accompagnement** pour optimiser le parcours de la personne
- **contribuer au positionnement de publics sur les actions menées par Proch'emploi** (orientation de jeunes sur les rencontres circuit-court, etc.)
- **Créer un outil informatique dédié pour harmoniser et piloter le dispositif**

Proch'info-formation est à considérer également comme un des leviers du dispositif Proch'Orientation par le fait qu'il s'adresse aux jeunes également et qu'il contribue à l'information sur les métiers et les compétences.

A2 - Relations avec les entreprises

En préambule, il convient de préciser que le financement direct des entreprises par la Région dépasse le simple périmètre des aides qu'elle attribue directement.

En effet l'intervention régionale actionne un effet levier qui déclenche des interventions massives d'autres partenaires tels que les autres collectivités locales ou leurs groupements, la place bancaire, ou des outils du capital développement par exemple.

Par ailleurs, l'engagement régional dans le cadre de Hauts de France Financement permet de déployer un appui complémentaire pour les entreprises via des prêts, de la garantie ou des fonds propres portés par des partenaires. Cet axe est aujourd'hui, quantitativement, le principal vecteur de financement des entreprises par la Région.

Enfin, pour mieux appréhender l'équation budgétaire, il faut mentionner qu'une grande partie des aides accordées par l'Agence des Entreprises se fait sous la forme de prêts, dont les remboursements et le montant des intérêts éventuellement perçus, représentent environ 11 M € dans le projet de BP 2020 pour la DAEn.

De plus, certains dispositifs engendrent également des recettes FEDER (4,15 M€), ou des contributions de partenaires extérieurs, comme la CCIR pour Hauts-de-France Prévention (1,5 M €).

La politique « Appui aux entreprises » engendre donc des recettes estimées à 16 M € pour l'année 2020.

A cela peuvent s'ajouter les co-financements de l'Etat à l'action régionale concernant à la fois l'innovation (PIA 3 régionalisé) et la performance industrielle représentant, au titre de 2020, 7 M€ environ.

Concernant la compétence « développement économique », l'année 2017 a été charnière pour la Région.

En adoptant un Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (*SRDEII*), en définissant de nouveaux cadres d'intervention en matière d'aides directes, et en mettant en place une Direction de l'Appui aux Entreprises (*DAEn*), elle répond aux exigences de la loi NOTRÉ.

L'année 2018 a vu les nouveaux cadres d'intervention monter en puissance, et d'autres apparaître pour compléter la boîte à outils. C'est ainsi que, début 2018, les programmes Hauts de France Prévention et appui RH aux entreprises ont vu le jour, tandis que fin 2018, le dernier dispositif, soutien régional au commerce, a été adopté lors de la Plénière du 18 octobre 2018. Le BP 2020 tient compte de la réalisation effective de ces divers programmes, dont certains rencontrent de très grands succès.

La répartition des crédits par programme a donc été ajustée en fonction du réalisé constaté sur les exercices 2018 et 2019. Les ajustements proposés ou l'émergence de politiques publiques nouvelles (aide au commerce) se font à budget constant par redéploiement entre les programmes.

A noter que l'intervention de la Région, en matière de développement économique, doit être appréciée à l'aune de ce présent budget, sous la délégation du conseiller délégué André-Paul Leclercq, et celui du budget « Artisanat » porté par le Vice-Président Christophe Coulon, orienté vers les TPE, artisans, commerçants.

INVESTISSEMENT			
AP 2020	PHASAGE 2020 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AP 2020	TOTAL PHASAGE 2020
33 300 000 €	20 917 018 €	16 200 000 €	37 117 018 €

FONCTIONNEMENT			
AE 2020	PHASAGE 2020 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AE 2020	TOTAL PHASAGE 2020
6 600 000 €	2 519 088 €	1 880 000 €	4 399 088 €

Avec un SRDEII prescriptif et des régimes d'aides qui servent de support obligatoire à l'accompagnement économique du bloc communal, l'exercice de la compétence régionale économique confirme le virage qu'elle a engagé en 2017/2018.

L'interventionnisme économique régional sert de point d'entrée obligatoire à l'adossement des autres concours apportés par des collectivités ou leurs groupements.

Dans ce cadre, la Région s'est dotée d'une « boîte à outils » avec une offre simplifiée et souple permettant de répondre à toutes les tailles d'entreprises (TPE, PME et groupes) et à tous les cycles de leur vie (création, implantation, développement et consolidation) afin de favoriser l'emploi et les investissements dans la région.

Ces dispositifs constituent l'ossature du budget:

- 1) **Aides à la création** d'entreprises innovantes et industrielles, dotées de 2,5 M € d'autorisations de programme (AP)

L'objectif de ce dispositif est de soutenir financièrement les projets de créations d'activités économiques à potentiel, génératrices d'emplois, et de leur faciliter l'accès à d'autres financements.

- 2) **Aides au développement** qui se répartissent en trois catégories :

Aides au développement des grandes entreprises, dotées de 7 M € d'AP

Il s'agit ici d'aider les grandes entreprises à franchir une étape cruciale dans leur développement ou leur évolution économique, et faciliter la prise de décision d'investissement en région Hauts de France au sein de groupes nationaux et internationaux.

Ces aides se font sous forme de subventions.

Aides au développement des PME industrielles et de services à haute valeur ajoutée, dotées de 3 M € d'AP

L'objectif des aides accordées dans le cadre du présent dispositif est d'aider les PME à franchir une étape cruciale de leur développement en répondant à leur besoin de ressources stables pour le financement de leurs projets d'investissement.

Le projet de développement de l'entreprise doit s'inscrire dans une stratégie globale de développement, permettant à l'entreprise de passer un cap : développement d'un nouveau produit, acquisition de nouveaux marchés, développement à l'international, etc.

Ces aides se font aujourd'hui sous forme d'avances remboursables.

Pass cyber, doté de 100 000 € d'AP

Il s'agit ici d'accompagner, sous forme de subventions, les entreprises qui s'engagent dans un plan d'investissement en matière de Cyber sécurité (investissements matériels et incorporels), telles que, par exemple, les mesures de protection réseau, la mise en conformité aux règlements RGPD, RGS et NIS, la mise en œuvre de solutions de cyber veille.....

3) Aides à l'implantation d'entreprises, dotées de 8 M € d'AP

L'objectif des aides accordées dans le cadre du présent dispositif est de favoriser, dans la région Hauts-de-France, la décision d'implantation de projets stratégiques d'entreprises géographiquement mobiles et créateurs d'emplois. Ce dispositif doit avoir un rôle incitatif auprès de l'entreprise, notamment dans son choix de site d'implantation lorsqu'il existe une concurrence forte avec d'autres régions ou d'autres pays.

Ces aides se font sous forme de subventions.

4) Aides à la consolidation financière qui se répartissent en trois catégories :

Aides aux entreprises en consolidation financière, dotées de 6 M € d'AP

Via ce dispositif, la Région Hauts-de-France souhaite accompagner les entreprises confrontées à des difficultés financières ponctuelles afin qu'elles puissent mettre en œuvre leur stratégie économique de retournement et assurer leur pérennité sur le long terme.

Fonds 1^{er} secours, doté de 2,7 M € d'AP (auxquels s'ajoutent 800 000 € pour les entreprises relevant du secteur artisanal)

Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, la Région Hauts-de-France et les Tribunaux de Commerce du territoire ont souhaité proposer un outil prenant en compte les situations non couvertes par les dispositifs existants.

L'objectif de ce partenariat est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt, d'un montant inférieur à 50 000 €, pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement et ainsi l'aider à passer un cap difficile.

Ce dispositif vise à traiter des situations d'entreprises dans le cadre de la prévention des entreprises en difficultés.

Hauts-de-France Prévention, dispositif créé en partenariat avec la CCIR, doté de 2,5 M € de crédits Région auxquels s'ajoutent 1,5 M € de la CCIR, soit un total de 4 M € d'AP

Afin de mieux répondre à l'enjeu majeur de la prévention des difficultés, la Région Hauts-de-France et la CCI de Région (CCIR) ont souhaité proposer un outil prenant en compte les situations non couvertes par les dispositifs existants.

L'objectif de ce partenariat Région – CCIR est d'accompagner les entreprises lorsqu'elles subissent un accident de la vie économique et prend la forme d'un prêt pour aider l'entreprise à reconstituer son fonds de roulement. Il est complémentaire au Fonds de 1^{er} secours en termes de montant accordé (ici, de 50 000 à 300 000 €)

5) Dispositifs d'appui aux ressources humaines des entreprises, dotés globalement de 5,5 M € d'Autorisation d'Engagement Pluriannuelles

Ces dispositifs auront pour objectif de mieux répondre aux attentes et besoins des entreprises en matière de ressources humaines, quelle que soit la phase de vie de l'entreprise (développement, réorganisation, restructuration).

Il s'agit ici d'accompagner les entreprises dont les projets de développement ont une incidence sur leur plan de formation, le reclassement du personnel ou encore nécessitant une expertise RH (dans le cas de réorganisation par exemple).

De même, il est également prévu d'accompagner, sur le plan RH, les reprises d'entreprises ainsi que les restructurations voire les fermetures ou cessions de sites.

Enfin, l'implantation d'entreprises, outre l'aide directe que la Région leur accorderait, pourrait également nécessiter une démarche d'accompagnement destinée à faciliter au mieux leur arrivée et leur intégration dans le territoire régional.

A noter le lancement, en 2020, d'un nouveau dispositif de formation des dirigeants et un programme d'accélérateur mené conjointement avec la BPI

Tous ces accompagnements seront adossés aux dispositifs suivants :

- Appui au développement RH des entreprises doté de 3,5 M € d'AEP
- Fonds d'appui aux implantations d'entreprises, doté de 1 M € d'AEP
- Nouveau programme : appui au développement de compétences des dirigeants, doté de 1 M € d'AEP
- Pass médiation, doté de 50 000 € d'AEP

6) Ligne budgétaire dédiée aux marchés d'expertises, dotée de 1 200 000 € d'AEP. (dont 150 000 € fléchés pour les entreprises relevant du secteur artisanal).

Pour que l'appui de la Région, auprès des entreprises, puisse être efficace dans tous les cas de figure il peut s'avérer utile de se doter de la possibilité de recourir, en tant que de besoin, à des expertises de haut niveau, qui concernent toutes les facettes de la vie des entreprises (finances, ressources humaines, organisation, droit, prospection).

C'est notamment l'objet du marché à bons de commande multi-lots déjà en vigueur aujourd'hui. Ainsi que le marché « Prospection » et le partenariat avec la Banque de France qui permettra d'avoir accès à leurs bases de données et leurs outils financiers.

L'action de la Région ne se limite donc pas à de simples aides financières mais peut également remplir parfaitement un rôle de conseil, pluridisciplinaire, dans l'intérêt de l'entreprise.

A3 – outils financiers

INVESTISSEMENT			
AP 2020	PHASAGE 2020 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AP 2020	TOTAL PHASAGE 2020
18 320 000 €	2 350 000 €	11 120 000 €	13 470 000 €

FONCTIONNEMENT			
AE 2020	PHASAGE 2020 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AE 2020	TOTAL PHASAGE 2020
200 000 €	20 000 €	200 000 €	220 000 €

Hauts-de-France Financement est amené à apporter des solutions de financement aux entreprises à chaque étape de leur vie (amorçage, création, développement, transmission...) et quel que soit le besoin (investissement, innovation, trésorerie...).

Les fonds qui interviennent auprès des entreprises sont dotés par la Région aux côtés de partenaires privés. Ces fonds se recyclent ou génèrent des recettes pour la Région. De plus ils permettent un effet

levier systématique. Les budgets affectés concernent des créations de fonds, des augmentations de besoin ou, dans une moindre mesure l'érosion, liée aux pertes. A noter que certains dispositifs mis en œuvre par Hauts de France Financement, selon les années, génèrent des recettes FEDER.

1) Le soutien en capital des entreprises, doté globalement de 8 M € d'AP

La Région est actionnaire ou souscripteur de fonds qui interviennent en fonds propres auprès des entreprises (en capital ou en obligations convertibles). Les entreprises sont ainsi particulièrement soutenues dès l'amorçage des projets, pour leur création, leur développement, leur transmission ou encore pour soutenir les projets innovants. L'inscription budgétaire 2020 permettra de renforcer et réorganiser l'intervention de la Région sur la phase d'amorçage.

- Souscription au FIRA Nord Est 2 : 4 M€ d'AP

Le FIRA est un fonds interrégional d'amorçage, créé dans le cadre du FNA (Fonds National d'amorçage) actif sur les territoires Grand Est (mais uniquement Champagne-Ardenne, Lorraine) et Hauts-de-France en 2015. A partir de 2020 il n'investira plus et un nouveau fonds doit prendre le relais. Il pourrait être de 40 M€ dont 50 % apportés par le FNA (bpi) – 20 % les régions et 30 % le privé.

- Création d'un nouveau fonds d'amorçage à la suite de FINOVAM: 4 M€ d'AP

A noter, pour ces 2 dispositifs, que les décaissements se font sur plusieurs années, selon les besoins qui se manifestent. C'est ainsi que pour 2020, année de lancement, il n'est prévu que 400 000 € de crédits de paiements pour chaque.

2) Le soutien en garantie, doté globalement de 3 M € d'AP

La Région dispose d'outils performants de garantie pour faciliter l'accès des entreprises aux emprunts bancaires. Le Fonds Régional de Garantie des Hauts de France, unique en France, permet de garantir les financements accordés aux TPE/PME comme aux ETI. Ce fonds nécessitera de nouvelles dotations en 2019 pour déployer son activité sur l'ensemble du territoire régional et agir sur les segments non couverts par Bpifrance.

- Fonds Régional de Garantie (FRG Hauts-de-France): 2M€

Le FRG est le seul outil de garantie sur les 3 qui permet d'accompagner les projets des ETI, une priorité a aussi été donnée aux entreprises en consolidation financière. Compte tenu des segments risqués couverts par le FRG, il convient de reconstituer la capacité d'engagement du FRG sur le volet développement (16 M€ de garanties accordées par an)

- Fonds de garantie BPI : 1 M€

Le fonds de garantie permet de couvrir des encours de risques bancaires en création, transmission, structure financière, développement. Bpi et la Région interviennent à parité pour porter la garantie à 70% soit 35% Région et 35% Bpi.

En 2015, le nouveau fonds de garantie Bpi Hauts-de France a été créé à partir des dotations et recyclages des 2 fonds des ex région. Aucune dotation n'avait été faite depuis. A partir de mi 2019, il est nécessaire de doter le fonds (lissage des dotations : 1 M€ / an sur 3 ans)

3) Le soutien en prêts, doté globalement de 7.320 M€ d'AP

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent également de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission...). Chaque année, en fonction de la consommation, la Région abonde les fonds de prêts d'honneur destinés aux créateurs d'entreprise. En 2020, les dotations de fonds permettront également de financer les entreprises en primo développement et celles, plus matures, en croissance.

Les fonds de prêts dédiés à l'innovation seront également dotés par la mobilisation de fonds européens.

Les fonds de prêts destinés aux entreprises couvrent également de nombreux besoins (innovation, international, création, transmission...). Chaque année, en fonction de la consommation, la Région abonde les fonds de prêts ainsi que les fonds de prêts d'honneur.

- **Fonds Régional Recherche Innovation : 1 M€** (dotation anticipée fin 2019 à hauteur de 3,5 M€)

Bpifrance Financement et la Région Hauts-de-France ont reconduit leur partenariat, via la signature d'une convention 2015-2020, portant sur la mise en place d'un Fonds Régional Recherche Innovation (FRRI).

Les bénéficiaires du FRRI sont : les laboratoires de recherche, les personnes physiques, futurs créateurs d'entreprise innovante, les entreprises, dont PME et centres techniques, jusqu'à 2000 personnes et dans le cas particulier des projets FUI les entreprises de plus de 2000 personnes,

Le financement des projets se fait en subventions, en avances récupérables ou en Prêt à taux zéro pour l'innovation selon la typologie des projets, soit en cofinancement Région Bpi soit à 100 % sur des dispositifs mis en place à la demande de la région (industrie du futur, cyber sécurité).

A noter qu'environ 1,5 M€ par an sont recyclés.

- **Dotation du Prêt Croissance TPE : 1 M€**

Prêt de 10 à 50 K€ afin de financer les dépenses immatérielles et l'augmentation du BFR, liées au développement de l'activité ou à la réalisation d'un programme d'investissement corporel ou incorporel. Pour les entreprises de 3 à 50 salariés créées depuis + de 3 ans.

Nouvelle politique mise en place en 2017 qui a connu un fort déploiement notamment sur le versant Sud. A fin 2018, 148 prêts ont été accordés (+61 prêts en cours au premier semestre 2019)

- **Dotation du Prêt Régional de revitalisation : 0,750 M€**

Prêt de 80 à 400 k€ pour financer les investissements immatériels, et BFR. Pour les PME et les ETI créées depuis + de 3 ans qui ont des projets de développement ou de maintien d'emploi mais qui ont des difficultés à lever des financements. Réorientation du dispositif en 2018 sur les projets industriels avec un fort enjeu d'emplois.

- **Dotation du Prêt Développement International : 0,500 M€**

- **Prêts d'honneur : 3,4 M€** (création : 1 M€, jeunes : 0,4 M€, développement 2 M€)

Le prêt d'honneur est un prêt personnel au porteur de projet, celui-ci a un effet levier sur l'emprunt bancaire et des dispositifs tels que le Prêt croissance TPE. Prêt de 8 à 100 K€ selon la phase de vie. Les prêts d'honneur Jeunes et Développement sont 2 dispositifs mis en place en 2018 en application de la convention CDC Région.

- **Outils financiers dédiés à l'Economie Sociale et Solidaire : 0,670 M€**

Il s'agit des dispositifs mis en œuvre par les 3 structures régionales de France Active : renforcement des fonds propres des structures du champ de l'Economie Sociale et Solidaire en création et en développement, et dispositif d'avances remboursables. Sur les 3 structures du réseau France Active, Nord Actif n'a pas sollicité de dotation depuis plusieurs années et affiche donc des besoins en 2020

4) études et accompagnements, doté de 200 000 € d'AE

- Expertise entreprises fonds de consolidation :

L'accompagnement des bénéficiaires du fonds de consolidation dans la préparation de leur projet et dans sa réalisation, tant au sens technique que financier, est un élément clé de la réussite des instruments financiers. Cet accompagnement, en amont, aidera les bénéficiaires : à soumettre des dossiers complets et pertinents pour lever des fonds propres et de la dette, à la mise en œuvre du projet et au suivi de la réalisation.

- Etudes et frais d'appels d'offres pour la sélection des instruments financiers

A4 - Innovation et Performance Industrielle

Les lignes afférentes à l'action de l'innovation et de la performance industrielle se distinguent par une double orientation :

- l'une dédiée à la délégation de M. André-Paul LECLERCQ au titre de la relation aux entreprises,
- l'autre dédiée à la délégation de M. Guillaume DELBAR relative à l'innovation numérique.

Concernant l'actualité susceptible d'impacter l'action régionale en matière d'innovation et de développement industriel, et donc de besoins en crédits correspondants, il est à signaler plusieurs éléments de contexte trouvant déclinaison dans les propositions faites à savoir : l'intensification de l'action de soutien aux entreprises en termes d'accompagnement à l'Industrie du Futur, le développement de l'activité des parcs d'innovation existants et la très probable émergence de nouveaux parcs, le déploiement opérationnel des Territoires d'Industrie (démarche Etat mais dont le pilotage opérationnel a été confiée aux Régions), l'intensification de l'action Cybersécurité, de nouveaux projets de plateformes et ou démonstrateurs en lien avec le conventionnement CEA Tech (2015-2020).

Parallèlement et dans une logique de recherche toujours de plus d'efficacité, tous les leviers potentiels visant à rationaliser l'utilisation des crédits régionaux et optimiser la mobilisation de financements tiers (Fonds Européens, soutien privé, autres collectivités, ...) sont recherchés.

INVESTISSEMENT			
AP 2020	PHASAGE 2020 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AP 2020	TOTAL PHASAGE 2020
10 615 000 €	3 595 365 €	3 034 000 €	6 629 365 €

FONCTIONNEMENT			
AE 2020	PHASAGE 2020 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AE 2020	TOTAL PHASAGE 2020
10 368 000 €	4 445 655 €	4 648 000 €	9 093 655 €

En termes de fonctionnement :

Animation et appui à l'écosystème d'innovation : AE = 2 560 000 €

- **Poursuite du soutien à l'Agence Hauts-de-France Innovation Développement HDFID** sur sa dimension appui aux entreprises et actions innovation et entrepreneuriat notamment en réponse à la charge croissante qui sera liée à un objectif ambitieux de triplement des accompagnements des entreprises au diagnostic Industrie du Futur, d'une part, et à la montée en puissance des parc d'innovation)

- **Promotion de l'innovation régionale (Salon Vivatech,...) :**

Reprogrammation de l'action VIVATECHNOLOGY en 2020. Principe de reconduction validé mais d'ores et déjà quelques ajustements : ergonomie Stand à revoir (l'aérer et manque d'un espace rv), qualifier davantage les entreprises présentes, préparer en amont les co-exposants à la prospection commerciale.

Charge nette finale visée pour la Région : 35 % soit 56 000 €

Booster Innovation : AE = 7 808 000 €

- **PIA3 régionalisé - volets Filières et Entreprises : dotation frais de gestion**

BPI est l'opérateur en région du dispositif Etat – Région dénommée PIA3 régionalisé. A ce titre, des frais de gestion sont à provisionner annuellement.

▪ **Soutien aux 7 Pôles de compétitivité pour l'accompagnement à l'innovation et à la R&D des entreprises régionales**

Conforter le soutien aux pôles de compétitivité labellisés afin d'accompagner au mieux les entreprises régionales dans une logique de sensibilisation et d'appui à l'innovation et à la R&D le tout à iso périmètre financier. Il est proposé que le pôle IAR bénéficie d'un soutien supplémentaire de + 150 K € au titre de la demande faite par la région d'actions Innovation supplémentaires au titre du Master Plan Bio économie Hauts-de-France.

▪ **Compétitivité et diffusion de technologique au sein des entreprises via le soutien aux centres techniques et plateformes de transfert de technologie**

- Conforter le réseau de centres techniques et de plateformes de transfert de technologie présents sur le territoire des Hauts-de-France afin de diffuser au sein du tissu économique régional (et plus particulièrement les entreprises) les technologies d'avenir.

- Accélérateurs Industrie du Futur : Plan national « Transformer Notre industrie par le numérique ». Ressourcement régional des accélérateurs qui seraient labellisés en Hauts-de-France.

▪ **Incubation et accélération d'entreprises innovantes - Soutien au réseau régional des Parcs d'innovation**

Malgré une baisse mécanique du financement forfaitaire lié au mécanisme de financement au résultat relatif au cadre d'intervention régional « Parc d'Innovation » (réseau régional d'incubateurs – accélérateurs d'entreprises régional), l'arrivée très probable de nouveaux entrants (Dunkerque, Bassin Minier, St Omer, Willems ...) et la progression des parcs de l'ex Picardie lancés en 2018 (Amiens, Compiègne-Beauvais, St Quentin..) sont des éléments induisant une augmentation des besoins en financement. Même si d'autres leviers (FEDER, participation privée) sont recherchés....

▪ **Incubation et accélération d'entreprises innovantes : Soutien à l'ingénierie des porteurs et des projets innovants : HODEFI, RESEAU ENTREPRENDRE, Invest'Innov, FrenchTech Capital Lille, Allocations porteurs, Etudes d'essaimage**

Soutien aux opérateurs complémentaires visant à appuyer les parcs d'innovation et les entreprises en matière de coaching, de recherche de financements et de partenariats (HODEFI, Réseau Entreprendre, Invest'Innov) et soutien aux porteurs de projets via les allocations

Poursuite de l'action Essaimage Euratechnologie :

A noter l'arrivée d'un nouvel entrant à savoir « French tech Capital Lille » (financement régional sollicité 90 K €).

En termes d'Investissement :

▪ **PIA3 régionalisé - volets Filières : dotation du fonds d'aides : 6 550 000 € AP**

2020 sera la troisième et dernière année du déploiement en région de l'initiative décentralisée PIA 3 via le partenariat Etat-Région portant sur 2018-2020. A noter que ce partenariat induit de la part de l'Etat un co-financement à parité avec la Région permettant de décupler notre action d'appui aux projets innovants en Hauts-de-France.

Il s'agit de doter BPI (opérateur du dispositif PIA 3 en région) des fonds nécessaires à la finalisation de l'opération.

▪ **AAP Innovation Collaboratif – process Industriel : 1 000 000 € AP**

Poursuite de l'initiative visant à favoriser l'émergence de projets d'innovation associant plusieurs entreprises, laboratoires académiques de recherche et centres techniques. Actuellement, sur l'édition 2019, 5 projets portés par des consortiums. Proposition de renouveler l'opération mobilisant par ailleurs du FEDER à hauteur de 50% et par ailleurs dans la perspective de notre soutien à la démarche territoires d'Industrie.

▪ **Soutien aux plateformes de transfert de technologie : 1 445 000 € AP**

Provisions relatives au déploiement des projets de plateformes, démonstrateurs et showroom développés par le CEATECH et ses partenaires / Cf convention cadre 2015-21.

▪ **Appui au Territoires d'Industrie – déploiement expérimental du Volontariat Territorial d'Entreprise (VTE) : 120 000 € AP**

Crédits destinés à soutenir l'action VTE en hauts-de-France à titre expérimental (sur l'année 2020 à raison d'un plafond de 30 contrats aidés maximum. Ticket modérateur destiné (4000 € / contrat) à favoriser l'intégration professionnelle de jeunes diplômés des hauts-de-France (Enseignement supérieur) pour une première expérience professionnelle dans les PME localisés sur les territoires d'Industrie.

Enfin, en complément, il est également prévu le financement de l'opération « nouvelle vague ». Il est proposé à ce titre en 2020, l'inscription d'une AP de 1 500 000 € et des CP pour 200 000 €.

A5 – Partenariats Economiques

Les cadres d'intervention de plusieurs plans prévus dans le SRDEII ont été adoptés en 2017, pour une mise en œuvre opérationnelle généralisée depuis 2018 :

- Chéquier Starter
- Booster TPE
- Booster filières
- Booster exportation

Les partenariats économiques incluent également l'animation du SRDEII/SRISI et des dynamiques

INVESTISSEMENT			
AP 2020	PHASAGE 2020 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AP 2020	TOTAL PHASAGE 2020
0€	673 802€	0€	673 802€
FONCTIONNEMENT			
AE 2020	PHASAGE 2020 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AE 2020	TOTAL PHASAGE 2020
26 922 357€	13 740 771€	11 689 529€	25 30 300€

1) Plan Starter TPE

Le plan Starter TPE concerne la sensibilisation et l'accompagnement à la création d'entreprise à travers le chéquier STARTER et le financement des opérateurs de sensibilisation à la création d'entreprises.

Le chéquier STARTER constitue la nouvelle politique régionale d'accompagnement à la création d'entreprise à compter du 1er janvier 2018. Le Chéquier STARTER a fait l'objet d'un appel à projet 2018-2019 en vue de sélectionner les opérateurs. Un nouvel appel à projet doit permettre de déterminer les structures retenues pour les années 2020-2021. Les engagements qui seront proposés en 2020 s'intègrent dans ce cadre.

Le Chéquier STARTER propose aux porteurs de projets un accompagnement personnalisé et gratuit structuré autour de 4 types d'accompagnement :

- L'accompagnement ante-crédation
- Le test d'activités
- La structuration financière
- Le suivi post-crédation

Les actions de sensibilisation à l'entrepreneuriat sont mises en œuvre par les opérateurs (Entreprendre pour Apprendre, BGE...) dans le cadre d'une politique partagée avec le Rectorat.

Pour 2020, ce plan STARTER représente 8 230 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

NB : les investissements sur cette partie sont constitués d'abondement des fonds (prêt jeunes entrepreneurs,...) repris par la Mission Hauts de France Financement.

2) Plan Booster

Le plan booster vise à offrir aux entreprises des outils pour accélérer leur développement. Il reprend le booster *filière*, le booster *innovation*, le booster *exportation* et le booster *TPE* ainsi que des actions à destination des PME.

La région Hauts-de-France compte de nombreuses filières d'excellence, qui viennent nourrir les 5 dynamiques stratégiques régionales définies dans le SRDEII (Troisième Révolution Industrielle Maritime et Agricole, Transport commerce et logistique, Fonctions tertiaires supérieures, Santé et services à la personne, Industries créatives et de l'accueil). Le plan booster *filières* vise à accompagner 1.000 entreprises, en soutenant des structures d'animation des filières régionales (pôles d'excellence, clusters régionaux) ainsi que des grappes d'entreprises d'intérêt régional, selon les modalités prévues dans le nouveau cadre d'intervention régional.

Plus d'une trentaine de structures s'inscrivent dans le cadre de ce Booster *Filières* avec pour ambition à la fois de conforter davantage l'accompagnement des entreprises, mais aussi s'assurer d'une couverture territoriale de l'action de leurs actions sur l'ensemble du périmètre des Hauts-de-France.

Le Booster *exportation* a, quant à lui, la volonté de détecter et d'accompagner individuellement et collectivement 500 entreprises lors de missions et de salons, d'internationaliser les filières d'avenir.

Le Booster *TPE* visent à structurer des outils nécessaires au développement et à la vie des TPE-PME notamment les actions d'accompagnement menées par la CCI Hauts de France dans le cadre du plan BOOSTER TPE (La Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat intervient également au titre de la délégation artisanat).

Afin de couvrir de manière plus spécifique les PME, un plan Booster PME sera identifié de manière complémentaire. Il regroupe :

- ARDAN (Action Régionale pour le Développement d'Activités Nouvelles) : dispositif visant à doter les TPE/PME des ressources humaines d'encadrement nécessaires à leur développement et à faire émerger les projets d'activités nouvelles
- L'accompagnement à la transmission-reprise
- Un bouquet de service PME

Pour 2020, ce plan représente 13 812 357 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

3) Plan Emploi

Dans le plan emploi, on retrouve le soutien aux PLIE et l'accompagnement RH des entreprises.

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE) constituent un outil de proximité au service des demandeurs d'emploi exclus du marché du travail. Leur objet est de mobiliser et de renforcer l'ensemble des moyens concourant à l'accompagnement de ces publics, via la mise en œuvre de parcours vers l'emploi adaptés à chaque situation individuelle.

Pour 2020, ce plan représente 2 100 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

4) Plan territoires

Le SRDEII s'appuie dans sa mise en œuvre opérationnelle sur 4 plans dont l'un est dédié aux territoires.

Le Plan *territoires* a pour objet la prospection et l'accueil d'investisseurs, la promotion du territoire, le marketing économique ainsi que la contractualisation des territoires.

Dans ce cadre, la Région a formalisé lors de la Séance Plénière du 24 mai 2018 un mode de contractualisation avec l'ensemble des intercommunalités de la Région. Des crédits s'inscrivent dans ce cadre et ont vocation à accompagner les intercommunalités des Hauts de France dans la formalisation de ces contrats (diagnostics, formalisation de la contractualisation, obligations légales, montée en compétence de l'ingénierie territoriale). Un soutien aux démarches innovantes portées par les territoires pourra également être envisagé dans le cadre d'un appel à projets.

Cela représente 2 780 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

B) Formation professionnelle :

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
5 000 000	0	3 000 000	0	3 000 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
458 052 000	196 448 000	161 352 000	300 000	358 100 000

Exposé des motifs :

Malgré les efforts portés par la Région depuis 2016 en faveur de l'emploi et de la formation professionnelle, la région Hauts-de-France accuse toujours un retard en termes de qualification des actifs. Toutefois, le taux d'accès des demandeurs d'emploi à la formation professionnelle reste supérieur d'un à deux points à la moyenne nationale.

La politique de formation professionnelle, inscrite dans les orientations du Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP) est déclinée dans le cadre de contrats de branche permettant de coordonner les efforts pour l'ensemble des voies de formation professionnelle et en phase avec le SRDEII. Ce lien très fort établi depuis 2016, renforcé en 2017 et 2018, entre le développement économique et la formation, a pris sa pleine ampleur en 2019 et se renforcera en 2020

En effet, le budget 2020 marque la continuité du fort engagement de la Région dans le Pacte régional d'investissement dans les Compétences afin d'appuyer les évolutions engagées depuis le début du mandat à savoir : former plus de personnes, former mieux, afin de favoriser l'accès à l'emploi durable pour répondre de manière plus efficace aux besoins structurels de l'économie régionale et aux besoins en compétences des entreprises.

Le Pacte 2019-2022 qui marque cet engagement dans le PIC doit contribuer à augmenter le nombre de demandeurs d'emploi ayant accès à la formation et à améliorer de manière significative l'employabilité des personnes en répondant aux besoins des entreprises. Il permet également d'accompagner le secteur économique de la formation professionnelle dans une transformation lui permettant de répondre aux enjeux à venir : digitalisation, formation en situation de travail, rénovation de l'ingénierie pédagogique, etc.

Depuis mars 2014, la Région est pleinement compétente sur le champ de la formation professionnelle.

Cette compétence est organisée autour du triptyque information-orientation-formation. La Région a, avec d'autres partenaires, la mission d'animer un certain nombre de fonctions (orientation professionnelle) et dispositifs (validation des acquis de l'expérience) permettant à tout citoyen, jeune ou adulte, demandeur d'emploi, de bénéficier de mesures permettant de construire son parcours professionnel tout au long de sa vie.

En plus des publics dont elle a la charge, l'intervention de la Région et sa mobilisation sur certains sujets ou problématiques doit permettre de fluidifier et simplifier le champ de la formation professionnelle et l'accès à l'emploi. La politique de formation professionnelle se situe donc à la croisée de plusieurs

politiques : développement économique, développement équilibré des territoires et développement de l'emploi.

1) Orienter et aider aux choix professionnels, financer les réseaux d'accueil

Au cours de l'année 2017, la Région a engagé une large concertation avec le réseau des missions locales pour réformer en profondeur ses modalités d'intervention. C'est ainsi qu'un nouveau cadre a été adopté en octobre 2017 sur la base des dialogues de gestion et des dialogues de performance menés en concertation avec l'État. Une part variable de la contribution régionale est adossée à l'atteinte d'objectifs en termes de retour en formation initiale et d'accès aux formations en alternance, principalement l'apprentissage. Un partenariat avec l'AREFIE permet d'accompagner le réseau dans ces profondes mutations du mode d'intervention régionale.

Au titre de l'année 2020, la Formation Professionnelle maintiendra son financement des Missions Locales, le financement des Maisons de l'Emploi et de la Formation, ainsi que des Espaces d'Info Formation sera assuré par la Direction « Proch'Emploi ».

Afin de permettre aux demandeurs d'emploi d'effectuer un choix d'orientation professionnelle éclairé, les taux d'insertion de chaque formation sont désormais affichés sur le site du CARIF.

Un travail sera mené en 2020 avec le CARIF pour permettre l'ouverture des bases d'informations au grand public et à la mise en œuvre d'outils de communication plus innovants.

Enfin, au travers du financement en 2020 de plateformes mobiles d'orientation et de formation immersives relevant des financements innovants, la mise en place pour l'année prochaine d'un nouveau dispositif de formation de type « Parcours d'orientation métiers » est à l'étude.

2) Développer les savoirs et compétences de bases

Malgré une progression positive continue, la région Hauts-de-France reste toutefois fortement marquée par des taux d'illettrisme et de sorties de formation initiale sans qualification supérieurs à la moyenne nationale.

En septembre 2018, la mise en convergence des divers dispositifs relatifs aux compétences de base a permis d'aboutir à un dispositif unique Hauts-de-France dans le cadre d'un SIEG. Ainsi, le CLÉA (certification interprofessionnelle) permet aux personnes d'accéder à une première certification reconnue par les entreprises et les partenaires économiques.

Ce SIEG intègre également les actions de lutte contre l'illettrisme qui sont elles aussi concentrées sur les formations adossées à des référentiels reconnus au niveau national. Il en est de même pour le volet relatif à l'apprentissage des langues étrangères (anglais, néerlandais et français langue étrangère).

Une attention particulière sera portée sur les effets de ces formations pour le parcours des personnes et notamment leur accès à des formations qualifiantes du programme régional.

Enfin, le soutien aux Ecoles de la deuxième chance sera poursuivi en tenant compte de l'extension du réseau à deux territoires supplémentaires :

- au travers de l'ouverture d'une antenne à Vervins, rattachée à l'Ecole de la Deuxième Chance du Grand Hainaut,

- au travers de l'ouverture d'une antenne à Creil, rattachée à l'Ecole de la Deuxième Chance de Picardie Maritime.

D'autres écoles pourraient voir le jour en 2020 en fonction notamment de l'effort que voudra produire l'Etat sur ce dispositif.

3) Mettre en place les parcours d'accès à la qualification et à l'emploi

La Région Hauts-de-France est dotée d'un programme régional de formation comprenant les dispositifs suivants :

- Programme qualifiant sous forme de marchés publics destinés à se former ou se spécialiser pour un métier. Il s'agit de formations qualifiantes, modulaires, permettant un accès rapide à l'emploi tout en ne négligeant pas la nécessité d'augmenter son niveau de qualification. Ce programme intègre un volet spécifique pour les personnes détenues ainsi que des modalités particulières d'accompagnement de la validation des acquis de l'expérience professionnelle. Des dispositifs d'aide à la création et à la reprise d'entreprises sont également proposés.
- Les Pass emploi et les Pass formation destinés à accompagner des projets de recrutement d'entreprise ou des projets individuels qui ne trouvent pas de réponse dans l'offre qualifiante régionale. Ces programmes doivent s'inscrire en complémentarité des actions présentes dans les marchés de formation. Le Pass formation sera adapté en 2020 afin de l'inscrire en écho aux évolutions de la réforme de la formation professionnelle, notamment l'abandon des listes de formations éligibles au Compte Personnel de Formation (CPF) et la monétisation de ce même CPF. Ainsi, l'agilité que permettra le futur « Ticket formation » amènera à réinterroger les actions de formation s'inscrivant dans l'ensemble des dispositifs.
- Un programme de formation dans le domaine de l'enseignement supérieur qui a lui aussi bénéficié d'un travail d'harmonisation visant à concentrer l'effort de la collectivité sur des formations professionnelles engagées par des personnes ayant la nécessité de réorienter leur carrière professionnelle en accédant à un niveau de formation plus élevé.
- La Région a également lancé en 2018 un appel d'offres pour des formations tout à distance dont le déploiement devra s'accroître dans le courant de l'année 2020..

L'ambition de la Région est de mobiliser cet ensemble de dispositifs au plus près des besoins des territoires et de celui des entreprises afin de maintenir un nombre de demandeurs d'emploi formés d'environ 30 000.

Les moyens supplémentaires accordés par le Pacte 2019-2022 permettront toutefois d'augmenter cette cible, en mobilisant l'ensemble de ces dispositifs. Ainsi, le nombre de personnes supplémentaires formées pourrait atteindre 30 000 à 35 000 par an, portant ainsi l'effort globale de formation à environ 60 000 à 65 000 demandeurs d'emploi par an jusqu'en 2022.

Le Pacte permettra également d'initier de nouveaux dispositifs de formation innovants dès 2019.

4) Accompagner les stagiaires de la formation professionnelle

Les mesures destinées à accompagner les publics et à sécuriser leur parcours, notamment les aides à la mobilité et la rémunération, sont confortées pour permettre à celles et ceux qui en ont le plus besoin de poursuivre leur projet de formation dans les meilleures conditions.

Les accords élaborés en 2017 avec les 5 départements de la région permettent particulièrement un meilleur accès à la formation des bénéficiaires des minima sociaux tout en étudiant la possibilité de maintenir le RSA pour ces publics. De même, l'État a été sollicité pour envisager le maintien du versement de la garantie jeune pour les personnes intégrant une Ecole de la 2^e chance.

Ces évolutions s'inscrivent également dans la recherche de convergence systématique à l'échelle des Hauts-de-France et de développement d'une politique équilibrée sur l'ensemble du territoire.

5) Valider et reconnaître les acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience rénovée dans le cadre de la loi Travail offre au territoire la possibilité de permettre à un nombre important de personnes d'accéder à une certification sur la base de l'expérience acquise. La Région propose une politique offensive en matière de VAE et inscrit de manière plus systématique la possibilité de la VAE en démarrage de processus de formation. Cette réforme constitue une opportunité pour les personnes d'obtenir une certification reconnue sur le marché du travail basée sur l'expérientiel et sans forcément passer par l'étape formation.

La modalité de soutien à la validation des acquis de l'expérience « collective » est intégrée dans le cadre du marché de la formation qualifiante. Les accompagnements individuels pourront être en revanche soutenus grâce au « Ticket formation ».

6) Innovation et expérimentation

Le numérique, mais aussi les changements importants dans le champ de la formation professionnelle, donnent la possibilité de tester de nouvelles approches pédagogiques, de nouvelles manières de former ou de transmettre le savoir. La Région souvent à l'avant-garde, souhaite créer les conditions d'un véritable laboratoire de recherche et développement au service de la formation.. Il permet, dans le cadre d'un appel à manifestations d'intérêt, d'accompagner des projets portés par des opérateurs de formation, ou des structures désireuses de proposer des nouvelles manières de faire.

A l'instar du soutien qu'elle apporte aux filières économiques et aux entreprises de son territoire, la Région souhaite accompagner le développement des acteurs de l'emploi et de la formation professionnelle, encourager la coopération entre organismes en soutenant des projets novateurs, ingénieries innovantes susceptibles de renforcer la qualité des prestations proposées et de renforcer l'accès à l'emploi des personnes. Les conditions d'éligibilité et les critères sont proposés dans un cadre d'intervention régionale.

Dans le cadre du budget 2020, au travers des crédits d'investissement prévus au titre de la politique de formation professionnelle, il sera possible de financer des équipements en lien avec des projets d'innovation, mais également des plateaux techniques mobiles. Ces plateaux techniques mobiles, développés en partenariat avec les branches professionnelles, seront non seulement des outils de formation déconcentrés au service des territoires les plus pauvres en offre de formation, mais également des outils d'orientation et de démonstration pour des filières et des métiers stratégiques pour l'économie régionale.

Là aussi, le Pacte 2019-2022 permettra d'appuyer cette politique forte de la Région et d'encourager les innovations afin de mieux répondre aux besoins des entreprises, mais également d'accompagner les organismes de formation régionaux dans une transformation leur permettant de répondre aux nouveaux enjeux de la formation professionnelle et de proposer une offre concurrentielle de qualité.

7) Appui aux contrats de branche

Les crédits mobilisés permettront de répondre aux besoins identifiés dans le cadre des comités de pilotage :

- Identification des besoins, prospective métiers, outils d'observation, études.
- Appui à des événements d'information sur les métiers et la formation, animation de l'articulation économie-innovation-formation.
- Mise en relation des acteurs de la formation, de l'entreprise et de l'accompagnement au bénéfice des demandeurs d'emploi.

BUDGET PRIMITIF 2020

8^{ème} VICE-PRESIDENCE

CULTURE

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
63 293 000	24 924 965	12 119 000	1 368 500	38 412 465

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
91 997 840	27 387 136	66 515 921	560 000	94 463 058

L'année 2019 a permis de poursuivre la mise en œuvre des orientations de la politique culturelle et des axes d'intervention autour de :

- La création et la créativité
- L'éducation et les métiers de la culture
- La vitalité des territoires en lien avec les habitants
- Le rayonnement et le développement culturel international

Comme en 2018, 2019 a été marquée par une augmentation du budget culturel qui confirme la volonté régionale de déployer la politique culturelle et ses différents dispositifs à destination des filières et des territoires, conformément aux orientations qui ont été fixées, et aux besoins des acteurs culturels.

Ces objectifs sont maintenus en 2020.

A) Culture

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
30 843 000	17 439 287	10 104 000	0	27 543 287

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
91 997 840	27 387 136	66 515 921	10 000	93 913 058

1) Axe 1 – Création et Créativité

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
9 900 000	5 157 600	3 090 000		8 247 600

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
17 820 000	6 197 590	12 337 000	10 000	18 544 590

L'objectif pour 2020 est de poursuivre la démarche engagée depuis 2018, en vue de conforter les équipes artistiques dans le domaine du spectacle vivant (théâtre et danse), de rééquilibrer les aides à la création (cirque-rue, musiques de répertoire, musiques actuelles, danse, livre et lecture), d'accompagner la structuration des filières et des réseaux (structuration cirque-rue, danse pour l'émergence, musiques actuelles dans le cadre de l'accord-cadre avec le CNV conclu en 2018, spectacle vivant, livre et lecture dans le cadre de l'accord-cadre avec le CNL).

2) Axe 2 – Education et Métiers

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
250 000	378 588	125 000		503 588

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
12 576 500	5 155 925	7 555 606		12 711 532

En 2020, la réforme des enseignements préparatoires sera prise en compte, tout en contenant les moyens dédiés à l'enseignement artistique. La Région doit élaborer un plan régional des enseignements préparatoires à l'enseignement supérieur dans les domaines des arts visuels, du spectacle vivant et du cinéma et de l'audiovisuel. Cette nouvelle compétence nécessitera de « remettre à plat » le cadre d'intervention de la Région.

3) Axe 3 – Vitalité des territoires en lien avec les habitants

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
19 993 000	11 846 451	6 539 000		18 385 451

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
47 763 840	10 065 757	38 266 940		48 332 697

Sur cet axe, sont majoritairement accompagnés les acteurs majeurs et structurants de la diffusion artistique et culturelle. Il est essentiel de pouvoir poursuivre le déploiement de la présence artistique vers les territoires peu dotés et vers les habitants « éloignés » ou les publics « empêchés » tout en confortant, de manière très contenue, les moyens de quelques structures « récemment labellisées ».

A ce titre, le budget 2020 prévoit le financement de projets sur des territoires et/ou bassin de vie prioritaires tels que le bassin minier, le Calaisis ou la Sambre-Avesnois-Thiérache.

Une attention particulière sera portée aux scènes de musiques actuelles et aux lieux intermédiaires du spectacle vivant.

4) Axe 4 – Rayonnement de la région et développement international

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
100 000	26 649	50 000		76 649

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
13 537 500	5 932 864	8 291 375		14 224 239

Un travail est en cours pour mieux « qualifier » les évènements en direction notamment des festivals de musique et des expositions pour une meilleure appréciation des événements relevant de dynamiques locales ou de structuration des filières et de rayonnement régional, national et international.

Par ailleurs, afin de développer la diffusion de la création régionale, les moyens dédiés à l'opération Hauts-de-France en Avignon seront renforcés et la Région conclura un accord de coopération culturelle avec la Région de Wallonie (sur le même modèle que celui conclu avec la Région Flamande).

5) La coordination technique de la stratégie « devoir de mémoire »

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
600 000	30 000	300 000		330 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
300 000	35 000	65 000		100 000

Durant l'année des commémorations du centenaire de la 1^{ère} Guerre Mondiale, pour en perpétuer la mémoire, une stratégie « devoir de mémoire » post centenaire a été établie pour faire des Hauts-de-France la région identifiée sur la mémoire de la 1^{ère} guerre mondiale à l'instar de la Normandie sur la 2^{ème} guerre mondiale.

Dans ce cadre, ont été mis en place en 2019 :

- Les dispositifs en faveur de la rénovation des monuments aux morts et des drapeaux pour les associations d'anciens combattants
- Un contrat de destination entre la Région, Atout France et le Comité régional du tourisme et des congrès

- Un accord-cadre entre la Région et l'Etat (Ministère des Armées)
- Des groupes de travail sur les projets de valorisation des sites témoins de l'Anneau de la mémoire et de la nécropole de Notre Dame de Lorette et de la carrière Wellington.

B) Grands projets culturels et Gestion Patrimoniale en Culture

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
32 450 000	7 485 678	2 015 000	1 318 500	10 819 178

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	530 000	530 000

La politique d'investissement dans le domaine de la culture, se traduira également :

- par la poursuite des opérations pluriannuelles ayant pour objet la restructuration du hangar Crespin à Calais, l'implantation de l'Institut pour la photographie à Lille, les travaux de grosses réparations au Centre Historique Minier de Lewarde, les opérations d'achèvement dans le cadre du mandat de construction du centre de conservation du Louvre à Liévin, des travaux au musée du Louvre à Lens ;
- par la réalisation du programme annuel de grosses réparations, de sûreté et sécurité, et de maintien en état et en exploitation du patrimoine bâti culturel de la Région.

Au ce titre, il est donc budgétisé :

- en gestion pluriannuelle et en investissement la somme de 32 450 000 € en AP et 9 500 678 € en CP dont 2 015 000 € de CP pour les mesures nouvelles.

A titre indicatif, les mesures nouvelles se déclinent comme suit :

Libellé Opération	AP 2020	CP 2020
Musée du Louvre Lens : reprise du parc	1 700 000	750 000
Musée du Louvre Lens : Contentieux	600 000	600 000
Implantation pour l'Institut de la photographie : travaux	10 450 000	450 000
Restructuration du hangar Crespin à Calais : travaux	15 700 000	100 000
Grosses réparations au Centre Historique Minier de Lewarde	4 000 000	115 000

- en gestion annuelle, la somme de 1 318 500 € en investissement et la somme de 530 000 € en fonctionnement

C) Parc de matériel scénique (Gestion annuelle)

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	50 000	50 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
0	0	0	20 000	20 000

Le PMSE propose la location de matériels scéniques, y compris scène mobile, à tarifs préférentiels votés par les élus, aux associations, collectivités et établissements publics, dont le siège social est situé dans les Hauts-de-France.

Les dépenses d'investissement correspondent au renouvellement régulier du matériel loué pour un montant de 50 000 €.

Les dépenses de fonctionnement correspondent à la maintenance de matériels divers (élévateurs de charges, podium etc...) pour un montant de 20 000 €.

BUDGET PRIMITIF 2020

9^{ème} VICE-PRESIDENCE

LYCEES ET ORIENTATION

Madame Manoëlle MARTIN

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
314 686 445	89 542 290	84 849 390	0	174 391 680

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
173 398 815	145 482 281	25 760 549	1 210 000	172 452 830

Le projet de budget 2020 s'inscrit dans le cadre du projet régional pour les Lycées, qui a été présenté lors de la séance plénière du 13 octobre 2016 :

- Créer les dynamiques entre formation, emploi et innovation,
- les lycées agricoles et de l'approvisionnement local,
- Faire le lien entre lycées, entreprises et territoires au travers du réseau des fablabs,
- Faire des lycées des lieux de vie sécurisés, modernes et connectés,
- Donner aux lycées les moyens de leur autonomie,
- Etre aux côtés des familles,
- Faire baisser le chômage des jeunes en endiguant le décrochage,
- Miser sur l'ouverture culturelle et citoyenne pour la « génération Lycée ».

A) Assurer le fonctionnement des EPLE

AE 2020 : 89 651 160€ CP /AE : 92 525 016 €

Cette politique recouvre l'ensemble des contributions de la Région qui visent à la prise en charge du fonctionnement général des établissements publics locaux d'enseignement.

Cela concerne principalement (1) la dotation globale de fonctionnement, (2) les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région, (3) Le Service de Restauration et d'Hébergement

La rémunération des contrats aidés est vue dans un autre paragraphe.

1) la dotation globale de fonctionnement

La région assure le fonctionnement des lycées publics par une participation dite « dotation globale de fonctionnement » qui vise, aux termes de l'article L214-6 du code de l'éducation, à assurer le fonctionnement des lycées, à l'exception des dépenses pédagogiques restant à la charge de l'Etat.

Pour 2020, La philosophie du mode de calcul reste globalement inchangée. La dotation de fonctionnement reste calculée sur la base de la réalité des charges et de produits de chaque établissement sur les 3 dernières années, avec l'application d'un mécanisme de correction, minorant ou majorant le montant de la dotation pour minorer ou pour renforcer le niveau des fonds de roulement mobilisables des établissements.

Le niveau des dotations globales de fonctionnement initiales diminue, **passant de 79,6 à 78,2 M€**. Cette baisse de DGF « stricto sensu » intègre notamment un changement de périmètre à hauteur de -0,9 M€ lié à la reprise des dépenses de maintenance du chauffage (P2) en direct par la Région.

Deux évolutions majeures vont se produire en 2020 et affecter de manière sensible le financement des EPLE :

- Un renchérissement de la viabilisation, avec une augmentation du prix de l'électricité de l'ordre de +10 %,
- Une forte diminution des ressources de taxe d'apprentissage, dans le cadre de la réforme du gouvernement, qui peut générer un besoin supplémentaire en fonctionnement de l'ordre de 2 M€.

Pour toutes ces raisons, il est prudent de réserver une enveloppe au titre des dotations complémentaires : **5 M€ sont a minima nécessaires**.

Par ailleurs, il faut ajouter à cette dotation globale de fonctionnement « stricto sensu » d'autres contributions financières du conseil régional tel que le dispositif « Transports des internes et demis pensionnaires ». L'enveloppe correspondant au transport d'internes et de demi-pensionnaires s'élève à **0.7 M€ en 2020**. Elle augmente pour faire face à des besoins nouveaux (et temporaires), tels que le transport des internes du Lycée agricole du Paraclet vers d'autres internats de l'agglomération

amiénoise pendant la réalisation des travaux de restructuration sur site, ainsi que du fait du renchérissement du coût des carburants.

2) Les dépenses de fonctionnement prises en charge directement par la Région

L'enveloppe « Contrats et marchés Région pour le fonctionnement des EPLE » subit une augmentation, liée à la mise en œuvre des marchés d'exploitation du chauffage dans la moitié des lycées de la Région. L'enveloppe consacrée au chauffage dans le budget DFE augmente fortement du fait :

- De la reprise par la collectivité de la part « P2 » (maintenance et exploitation des installations, auparavant retracée dans le budget des EPLE. Les crédits correspondants ont été retirés de la DGF),
- De l'extension du périmètre géographique couvert par les marchés (+ 2 lycées versant Sud et + 40 lycées versant Nord).
- De l'extension du périmètre fonctionnel des marchés (qui couvre notamment les premières réparations sur les réseaux enterrés et une responsabilité unique de l'exploitant sur la prévention de la légionellose, sur une meilleure gestion des installations – pour des investissements évités).
-

Le montant de cette enveloppe s'élève pour **2020 à 5.9 M€ (6 M€ en 2019)**.

3) Le Service de Restauration et d'Hébergement (SRH)

L'assemblée régionale a voté en juillet les tarifs de restauration et d'hébergement applicables à l'année scolaire 2019-2020. Il s'agit de la première phase de la nécessaire harmonisation des tarifs à l'échelle de la Région. L'exécutif a souhaité plafonner les hausses de tarifs les plus bas au maximum au niveau de l'inflation, et maintenir en fonctionnement des restaurants scolaires qui n'ont pas la taille critique pour atteindre l'équilibre financier (cf. Montigny-en-Ostrevent, restauration rouverte à la rentrée 2019).

Afin de concilier ces deux exigences, et dans un contexte où l'instruction comptable des EPLE prohibe le financement du SRH par la dotation globale de fonctionnement, il apparaît nécessaire de disposer d'un instrument financier spécifique permettant d'apporter un financement aux lycées dont le SRH est en difficulté. Ces crédits seraient, comme pour les dotations complémentaires de fonctionnement, activés après un contrôle approfondi de la situation de l'établissement, et notamment après s'être assurés qu'aucun autre levier (amélioration des approvisionnements, meilleure maîtrise des quantités...) n'était susceptible de permettre un rééquilibrage des comptes.

Cette proposition est compensée par l'augmentation prévisionnelle de la collecte de la contribution des usagers à la masse salariale des agents en restauration (PREHF – **+ 2,0 M€ ainsi que la participation du Conseil départemental à la restauration quand celle-ci est mutualisée (+0.15 M€)**)

A côté de cette évolution, l'action « je mange local en lycée » poursuit son développement. En 2019/2020, le nombre de lycées participants sera porté à 126 contre 97 en 2018-2019 mais l'enveloppe reste constante.

Cette enveloppe concerne aussi la participation restauration scolaire de Ribemont et la participation à l'internat de Noyon qui reste stable.

Cette enveloppe s'élève pour 2020 à **1 390 000 € de CP 2020 (990 000€ en 2019)**.

B) Equiper les EPLE en matière de restauration

AP 2020 : 6 000 000€

CP/AP 2020 : 5 805 323€

L'enveloppe sur le fonctionnement (**1 M€ en 2020, 0.6M€ en 2019**) comprend le FURECR (Fonds d'Urgence de Réparation) et la GPAO (Gestion de la Production Assistée par Ordinateur) est croissante pour 2020, compte tenu :

- De l'épuisement du Fonds commun des services d'hébergement (FSCH) de l'académie d'Amiens, qui ne permettra plus, comme en 2019, de financer les opérations de réparation d'équipements dans les restaurations scolaires de l'ex-région Picardie.
- De la montée en puissance de l'outil de GPAO, qui est étendu au versant Sud de la Région.

Cette enveloppe devrait désormais être stable dans le temps.

L'enveloppe en investissement (**5.8 M€ en 2020, 4.8 M€ en 2019**) intègre :

- La ligne de remplacement des équipements de restauration (stable par rapport à 2019),
- La ligne d'investissements sur les laveries, auparavant gérée par la DEPL et que nous proposons de reprendre en gestion au niveau de la DFE pour des raisons de simplification administrative,
- La gestion des systèmes de contrôle d'accès aux restaurants scolaires (bornes de réservation, distributeurs de plateaux...), sur lesquels un rattrapage est nécessaire, les commandes 2018 ayant été différées dans l'attente de l'attribution du marché, effective depuis cette année.

C) Participer au financement et à l'accompagnement des Parcours Emplois Compétences dans les lycées

AE 2020 : 3 895 000€

CP/AE : 4 046 837.54€

Les volumes financiers consacrés à cette politique restent relativement stable sur 2020 (4 M€ en 2019), compte tenu du maintien à l'identique du nombre de contrats (500) par rapport à l'année dernière.

Une vigilance particulière est de mise sur cette politique tributaire de décisions de l'Etat, avec un quota de contrats à recruter en fin d'année 2020 qui n'est pas prévisible à ce jour (impact budgétaire éventuel essentiellement sur l'exercice 2021).

Pour ce montant, la collectivité :

- Contribue au financement des emplois aidés intervenant recrutés par les lycées sur les missions d'entretien, de restauration ou de maintenance informatique. Le programme 22200006 (emplois aidés).
- Déploie un dispositif d'accompagnement visant au retour à l'emploi pérenne de ces personnes, qui a été étendu à l'ensemble du territoire régional. Le programme 22200007 (accompagnement des emplois aidés).

D) Participer au financement des lycées privés sous contrat

AE 2020: 45 258 238€
AP 2020 :10 306 445€

CP/AE 2020 :45 000 000 €
CP /AP 2020 : 9 987 210 €

L'intervention du Conseil régional, juridiquement plus encadrée, vise les mêmes objectifs que le financement des lycées publics, dans le cadre des nouveaux protocoles d'accord adoptés en 2017, valables pour la durée du mandat.

Les protocoles signés en 2017 avec les fédérations de l'enseignement privé permettent pour certaines fédérations une modulation par année de l'enveloppe subventions travaux, tout en restant sur la durée du mandat sur une enveloppe totale fixée, avec une logique de « PPI » des lycées privés grâce à une priorisation par les fédérations des dossiers déposés dans le cadre des appels à projets annuels par les établissements privés. Le volume d'AP mobilisé pour les MFR avait conduit à une légère augmentation du volume d'AP en 2019 (1,5 M€), qui se résorbe en 2020 (1M€).

1) Les forfaits régionaux d'externat

La Région finance le fonctionnement des lycées privés par le biais de « forfaits régionaux d'externat » (FRE) prévus à l'article L442-9 du Code de l'Education.

Ces forfaits sont calculés sur la base des dépenses supportées par la collectivité pour l'externat des lycées publics au cours de l'année n-2 (2015 pour 2017), les dépenses liées à l'hébergement et à la restauration étant exclues :

- Dépenses liées au fonctionnement matériel et
- Dépenses de rémunération des personnels techniques qui interviennent dans les lycées.

Ces dépenses sont ramenées à l'élève de l'enseignement public et multipliées par le nombre d'élèves accueillis dans l'enseignement privé.

Les données servant au calcul du FRE 2020 sont issues du CA 2018. L'analyse des données, notamment en matière de masse salariale des agents techniques des lycées, laissent présager une légère érosion du montant des forfaits par rapport aux montants de 2019.

Le programme 22300001 « Forfaits régionaux d'Externat » en 2020 représente 45 % du budget de fonctionnement de la DFE consacré aux Lycées soit 45M€ (45.2 M€ en 2019).

2) Le soutien aux investissements des lycées privés

La Région attribue des subventions versées aux établissements privés pour la réalisation de travaux ou l'acquisition d'équipements, relevant du Comité Régional de l'Enseignement Catholique (CREC), du Conseil Régional de l'Enseignement Agricole Privé (CREAP), des Maisons Familiales et Rurales (MFR) et le lycée Averroès de Lille.

Le programme 22300002 « équipements informatiques des établissements privés » et programme 22300003 « aide à la construction réhabilitation privé » sont les deux seuls programmes en investissement pour permettre de participer au financement des établissements privés sous contrat de la DFE. Cela représente 9.9 M€ en 2020 (8.23 M€ en 2019).

Les crédits proposés s'inscrivent dans le cadre des enveloppes fixées l'an dernier dans le cadre des protocoles d'accord avec les différentes fédérations de l'enseignement privé.

E) La Région aux côtés des jeunes et des familles

AE 2020 : 28 190 416€
AP 2020 : 14 300 000€

CP/AE 2020: 22 081 975€
CP /AP 2020 : 13 500 000€

En fonctionnement, la Région poursuit ses efforts sur l'accompagnement financier et matériel des jeunes et des familles et veille à l'amélioration régulière des conditions de réussite éducative des lycéens.

La Région est aux côtés des familles et des jeunes des Hauts de France, qu'ils soient scolarisés dans l'enseignement public ou dans l'enseignement privé.

Elle vise :

1) Aider financièrement les familles pour faire face aux frais liés à la scolarité

La **carte génération HDF** permet d'apporter une aide universelle à cette rentrée à des dizaines de milliers de jeunes de 100 euros pour ceux qui entrent dans un cycle d'études et 55 euros pour ceux qui abordent les années suivantes.

Elle conforte également le dispositif carte Génération HDF en développant les services offerts (outre les aides financières, développement des bons plans facilitant l'ouverture à la culture, ouverture de nouveaux porte-monnaie permettant par exemple de favoriser la pratique sportive...).

Les programmes 28000010 « Gestion carte génération Hauts de France » et 28000011 « aides individuelles carte génération HdF » représentent 70% du budget de fonctionnement de la DDPE (18 M€ en AE et 14 en CP en 2019).

Par ailleurs, bon nombre d'habitants de notre Région rencontrent des difficultés qui ne doivent pas être des obstacles au déroulement de la scolarité au lycée. Pour éviter cela, le budget 2020 prévoit la mobilisation de 500 000 euros, afin **d'aider individuellement les familles** qui n'arriveraient pas à financer totalement l'équipement professionnel de leurs enfants, le restaurant scolaire ou encore l'internat, via la carte Génération HDF, en complément et après épuisement des fonds sociaux relevant de la responsabilité de l'Etat. Pour information, en 2018, sur une enveloppe de 500 000 €, nous avons mandaté 168 483.79 €, le montant estimatif des mandatements 2019 est de 212 482€.

2) Favoriser l'ouverture culturelle, sportives, citoyenne

L'ouverture des lycéens à la culture constitue également un axe prioritaire pour la collectivité. Outre **l'enveloppe forfaitaire** permettant aux établissements scolaires de réaliser les projets éducatifs en lien avec leur projet d'établissement, la Région développe sur **l'ensemble des dispositifs** tels que la prévention contre la radicalisation et le planning familial, met en place de nouveaux dispositifs liés à la commémoration de Charles de Gaulle en 2020 et expérimente une aide à l'apprentissage du code la route dans les lycées de la Thiérache. Une augmentation de 193 000€ en AE et de 131 414€ en CP/AE est proposée. (Soit au total 480 000 € en AE et 340 693 € en CP)

3) Favoriser l'emploi des jeunes grâce à une information individualisée sur les métiers et les formations

Dans le cadre du transfert de compétences liées aux missions d'information sur les formations et les métiers, la Région va déployer son **dispositif Proch'orientation** en développant sa plateforme numérique qui a pour objet de mettre en relation les ambassadeurs des métiers avec les établissements de formation, de mettre à disposition de l'information sur les formations et les métiers (fiches et vidéos de présentation des métiers, présentation des établissements de formation...), de mettre en place une bourse de stages en entreprises à destination des collégiens, lycéens, apprentis, étudiants voire

demandeurs d'emploi en complément des stages existants. Une augmentation de 297 000€ en AE et de 78 700€ en CP/AE est à noter. (Soit au total 663 000 € en AE et 296 000 € en CP)

Des temps évènementiels pourront également être accompagnés sur le territoire.

4) Développer l'usage des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC)

Durant l'année scolaire 2019/2020, l'objectif est de déployer et développer un environnement numérique HDF cohérent du 1er au 2nd degré qui permette l'accompagnement des élèves tout au long de leur parcours scolaire et facilite les échanges. Pour sa mise en œuvre un groupement de commandes porté par la Région et composé des 5 Départements et des autorités académiques a été constitué.

En 2020, l'**espace numérique de travail** (ENT) Génération HDF sera accompagné d'un développement de **ressources éducatives** en ligne au profit des membres de la communauté éducative. Il constituera un axe important de la politique numérique de la collectivité. Une augmentation de 530 000€ en AE et de 322 667€ CP/AE est à observer par rapport au BP 2019. (Soit au total 1 730 000 € en AE et 1 266 666 € en CP)

Cette politique consiste également à veiller à une qualité de service liée au développement des usages au sein des établissements, notamment par l'achat de licences informatiques, la sécurisation des outils et la sauvegarde de données.

En investissement, un effort conséquent sera fait pour l'équipement numérique des lycées afin de poursuivre le rééquilibrage des **dotations informatiques** et de tenir compte des spécificités de certaines formations. C'est ainsi une augmentation de 5 750 000€ en AP et de 3 450 000€ en CP/AP par rapport au budget 2019. (Soit au total 13 600 000 € en AP et 12 800 000 € en CP)

5) Accompagner les projets innovants et expérimentaux

Créé en 2013 par la loi de refondation de l'école, le label «**Campus des métiers et des qualifications**» a pour objectif de valoriser l'enseignement professionnel et de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes autour de pôles de compétences clés soutenus par les collectivités et les milieux économiques. Cet objectif a reçu un accueil très favorable en Hauts-de-France. Déjà dotée de 10 campus, les crédits régionaux permettront de cofinancer les actions portées par ces derniers ainsi que par ceux qui seraient labélisés ultérieurement. Soit au total 480 000 € en AE 2020 et 240 000 € en CP (AE 2019 : 400 000€).

Les **Espaces d'Innovation Partagés** constituent également un élément central de la stratégie d'innovation et de sensibilisation à l'entrepreneuriat au sein des lycées. Depuis octobre 2016, la Région a mis en place un réseau d'une cinquantaine d'Espaces d'Innovation Partagés (EIP), qui s'inspirent du concept des « FabLabs » tout en les adaptant au milieu éducatif. L'effort d'investissement sera poursuivi par l'acquisition d'équipements et de mobiliers spécifiques (imprimantes 3D, scanners 3D, machines de découpe (jet d'eau, laser, vinyl), équipements d'usinage, matériel holographique...). Soit au total 200 000 € en AE et 100 000 € en CP (1.2 AE en 2019).

F) Placer le patrimoine des lycées au cœur des dynamiques régionales

AE 2020 : 5 504 000€
AP 2020 : 267 680 000€

CP /AE et hors AE: 7 399 000€
CP /AP : 139 419 146 €

Afin de dresser un panorama des investissements lourds restant à mener, à côté des travaux d'entretien et de gestion courants, un diagnostic a été établi pour chaque lycée. Il en ressort le besoin de mener près de 200 opérations de restructuration lourde (estimation supérieure à 700 000 €) et de réaliser des investissements qui répondent aux objectifs suivants :

1. Favoriser l'amélioration des niveaux de qualification en accompagnant l'acquisition des compétences par les élèves par la mise à disposition de plateaux et d'équipements pédagogiques performants et adaptés, en ciblant davantage les investissements sur des pôles de formation lisibles et en prise avec les pôles de compétitivité et d'excellence de notre Région.
2. Faciliter l'accès aux formations, encourager la mobilité et prévenir le décrochage par la création de places d'internat dédiées aux formations à recrutement large et l'aménagement de locaux attractifs, sensibilisant les jeunes aux pratiques citoyennes (maisons des lycéens...), apportant un cadre de vie convivial et adapté à l'ensemble de la communauté éducative.
3. Inscrire les lycées dans le « REV3 » en faisant des bâtiments régionaux des outils exemplaires en matière d'économies d'énergie, en ajustant le parc immobilier des lycées en fonction de la baisse des effectifs scolarisés, en investissant pour regrouper des sites de formation en entités de taille critique et en les dotant d'infrastructures informatiques performantes.
4. Assurer le respect des normes et de la sécurité des usagers, qu'il s'agisse de l'accessibilité, de la sécurité incendie, de la sécurité des machines-outils ou encore de la sécurité alimentaire. Il s'agit également de préserver le patrimoine en état normal de fonctionnement par la maintenance efficiente des bâtiments permettant d'éviter une dégradation qui occasionnerait à terme des travaux plus lourds de remise en état.

A cette fin, un besoin de 845 millions d'euros a été identifié pour la mise en œuvre des opérations découlant du Programme Prévisionnel d'Investissement des Lycées 2016/2021.

Ce budget d'investissement est complété par un budget de fonctionnement, représentant un peu plus de 5 millions d'euros chaque année.

Les programmes d'intervention consacrés aux lycées publics ont été répartis selon 4 typologies.

1) Les opérations lourdes de restructuration ou « grosses opérations » (GOP)

Les besoins en crédits de paiement 2020 sont impactés par **le décalage pris sur plus de 50 opérations lourdes, qui a entraîné une sous-consommation en 2017 (10 millions restitués en BS) et 2018 (15 millions restitués en BS)**. Les 25 millions d'euros ainsi remis se reportent lourdement sur les crédits de paiement 2020 et 2021.

En 2020, un montant de 30,9 millions d'euros permet de poursuivre les travaux démarrés en 2019 au sein de 23 lycées, tout en lançant les travaux patrimoniaux les plus prioritaires.

2) Les opérations de rénovation et de maintenance

Les travaux menés dans le cadre des opérations lourdes de restructuration seront complétés par deux autres dispositifs, représentant un montant total de plus de 74,3 millions d'euros de crédits de paiement :

- le Programme Annuel de Rénovation et de Maintenance (PARM), concrétisant les projets et priorités formulés par les établissements soit 40 M€ de crédits de paiements 2020 (9.2 M€ de crédits de paiements sur AP 2020 et environ 30 M€ de crédits de paiements sur dossiers historiques)

- la conduite d'opérations régionales ciblant une thématique particulière sur l'ensemble du territoire des Hauts-de-France. Est notamment traitée dans ce cadre la rénovation des sanitaires, des installations thermiques ou des logements de fonction soit 34 .3 M€ de crédits de paiements 2020.

Ces interventions, réalisées par des entreprises extérieures, sont complétées par des chantiers menés en régie, soit par le biais des équipes mobiles ou des agents lycées répartis sur tout le territoire des Hauts-de-France. Un montant total de 4,1 millions d'euros sont prévus pour l'acquisition de fournitures, matière d'œuvre et équipements spécifiques nécessaires à leurs activités.

A ces initiatives s'ajoutent des contraintes extérieures liées à la mise en accessibilité des établissements, au respect des normes vétérinaires en restauration, à la conformité au code du travail pour les ateliers des lycées professionnels ou encore à la mise en œuvre des réformes des diplômes et des mesures de rentrée scolaire.

3) Les charges d'exploitation des bâtiments et la prise en charge des travaux urgents

La gestion du patrimoine immobilier des lycées recouvre parallèlement l'ensemble des charges d'exploitation des bâtiments telles que la vérification périodique des ascenseurs, le respect des normes liées à la qualité de l'air ou encore la mise à jour des dossiers techniques amiante mais également la prise en charge de travaux urgents et non programmables. Le budget 2020 prévoit un montant de 5 099 000€ en crédits de paiements.

4) L'acquisition d'équipements

Les équipements sont également au cœur de l'action régionale. Les nouvelles politiques régionales viseront à renouveler et valoriser l'équipement des filières professionnelles et technologiques et à moderniser le cadre de vie des apprenants.

Le budget d'investissement prévoit une enveloppe d'un peu plus de 22,7 millions d'euros de crédits de paiement en 2020 (14.4 M€ en 2019) afin de renouveler les équipements des lycées, tant en ce qui concerne la pédagogie, le mobilier ou encore les outils de travail des agents. Un accent particulier sera porté en 2020 sur la mise à niveau des filières structures métalliques.

G) Assurer la sûreté dans les EPLE

AE 2020 : 900 000€

CP /AE et hors AE : 1 400 000€

AP 2020 : 16 200 000€

CP/AP : 5 480 000€

La délibération n° 20170468 du 18 mai 2017 relative à l'adoption d'un plan de sûreté dans les EPLE dont le programme a été décliné en 5 axes :

- Sonneries différenciées dans le cadre de la mise en œuvre des Plans Particuliers de Mise en Sûreté (PPMS) ;
- Priorisation des travaux de sûreté périmétrique des bâtiments (Clôtures-portails) ;
- Généralisation de la vidéo-protection ;
- Formation du personnel et des élèves dans le cadre du conventionnement avec les SDIS ;
- Développement du Système d'Appui à la Gestion d'Évènements et de Sûreté (SAGES).

a permis de mener une expérimentation au sein de 20 sites pilotes.

Ce programme doit maintenant, après évaluation, être poursuivi et généralisé à l'ensemble du patrimoine éducatif et permettre ainsi d'apporter une réponse technique et économique proportionnée à la situation de chaque établissement.

18 millions d'euros ont d'ores et déjà été affectés à cette politique et une AP de 9 millions d'euros est sollicitée dans le cadre du BP 2020.

Le maintien, auprès des Commissions de sécurité, des « Avis favorables » à l'exploitation de nos lycées est une disposition patrimoniale prioritaire.

Aussi, les Systèmes de Sécurité Incendie (SSI) obsolètes doivent être remplacés et les prescriptions émises par ces Commissions levées.

Ce qui se traduit pour la section d'investissement par la sollicitation d'une AP de 7,2 millions d'euros et pour la section de fonctionnement par l'inscription d'une AE de 900 000 €.

Pour ce qui concerne les actions de formation dans le cadre du partenariat avec les SDIS et comme le précise le contenu des conventions correspondantes, la sensibilisation aux gestes qui sauvent a été, dès cette année, étendue aux lycéens.

Les exercices d'évacuation incendie se poursuivent et prioritairement au sein des internats.

Le budget annuel correspondant est de 750 000 €.

H) Doter les lycées de postes informatiques

AP 2020 : 200 000€

CP/AP : 200 000€

L'inscription de cette AP permettra de doter les agents des lycées de postes informatiques pour permettre l'accès des agents techniques des lycées à l'intranet régional et ses applications. La dotation des lycées est découpée en plusieurs vagues. La première vague en 2020 représentera une dotation de 222 postes informatiques.

BUDGET PRIMITIF 2020

10^{ème} VICE-PRESIDENCE

RENOVATION URBAINE, LOGEMENT, INNOVATION NUMERIQUE ET SOCIALE

Monsieur Guillaume DELBAR

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
11 610 000	21 546 222	3 315 863	0	24 862 085

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
12 712 153	4 993 888	4 897 386	0	9 891 274

A) Innovation sociale :

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
9 500 000	21 180 222	2 195 863	0	23 376 085

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
9 163 203	3 997 102	3 588 978	0	7 586 080

1) Economie Sociale et Solidaire et Innovation Sociale

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
1 800 000	795 685	580 000		1 375 685

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 513 203	1 580 959	1 719 122		3 300 080

Suite à la Loi du 7 août 2015, dite NOTRe, le Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation a été adopté le 30 mars 2017. Il propose aux acteurs économiques ainsi qu'aux habitants de la région de porter une nouvelle vision, large et ambitieuse, tournée résolument vers l'avenir, pour un développement économique équilibré des territoires et le rayonnement international des Hauts-de-France. Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) et la transition numérique sont des enjeux transversaux des dynamiques et plans d'actions du SRDEII.

Dans ce cadre, en matière d'innovation sociale et d'économie sociale et solidaire, l'objectif sera de poursuivre la déclinaison de stratégie régionale, élaborée de façon concertée avec les acteurs et les collectivités et basée sur les trois objectifs suivants :

- décloisonner pour multiplier le nombre de projets ESS dotés d'un modèle économique viable, en continuant à accompagner les porteurs de projets au stade de l'étude de faisabilité ou de la recherche industrielle, de l'émergence, de la création, ou dans le développement de leur activité.
- partir des dynamiques locales, à travers la mise en place d'un appel à projets ciblé sur la structuration et le développement de dynamiques territoriales de coopérations économiques, pour favoriser l'essaimage des bonnes pratiques et lutter contre la formation de « zones blanches ».

- Trouver de nouveaux leviers de développement en s'appuyant sur l'innovation sociale et l'achat responsable en vue d'un changement d'échelle.

- **Animation des dynamiques**

L'animation des dynamiques régionales est nécessaire au développement d'un réseau d'acteurs à l'échelle Hauts de France. Des têtes de réseau (CRESS, APES...) bénéficient ainsi du soutien de la Région.

Afin d'animer la dynamique « économie sociale et solidaire et innovation sociale », il est prévu un budget de 696 000€ d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

- **Plan Starter et Innovation sociale**

Le plan starter ESS vise à proposer des solutions d'accompagnement des porteurs de projet de création d'entreprises et de financement sur l'ensemble du territoire régional en développant des outils pouvant être mobilisés à chaque étape de vie d'une entreprise. A ce titre, un cadre régional a été adopté le 1er février 2018 en séance plénière et un appel à projet est lancé pour retenir les structures d'accompagnement à partir de 2020 afin de permettre une meilleure couverture territoriale par les structures.

Le plan starter concerne également l'innovation sociale (propositions de nouveaux services répondant à des besoins non couverts par le marché). L'aide à l'innovation sociale a été adoptée par les élus régionaux pour accompagner spécifiquement les projets de création s'inscrivant dans ce cadre. Ces projets peuvent être aidés sur la partie fonctionnement (R&D par exemple) ou sur la partie investissement. Les montants sont identiques à ceux votés en 2019.

Pour 2020, ce plan représente 3 017 203 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement et 1 800 000€ d'autorisation de programme en investissement.

NB : certains investissements sur cette partie sont constitués d'abondement des fonds locaux (outils France Active) pilotés par la Mission Hauts de France Financement.

- **Plan territoires**

Le Plan territoire, s'est concrétisé par l'approbation du cadre d'intervention lors de la Séance Plénière du 24 mai 2018 : Accélérateur de Coopération Territoriale Economique (ACTE). 7 projets sont en cours de déploiement. Il s'agit de permettre l'accompagnement des initiatives territoriales (en vue d'accompagner principalement les projets portés par des acteurs territoriaux de l'ESS comme la structuration de Pôles Territoriaux de Coopération Economique). En 2020, l'objectif est de soutenir de nouvelles actions territoriales.

Pour 2020, ce plan représente 500 000 € d'autorisation d'engagement en fonctionnement.

2) Rénovation urbaine, logement, politique de la ville

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
7 700 000	20 384 537	1 615 863	0	22 000 400

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
4 650 000	2 416 144	1 869 856	0	4 286 000

Pour mémoire, des autorisations de programmes pluriannuelles sur 3 ans (2019-2021) ont été adoptées lors du budget 2019 pour mettre en œuvre le budget investissement dans les champs :

- de la rénovation urbaine
- du logement (innovation et ERBM)

• Nouveau Programme de Renouvellement Urbain

Dans le cadre de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014, le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) porté par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain (ANRU) vise en priorité les quartiers de la politique de la ville qui présentent les dysfonctionnements les plus importants.

En Hauts-de-France, l'ANRU a retenu 25 quartiers d'intérêt national, en plus des 32 quartiers d'intérêt régional sélectionnés dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région.

Au regard des enjeux de ce programme, la Région Hauts-de-France se positionne comme un partenaire majeur actant le principe de soutenir les 57 quartiers d'intérêt national et régional identifiés sur son territoire et de mobiliser à cet effet un budget spécifique calculé sur la base d'un euro Région pour trois euros ANRU, dans la limite d'un plafond de 240 M€ pour les 10 prochaines années. La Région a confirmé les modalités techniques et financières de son intervention et approuvé des enveloppes pluriannuelles prévisionnelles mobilisables sur la période 2014 - 2024 par EPCI par délibération du 29 juin 2017.

En termes de priorités d'intervention les crédits « renouvellement urbain » pourront être mobilisés sur les priorités régionales suivantes :

- Le développement économique et l'accès à la formation, à l'apprentissage et à l'emploi des habitants des quartiers
- La mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- L'amélioration de l'attractivité des quartiers.

L'année 2019 a été marquée par la fin des études de préfigurations et l'aboutissement des négociations entre partenaires (ANRU, les EPCI et la Région). Ainsi les conventions territoriales ont été signées au fil de l'année et très peu d'agglomérations ont été en capacité de solliciter le financement d'opérations d'investissement.

En 2020, la programmation va monter en puissance progressivement.

Par ailleurs, ce budget permettra de tenir les engagements concernant le premier programme de Renouveau Urbain ainsi que ceux du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés.

- **Politique de la Ville (Hauts-de-France)**

La même loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine qui a revu en profondeur les instruments de la politique de la ville a instauré un contrat de ville unique porté par l'Agglomération dont l'objectif est de mobiliser l'ensemble des politiques publiques concernées dans les quartiers prioritaires. La Région qui en est obligatoirement signataire a, par délibérations cadres (des 13 octobre et 14 décembre 2016), fixé les modalités de son engagement en matière de politique de la ville sur les 40 contrats de ville élaborés en Hauts-de-France et qui concernent 199 quartiers prioritaires et de veille, touchant près de 900 000 habitants.

Outre les politiques de droit commun, l'engagement régional s'appuie sur des crédits spécifiques adossés à **3 priorités** :

- Renforcer le développement économique et l'accès à l'emploi des habitants des quartiers
- Contribuer à la mise en œuvre de la Troisième Révolution Industrielle (TRI) – Rev3
- Améliorer le cadre de vie pour une meilleure appropriation des habitants de leur quartier et de leur habitat

Et **trois leviers d'actions** : le numérique, l'innovation sociale et la participation des habitants.

Trois dispositifs sont mis en place :

1. Le dispositif « Nos Quartiers d'Eté »
2. Le soutien régional à l'emploi et l'innovation dans les quartiers
3. Le soutien régional aux quartiers des contrats de ville dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouveau Urbain évoqués précédemment.

- **Politique Habitat / Logement**

Dans le cadre législatif posé par la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui confère aux Régions la compétence « soutien à l'accès au logement et à l'amélioration de l'habitat », la Région Hauts-de-France a défini sa stratégie d'intervention en faveur de l'habitat et du logement via la délibération cadre du 18 mai 2017. Il s'agit de mobiliser une politique transversale et partagée au travers des différentes compétences régionales.

En soutenant la réhabilitation du parc existant et l'emploi par le renforcement des filières; cela s'appuie principalement sur trois axes :

- **Les dispositifs expérimentaux et innovants « logements »** - Un premier appel à projet visait à l'accompagnement de primo accédant à accéder à la propriété. Ce budget prévoit le lancement d'un appel à projets au 1er trimestre 2020 visant à soutenir les projets aux modèles innovants répondant aux problématiques du logement des jeunes : apprentis, jeunes actifs et étudiants.
- **l'accompagnement des bailleurs sociaux dans le cadre de l'Engagement Régional pour le Renouveau du Bassin Minier du Nord - Pas de Calais (ERBM)** avec pour objectif de réhabiliter 12 000 logements miniers sur 10 ans. L'année 2019 aura permis de finaliser les critères d'intervention (ambitieux d'un point de vue de la performance énergétique à atteindre en réhabilitation) et d'affecter les crédits aux opérations mûres
- **la mise en œuvre du PREE (Programme Régional pour l'Efficacité Energétique)** signé avec l'Etat et l'ADEME. Il constitue la feuille de route de la stratégie régionale dans un objectif de massification de la rénovation énergétique des logements et se décline à travers les actions suivantes :
 - o Le déploiement des Guichets Uniques de l'Habitat : accompagner la montée en puissance du dispositif en jouant notre chef de filât en assurant la coordination et

proposant les outils adaptés et partagés pour assurer une couverture homogène du territoire des Hauts-de-France

- AREL : Aide directe aux ménages modestes et très modestes pour les travaux de rénovation énergétique
- Le passeport énergétique du logement : audit prescrit par les guichets uniques et financé par la collectivité pour faciliter le passage à l'acte
- la poursuite du contrat de service public avec la régie du SPEE et l'extension du périmètre d'intervention à l'ensemble du territoire régional

B) Innovation numérique :

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
2 110 000	366 000	1 120 000		1 486 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
3 548 950	996 786	1 308 408		2 305 194

Volet Innovation numérique

1) Enjeux et contexte du développement du numérique :

L'ambition régionale relative à l'innovation numérique prend corps autour de trois axes garantissant l'approche globale de l'écosystème numérique :

- **soutenir l'innovation numérique et sociale et développer les usages numériques dans les territoires**, via notamment :
 - une politique de développement des feuilles de route numérique dans tous les EPCI,
 - la mise en œuvre d'un réseau dense de Tiers Lieux Numériques
 - une politique de soutien à la E inclusion
 - le développement et l'accompagnement des projets issus des manifestations créatives (INS'pir) permettant le développement d'innovations numériques répondants aux besoins des habitants dans tous les domaines de la vie quotidienne et dans tous les territoires.
- **relever le défi de l'emploi en s'appuyant sur la filière numérique via notamment :**
 - l'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique par une approche globale à l'échelle de l'institution.
 - la mise en œuvre du plan régional #le numérique recrute dont le dispositif régional Ecole Régionale du Numérique et le développement de manifestation numériques (OTEN) dans les territoires au service de l'emploi et de l'attractivité des métiers du numérique ;
- **fédérer les acteurs de la transition numérique** pour garantir une approche globale et transversale du numérique, intégrée et appropriée dans tous les schémas et stratégies du territoire régional.

La feuille de route inscrit le numérique au service du projet régional pour plus d'innovation, plus d'équité territoriale ET plus d'emplois a permis **la constitution d'un véritable portefeuille de dispositif permettant aux territoires d'animer leur écosystème numérique.**

Pour répondre à ces enjeux 2 thématiques ont été retenues dans le budget 2020 :

- soutenir l'innovation numérique sur le territoire comme dans les politiques régionales.
- développer les usages au sein des territoires.

2) Soutenir l'innovation numérique et sociale sur le territoire et dans les politiques régionales :

Fonctionnement : 400 000 € en AE et 311 563 € en CP / Investissement 80 000 € en AP et 40 000 € en CP

Le dispositif INS'pir d'un montant de 300 000 € en AE et de 213 563 € en CP (en fonctionnement) et d'un montant de 80 000 € en AP et 40 000 € en CP pour 2020 (en investissement).

L'innovation numérique rejoint l'innovation sociale dans ses finalités et ses méthodes : partir des besoins exprimés par les usagers finaux, les croiser avec le potentiel du numérique exprimé par ses « experts », pour trouver des solutions nouvelles, génératrices d'activités, et largement diffusables dans une logique d'innovation ouverte et collaborative. Cette politique repose sur la mise en œuvre du dispositif INS'pir qui permet de développer:

- Le soutien à l'émergence d'idées, de manifestations de type Hackathon ou start up week end ou encore de week end créatifs. (18 évènements en 2019)
- L'accompagnement des projets par du coaching : une personne à plein temps pour accompagner les projets issus des manifestations
- Le premier développement du projet par l'expérimentation
- Le développement d'une plateforme pour mettre en partage l'expérience accumulée par les différents porteurs de projet. L'innovation store est en ligne sur le site <http://numerique.hautsdefrance.fr/>

Expérimentation de projets numériques innovants par le développement de plans d'actions numérique opérationnels dans les territoires et chaque pôle de l'institution régional 100 000 € en AE et 98 000 € en CP pour 2020 (en fonctionnement).

Il s'agit d'accompagner l'expérimentation de projets numérique innovants dont ceux portés par les directions thématiques du conseil régional. Cela permet d'innover numériquement rapidement, de vérifier que le prototype fonctionne et que chacun puisse prévoir pour l'année suivante une ligne budgétaire ad hoc si besoin.

3) Développer les usages numériques dans les territoires avec 2 628 950 € en AE et 1 519 275€ en CP (en fonctionnement) et 450 000 € en AP et 310 000 en CP dont 160 000 sur MAD (en investissement) pour 2020

Mise en œuvre du dispositif « tiers lieux numérique » voté en mai 2017 qui connaît un grand succès (15 tiers lieux financés en 2019). L'objectif est de co-financer à nouveau 15 tiers lieux en 2020. Destiné à toutes les intercommunalités, ce dispositif accompagne la création d'une véritable « vitrine du numérique » au sein des territoires en permettant une appropriation durable du numérique par l'ensemble des usagers au service du projet de territoire et de sa feuille de route numérique.

Dispositif Tiers lieux numérique avec 1 350 000 € en AE et 994 700 € en CP pour 2020 (en fonctionnement) et 450 000 en AP et 310 000 € en CP 2020 dont 160 000 sur MAD (en investissement)

Près de 1.2 million d'habitants en région hauts de France sont éloignés ou très éloignés du numérique. Cela renforce les difficultés sociales (pertes de droits) et relationnelles voire parentales (incapacité à

suivre leur enfant via l'espace numérique de travail). Une ligne spécifique dédiée à la E-inclusion a été créée pour le budget 2020 destinée à financer les pass numériques (la région a été lauréate de l'appel à projets national en juin 2019) et le hub numérique inclusif « les assembleurs ».

Les pass numériques sont des chèquiers de type « chèque déjeuner » permettant à des habitants de bénéficier d'un service qualitatif de médiation numérique. Une expérimentation grandeur nature est menée sur le territoire Sambre Avesnois Thiérache dans le cadre du PACTE. La région a financé l'achat de 500 pass soit 5000 chèquiers qui seront distribués à des personnes (plus de 65 ans où bénéficiant de minimas sociaux) par les CCAS et les Centres Sociaux locaux. Une évaluation sera faite permettant le passage à la dimension régionale avec 68 750 pass obtenus dans le cadre de l'appel à projets national (région 150 000 € et Etat 489 000 €).

Le hub numérique inclusif « les assembleurs » est une structure très légère co-financée par la Banque des Territoires (400 000 € sur 18 mois) au service de l'ensemble des structures de médiation du territoire pour leur permettre d'améliorer leur efficacité, formation, financement et évaluation. L'enjeu est que chaque habitant du territoire régional, où qu'il se trouve puisse bénéficier de la même qualité de médiation numérique.

Dispositif E inclusion avec 359 450 € en AE et 179 725 € en CP pour 2020 (en fonctionnement)

Le dispositif des feuilles de route numérique pour chaque EPCI (près de 50 feuilles de route votées sur 96 EPCI régionales) est très original et permet aux collectivités de disposer d'une véritable stratégie numérique à 3 ans. La région accompagne la mise en œuvre de cette stratégie via les fonds européens. (Axe 2 du PO FEDER). Pour 2020, une ligne spécifique de soutien régional à cette politique a été créée pour pallier la fin des crédits européens (la ligne a été totalement consommée à la fin 2019) et ne pas risquer un ralentissement de développement des usages numériques dans les territoires en particulier ruraux.

Dispositif soutien à la mise en œuvre des feuilles de routes numériques avec 814 500 € en AE et 244 350 € en CP pour 2020 (en fonctionnement)

Chaque territoire doté feuille de route numérique se dote d'un « numéricien », véritable correspondant du numérique pour la région qui anime ce réseau grâce à des séminaires (4 à 5 par an) organisés par la mission transition numérique.

L'accompagnement des territoires par l'animation du réseau de numériciens territoriaux et des responsables de tiers lieux avec l'organisation de séminaires et rencontres et la veille mutualisée. 15 000 € en AE et 7 500 € en CP pour l'année 2020

Des actions de sensibilisation au numérique sont développées dans le cadre de deux grands enjeux, la transition numérique des entreprises et le plan « #LeNumeriqueRecrute @hautsdefrance ». Le dispositif Opération Territoriales 'Emploi et Numérique (OTEN) permet le financement de petites actions de sensibilisation sur l'ensemble du territoire régional (plus de 20 opérations en 2019.) :

- Autour de l'attractivité **des métiers du numérique**, avec comme objectif de promouvoir ces métiers peu connus, évolutifs, par de l'information sur les différents métiers du numérique auprès des jeunes et des entreprises suivis de mise en relation directe entre les talents du numérique et des entreprises en demande.
- Autour de la **sensibilisation des entreprises aux enjeux de la transition digitale** pour poursuivre la sensibilisation et l'accompagnement des entreprises dans leur transition numérique. La Région co finance des événements locaux sur le territoire régional (petits déjeuners, afterwork,...) autour de cette thématique.

Le financement du dispositif Opérations Territoriales « Emploi & Numérique » (OTEN) 90 000 € en AE et 93 000 € en CP pour 2020

Volet Innovation et Performance Industrielle

Concernant l'actualité susceptible d'impacter l'action régionale en matière d'innovation et de développement industriel, et donc de besoins en crédits correspondants, il est à signaler : l'intensification de l'action de soutien aux entreprises en termes d'accompagnement à l'Industrie du Futur (incluant le plan régional Robotique), l'intensification de l'action Cybersécurité.

Parallèlement et dans une logique de recherche toujours plus efficace du ratio moyens / résultats, tous les leviers potentiels visant à économiser l'utilisation des crédits régionaux et optimiser la mobilisation de financements tiers (Fonds Européens, soutien privé, autres collectivités, ...) sont recherchés.

Deux objectifs principaux :

- Conforter l'Appui à la Performance Industrielle en Hauts de France :

L'action régionale consiste sur cette dimension à aider les entreprises industrielles et des services à l'industrie à se développer, conquérir de nouveaux marchés, être plus compétitives et, ainsi, maintenir ou créer de l'emploi en Hauts-de-France.

Un plan régional Industrie du Futur est donc déployé depuis plusieurs années notamment au travers d'une réelle synergie opérationnelle entre les équipes de la Région, HDF Innovation Développement (HDFID) et CAP Industrie (UIMM).

Actions de sensibilisation et d'information des entreprises aux innovations technologiques et organisationnelles, diagnostics/accompagnements personnalisés, Plan Robotique, Plan Cybersécurité, Animation de la territorialisation de l'action via les clubs robotiques, les Territoires d'Industrie... sont les actions initiées et déployées au quotidien, soit directement depuis les équipes régionales ou par des partenaires opérateurs (HDFID notamment). Prochainement des actions dédiées à la Fabrication additive, l'Intelligence Artificielle...devraient voir le jour.

- Innover pour être plus compétitif en Hauts-de-France :

L'action régionale consiste sur cette dimension à faire de l'innovation et de la R&D un levier d'action fort pour accentuer le développement et la compétitivité des entreprises des Hauts-de-France dans la perspective ultime d'un maintien et de la création d'emplois en région.

Les leviers d'actions sont multiples. Il s'agit, d'une part, de s'appuyer sur un écosystème d'acteurs organisés et complémentaires pour sensibiliser, informer et accompagner les entreprises et porteurs de projets dans leur démarche de création et de développement par l'innovation et la R&D (Pôles de Compétitivité, Parcs d'Innovation,..). C'est également structurer un réseau de centres techniques et de plateformes de transfert de technologie capables de diffuser au sein du tissu économique régional les technologies d'avenir.

Il s'agit, d'autre part, d'accompagner en direct les entreprises du territoire dans leur prise de risque que représente l'innovation en intervenant via le financement de leurs projets.

Ces leviers d'actions sont déployés au travers d'une réelle synergie opérationnelle menée entre les équipes de la Région et l'agence HDFID.

Innovation numérique et plans de transformation – Les besoins en fonctionnement:

Total AE : 520 000 €

• Plan Cybersécurité : FIC 2020 et manifestations décentralisées

Maintien de la provision visant à financer l'édition 2020 du Forum International de la Cybersécurité (FIC) (230 K € destiné à Euratech pour la commercialisation et l'animation du stand régional et 90 K € pour les frais de stand maîtrise ouvrage Direction Communication) et proposition d'une enveloppe supplémentaire de + 20 k€ afin d'accompagner l'organisation des manifestations décentralisées liées.

▪ **Déploiement des plans (Industrie du futur dont Robotique, Cybersécurité, IA, Fabrication additive...)**

Provision destinée à faire face aux enjeux de communication relatifs à la promotion (et donc l'utilisation) de nos initiatives et dispositifs d'accompagnement.

Actions de formations de référents Cybersécurité en entreprises afin de faire monter en compétence une centaine de chefs d'entreprise par an (+ 10 K€)

A noter que le déploiement des Territoires d'Industrie nécessitera également la création d'actions et d'outils dédiés.

- **Animation d'un cluster dédié pour structurer la filière numérique**

En continuité avec le dispositif Booster filières, il s'agit de structurer un cluster dédié (50k€ d'AE).

Innovation numérique et plans de transformation – Les besoins en investissement :

Total AP : 1 580 000 €

Cette ligne couvre diverses actions entreprises au titre de l'accompagnement des entreprises concernant la démarche Industrie du Futur (incluant le plan Robotique), ainsi que les dispositifs dédiés au Plan Cybersécurité.

▪ **Accompagnement Entreprises Industrie du Futur (intégrant les diag Robotique) : 200 000 € AP**
Implication de la Région dans le cadre du programme national DEFI 10 000 PME devant aboutir à un triplement des accompagnements d'entreprises (PME et ETI – 2000) sur le thème Industrie du Futur. Participation financière de l'Etat à parité.

Le reste des besoins estimés en 2020 serait couvert par le 1 M € de dotation effectuée en 2019 et le 50/50 Région-Etat car la grande nouveauté tient dans le fait qu'un dispositif jusqu'alors uniquement financé par la Région devient un dispositif co-financé à parité Etat – Région certes avec un objectif quantitatif de quasi doublement à horizon 2022 (fin du conventionnement à intervenir très prochainement).

▪ **Plan Robotique - aide individuelle à l'investissement : 1 180 000 € AP**

Action visant à accompagner l'investissement productif (premier robot, robotisation d'un process non automatisé ou digitalisé) dans les PME et ETI régionales. Aide à l'investissement sous forme de subvention ou avance remboursable couplée d'une aide à la création d'emploi.

▪ **Plan Cybersécurité - aide individuelle à l'investissement : 50 000 € AP**

Financement à hauteur de 30% des investissements éligibles dans la limite d'un plafond de 4 800 € HT sous forme de subvention.

Le besoin est estimé à une vingtaine d'aides à l'investissement soit 100 000 €. Le reste des besoins financiers serait couvert par les 100 000 € de la dotation effectuée en 2019.

▪ **Plan Cybersécurité - aide individuelle au Conseil : 150 000 € AP**

Il s'agit de réaliser des diagnostics Cybersécurité en entreprise accompagnés de recommandations de mesure de sécurité.

A l'instar des Diagnostics Industrie du Futur, les négociations sont actuellement menées avec l'Etat afin d'obtenir, dans le cadre de la démarche nationale, 10000 Accompagnements Industrie du Futur (intégrant un volet Cybersécurité),

BUDGET PRIMITIF 2020

11^{ème} VICE-PRESIDENCE

JEUNESSE, SPORTS ET TOURISME

Madame Florence BARISEAU

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
74 988 401	10 291 328	14 684 401	130 000	25 105 729

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
35 763 835	13 716 534	22 856 368	1 850 000	38 422 902

A) Vie Associative :

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
				0

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
5 965 500	4 711 751	3 193 668		7 905 419

La région Hauts-de-France se caractérise par un tissu associatif dynamique. Quelque 122 000 associations actives sont référencées sur le territoire. Elles sont composées de plus de 169 000 salariés (soit 11,5% du total de l'emploi privé de la région) et près d'1 million de bénévoles y sont engagés.

Le secteur a créé près de 7 000 emplois depuis 2008. Autant d'emploi précieux car fortement ancrés au territoire et ne pouvant pas être délocalisés. Les associations sont donc des acteurs et employeurs de l'économie sociale et solidaire. Les associations sont par ailleurs des acteurs incontournables de l'animation de la vie locale, levier de l'engagement bénévole. Conformément au cadrage adopté par le conseil régional en mars 2017, l'intervention de la collectivité en vue de l'accompagnement du développement de la vie associative, s'orientera autour de trois axes.

1) Soutien à l'emploi associatif et accompagnement des employeurs associatifs

La Région confirmera en 2020 sa volonté d'agir en faveur de la structuration de l'emploi associatif. Elle poursuivra le développement du dispositif régional d'aide directe à l'emploi en accompagnant la création de 80 emplois associatifs (portant la totalité des emplois soutenus depuis le début de mandat à 500) et en favorisant la pérennisation des postes au sein des structures associatives à travers un accompagnement renforcé. Elle continuera à travers cette démarche à soutenir les groupements d'employeurs et encouragera le développement de l'apprentissage au sein des associations.

Elle renforcera par ailleurs son intervention en vue d'accompagner les acteurs vers de nouvelles formes de partenariats (mécénat de compétences, financement participatif...).

2) Soutien à la structuration du mouvement associatif, accompagnement et valorisation

Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative régionale, la Région confirmera en 2020 son soutien aux têtes de réseau et coordinations associatives régionales œuvrant à l'échelle des Hauts-de-France, via les Conventions Pluriannuelles d'Objectifs déjà conclus et pouvant aller jusqu'à 4 ans. Ces conventions s'appuient sur des objectifs clairs et précis, évaluables, impliquant une forte présence sur les territoires à l'échelle régionale et une valorisation du soutien de la Région auprès du réseau. La Région maintiendra par ailleurs les modalités de concertation permanente avec le Mouvement Associatif et les têtes de réseau régionales.

Une attention particulière sera apportée par la Région à l'accompagnement des employeurs associatifs. La collectivité continuera donc d'intervenir dans le cadre des dispositifs d'accompagnement existants (Points d'Information à la Vie Associative - PIVA).

3) Animation territoriale et soutien aux projets

En 2020, la Région continuera d'apporter son soutien aux manifestations organisées sur le territoire régional. Elle poursuivra donc le dispositif « Hauts-de-France en Fête ». Elle soutiendra par ailleurs les projets associatifs ciblés sur la lutte contre l'illettrisme, contre les violences faites aux femmes, contre le gaspillage alimentaire, la prévention de la radicalisation et la valorisation de l'engagement bénévole et favorisera le repérage des bonnes pratiques portées par des acteurs sur le territoire régional.

La Région portera la mise en œuvre de cette politique en assurant le dialogue et la concertation permanente avec Le Mouvement Associatif et les acteurs associatifs du territoire (à travers la coprésidence avec l'Etat de la Commission Régionale Consultative de la Vie Associative notamment).

B) Jeunesse :

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
0	570 000	0		570 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
3 363 600	1 365 027	1 681 800		3 046 827

Avec près de 1,2 million de jeunes âgés de 15 à 29 ans, notre région compte la population de moins de trente ans la plus importante de France métropolitaine (40% de ses habitants). Les jeunes de 15 à 29 ans représentent 19,5% de la population résidant en Hauts-de-France, contre 18,3% en moyenne nationale. Mais ces jeunes ont comparativement un plus bas niveau de qualification et connaissent des conditions de vie précaires : plus de 30% des actifs de moins de 25 ans sont au chômage, ce chiffre peut atteindre jusqu'à 35% dans certains territoires ruraux et s'accroît encore dans le cadre de situations d'extrême pauvreté urbaine.

Sur le plan national, près d'un jeune sur cinq vit sous le seuil de pauvreté et ce chiffre est supérieur dans notre région. Les jeunes sont également fortement impactés par la crise du logement : en 2012, les 18 – 30 ans représentaient un quart des personnes sans domicile fixe. 55% des jeunes hommes et 36% des jeunes femmes, sortis du système éducatif, vivaient toujours chez leurs parents, cette situation tend à se dégrader.

Enfin, la mobilité interne à la région (a minima), principal facteur d'insertion sociale et professionnelle des jeunes sur le territoire, n'est pas acquise. Limitée, d'une part, par le déficit d'autonomie, elle est remise en cause, d'autre part, par la grande précarité des jeunes.

Soucieuse de favoriser l'insertion sociale et professionnelle de ses jeunes, la Région agira donc, dans le cadre d'intervention défini en Mai 2017, en faveur de leur accès au Travail, au Transport et à un Toit. Elle soutiendra par ailleurs les acteurs qui contribuent à l'acquisition, par les jeunes, des aptitudes (savoirs, savoir-faire et savoir être) qui constituent un Tremplin vers cette insertion sociale et professionnelle en faisant de chaque jeune un citoyen autonome et ayant accès à une information de qualité sur les opportunités qui lui sont ouvertes.

La Région a, par ailleurs, lancé au second semestre 2018 une grande consultation jeunesse, qui se traduira début 2020 par un « pack jeunesse ».

1) Accès au Travail pour les jeunes

Il s'agira, pour la Région, d'encourager les jeunes à multiplier les expériences de « travail » en vue, in fine, de favoriser leur insertion professionnelle mais aussi de soutenir le Service civique sur l'ensemble du territoire régional, de manière coordonnée avec l'intervention de l'Etat.

La Région soutiendra par ailleurs l'envie d'entreprendre des jeunes, en accompagnant les projets des jeunes dans le cadre des CLAP (Comités locaux d'aide aux projets).

Enfin, la Région continuera à l'échelle du territoire régional, d'encourager la création d'espaces, favorisant l'engagement des jeunes et la découverte des pratiques et métiers, au service du rayonnement du territoire régional (dispositif de soutien aux chantiers de jeunes bénévoles...).

2) Accès au Transport pour les jeunes

La Région interviendra en faveur du développement, sur le territoire régional, de l'accès à un mode de transport pour chaque jeune. Elle valorisera par ailleurs davantage les aides régionales en matière de transports publics.

3) Accès à un Toit pour les jeunes

Compte tenu de la place du logement dans le processus d'accès à l'autonomie et au travail pour les jeunes et considérant par ailleurs la situation de précarité d'une part conséquente de cette population, il s'agira, pour la Région, de soutenir les projets innovants des acteurs, notamment les acteurs associatifs, du territoire dans ce domaine.

4) Tremplin vers l'insertion professionnelle et sociale des jeunes

Afin d'accompagner leur insertion sociale et professionnelle, il est proposé d'accompagner chaque jeune du territoire à devenir un citoyen actif et autonome, disposant d'une information de qualité sur tous les aspects relatifs à son parcours (santé, engagement, citoyenneté, travail, mobilité, transport, logement, droits...).

Il s'agira donc d'agir en faveur de l'autonomie des jeunes, en proposant des expériences de vie en autonomie pour les jeunes et en favorisant par ailleurs la découverte des sports, des loisirs, de la culture à l'échelle du territoire régional (Bons plans Génération Hauts-de-France...).

La Région interviendra par ailleurs en vue du développement de la citoyenneté active des jeunes. Elle soutiendra les projets des acteurs agissant dans ce domaine (appel à projets).

Elle agira en faveur de l'information des jeunes et de leur entourage en co-pilotant avec l'Etat (DRJSCS), l'élaboration d'une stratégie régionale de l'information des jeunes. Il s'agira également d'intervenir aux côtés de l'Etat en appui des interventions du CRIJ relevant de la convention d'objectifs tripartite.

La Région privilégiera en 2020 un soutien pérenne aux acteurs impliqués dans la mise œuvre de la politique jeunesse régionale. Elle engagera des travaux visant à simplifier les démarches administratives pour les jeunes et pour les acteurs associatifs impliqués.

Enfin, elle soutiendra les actions engagées en faveur des jeunes dans le cadre de « Amiens 2020 – Capitale Européenne de la Jeunesse ».

5) Aide au permis de conduire

Le budget correspond aux crédits dédiés à l'aide individuelle « aide au permis de conduire ».

Ce dispositif a pour objectif de favoriser l'insertion des jeunes en contribuant à réduire les obstacles qui freinent leur accès à l'emploi par une mobilité plus aisée. Il s'adresse à tous les jeunes de la Région Hauts-de-France qui souhaitent intégrer durablement le monde du travail.

Le dispositif a été lancé en juillet 2018 et il poursuit son développement en adaptant l'aide aux différentes situations rencontrées par les jeunes.

C) Sports :

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
70 538 401	9 067 664	13 749 401	130 000	22 947 065

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
15 874 385	3 760 736	11 724 625	1 850 000	17 335 361

En 2020, la Région entend amplifier son effort budgétaire pour respecter ses engagements, mettre en œuvre ses nouvelles orientations et assurer ses nouvelles compétences issues de la loi Notré, qui fait du sport une compétence partagée. Cette volonté en direction de l'ensemble des acteurs sportifs participe également à l'attractivité et au développement économique du territoire régional et à la reconnaissance d'un savoir-faire du monde associatif, majoritairement bénévole.

Cette ambition s'inscrit au service de :

- L'Excellence de nos clubs, des événements de haut niveau et de nos athlètes,
- l'Emergence pour accompagner nos structures de formation et les sportifs susceptibles d'accéder au haut niveau,
- l'Emploi afin de renforcer et créer de nouveaux postes au sein des 13 000 associations sportives,
- l'Evolution du sport dans le 21^{ème} siècle où le sport est de plus en plus reconnu comme un outil de bien-être, de santé, de rencontre mais aussi un secteur au potentiel économique.

L'exercice budgétaire 2020 permettra de finaliser l'harmonisation des modalités d'accompagnement des acteurs du sport en région, conformément aux dispositions de convergence prévues par la loi, au bénéfice de la population des Hauts-de-France, notamment en termes de sport santé et d'accompagnement à l'emploi.

Enfin, l'olympiade actuelle arrivant à son apogée avec Tokyo 2020, des sportifs du territoire y porteront les couleurs de la Région. Notre territoire est déjà tourné vers les prochains Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) de Paris en 2024 et la Région poursuivra le travail de canalisateur, de facilitateur pour que ses territoires et leurs équipements deviennent des « centres de préparation » aux prochains JOP de 2024 dans le cadre du Label « Terre de Jeux » acquis en octobre 2019.

1) Rayonnement du sport

La Région soutiendra l'organisation de manifestations sportives d'envergure nationale et internationale sur l'ensemble du territoire afin de participer au développement économique des territoires et à leur animation. Une priorité sera donnée aux disciplines olympiques et/ou reconnues de haut niveau.

Elle confortera également les partenariats engagés avec les clubs des Hauts-de-France de niveau national. L'harmonisation de son intervention sur l'ensemble des clubs professionnels et de hauts niveaux nationaux amateurs (plus de 40 disciplines et 120 niveaux différents) étant achevée, l'année 2020 permettra d'assurer une nouvelle étape vers un traitement similaire des clubs aidés indépendamment du genre des joueurs.

A la veille des prochains Jeux Olympiques et Paralympiques d'été, la Région, avec ses partenaires du mouvement sportif, de l'Etat et du monde économique, poursuivra l'accompagnement spécifique et global des meilleurs sportifs qui pourront revenir médaillés de la plus grande fête sportive mondiale.

Elle renforcera des actions de partenariat notamment par le biais de contrat d'image.

2) Développement du sport

La Région accompagnera les projets portés par les instances régionales représentatives de la vie associative sportive sur l'ensemble du territoire régional. Elle réaffirmera et confortera son partenariat pour accompagner le mouvement sportif dans sa mutation vers un nouveau modèle économique lui permettant d'être plus autonome, dans un contexte où le processus de fusion des ligues et comités régionaux est désormais achevé.

L'intervention de la Région permettra d'assurer le développement des disciplines majeures au plan régional et la mise en place d'actions prioritaires en termes de mixité des pratiques, de sport féminin, de santé par le sport, d'activités physiques dans les secteurs ruraux ou encore de pratiques adaptées aux publics en situations de handicaps, dans le respect des cœurs de mission de chacune des ligues et comités partenaires.

Enfin, les initiatives collectives transversales seront favorisées entre les acteurs du sport et d'autres secteurs d'activités comme la recherche, l'enseignement supérieur, le développement économique... Ainsi, l'action du Comité Régional Olympique et Sportif (CROS) Hauts-de-France en terme « d'incubateur du sport » cherchera de nouvelles ressources, de nouveaux projets au service de sport, de son innovation et de son développement. Les premiers lauréats de l'innovation dans le sport seront valorisés et soutenus.

3) Sport santé

2020 sera l'année de structuration d'une politique ambitieuse de sport-santé au sein de la politique sportive régionale. Au-delà de clarifier une gouvernance régionale en la matière, cette politique portera de nouveaux dispositifs et moyens, qui seront progressivement mis en place.

L'intervention régionale permettra de :

- mettre en place une coordination régionale unique du 'sport santé', en rassemblant l'ensemble des acteurs publics et privés qui œuvrent dans ce domaine de plus en plus investi par le monde associatif,
- prendre en considération les spécificités de nos territoires, notamment entre le monde rural et les zones urbaines,
- participer à la prévention et engager des actions de sensibilisation dans le domaine du sport santé,
- promouvoir la santé et le bien être par l'activité physique et sportive,

- renforcer et diffuser les connaissances relatives aux impacts de la pratique de l'activité physique et sportive et la santé,
- développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée (APA) à des fins d'appui thérapeutique.

4) Formation et emploi

L'intervention régionale s'articule à plusieurs niveaux :

- par l'accompagnement des sportifs régionaux dans leur projet de formation sportive, scolaire et professionnelle à travers les structures s'inscrivant dans les projets de performances fédéraux (PPF), en particulier celles implantées au CREPS des Hauts-de-France et la participation à l'obtention de qualifications par nos jeunes athlètes. Il s'agit de soutenir nos athlètes régionaux en formation dans les pôles sportifs au-delà du territoire régional,
- par le soutien des structures de formation d'accès au haut niveau, en lien avec les clubs sportifs régionaux et validés par leurs fédérations de rattachement,
- par le développement du soutien à l'emploi sportif à travers les structures d'accompagnement, de conseil voire de portage salarial,
- par le soutien des meilleurs sportifs régionaux, réunis dans la Team Hauts-de-France, dans leur projet d'insertion professionnelle et/ou de formation en s'appuyant sur le partenariat créé entre la Région, les entreprises, le mouvement sportif et l'Etat.

5) Fonctionnement des structures sportives

La Région Hauts-de-France est :

- propriétaire du Vélodrome Couvert Régional à Roubaix et actionnaire majoritaire de la Société Publique Locale d'Exploitation, avec laquelle elle a conclu un contrat de délégation de service public pour la période 2018-2022,
- propriétaire de la Maison Régionale des Sports à Villeneuve d'Ascq,
- propriétaire, en vertu de l'article 28 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi « NOTRe »), du Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive (CREPS) de Wattignies,
- membre majoritaire du Syndicat Mixte pour l'exploitation du Stade Couvert Régional à Liévin.

Au-delà de son concours financier contractuel et/ou de sa participation statutaire, son intervention dans les différents organes de gouvernance de ces structures accompagnera leur développement, leur rayonnement régional, national et international.

6) Communication sportive

La Région Hauts-de-France sollicite les clubs sportifs pour la mise en place de marchés négociés de prestations de communication appelés plus communément « contrats d'image » ; ceux-ci doivent être à même de promouvoir l'identité de la région et l'intérêt de l'institution régionale à travers les clubs professionnels régionaux de sport collectif. Le budget alloué est de 1 700 000 €.

7) Investissement

L'année 2020 verra la concrétisation de l'appel à candidatures auprès des territoires pour la réalisation d'Equipements Sportifs d'Excellence en Hauts-de-France, destiné à doter la région d'équipements sportifs d'excellence au service de l'attractivité régionale et de contribuer au maillage territorial de grands équipements dans une approche d'aménagement et d'équilibre des territoires.

De plus, ce budget permettra de poursuivre l'accompagnement des Equipements Sportifs de Proximité sur la base du règlement d'intervention, voté le 24 mai 2018 et modifié le 27 juin 2019 et ceci en fonction des 3 indicateurs territoriaux que sont le déficit régional (par type d'équipement et par bassin de vie),

l'équité territoriale (bassins de vie les moins bien dotés en équipements) et l'intérêt régional (priorité selon le rayonnement et l'attractivité de l'équipement considéré).

La Région continuera également à soutenir les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale et les collectivités locales dans la construction ou la rénovation de piscines, conformément à la délibération adoptée le 22 novembre 2018 modifiée le 27 juin 2019 et ce afin d'inscrire la Région Hauts-de-France dans la priorité de l'apprentissage de la natation prévue dans les programmes d'éducation physique et sportive, de soutenir l'accessibilité des lignes d'eau au mouvement sportif régional et de contribuer au développement du sport santé pour tous.

2020 sera également l'année de la livraison des vestiaires partagés et du parcours de demi-fond/sport santé du CREPS de Wattignies, ainsi que de la poursuite de l'extension des deux résidences d'hébergement Bécart et Jeu.

Enfin, la Région apportera son soutien pour :

- permettre aux Ligues et aux structures reconnues dans les projets de performances fédéraux de faire appel à des outils modernes concourant à la performance,
- mutualiser les transports collectifs par l'aide à l'achat de minibus, en s'appuyant sur les fleurons de ce secteur, présents sur le territoire des Hauts-de-France.
- réaliser divers travaux sur le patrimoine bâti sportif appartenant à la Région (travaux d'urgence et divers travaux au vélodrome de Roubaix et à la maison des sports de Villeneuve d'Ascq...). Dans ce cadre 130 000 € de crédits annuels sont inscrits.

D) Tourisme :

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
4 450 000	653 664	935 000		1 588 664

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
10 560 350	3 879 020	6 256 275	0	10 135 295

Avec près de 24 millions de visiteurs recensés dans les sites de visite dont 31% de clientèles internationales et 6,22 milliards d'euros de retombées économiques (4% du PIB régional), la Région est une destination touristique majeure. Nous devons donc appréhender le tourisme comme une industrie, source d'emplois non délocalisables.

Le tourisme en région Hauts-de-France représente près de 70 000 emplois soit 3,4% de l'emploi total en région. Les enjeux sont fondamentaux pour l'attractivité de notre région en termes d'emploi et de développement économique, de formation, d'aménagement du territoire et d'innovation.

Nous avons des atouts majeurs qu'il faudra valoriser pour renforcer l'attractivité de notre territoire : tourisme de mémoire, tourisme de mieux-être, tourisme de découverte des patrimoines, tourisme d'affaires.

Nous disposons également d'une réelle richesse dans la diversité des territoires composant la région, révélée par le portrait des Hauts-de-France, qu'il faut préserver et faire connaître auprès des habitants et des visiteurs.

Par ailleurs, le tourisme est en pleine révolution : il doit faire face à de nouveaux modes de consommations, de nouvelles tendances touristiques, marquées par le numérique et l'ubérisation de l'économie touristique.

Dans cette ère nouvelle, il faudra être attentif aux aspirations de la demande et mieux corréliser notre offre touristique à cette demande en pleine mutation.

Notre **stratégie de développement touristique au service de l'attractivité** votée en juin 2017 répond à 5 objectifs :

- Optimiser les retombées économiques
- Adapter l'offre touristique à la demande et aux nouvelles tendances de consommation
- Développer le sentiment d'appartenance et de fierté des habitants
- Faire des Hauts-de-France une région attractive
- Accueillir les visiteurs comme des amis et leur faire vivre une expérience

Elle se déploie par 3 moyens d'actions :

- La territorialisation de la politique de développement touristique mis en œuvre via un appel à manifestation d'intérêt engagé auprès des intercommunalités à fiscalité propre en juillet 2017
- Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique mis en œuvre via un appel à projets engagé en février 2018

- L'attractivité et le marketing touristique au service de la stratégie régionale mis en œuvre avec la création de la mission attractivité - comité régional du tourisme et des congrès en juillet 2018 via la fusion des deux comités régionaux de tourisme et du bureau régional des congrès.

1) Le marketing territorial

Pour accroître sa puissance d'attractivité et valoriser son image en Europe et dans le monde, la Région Hauts-de-France doit construire une stratégie globale de marketing territorial qui intègre toutes les forces, à la fois économiques, touristiques, culturelles, sportives, associatives et institutionnelles autour d'une marque de territoire dont il faudra assurer le déploiement et l'animation.

Dans cette perspective, la Région doit se doter d'une stratégie capable de créer une dynamique mutualisée, fédérant les compétences et savoir-faire des acteurs régionaux, terreau d'un écosystème régional performant.

Véritable outil de mise en œuvre de la politique globale de marketing territorial et de rayonnement de la Région, une **mission attractivité - comité régional du tourisme et des congrès Hauts-de-France** a été créée, suite à la fusion des deux comités régionaux de tourisme du Nord-Pas de Calais et de Picardie et du Bureau régional des congrès, afin de participer au développement d'activités, de richesses et d'emplois en attirant à la fois des touristes, des investisseurs et des entrepreneurs et de renforcer le sentiment et la fierté d'appartenance des habitants.

En appui sur les filières d'excellence et les facteurs-clés d'attractivité régionale, la mission attractivité - comité régional du tourisme et des congrès contribue ainsi à améliorer l'image concurrentielle de la région en s'appuyant notamment sur une stratégie de marketing territorial innovante et une marque forte et fédératrice issue du portrait des Hauts-de-France réalisé en 2017.

En complément, la Région a accompagné en 2019 la réorganisation du réseau régional des offices de tourisme et syndicat d'initiative fortement impacté au niveau local par la loi MAPTAM. Cette action s'est traduite par la création de la **plateforme régionale des offices de tourisme Hauts-de-France**.

Cette plateforme, fédérant les 74 offices de tourisme de la région est un acteur incontournable notamment dans la territorialisation de la politique régionale et dans la mise en œuvre des processus de personnalisation de l'offre déployés par la mission attractivité - comité régional du tourisme et des congrès.

Pour permettre le déploiement de la **stratégie de marketing territorial auprès des clientèles internationales, de voisinage et de proximité**, une AE est proposée pour un montant de 8 446 550 € avec une enveloppe de CP 2020 de 5 238 275 € à laquelle s'ajoutent les CP/MAD de 3 210 000 €. Une AP de 150 000 € avec une enveloppe de CP 2020 de 75 000 € est également proposée.

2) La territorialisation de la politique de développement touristique

Le tourisme, compétence régionale partagée avec les Départements et le bloc local est également un vecteur de développement du territoire. Le dialogue avec les territoires jouera ici un rôle fondamental pour développer le potentiel touristique de la Région en adaptant l'offre aux attentes et besoins des visiteurs.

Cet axe est mis en œuvre dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt (AMI) devant aboutir à des partenariats contractuels Région/Territoires pour développer et stimuler l'offre au regard des potentialités du territoire et des attentes des clientèles.

A la clôture de l'AMI au 30 juin 2019, 20 candidatures ont été labellisées pour élaborer un contrat de rayonnement touristique. 5 territoires ont finalisé leur contrat qui a été présenté à la décision des Commissions permanentes de juillet et novembre 2019 (Flandre rurale, Audomarois, Montreuillois, Baie

de Somme 3 Vallées et Soissonnais). Les autres contrats seront présentés en 2020 à la décision de la Commission permanente

Une AE de 975 000 € est donc proposée pour engager ce nouveau dialogue avec **les territoires** en cohérence avec le dispositif régional d'aménagement et d'équilibre des territoires voté le 8 juillet 2016. Cette AE est complétée par des CP 2020 d'un montant de 487 500 € et des CP/MAD de 404 319 €.

Une AP de 3 300 000 € est donc proposée avec des CP 2020 d'un montant de 660 000 € et des CP/MAD de 114 635 €.

3) Le soutien aux projets prioritaires d'investissement touristique

Cet axe concerne directement **les professionnels et les acteurs** du tourisme avec un objectif de développement d'une offre nouvelle et de renforcement de la performance économique de l'offre existante au regard des attentes des clientèles en lien avec le SRDEII et les aides économiques adoptées en 2017 ainsi qu'avec le CPRDFOP et le contrat de branche relatif au tourisme.

Plus spécifiquement sur les priorités régionales d'intervention touristique, un appel à projets permanent a été lancé en février 2018. 36 projets ont été accompagnés à ce jour dans ce cadre.

Une AE de 200 000 € est donc proposée pour répondre à cet objectif, AE complétée par des CP 2020 d'un montant de 75 000 € et des CP/MAD de 264 701 €

Ce soutien sera également doté d'une AP d'investissement de 1 000 000 € pour accompagner des projets répondant aux priorités régionales d'investissement touristiques sur les territoires et les filières (mémoire, affaires, nature/bien être, patrimoines/culture). AP complétée par des CP nouveaux d'un montant de 200 000 € et de CP/MAD d'un montant de 506 529 €.

4) L'attractivité touristique régionale

Il s'agit d'accompagner les filières touristiques, les aider à se structurer et se professionnaliser notamment en accompagnant les formations.

Dans ce cadre, la Région a délibéré en 2018 sur la structuration de la filière « nautisme et plaisance », la valorisation du tourisme gourmand en Hauts-de-France et sur le développement touristique des véloroutes et voies vertes.

Cet axe contribue également à la mise en œuvre du plan cheval par le biais du partenariat avec le comité régional d'équitation au travers du programme européen Eqwos « Hauts-de-France, terre équine d'excellence » pour créer la route d'Artagnan.

Après avoir accompagné en 2019 la création de l'Institut de Recherche et d'Enseignement en Tourisme (InRenT) fédérant les universités du littoral côte d'Opale (ULCO), de Lille, d'Artois et de Picardie Jules Verne (UPJV) et le campus des métiers et des qualifications « tourisme et innovation Hauts-de-France », l'organisation de la 1^{ère} biennale « Tourisme, Innovation et Territoire » en septembre, une candidature va être déposée en 2020 au programme d'investissements d'avenir (PIA) pour créer en Hauts-de-France un accélérateur régional d'innovation touristique en lien avec HDFID et les parcs d'innovation et incubateurs de la région.

Il s'agit enfin d'accompagner les manifestations et événements contribuant à l'attractivité des Hauts-de-France.

Une AE de 938 800 € est donc proposée pour répondre à cet objectif, AE complétée par des CP 2020 d'un montant de 455 500 €.

BUDGET PRIMITIF 2020

12^{ème} VICE-PRESIDENCE

SOLIDARITES AVEC LES TERRITOIRES ET RELATIONS INTERNATIONALES

Monsieur Salvatore CASTIGLIONE

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
1 200 000	53 233 274	958 246	0	54 191 520

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
13 871 000	3 502 098	9 409 810	134 500	13 046 408

A) Aménagement du territoire

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
400 000	53 016 754	343 246	0	53 360 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
11 100 000	2 807 440	7 332 560	0	10 140 000

La Région Hauts-de-France est aujourd'hui forte d'une métropole européenne, de huit pôles métropolitains (Côte d'Opale, Hainaut – Cambrésis, Artois, Artois - Douaisis, Oise, Flandres, Audomarois et Grand Amiénois), de 91 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et de 5 Parcs naturels régionaux.

La politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires a été arrêtée le 8 juillet 2016 par deux délibérations cadre complémentaires, l'une dédiée au soutien aux territoires, l'autre visant à appuyer leur ingénierie.

Des orientations complémentaires en faveur du soutien régional au plan « Action Cœur de Ville » et d'un dispositif régional spécifique visant la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs, ont été fixées par les délibérations du 18 octobre 2018 et du 28 mars 2019 ; ainsi qu'un dispositif visant à soutenir les communes dans le maintien de leur dernier commerce de proximité par délibération du 24 septembre 2019.

Les réflexions jalonnant l'élaboration du SRADDET permettent par ailleurs de nourrir le déploiement de la politique d'aménagement équilibré des territoires.

Le budget 2020 en faveur de l'aménagement vise la mise en œuvre des orientations régionales pour :

- Accompagner les projets d'investissement et d'aménagement des territoires,
- Redynamiser les centres villes et centres bourgs, Soutenir les derniers commerces de proximité
- Soutenir l'ingénierie territoriale
- Mettre en œuvre la compétence régionale des Parcs Naturels Régionaux.

Pour mémoire, des autorisations de programmes pluriannuelles sur 3 ans (2019-2021) ont été adoptées lors du budget 2019 pour mettre en œuvre le budget investissement dans le champ de l'aménagement du territoire.

1) **Accompagner les projets d'investissement et d'aménagement des territoires**

Les conditions d'appui aux projets d'aménagement des territoires sont définies par la délibération cadre relative à la politique régionale d'aménagement et d'équilibre des territoires (PRADDET) pour la période 2016-2021 votée par l'Assemblée Régionale le 8 juillet 2016.

Cette dernière précise les objectifs de développement d'activités sources d'emplois et de renforcement de l'attractivité territoriale ; le cadrage financier pluriannuel (325 M€ pour l'ensemble de la période), les modalités de mise en œuvre des différents fonds visant à soutenir :

- o les stratégies d'aménagement et de développement durable des *pôles métropolitains*;
- o la création d'équipements structurants à l'échelle des *agglomérations* ;
- o les opérations d'aménagement et d'offres de services *des territoires périurbains et ruraux*

Les accords-cadres élaborés en 2017 permettent d'acter ces objectifs et modalités de mises en œuvre au sein de chacun des 9 espaces de dialogue des Hauts-de-France dans une démarche de débat permanent entre les partenaires (Conférences territoriales associant les Intercommunalités, les Pôles métropolitains, les Pôles d'Équilibre Territorial et Rural et la Région).

Cette politique s'inscrit également en référence au nouveau projet de territoire régional en train d'émerger avec l'élaboration du SRADDET et tout particulièrement en intégrant les territoires en reconversion et/ou en mutation dans les dynamiques de développement (Contrat de Redynamisation de sites de défense (CRSD), contrat du Calaisis, Pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache, Engagement pour le Renouveau du Bassin Minier...)

Depuis 2016, 277 projets territoriaux structurants ont ainsi été soutenus par la Région dans les différents EPCI. **Plus de 134 M€ de subventions régionales** ont été accordées, ce qui correspond à **un volume cumulé d'investissement et de travaux d'un peu plus de 800 M€** dans nos territoires, avec un impact direct ou induit sur l'emploi notamment dans les secteurs d'activités du bâtiment et des travaux publics.

Le budget 2020 permettra de poursuivre et d'amplifier cette dynamique de soutien régional aux projets territoriaux.

2) Redynamiser les centres villes et centres bourgs, soutenir les derniers commerces de proximité

Les délibérations du 18 octobre 2018 et du 28 mars 2019 ont en effet fixé des orientations relatives :

- au soutien régional aux 23 villes du plan « Action Cœur de Ville »
- au déploiement d'un dispositif régional spécifique en faveur de la redynamisation des centres-villes et centres-bourgs s'adressant à d'autres pôles de centralité, sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets régional. 114 communes lauréates sont accompagnées dans ce cadre.

Par ailleurs un nouveau dispositif visant à aider les collectivités à maintenir leur dernier commerce de proximité a été adopté par délibération du 24 septembre 2019.

Le budget 2020 permettra de poursuivre le déploiement de ces dispositifs complémentaires aux bénéfices des communes.

3) Soutenir l'ingénierie territoriale

Les conditions du soutien financier régional à l'ingénierie territoriale sont définies par une délibération cadre adoptée par l'assemblée régionale le 8 juillet 2016.

Dans le respect des compétences de chaque niveau de collectivité et du principe d'équité territoriale, il s'agit de permettre aux différents territoires concernés par la politique régionale d'aménagement et d'équilibre du territoire de mobiliser les différents dispositifs opérationnels et les financements afférents.

Sont potentiellement bénéficiaires de cet appui financier régional des structures participant à la mise en œuvre opérationnelle des stratégies et des projets énoncés dans le cadre du dispositif d'aménagement régional notamment à l'échelle de grands territoires infrarégionaux. Le soutien à ces structures sera étudié au regard des mutualisations pratiquées localement (notamment inter-territoires) et de la plus-value effective apportée par leurs actions.

Il pourra s'agir d'organismes dont la Région est statutairement membre et/ou dont elle finance une partie du programme d'actions pluriannuel ou d'ingénierie à caractère plus ponctuel, expertises thématiques ou territoriales...

4) Mettre en œuvre la compétence régionale des Parcs Naturels Régionaux.

Outre ces deux axes, le budget « aménagement » sert la politique des Parcs Naturels Régionaux pour laquelle la Région est en compétence.

Le territoire des Hauts-de-France réunit 5 Parcs naturels régionaux : deux dans le Nord (Avesnois et Scarpe-Escaut), un dans le Pas-de-Calais (Caps et Marais d'Opale), un dans l'Oise interrégional dont le classement est en cours de renouvellement (Parc interrégional Oise Pays de France) et un nouveau Parc dans la Somme (Baie de Somme Picardie Maritime).

Les enveloppes budgétaires dédiées à la politique régionale des Parcs comprennent à la fois les cotisations statutaires apportées par la Région aux cinq Syndicats mixtes de gestion des Parcs ainsi qu'au Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux du Nord – Pas de Calais (ENRx) et des subventions complémentaires dédiées aux programmes d'actions des cinq Syndicats mixtes de gestion que compte la région.

Pour mémoire, les présidents du syndicat mixte régional « Espaces naturels régionaux » et des trois syndicats mixtes d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux qui en sont membres (Avesnois, Caps et Marais d'Opale, Scarpe-Escaut), sont, à la demande de la Région, sont engagés dans une réflexion prospective d'adaptation et d'évolution de leur organisation.

B) Relations internationales

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
800 000	216 520	615 000	0	831 520

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
2 771 000	694 658	2 077 250	134 500	2 906 408

D'exercice à exercice on constate :

- une augmentation des AE de 5,70%
- une augmentation des CP en fonctionnement de 24,01%
- un niveau d'AP stable
- une augmentation des CP en investissement de 88%

Cette politique est mise en œuvre et suivie par la direction des relations internationales.

Les demandes formulées au titre du BP 2020 favorisent la poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de relations internationales de la Région adoptée en séance plénière le 29 juin 2017 qui se décline en trois programmes stratégiques, auxquels s'ajoute un volet d'intervention territoriale en appui aux actions publiques et privées du territoire de la Région à l'international :

- Energies pour l'Afrique – partenariat
- Mobilité Européenne et internationale
- Diplomatie Economique – partenariat

La déclinaison opérationnelle de cette stratégie est désormais largement engagée, et sera développée et poursuivie sur les exercices budgétaires ultérieurs.

1) **Energies pour l'Afrique** – AE de 1,075 M€ et AP de 800 K€

Il s'agit du seul programme pour lequel des propositions sont faites en investissement et fonctionnement.

La dynamique lancée en 2017 est en cours de déploiement par le truchement d'un appel à projets « Acteurs de l'Energie pour l'Afrique –AEPA » impliquant les acteurs – notamment économiques – des Hauts-de-France.

Le programme démarré avec le pôle de compétitivité MEDEE dès 2017 sera poursuivi et amplifié (60 K€)

Par ailleurs, la Région devrait se positionner sur un appel à projets « FICOL » lancé par l'AFD ayant pour visée le Sénégal et le Bénin. Le montant du financement consenti par l'AFD est compris entre 200 000 euros et 1 500 000 euros. Un montant représentant au minimum 20% du plan de financement du projet est apporté par les collectivités.

Une AP pourrait alors être couverte par une recette de 80% (200 K€).

2) **Mobilité de jeunes en Europe et à l'international** – AE de 1,215 M€

En 2020, il s'agira notamment :

- de poursuivre le soutien à l'information des jeunes sur les opportunités et bénéfices d'une mobilité internationale dans leur parcours vers l'emploi, notamment au travers de la *semaine de la mobilité internationale* « *Cap sur le Monde* » (AE de 75 K€)
- de développer le soutien aux différentes mobilités, au travers de l'appel à projets *Génération + mobilité* (AE de 400 K€) et du dispositif *MOBINOV* (AE de 700 K€ dont 100 K€ de financement régional / RE de 450 K€ soit 75%)

3) **Diplomatie économique** – AE de 271 K€

Dans ce cadre, il s'agit de contribuer à l'ouverture à l'international des acteurs – économiques, universitaires des Hauts-de-France.

Ce volet de la stratégie de relations internationales repose en partie sur des partenariats et actions internationaux initiés ou renouvelés en 2018 et 2019 avec la Chine, le Maroc (Safi et MIN), l'Allemagne et la Pologne.

Des projets s'inscrivant dans le cadre de ces partenariats et en lien avec les priorités stratégiques de la Région Hauts-de-France pourront faire l'objet d'un soutien.

Sur ce programme seront organisés un événement pays (coût estimé : 40 K€) et un forum diplomatie économique Chine (50 K€) – ce forum franco-chinois prévu pour fin 2020 prévoit d'accueillir une centaine d'hommes d'affaires de la ville de NINGBO, l'idée étant que cet événement ait lieu alternativement une année en Hauts de France et l'année suivante dans le ZHEJIANG.

La célébration du nouvel an chinois est proposée à la reconduction ainsi que les RDV de la Chine (60 K€ hors AE) – Les RDV de la Chine est une déclinaison du NAC à travers la mise en place d'un cycle de conférences, événements culturels et économiques visant à mieux faire connaître la Chine aux habitants de la Région Hauts de France et aux acteurs du territoire.

Enfin, une action qui assurera la continuité de celle entreprise pour appréhender le BREXIT est en cours de préparation (20 K€ pour 2020).

4) Intervention territoriale – AE de 210 K€

Il s'agit notamment d'assurer les engagements issus de la CPOM 2018-2020 (signé le 17 juillet 2018) avec Lianes coopération (70 K€) et d'apporter un soutien ciblé à l'ADICE et au CRAJEP (plateforme R2M).

BUDGET PRIMITIF 2020

13^{EME} VICE-PRESIDENCE

RURALITE, SOLIDARITE ET FAMILLE

Madame Julie RIQUIER

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
5 561 519		5 561 519	0	5 561 519

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
2 227 432	1 549 152	762 432	0	2 311 584

A) Développement économique

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
				0

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
1 500 000	1 465 000	35 000		1 500 000

Le budget correspond aux crédits dédiés à l'aide individuelle « aide à la garde d'enfants » (AGE).

Ce dispositif a pour but d'aider les familles (en activité ou en formation professionnelle qualifiante) dans la prise en charge des frais de garde de leurs enfants. Il s'agit de faciliter l'accès aux services de garde d'enfants de moins de 3 ans non scolarisés, voire jusqu'au mois d'entrée à l'école. Les objectifs de cette aide sont d'améliorer les conditions de vie des habitants des Hauts de France par son effet positif sur les ressources financières des ménages et d'intervenir en faveur du travail dans l'arbitrage « travail-garde d'enfants » notamment pour les bas salaires.

Pour la campagne 09/2018-07/2019, 6 715 familles ont été aidées pour 7 055 enfants.

Afin d'instruire l'ensemble des dossiers déposés pendant la campagne actuelle et engager la campagne suivante, une autorisation d'engagement 2020 d'un montant de 1 500 000 € est prévue au budget.

B) Aménager le territoire en très haut débit et téléphonie mobile

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
5 561 519		5 561 519		5 561 519

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
727 432	84 152	727 432		811 584

1) Enjeux et contexte du développement du numérique

Les infrastructures constituent le socle indispensable au développement de l'ensemble de l'écosystème numérique de la région. Garantir un accès équitable aux réseaux est donc un enjeu majeur. Par réseaux, il faut entendre le développement du Très Haut Débit et de la téléphonie mobile.

2) Le Très Haut Débit et l'accès à Internet fixe

Le déploiement du très haut débit s'inscrit dans un cadre législatif qui partage les rôles entre opérateurs privés et puissance publique. Les opérateurs se sont engagés à déployer des infrastructures à très haut débit sur leurs fonds propres dans les zones les plus urbanisées (essentiellement les grandes agglomérations régionales) ZONES AMI, la puissance publique assurant le déploiement des infrastructures sur le reste du territoire afin de garantir l'équité territoriale (RIP).

Concernant **la zone publique**, 4 projets ont été lancés (1 projet bi-départemental dans l'ex Nord-Pas de Calais et 3 projets départementaux en ex-Picardie), chacun confié à un syndicat mixte. La Région a un rôle plus ou moins intégré dans chacun de ces projets :

- très intégré concernant le projet "La Fibre Numérique 5962" (Nord-Pas de Calais) où la Région finance la part publique du projet à hauteur de 40% et préside le syndicat mixte aux côtés des départements du Nord et du Pas-de-Calais et des intercommunalités ;
- moins intégré concernant les projets portés par Somme Numérique, Oise THD et l'USEDA (Aisne) avec un financement régional par le biais de subventions et une participation à la gouvernance sur la base d'un représentant élu siégeant sans pouvoir de vote.

Chacun de ses projets possède son modèle économique et son calendrier (Délégation de service publique totale, marché de travaux et gestion en affermage.)

Pour l'année 2020 il est proposé de continuer à accompagner financièrement le déploiement de la fibre dans la zone publique en soutenant les investissements des 4 syndicats mixtes de la région.

3) La téléphonie mobile

A l'heure où plus de 70% des internautes utilisent leur téléphone pour se connecter à internet, l'accès à une couverture en téléphonie et internet mobile devient un enjeu de plus en plus prégnant pour le développement des territoires. La résorption des zones blanches (aucun service) et des zones grises (mauvais service ou pas de concurrence) devient ainsi une nécessité d'aménagement du territoire au même titre que le développement de l'internet fixe.

La région participe à la gouvernance du plan gouvernemental « newdeal téléphonie mobile » et a développé une application grand public sur smartphone (Tu Captes ?) destinée à qualifier la réception sur l'ensemble du territoire régional de manière à produire des cartes disponibles **pour les habitants et leur permettre de choisir le meilleur opérateur.**

Pour l'année 2020 il est proposé :

- D'accompagner les territoires situés en zone blanche ou grises dans le cadre du plan gouvernemental appelé « newdeal téléphonie mobile » et de participer à la gouvernance de ce nouveau plan.
- De communiquer sur l'application gratuite « tu captes ». Les données sont collectées par la région lui permettant d'identifier les zones blanches et grises de manière à prioriser l'installation de nouveaux pylônes dans le cadre du « newdeal ».
- De continuer à participer au projet européen WIFI4EU qui vise à financer des spot wifi dans les services publics des communes.

Le Budget fonctionnement 2020 prévoit :

- Fonctionnement du syndicat mixte la Fibre 59/62 : c'est une obligation, le Conseil Régional étant membre créateur de ce syndicat mixte aux cotés des deux départements du Nord et du Pas de Calais. Ce syndicat mixte créé en 2013 est chargé de la mise en œuvre du déploiement du THD en zone publique. **Le montant annuel est de 480 400 € en AE et CP.**
- Paiement des intérêts de l'emprunt porté par le Syndicat mixte la Fibre 59/62 pour la Délégation de Service Public. Cette DSP a été signée le 4 novembre 2016. **Le montant pour l'année 2019 est fixé à 247 032 € en AE et CP.**
- Projets innovants et ou expérimentaux : Développement de projets numériques participant à l'amélioration de la cohésion du territoire **84 152 en CP sur MAD.**

Le Budget investissement 2020 prévoit :

- Paiement du capital de l'emprunt porté par le Syndicat mixte la Fibre 59/62 pour la Délégation de Service Public. Cette DSP a été signée le 4 novembre 2016. **Le montant pour l'année 2020 est de 810 630 € en AP et CP.**
- Le financement des raccordements, constituantes de l'investissement au même titre que l'Investissement de Premier Etablissement (IPE) (emprunt en capital et en intérêt ci-dessus). Ce sont les travaux finaux menés par les opérateurs entre la fibre passant dans la rue et l'habitation. Il s'agit d'un cout de 20 € par prise pour la région. Cette dépense est assurée par le syndicat mixte pour laquelle les collectivités contribuent directement, selon service fait. **Le montant pour l'année 2020 est de 1 650 889 € en AP et CP.**
- *Développement du THD porté par les syndicats mixtes de l'ex-Picardie et financement des raccordements pour le syndicat mixte La Fibre 59/62. **Pour l'année 2020, 3 100 000 € en AP et en CP*** : le Conseil Régional au même titre que pour le versant Nord Pas de Calais, participe en mode « subvention » au financement des projets de développement de la fibre porté par les syndicats mixtes en ex-Picardie. Ces projets bénéficient également d'un large financement par le FEDER. Le conseil régional participe également au financement des raccordements des prises posées sur les territoires de l'ex Nord Pas de Calais.

BUDGET PRIMITIF 2020

14^{ème} VICE-PRESIDENCE

TRANSPORTS ET INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Monsieur Franck DHERSIN

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
525 663 330	212 229 523	35 100 477	0	247 330 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
514 856 601	5 688 363	506 508 525	354 587 625	866 784 513

A) Transports scolaires et Interurbains et Lignes routières :

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
3 200 000,00	0,00	2 650 000,00	0,00	2 650 000,00

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
	0,00	0,00	354 586 625,00	354 586 625,00

1) Dépenses consacrées pour la compétence Transports scolaires et interurbains

a) **Exploitation du transport scolaire**

Les contrats d'exploitation dédiés exclusivement aux usagers scolaires, dans le Pas-de-Calais, la Somme et l'Aisne, sont budgétés à hauteur de 77,64 M€

A ceci s'ajoutent des services connexes spécifiques :

- Transport des élèves en classes spécialisées ou ne pouvant utiliser un transport collectif

La Région organise certains transports en petits véhicules, à destination des usagers ne disposant pas d'une solution en transport collectif, de par les spécificités des trajets effectués ou dans les zones les moins denses. Il est inscrit un budget de 3,09 M€ pour cette politique.

- Conventions de second rang AO2 - Conventions avec intercommunalités et communes qui assurent le transport des élèves

Certains territoires ont choisi d'assurer les transports scolaires par leurs propres moyens et bénéficient à ce titre d'une délégation de compétence de la Région. 4,38 M€ sont inscrits pour faire face à ces dépenses.

- Abonnements SNCF - Convention SNCF

Le TER est utilisé par environ 8 000 usagers scolaires, principalement lycéens, pour se rendre à leurs établissements. Cette dépense est désormais intégrée à la convention globale passée avec la SNCF, elle représentait un montant de 8,4 M€ jusqu'en 2019. Cette dépense est proposée sur le budget des transports.

- Allocations individuelles – Frais kilométriques

Comme prévu par les règlements de transports scolaires, les usagers principalement de l'Aisne et du Pas-de-Calais peuvent bénéficier d'allocations individuelles, selon un barème kilométrique, lorsque les solutions de transport mises en place par la Région ne peuvent répondre à leurs besoins. Il est inscrit un budget de 2,47 M€ pour cette politique.

- Prise en charge des transports organisés par les régions limitrophes (Convention fixant les modalités de financement des élèves de la région empruntant un autre réseau limitrophe)

La Région est liée par conventions à Ile-de-France Mobilités, et aux Régions Normandie et Grand Est ainsi qu'avec la communauté urbaine Grand Reims, pour l'organisation conjointe de circuits de transport frontaliers. Ces conventions impliquent une dépense de 0,98 M€.

b) Exploitation du réseau interurbain - Exploitation du réseau interurbain et scolaire (dit réseau mixte)

L'exploitation du réseau uniquement dédié à l'interurbain d'une part, et mixte d'autre part, engendre respectivement une dépense estimée à 31,9 M€ et 114,56 M€. Ces montants sont conformes aux contrats passés entre la Région et les transporteurs : en régie, en marchés et/ou en délégations de service public.

Pour mettre en place le transport de certains de ses usagers devant faire des compléments de parcours sur les réseaux urbains, la Région conventionne avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM). Par ailleurs, lors de chaque création ou extension du périmètre d'une AOM, les services précédemment interurbains sont transférés à l'AOM, induisant également une compensation financière à l'AOM pour qu'elle puisse faire face aux dépenses correspondantes. Ces conventions prévoient le paiement par la Région d'un montant de 38,2 M€ en faveur des AOM.

Le budget 2020 présente également les dépenses suivantes :

- Assistance juridique, financière, fiscale, technique et billettique liée au renouvellement et à l'exécution des contrats de transport non urbain et/ou scolaire

Une assistance de 0,25 M€ est prévue pour faciliter le renouvellement des contrats de l'Oise et du Pas-de-Calais dont les échéances sont comprises entre le 31 août 2020 et le 31 août 2021.

- Maintenance - Fabrication et pose de totems (poteaux d'arrêt, appuis ischiatiques) et GPS de géolocalisation des arrêts

Un budget de 0,335 M€ en fonctionnement est inscrit pour la maintenance des poteaux d'arrêt. En investissement, une enveloppe de 1 M€ en autorisation de programme est prévue pour lancer l'acquisition progressive de nouveaux poteaux ainsi que pour aider les communes à réaliser les travaux de mise en sécurité des points d'arrêt ; une première enveloppe de 0,45 M€ est prévue en crédits de paiement.

- Prestations de service pour le contrôle

Pour contrôler la bonne exécution des contrats d'exploitation par les transporteurs (qualité de service, respect des horaires...), les départements avaient internalisé ou externalisé la prestation. Ainsi, le département du Pas-de-Calais faisait appel à des prestataires extérieurs pour contrôler la bonne exécution des contrats d'exploitation par les transporteurs. Il est inscrit un budget de 87 550 € pour la poursuite de cette politique.

- Prestations de service (pelliculage des autocars, grilles horaires, cartographique, catalogue, imprimés, publications, diffusion communes...)

Outre les prestations liées à la communication autour du réseau de transport, le montant de 0,63 M€ comprend également les frais de maintenance pour le matériel billettique pour le Pas-de-Calais.

- Cotisations

Le budget prévoit la cotisation de la Région à l'association AGIR, pour un budget de 10 000 €. Cette association regroupe de nombreuses autorités organisatrices et transporteurs, dont les régies de l'Aisne et du Pas-de-Calais, et offre un support spécialisé, technique et juridique, ainsi que des formations.

c) Compensation de charges du transfert aux Départements

Conformément aux arrêtés préfectoraux constatant les charges transférées entre les Départements et la Région, la Région s'acquitte d'un montant de 75,6 M€ aux Départements du Nord et du Pas-de-Calais pour compenser les transferts de compétences et celui de la ressource fiscale.

d) Investissements (DSP transport) – Information voyageur

Les contrats de délégation de service public de l'Oise prévoient une participation de l'autorité organisatrice aux investissements réalisés par l'exploitant, principalement pour le renouvellement des autocars. Le budget sera, pour l'année 2020, de 2,2 M€ pour les autocars. L'achat de deux cars électriques, initialement prévu sur le budget 2019, est remplacé par la prise en location de deux cars électriques. La dépense correspondante (0,2 M€) est inscrite en fonctionnement.

2) Exploitation des Lignes routières régionales

La Région est autorité organisatrice de 7 lignes routières régionales sur les territoires de l'Oise, la Somme et l'Aisne. Le budget total pour les lignes routières est estimé à 4,12 M€.

Deux de ces lignes étaient encore gérés jusqu'à présent au sein d'un budget annexe. A compter du budget 2020, et considérant les services exploités sur ses lignes, ce montant proposé sera intégré dans son intégralité au budget principal.

Ces lignes, utilisées par plus de 3 000 usagers par jour, sont intégrées aux contrats du réseau interurbain au fur et à mesure de leur renouvellement. Les 5 lignes routières de l'Oise gérées par 4 DSP et 1 marché le seront lors du renouvellement des contrats en 2021.

3) Tarification « Mon abo étudiant TER » (ex Picardie Pass Etudes)

Cette tarification, acceptée à bord des lignes routières régionales, engendre une dépense de 0,312 M€.

B) Transports :

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
522 463 330	212 229 523	32 450 477	0	244 680 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
503 456 601	2 652 743	499 944 145	1 000	502 597 888

La politique Transport en Région Hauts de France comprend d'une part l'organisation du transport ferroviaire régional dont la réalisation est confiée à SNCF Mobilités via une convention d'exploitation et le financement d'investissements qui concourent à faciliter les déplacements dans la région que ce soit pour les voyageurs ou les marchandises et selon plusieurs modes ferroviaires, routiers, fluviaux. La

Région soutient aussi ses partenaires dans la réalisation de leurs investissements pour les réseaux de transport urbain à haut niveau de service, la réalisation de véloroutes et voies vertes, le fonctionnement de plateformes logistiques. Elle participe à la gouvernance pour les aéroports de Lille Lesquin et Beauvais, la plateforme multimodale de Dourges ainsi que pour le syndicat mixte Hauts de France mobilité qui gère la centrale billettique Pass Pass.

En complément, la Région intervient directement auprès des habitants pour faciliter leurs déplacements hors TER via le dispositif Aide aux Transports des Particuliers (ATP).

INVESTISSEMENT

La section d'investissement permet de soutenir plusieurs types de projets qui intéressent directement le TER quand il s'agit de ferroviaire ou de pôles d'échanges mais aussi qui concernent les autres modes de déplacement.

Concernant le **TER**, les investissements sur les aménagements des ateliers de maintenance, l'entretien courant du matériel, l'installation de compteurs automatisés et les amortissements des investissements en gare sont inscrits dans la nouvelle convention d'exploitation TER Hauts-de-France 2019-2024. Pour l'année 2020 les besoins s'élèvent à hauteur de 15,7M€ de CP.

Pour le **matériel roulant ferroviaire** nécessaire au service, les principales opérations financées sont le conventionnement relatif à la première phase de révision à mi-vie des AGC (35 M€ d'AP) et des TER2N NG (86 M€ d'AP), l'acquisition de matériel afin de remplacer les VR2N qui arrivent en fin de vie à l'horizon 2025 (210 M€ d'AP) et des études concernant des moyens de traction plus écologique (hydrogène, hybride, gaz, ...) (3M€ d'AP).

Les CP concernent principalement les dépenses pour le changement des organes majeurs des trains (convention tri-annuelle pour 18M€), l'aménagement des installations fixes nécessaires à l'exploitation (5,2M€), la poursuite de la révision des V2N (9,6M€) et la remotorisation des AGC Nord-Pas de Calais (2,3M€).

65M€ de CP sont inscrits au titre de l'échéancier d'acquisition des 19 rames Régio 2N pour le renouvellement du matériel roulant des lignes ferroviaires dites **TET**. Cette opération étant financée en partie par l'Etat (250M€ au total), il est inscrit, en parallèle, 52,3M€ en recettes.

Concernant **les infrastructures ferroviaires**, il est inscrit 50,5M€ de CP pour des opérations déjà engagées notamment la fin des travaux de la ligne Beauvais-Abancourt-Le Tréport (7,5M€), les phases réalisation des lignes J6 Paris/Gisors (5,5M€), Fismes/la Ferté Milon (1,9M€), St Pol/Etaples (23,9M€) et St Pol/Béthune (8,8M€).

Les projets prévus pour 2020 (62M€ d'AP et 6M€ de CP) concernent des lignes voyageurs et fret. Ce sont, entre autres, la modernisation du nœud de Creil (3,5M€ AP), la régénération des lignes de St Pol/Arras (13M€ AP), Valenciennes/Lourches (23,6M€ AP) et Compiègne/Lamotte (4,7 M€ AP). Mais aussi les études d'avant-projet d'Abbeville/Eu et Crépy/Laon, la modernisation de la ligne P (Paris Est/Château-Thierry). Des crédits sont aussi réservés pour réaliser les études inscrites au CPER ainsi que pour financer le débat public sur Roissy-Picardie.

Sur les **gares et pôles d'échanges multimodaux (PEM)**, 6,6 M€ de CP sont inscrits sur les opérations en cours de réalisation (Lille Flandres, Templeuve, St Quentin, Compiègne, Libercourt, Albert, ...). 35,7 M€ d'AP et 4M€ de CP sont inscrits afin de conventionner de nouveaux projets avec SNCF Réseau et SNCF Gares et Connexions ou autres partenaires, dont 15 M€ pour des opérations inscrites au Schéma D'Accessibilité Programmé (SD'AP). Sont également inclus des projets de PEM, la poursuite du déploiement de la vidéosurveillance et la rénovation des bâtiments voyageurs (BV)

La Région intervient en complément pour aider les AOT urbaines à financer le développement de leur réseau de **Transports Collectifs en Site Propre (TCSP)** et **Bus à Haut Niveau de Service (BHNS)**. En 2020, le budget comprend les CP correspondant aux opérations en cours, soit 4,8M€. Il n'y pas de nouvelles lignes à financer à part un complément sur les bus à hydrogène du Syndicat Mixte Artois Gohelle (0,8M€ d'AP et 0,4M de CP).

Des crédits sont réservés pour cofinancer les études et travaux de développement des **infrastructures routières**, incluses dans les 2 CPER (Nord-Pas-de-Calais et Picardie), pour 3,9M€ de CP. En

complément, des AP sont prévues pour les projets à engager en 2020 dont les plus importants sont l'échangeur de Denain (1M€ d'AP) et le schéma directeur d'agglomération de gestion du trafic de la MEL (3M d'AP).

Concernant la mise en œuvre de la **voirie d'intérêt régional**, le Réseau Routier d'Intérêt Régional (RIR) est au stade avant-projet. Un dispositif de financement reste à mettre en place. Des demandes de subvention sont connues et pourraient donner lieu à délibération en 2020. 5 M€ d'AP sont donc inscrits afin de permettre de soutenir les premiers dossiers.

Pour les **Véloroutes - voies vertes**, des projets sont identifiés mais les montants restent inconnus à ce jour ; il est donc inscrit 2M€ en AP, similaires aux années précédentes. 2,6M€ de CP permettront le règlement des projets déjà conventionnés et les nouvelles opérations de 2020.

34M€ de CP sont inscrits au titre du **fluvial**, dont 23 M€ pour le Canal Seine Nord Europe (comprenant la part de l'Etat avancée par la Région) et 10,8M€ pour les opérations fluviales et portuaires déjà engagées et inscrites au CPER 2015-2020.

1,4M€ de CP sont également inscrits pour le solde de l'opération Grand Port Maritime de Dunkerque.

FONCTIONNEMENT

Les crédits de fonctionnement sont principalement consacrés à l'exploitation du TER et en complément à la prise en charge de tarifications transports et règlement des dotations statutaires des syndicats mixtes.

Pour exercer sa compétence Transports, la Région doit réaliser des **études** sous forme de contre-expertises, études opérationnelles, conseils stratégiques, analyses juridiques. Particulièrement en 2020 la Région va préparer l'avis public de mise en concurrence du TER à hauteur de 20 % des trains.Km conventionnés. Il est nécessaire aussi de poursuivre les contre expertises sur l'état des voies capillaires fret, les recherches de scénarios complémentaires sur les infrastructures des lignes de desserte fine du territoire (UIC 7 à 9) et des études en lien avec le canal Seine-Nord Europe (plates-formes). 0,5 M€ d'AE et 0,9 M€ de CP sont inscrits en prévision de ces besoins.

Pour mémoire, la direction des transports possède des accords-cadres permettant en cas de besoin ponctuel et inopiné, de mettre en concurrence les prestataires, et donc de s'assurer en particulier en leur indépendance par rapport à SNCF.

Par ailleurs, dans le cadre de l'ORT, la Région pourrait être maître d'ouvrage de certaines études pour lesquelles sont inscrits 70 000 € en AE. La Directive régionale d'aménagement du CSNE pourra être mise en place début 2020, des AE sont inscrits à hauteur de 50 000 €.

En recettes, il est inscrit 0,165 M€ correspondant à la participation des partenaires aux études relatives aux lignes Ascq/Orchies (MEL, Communauté de Communes Pévèle Carembault et Etat) et Abbeville/Eu/Le Tréport (Etat, Région Normandie et SNCF Réseau).

L'année 2019 a été l'année de la fin des négociations pour la signature de la nouvelle convention d'**exploitation TER** à périmètre Hauts-de-France. Le montant 2020 s'élève à 491 M€ selon la maquette financière. Cette contribution financière résulte d'un équilibre entre les charges nécessaires à l'exécution du service et les recettes attendues selon les prévisions de l'objectif de recettes contractualisé.

Une recette de 15 M€ venant de l'Etat est inscrite pour financer l'exploitation des anciens services Paris-St Quentin Maubeuge et Paris-Amiens-Calais désormais inclus dans le périmètre du TER Hauts de France conformément à la convention formalisant les engagements de l'Etat et de la Région suite au protocole d'accord sur la gouvernance des services de TET.

Un montant de 253 000 € de CP permet de financer le dispositif éTER qui a été unifié pour les 2 versants en 2016. Ce montant sert au financement des cars et aux renforcements de lignes de bus mis en place pour amener les usagers aux plages et aux activités Nature, éloignées des gares. Il comprend aussi la

mise en place de location de vélos en partenariat avec les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM) ou les Offices de tourisme.

5,3 M€ AE/CP sont inscrits au titre de la participation de la Région au financement du transport scolaire des lycéens versée aux AOM du versant Nord pratiquant la gratuité. En 2020, le Syndicat Mixte des Transports du Douaisis fait l'objet d'une inscription pour l'année complète.

2M€ d'AE et 2,3M€ de CP sont inscrits pour **les substitutions routières**, gérées par la Régie Régionale de Transports du Pas-de-Calais, des lignes ferroviaires de St Pol-Etaples (fermée depuis septembre 2017) et de St Pol-Béthune (fermeture décembre 2019). Ces lignes ferroviaires font l'objet de travaux de régénération des voies jusqu'en décembre 2020.

Dans le cadre des **compensations tarifaires** (FidéliTER) versées par la Région pour la mise en place de tarifications intermodales sur certaines agglomérations, il est prévu pour 2020, 450 000 € (AE/CP) comme les années précédentes.

En 2019, une participation au **comité d'itinéraire de l'EuroVélo 4** a été votée. Ce comité de suivi nécessite un financement de 10 000 € en AE/CP inscrits au titre de l'année 2020.

Les **participations statutaires** régionales aux syndicats mixtes aéroportuaires et multimodaux sont inscrites pour le Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM) (252 001 €), le Syndicat Mixte de l'aéroport de Beauvais Tillé (SMABT) (128 400 €), le Syndicat mixte pour la réalisation de la plate-forme multimodale de Dourges (350 000 €) et le Syndicat Mixte Hauts-de-France Mobilités (350 000 €).

Concernant les **voies ferrées d'intérêt local** (VFIL), 624 000 € sont inscrits pour la maintenance 2020. Une AE de 1,9M€ est prévue pour l'engagement du marché pour les 3 dernières années (2021-2023). La fermeture de la ligne Berry au Bac/Guignicourt a été prise en compte mais il reste à faire un entretien minimum.

Pour mémoire, la gestion des voies ferrées d'intérêt local a été transférée des Départements début 2017 à la Région par la Loi NOTRe. En Hauts-de-France, 2 lignes sont concernées : St Quentin/Origny-Ste-Benoîte et Berry-au-Bac/Guignicourt. L'entretien et la maintenance sont confiés à Socorail suite à un appel d'offres lancé fin 2017.

En recettes, il est inscrit 3 000€ pour la redevance annuelle de raccordement de la société TEREOS à la voie ferrée St Quentin/Origny-Sainte-Benoîte.

0,115 M€ de CP sont inscrits afin de subventionner des **plates-formes de la mobilité** sur le territoire des Hauts-de-France. Cette ligne budgétaire préfigure les futures obligations de la Région lorsque la loi LOM sera votée et que le rôle des Régions sera renforcé pour prendre en charge les mobilités en zone peu dense. Une enveloppe de 0,8 M€ en AE est prévue pour mettre en place des expérimentations de covoiturage.

Enfin, 1 000 € hors AE sont prévus afin de pouvoir verser la **cotisation** de la Région Hauts-de-France à l'association 2A2F qui fédère les chargeurs de fret au niveau régional.

C) Aide au Transport aux Particuliers :

Depuis le 1er mars 2016, la Région a mis en place un dispositif d'Aide au Transport aux Particuliers. Cette aide régionale de 20€/mois soutient les salariés contraints de prendre leur véhicule pour se rendre sur leur lieu de travail. En 2016, près de 11.500 personnes ont bénéficié de l'aide. En 2017, première année pleine du dispositif, près de 16 000 demandes ont été acceptées. En 2018, les aides accordées concernaient près de 22 700 dossiers. 2019 a été l'année « d'explosion » des demandes (plus de 40 000 aides). Pour l'année 2020, il est proposé d'inscrire 11,4M€ en AE, comme pour l'année 2019.

BUDGET PRIMITIF 2020

15^{ème} VICE-PRESIDENCE

FORMATIONS SANITAIRES ET SOCIALES ET SANTE

Madame Monique RYO

INVESTISSEMENT

AP 2019	Crédits de Paiement 2019...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2019 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
4 600 000	895 000	1 788 000	0	2 683 000

FONCTIONNEMENT

AE 2019	Crédits de Paiement 2019...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2019 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
129 206 000	33 446 684	94 282 805	0	127 729 489

A) Formations sanitaires et sociales

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
1 600 000	840 000	760 000	0	1 600 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
125 400 000	31 324 800	92 411 000	0	123 735 800

Le secteur Sanitaire et Social représente plus de 13% de l'emploi régional, 320 000 actifs, et la qualification de ces personnels, au-delà des enjeux de santé et de cohésion sociale, participe à la performance des structures publiques, associatives et privées, comme au développement économique régional et à l'emploi.

Fin 2016, le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales intégré au CPRDFOP a été adopté. Au travers du Schéma, la Région Hauts-de-France inscrit son action autour de 4 ambitions :

- L'exigence de travailler ensemble
- La recherche de l'équité pour l'ensemble des apprenants
- Le souci de la concertation avec l'ensemble des partenaires dont les étudiants
- La détermination d'une action régionale réaliste et évaluable.

Chaque année, ce sont plus de 23 000 étudiants qui sont inscrits dans ces formations, très souvent en promotion sociale, dont de très nombreux salariés en reprise d'études. 59% de ces apprenants se préparent aux métiers du soin, 17% aux professions de la filière éducative. L'accompagnement social vient, avec 10% des effectifs, en 3^e position.

Ces futurs professionnels sont au cœur des enjeux de santé publique et des défis de notre société : vieillissement, maladies chroniques, numérique, médecine personnalisée, handicap...Les formations sanitaires et sociales se conçoivent en articulation avec les grandes orientations régionales en matière de santé publique ainsi qu'en fonction de la répartition des professionnels de santé dans les différents territoires des Hauts-de-France.

Dans ce cadre, le budget primitif 2020 vise à permettre l'accès à des formations de qualité, sur l'ensemble du territoire, dans un secteur professionnel. En section de fonctionnement, ce budget est couvert à plus de 80% par des recettes provenant de l'Etat, parmi lesquelles une participation de Pôle emploi à hauteur de de 2,5 M€ pour le financement de la formation des demandeurs d'emploi.

Ce budget vise à faciliter l'accès des publics à ces formations de proximité, qui conduisent elles-mêmes à des embauches de proximité fidélisant ainsi les professionnels de santé dans les territoires.

1) Soutien au fonctionnement et à l'investissement des instituts et écoles de formation aux métiers du sanitaire et social

La loi n°2004-809 relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 a confié aux Régions des compétences nouvelles en matière de formations sociales, paramédicales et de sages-femmes. Ces compétences ont été réaffirmées dans la loi n°2014-288 du 5 mars 2014 avec notamment l'inscription de ces formations dans le Service Public Régional de Formation (SPRF) et le transfert aux Régions de la compétence de délivrance des agréments des formations sociales par décret n° 2017-537 du 13 avril 2017.

Le budget proposé finance les 55 établissements support des formations sanitaires et sociales pour l'organisation des études et de l'alternance des étudiants et élèves en formation initiale ou en formation continue (demandeurs d'emploi), avec des partenariats très forts entre les milieux professionnels et les instituts de formation.

INVESTISSEMENT			
AP 2020	PHASAGE 2020 SUR AP HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AP 2020	TOTAL PHASAGE 2020
1 600 000 €	840 000 €	760 000 €	1 600 000 €

FONCTIONNEMENT			
AE 2020	PHASAGE 2020 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AE 2020	TOTAL PHASAGE 2020
93 900 000 €	9 370 800 €	84 365 000 €	93 735 800 €

a) Pour les instituts et écoles de formations sanitaires publics et privés :

La Région a la charge du fonctionnement et de l'équipement des écoles et instituts mentionnés à l'article L.4383-3 de la loi du 13 août 2004, lorsqu'ils sont publics. Elle peut participer au financement du fonctionnement et de l'équipement de ces établissements lorsqu'ils sont privés.

C'est dans ce cadre que la participation financière de la Région s'inscrit, et vise à :

- contribuer aux charges d'exploitation relatives au personnel,
- couvrir les indemnités de stages et frais de déplacement dans le cadre de certaines formations,
- participer aux autres charges d'exploitations courantes,
- participer aux charges financières relatives aux emprunts contractés pour les investissements et les charges exceptionnelles,

et, le cas échéant, de contribuer aux dotations des comptes d'amortissements des meubles ou immeubles nécessaires à la réalisation de ces activités, et aux dotations des comptes de provisions.

Dans le cadre de travaux d'harmonisation et dans un souci de bonne gestion des fonds publics, les modalités de calcul des subventions de fonctionnement régional dont la révision a été amorcée en 2019 et se poursuivra sur 2020 pour répondre à ces besoins.

Le soutien de la Région aux instituts et écoles représente plus de 76% des crédits de paiement de la politique des formations sanitaires et sociales.

Le budget d'investissement permet de contribuer aux dépenses d'équipement pédagogiques et numériques.

b) Pour les établissements de formation en travail social :

La Région définit et met en œuvre la politique de formation des travailleurs sociaux. Depuis 2017, la Région est désormais compétente pour délivrer, à l'ensemble des établissements de formation en travail social, l'agrément de ces formations.

Les établissements dispensant des formations initiales sont financés par la Région. L'aide financière à ces établissements est constituée d'une subvention annuelle couvrant les dépenses administratives et celles liées à leur activité pédagogique.

Le soutien de la Région aux établissements de formation en travail social représente 14% du budget de la politique des formations sanitaires et sociales.

Dans ce cadre, la Région participe notamment de :

- contribuer au financement du fonctionnement des établissements de formation en travail social ;
- prendre compte les évolutions réglementaires des diplômes du travail social.

Dans le cadre de travaux d'harmonisation et dans un souci de bonne gestion des fonds publics, les modalités de calcul des subventions de fonctionnement régional seront révisées pour répondre à ces besoins.

Le budget d'investissement permet de contribuer aux dépenses d'équipement pédagogiques et numériques.

2) Le soutien aux étudiants dans leur parcours de formation par l'attribution de bourses sur critères sociaux et autres aides individuelles

FONCTIONNEMENT			
AE 2020	PHASAGE 2020 SUR AE HISTORIQUES	PHASAGE 2020 SUR AE 2020	TOTAL PHASAGE 2020
31 500 000 €	21 954 000 €	8 046 000 €	30 000 000 €

Le soutien de la Région auprès des apprenants représente près de 24 % du budget de la politique des formations sanitaires et sociales.

Le dispositif des bourses régionales des formations sanitaires et sociales a été décentralisé simultanément avec celui sur les formations. La principale aide versée aux étudiants de ce secteur est constituée par la bourse attribuée sur critères sociaux en fonction de barèmes et de taux minimaux fixés par différents décrets. Ce dispositif concerne plus de 10 300 bénéficiaires.

Par ailleurs, en lien avec les orientations du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI), une partie de ce budget sera consacrée à l'amélioration des conditions de vie des étudiants et élèves en formation.

B) Santé

INVESTISSEMENT

AP 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AP historique (a)	...AP 2020 (b)	...hors AP (c)	TOTAL (a+b+c)
3 000 000	55 000	1 028 000		1 083 000

FONCTIONNEMENT

AE 2020	Crédits de Paiement 2020...			
	...Sur AE historique (a)	...AE 2020 (b)	...hors AE (c)	TOTAL (a+b+c)
3 806 000	2 121 884	1 871 805		3 993 689

Les différents diagnostics et analyses récentes montrent que les Hauts-de-France est la région de France métropolitaine dont l'état de santé est le plus préoccupant. Le diagnostic du projet Régional de Santé (PRS) met en évidence des indicateurs de mortalité particulièrement dégradés comparés aux autres régions françaises. Les espérances de vie relevées en 2009-2015 sont au niveau de celles relevées en France il y a dix ans.

Les déterminants socio-économiques, en particulier le revenu et l'éducation, expliquent le mauvais état de santé moyen de la population régionale et les fortes inégalités sociales de santé (mais les disparités territoriales s'expliquent aussi par des effets de structure économique, qui ont un impact direct sur l'état de santé de la population et la qualité de l'environnement de chaque bassin de vie). Des différences territoriales existent également sur la répartition des professionnels de santé, et notamment les médecins spécialistes.

D'une part, face à ces constats, la Région entend agir dans le cadre d'un partenariat renouvelé avec les grands acteurs de la santé publique que sont l'État, l'Agence régionale de santé (ARS), les Conseils départementaux et les territoires.

D'autre part, d'inscrire sa politique santé dans la cohérence et en complémentarité avec les autres politiques (aménagement du territoire, politique de la ville, environnement, réhabilitation des logements, sport, formations sanitaires et sociales, recherche, transport, agriculture/alimentation, économie, numérique, ...) qui contribuent également à l'amélioration de la santé des habitants.

La politique régionale s'articule au travers de 4 axes : l'observation et l'évaluation, la prévention, l'accès aux soins et la démographie médicale et la recherche-innovation. Par ailleurs, pour plus d'équité, dès 2020, la Région harmonisera les dispositifs qu'elle souhaite soutenir sur son territoire.

1. Conforter l'observation et l'évaluation

La Région s'appuie sur un réseau d'acteurs et de partenaires pour disposer de diagnostics territorialisés, de données générales ou thématiques, d'expertises particulières nécessaires à la définition et à la mise en œuvre d'une politique au plus proche des problématiques rencontrées en Hauts-de-France et notamment par ses habitants les plus fragiles.

En l'espèce, il s'agit de développer les outils d'appui et d'accompagnement de la politique Santé dans le domaine sanitaire et social au plan régional et infra régional tels que l'OR2S et la plateforme sanitaire et sociale sur la santé prévention.

2. Mettre l'accent sur la prévention

La prévention en matière de santé est un enjeu majeur qui repose autant sur la sensibilisation et l'implication individuelle que sur la promotion des conditions de vie et de travail propices à un bon état de santé de la population.

A ce sujet, l'action du Conseil régional est ciblée sur les principales causes de surmortalité et de décès anticipés que sont les cancers, les maladies cardio-vasculaires (diabète – obésité) et certaines conduites addictives en développant des actions volontaristes de prévention auprès des publics les plus sensibles. Une approche collective priorisée est recherchée vers les jeunes, les lycéens, les apprentis qui constituent pour la Région des publics prioritaires. Les thématiques développées concerneront : la santé-sport, la santé-alimentation, la santé travail pour favoriser la qualité de vie au travail et le maintien dans l'emploi, et la santé environnement (qualité de l'air, lutte contre les perturbateurs endocriniens...) dans le cadre du plan régional de santé environnement qu'elle copilote avec l'ARS et la DREAL.

Concernant plus spécifiquement les pathologies liées aux cancers, la Région poursuivra son implication dans la régionalisation des Espaces Resource Cancer aux côtés de l'ARS. Ces lieux, uniques en France, permettent aux patients atteints de cancer, de se ressourcer et d'avoir les moyens de reprendre une vie sociale et professionnelle.

Des actions innovantes seront également encouragées pour toucher les publics les plus éloignés et les plus captifs.

En termes de nouveauté, la Région s'engagera dans la mise en œuvre opérationnelle du plan Hauts-de-France sans SIDA au travers d'actions de sensibilisation et de promotion de la santé en complémentarité des actions menées par nos partenaires.

3. soutenir le développement de la démographie médicale et réduire les inégalités d'accès à l'offre de soin

La question de l'accès à l'offre de soins est cruciale, notamment dans certains territoires marqués par une démographie médicale déjà insuffisante et/ou en voie de dégradation. Elle implique à la fois de conforter les hôpitaux locaux pour garantir un maillage territorial suffisant et faciliter l'accès à l'expertise médicale, y compris pour les populations situées dans ces territoires sous dotés en offre médicale.

En termes de démographie médicale et d'offre de soins, la Région poursuivra :

- le soutien aux postes d'assistants en temps partagés dans les hôpitaux éloignés des centres hospitaliers de Lille et Amiens,
- l'installation des professionnels de santé dans les maisons pluri professionnelles de santé et les centres de soin en complémentarité du soutien apporté dans le cadre de sa politique d'aménagement favorisant la construction, la réhabilitation de maisons pluri professionnelle de santé
- l'acquisition d'équipements dans les hôpitaux de proximité, par le biais d'avances remboursables ;

La Région harmonisera en 2020 :

- le soutien aux postes de chefs de cliniques favorisant l'attractivité des hôpitaux universitaires de la région et ainsi étendre le dispositif au centre hospitalier universitaire d'Amiens
- le dispositif d'incitation à l'installation des jeunes professionnels de santé pour leur installation en zone déficitaire en offre de santé (praticiens de 1er recours généralistes ou de spécialités) ou dans les établissements de soins souffrant d'un déficit d'attractivité (métiers de la rééducation-aide à la fidélisation des para-médicaux), et s'engageant à exercer durant une période minimale en étendant ce soutien aux établissements de l'ex Région Nord-Pas de Calais
- l'indemnité de déplacement aux étudiants de médecine générale effectuant leur stage sur les zones déficitaires définies dans la géographie prioritaire de l'ARS en Région.

4. soutenir la recherche et l'innovation en santé

Pour préserver la performance de ses centres hospitaliers universitaires (Lille, Amiens) la Région poursuivra son accompagnement dans l'investissement d'équipements spécifiques et de pointe ; elle entend poursuivre son partenariat dans le développement d'outils numériques innovants et sécurisés facilitant la prise en charge et le suivi des patients en lien avec la stratégie régionale de e santé. Enfin elle continuera de soutenir les projets de recherche clinique en Région.

PARTIE 3 : FONDS EUROPEENS

La Région Hauts-de-France est autorité de gestion de deux Programmes Opérationnels (PO) FEDER/FSE/IEJ sur la période 2014-2020. Représentant un peu plus de 1,408 Mds d'euros, ces fonds participent au financement de projets en matière de recherche, de développement économique, de transition énergétique, d'aménagement urbain, de numérique ou encore d'enseignement et de formation.

La Région est également autorité de gestion de deux Programmes de Développement Rural (PDR) FEADER (Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural). Les modalités de gestion sont exercées de manière partagée avec l'État. Elle est de plus bénéficiaire d'une subvention globale du FEAMP (Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche). Ces deux fonds représentent un peu plus de 273,2 M€ pour le territoire des Hauts-de-France sur la période 2014-2020.

Dans un contexte de maîtrise de la dépense publique, les fonds européens constituent une opportunité de financement pour les projets du territoire et un levier de soutien à l'investissement en Région.

A) Prévisions de dépenses pour l'année 2020

Les prévisions de dépenses en matière de fonds européens sur l'exercice 2020 s'élèvent à 206,88 M€, tous programmes opérationnels et tous fonds confondus.

Pour 2020, les 206,88 M€ de crédits européens prévus se répartiront à 76% sur de l'investissement et à 24% sur du fonctionnement. Seuls le FSE et l'IEJ (initiative pour l'emploi des jeunes), au regard de la nature des actions qu'ils financent, ne portent que sur du fonctionnement.

FONDS	Investissement (chap. 906)	Fonctionnement (chap. 936)	Total Hauts-de- France
FEDER	120,94 M€	35,29 M€	156,23 M€
FSE/IEJ	0 M€	8,09 M€	8,09 M€
FEADER	34,55 M€	4,47M€	39,03 M€
FEAMP	2,75 M€	0,78 M€	3,53 M€
total	158,24 M€	48,64 M€	206,88 M€

Avec 120,94 M€, la part du FEDER représentera à elle seule 76% du soutien européen à l'investissement en Région.

A titre d'exemple, 18,59 M€ de crédits FEDER seront ainsi investis dans les infrastructures de transports et de mobilité, 9,39 M€ dans la recherche et le développement de la R&I, 13,92 M€ seront consacrés au déploiement du très haut débit sur le versant sud, 10 M€ participeront à améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et des logements, 7,5 M€ contribueront à la production et à la distribution d'énergies renouvelables ou encore 6,1 M€ financeront des actions visant à l'adaptation au changement climatique.

Le FEADER consacrera 34,55 M€ en investissement pour soutenir l'installation des jeunes agriculteurs et la modernisation des exploitations agricoles ; tandis qu'en fonctionnement 4,47 M€ permettront l'accompagnement des exploitations agricoles s'engageant dans le développement de pratiques combinant performance économique et performance environnementale à travers les mesures agro-environnementales et climatiques et les aides pour l'agriculture biologique.

Les interventions des fonds sur l'investissement s'accompagneront d'un levier financier sur le fonctionnement visant notamment à soutenir l'ingénierie nécessaire au développement des filières d'avenir et à la création des emplois de demain.

En plus de participer directement au financement de la politique régionale de formation professionnelle, le FSE et l'IEJ seront mobilisés à hauteur de 8,09 M€ au bénéfice des structures de l'économie sociale et solidaire (ESS) et de l'apprentissage.

B) Prévisions de recettes pour l'année 2020

Les recettes européennes sont constituées des remboursements effectués par la Commission européenne sur la base des dépenses remontées par l'ensemble des bénéficiaires d'une aide au titre des fonds. La Région, en tant qu'autorité de gestion du FEDER, du FSE et de l'IEJ, réalise ainsi plusieurs appels de fonds par an auprès de la Commission européenne. Les appels de fonds restent en revanche de la responsabilité de l'Etat pour le FEADER et le FEAMP.

Au stade de la préparation budgétaire, et comme le prévoit l'instruction interministérielle du 11 février 2015 relative au traitement budgétaire et comptable des fonds européens pour la période 2014 à 2020, « *les recettes attendues de l'Union européenne en contrepartie des dépenses exposées au titre de la gestion des programmes européens sont à considérer comme des recettes certaines* ». Les montants et la ventilation des recettes européennes prévues pour 2020 sur la fonction 6 sont donc identiques aux montants et à la ventilation des dépenses, soit **206,88 M€**.

Enfin, le règlement UE 1303/2013 prévoit le versement de préfinancements annuels destinés à couvrir les besoins de trésorerie des autorités de gestion. Ces préfinancements constituent des avances de trésorerie de la part de la Commission Européenne et seront calculés au regard des demandes de paiement déjà formulées. Ils ne seront en revanche pas comptabilisés comme une recette budgétaire.

PARTIE 4 : PROVISION POUR RISQUES ET CHARGES

Le provisionnement constitue l'une des applications du principe de prudence contenu dans le plan comptable général. Il permet de constater une dépréciation ou un risque, ou bien encore d'étaler une charge.

Les provisions pour risques et charges sont constituées lorsque la charge ou le risque envisagé est certain mais n'est pas connu dans son montant exact et doit par conséquent faire l'objet d'une évaluation.

S'agissant des provisions pour créances irrécouvrables, l'instruction budgétaire et comptable M71 prévoit que lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis malgré les diligences faites par le comptable public, il y a lieu de constituer une provision à hauteur du risque d'irrécouvrabilité estimé par la collectivité à partir des éléments d'information communiqués par le comptable public.

Afin de couvrir les risques liés à cette perte probable, il convient de constituer en 2020 une provision à hauteur de **3 940 000 €** au titre des créances douteuses. Cette somme permettra de couvrir les montants restant à rembourser de la part de structures ayant bénéficié de prêts ou avances remboursables et pour lesquelles, dans la plupart des cas, des procédures collectives (sauvegarde, redressement ou liquidation judiciaire) ont été engagées au cours du remboursement. Elle permettra également de couvrir des cas plus marginaux pour lesquels un risque d'irrécouvrabilité existe. Ce niveau de provision sera ajusté à l'issue de la procédure par une recette qui couvrira, le cas échéant, la dépense induite par l'admission en non-valeur.

S'agissant des provisions pour litiges et contentieux, elles doivent être constituées dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste.

Pour 2020, il est proposé de doter une provision complémentaire pour litiges et contentieux à hauteur de **460 000 €**.

De même, il convient d'ajuster les provisions pour risques et charges constituées sur les exercices antérieurs.

En effet, certaines procédures ont été achevées en 2019 et ont conduit pour partie à l'achèvement du risque par remboursement des sommes dues, et pour partie à la réalisation du risque. Cette somme sera admise en créance éteinte par délibération au cours de l'exercice 2020.

Il en est de même pour les provisions pour litiges et contentieux, qu'il convient de reprendre partiellement en raison de l'achèvement du risque.

Aussi, il convient de prévoir au BP 2020 l'inscription de la reprise partielle des provisions pour risques et charges devenues sans objet pour un montant de **3 000 000 €**.

PARTIE 5 : EQUILIBRE ET EMPRUNT

La balance générale du budget primitif 2020 de la Région Hauts-de-France s'établit comme suit :

Synthèse du Budget Primitif 2020 - Budget Principal				
		Dépenses	Recettes	
Investissement	Dépenses réelles	1 253 589 921,71	Recettes réelles	508 103 412,72
	<i>dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette</i>	<i>117 059 894,58</i>	<i>dont crédits liés à la gestion dynamique de la dette</i>	<i>117 059 894,58</i>
	Dépenses d'ordre	511 478 000,00	Emprunt équilibre	487 795 745,36
			Recettes d'ordre (hors virement de la section de fonctionnement)	501 000 000,00
			Virement de la section de fonctionnement	268 168 763,63
	Total investissement	1 765 067 921,71	Total investissement	1 765 067 921,71
Fonctionnement	Dépenses réelles	2 415 223 070,12	Recettes réelles	2 672 913 833,75
	Dépenses d'ordre (hors virement à la section d'investissement)	497 000 000,00	Recettes d'ordre	507 478 000,00
	Virement à la section d'investissement	268 168 763,63		
	Total fonctionnement	3 180 391 833,75	Total fonctionnement	3 180 391 833,75
	Total du budget	4 945 459 755,46	Total budget	4 945 459 755,46

Annexe à la délibération n° 2019.02493

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

4517327

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 18/12/2019
Retour Préfecture : 18/12/2019

REGION HAUTS DE FRANCE (1)

(2) AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE

Numéro SIRET : 20005374200017

POSTE COMPTABLE : PAIERIE REGIONALE DES HDF

M. 71

**Budget primitif (projet de budget)
voté par fonction**

BUDGET : REGION HDF PRINCIPAL (3)

ANNEE 2020

(1) Indiquer soit « Région : nom de la région », soit le nom du syndicat mixte relevant de l'article L. 5721-2 du CGCT.

(2) A compléter s'il s'agit d'un budget annexe.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal (de la région ou syndicat mixte) ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent : Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	9
D1 - Présentation des AP votées	11
D2 - Présentation des AE votées	15

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget	23
A2 - Vue d'ensemble - Total des opérations réelles et d'ordre	24
B - Récapitulation par groupes fonctionnels	25
C1 - Equilibre financier - Investissement	29
C2 - Equilibre financier - Fonctionnement	30
D1 - Balance générale - Dépenses	31
D2 - Balance générale - Recettes	33

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	35
A.900 - Services généraux	38
A.901 - Formation professionnelle et apprentissage	39
A.902 - Enseignement	40
A.903 - Culture, sports et loisirs	41
A.904 - Santé et action sociale	42
A.905 - Aménagement des territoires	43
A.906 - Gestion des fonds européens	44
A.907 - Environnement	45
A.908 - Transports	46
A.909 - Action économique	49
A.921 - Taxes non affectées	50
A.922 - Dotations et participations	51
A.923 - Dettes et autres opérations financières	52
A.925 - Opérations patrimoniales	53
A.926 - Transferts entre les sections	54
A.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	57
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	58
B.930 - Services généraux	61
B.931 - Formation professionnelle et apprentissage	62
B.932 - Enseignement	63
B.933 - Culture, sports et loisirs	64
B.934 - Santé et action sociale	65
B.935 - Aménagement des territoires	66
B.936 - Gestion des fonds européens	67
B.937 - Environnement	68
B.938 - Transports	69
B.939 - Action économique	72
B.940 - Impositions directes	73
B.941 - Autres impôts et taxes	74
B.942 - Dotations et participations	75
B.943 - Opérations financières	76
B.944 - Frais de fonctionnement des groupes d'élus	77
B.945 - Provisions et autres opérations mixtes	78
B.946 - Transferts entre les sections	79
B.947 - Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement	80
B.95 - Chapitres sans prévisions de réalisations	81

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A/900 - Services généraux	82
A/901 - Formation professionnelle et apprentissage	83
A/902 - Enseignement	84

A/903 - Culture, sports et loisirs	85
A/904 - Santé et action sociale	86
A/905 - Aménagement des territoires	87
A/906 - Gestion des fonds européens	88
A/907 - Environnement	89
A/908 - Transports	90
A/909 - Action économique	93
A/930 - Services généraux	94
A/931 - Formation professionnelle et apprentissage	98
A/932 - Enseignement	99
A/933 - Culture, sports et loisirs	101
A/934 - Santé et action sociale	102
A/935 - Aménagement des territoires	103
A/936 - Gestion des fonds européens	104
A/937 - Environnement	105
A/938 - Transports	106
A/939 - Action économique	112
B - Eléments du bilan	
B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	113
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	114
B1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	124
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	126
B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	127
B2 - Méthodes utilisées	129
B3 - Etat des provisions constituées	131
B4 - Etat des charges transférées	Sans Objet
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	132
B6 - Prêts	136
B7.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	147
B7.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	148
C - Engagements hors bilan	
C1.1 - Etat des emprunts garantis	150
C1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	157
C2 - Subventions versées	Sans Objet
C3 - Etat des contrats de crédit-bail	Sans Objet
C4 - Etat des contrats de PPP	Sans Objet
C5 - Etat des autres engagements donnés	158
C6 - Etat des engagements reçus	159
C7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	171
D - Autres éléments d'information	
D1 - Etat du personnel	173
D2 - Liste des organismes dans lesquels la région a pris un engagement financier	179
D3.1 - Liste des organismes de regroupement	207
D3.2 - Liste des établissements publics créés	209
D3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	210
D3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	211
D3.5.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	212
D3.5.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	213
E - Décisions en matière de taux - Arrêté et signatures	
E1 - Décisions en matière de taux	215
E2 - Arrêté - Signatures	216

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques			
	Valeurs		Valeurs
Population totale	6006870	Nombre de mètres carrés de surface utile de bâtiments (3)	-
Longueur de la voirie régionale (en km)	-	Nombre d'organismes de coopération auxquels participe la région	28

Informations fiscales (N-2)		
	Région	Pour mémoire, la moyenne nationale
Indicateur de ressources fiscales / habitant défini par l'article L. 4332-5 du CGCT (1)		-

(1) Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

Informations financières – ratios		Valeurs	Moyennes nationales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	401,58 €	
2	Produit des impositions directes / population	146,19 €	
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	444,98 €	
4	Dépenses d'équipement brut / population	157,10 €	
5	Encours de dette / population (2)	499 €	
6	DGF / population	0.00	
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (3)	15,86 %	
8	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital/recettes réelles de fonctionnement (3)	96,7 €	
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	35,30 %	
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3)	112,14 %	

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget :

- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- avec (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante : 93022

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en investissement et en fonctionnement.

III – L'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre dans les limites suivantes (3) : 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement et de la section d'investissement.

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – La comparaison s'effectue par rapport au budget (4) primitif de l'exercice précédent.

VI – Le présent budget a été voté (5) sans reprise des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de la section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

(4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent » ;

(5) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT - RESULTATS	C1

RESULTAT DE L'EXERCICE N-1					
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté		Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	0,00	0,00	0,00	A1	0,00
Investissement	0,00	0,00	(1) 0,00	A2	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	(2) 0,00	A3	0,00

(1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(3) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER N-1					
	Dépenses		Recettes		Solde (B)
TOTAL des RAR	I + II 0,00		III + IV 0,00	B1	0,00
Investissement	I 0,00		III 0,00	B2	0,00
Fonctionnement	II 0,00		IV 0,00	B3	0,00

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (4)		
TOTAL	A1 + B1	0,00
Investissement	A2 + B2	0,00
Fonctionnement	A3 + B3	0,00

(4) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00
943	Opérations financières	0,00

Chap. / Art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 0,00
900	Services généraux	0,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00
902	Enseignement	0,00
903	Culture, sports et loisirs	0,00
904	Santé et action sociale	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00
906	Gestion des fonds européens	0,00
907	Environnement	0,00
908	Transports	0,00
909	Action économique	0,00
921	Taxes non affectées	0,00
922	Dotations et participations	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	0,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
930	Services généraux	0,00
931	Formation pro. et apprentissage	0,00
932	Enseignement	0,00
933	Culture, sports et loisirs	0,00
934	Santé et action sociale	0,00
935	Aménagement des territoires	0,00
936	Gestion des fonds européens	0,00
937	Environnement	0,00
938	Transports	0,00
939	Action économique	0,00
940	Impositions directes	0,00
941	Autres impôts et taxes	0,00
942	Dotations et participations	0,00

Chap. / Art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
943	Opérations financières	0,00
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AP VOTEES	D1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P92000006	AAP Réunir	909	300 000,00
P94000085	AAP innovation collaborative – process industriel	909	1 000 000,00
P31300003	Accomp. de la préservation et de la valorisation du patrimoine	903	7 483 000,00
P31200018	Accomp. des projets de dev culturels portés par un territoire ou des hbts	903	1 325 000,00
P28000014	Accompagnement aux usages des TIC	902	700 000,00
P93000017	Accompagnement de la diversification	909	1 290 000,00
P31200007	Accompagnement à la structuration et à l'économie des filières	903	300 000,00
P92000009	Accueil chercheurs (STARS)	909	150 000,00
P81100005	Acquisition, rénovation matériel TER et ateliers	908	345 213 580,00
P81100006	Acquisition, rénovation matériel TET et ateliers	908	6 000 000,00
P76000005	Agir en faveur des écosystèmes	907	1 935 000,00
P94000012	Aide au développement des PME indus et de services à haute valeur ajoutée	909	3 100 000,00
P94000010	Aide au développement des TPE artisanales commerciales et de services	909	500 000,00
P94000011	Aide au développement des grandes entreprises	909	7 000 000,00
P94000014	Aide aux entreprises en consolidation financière	909	6 000 000,00
P94000013	Aide à l'implantation d'entreprises	909	8 000 000,00
P93000008	Aide à l'installation et à la transmission agricole	909	1 160 000,00
P41000016	Aide à l'investissement (à venir)	904	300 000,00
P22300003	Aide à la construction réhabilitation privé	902	9 390 427,00
P94000004	Aide à la création d'entreprises innovantes et industrielles	909	2 500 000,00
P94000075	Aide à la digitalisation des entreprises	909	400 000,00
P93000002	Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	909	1 700 000,00
P93000034	Aides forestières	909	250 000,00
P88600003	Aménagement des ports	908	14 100 000,00
P88300001	Aménagement infrastructures fluviales	908	43 252 750,00
P94000018	Appel à projets PIA 3	909	2 850 000,00
P94000086	Appui aux territoires d'industrie	909	120 000,00
P94000036	Booster financement-Capital	909	8 000 000,00
P94000035	Booster financement-Garantie	909	3 000 000,00
P94000034	Booster financement-Prêt	909	8 320 000,00
P71000002	Bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie actions transversales	907	1 800 000,00
P92000005	CEA Tech ressourcement(thèses)	909	5 300 000,00
P32000019	CREPS	903	619 401,00
P23000005	Constructions universitaires	902	7 000 000,00
P92000002	Contractualisation universités et OR	909	1 740 000,00
P12000019	Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco	901	25 400 000,00
P81100001	Convention TER	908	16 500 000,00
P02020008	DSI Environnement de travail	900	720 880,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P02020009	DSI Infrastructure	900	2 616 000,00
P02020010	DSI Projets, applications, urbanisation	900	2 859 880,00
P54000001	Developpement habitat logement	905	1 500 000,00
P54000002	Developpement habitat logement	905	3 200 000,00
P95000005	Devoir de mémoire	909	600 000,00
P88600002	Développement des ports - Domaine	908	6 000 000,00
P55000001	Développement des ports - Littoral	905	7 000 000,00
P56000015	Développement du THD	905	3 100 000,00
P56000002	Emprunt DSP	905	810 630,00
P04400004	Energie pour l'Afrique - Partenariat	900	800 000,00
P71000011	Energies renouvelées, stockées et partagées	907	2 250 000,00
P41000020	Equipements de pointe (recherche, santé)	904	1 500 000,00
P13000003	Equipements des formations sanitaires	901	1 300 000,00
P13000006	Equipements des formations sociales	901	300 000,00
P22200004	Equipements fonctionnement général	902	160 000,00
P22200010	Equipements informatiques des EPLE	902	13 600 000,00
P22300002	Equipements informatiques des etablissem ents privés	902	916 018,00
P22200011	Equipements mobiliers des EPLE	902	3 050 000,00
P22200012	Equipements pédagogiques des EPLE	902	19 310 000,00
P22200013	Equipements restauration scolaire	902	6 000 000,00
P32000025	Equipements sportifs d'excellence	903	52 000 000,00
P32000012	Equipements sportifs de proximité	903	6 500 000,00
P41000019	Equipements spécifiques	904	1 200 000,00
P88600001	Exploitation maintenance des ports	908	2 926 540,00
P95000001	FRIT - Destinations touristiques	909	3 300 000,00
P95000002	FRIT - Economie touristique	909	1 000 000,00
P71000010	Favoriser l'écocitoyenneté active pour la nature	907	110 000,00
P93000004	Financement de projet	909	500 000,00
P93000003	Fonds d'urgence Pêche	909	300 000,00
P50000003	Fonds inondations tempêtes	905	200 000,00
P94000056	Fonds premier secours F1PS	909	2 700 000,00
P94000087	Fonds premier secours F1PS artisanat	909	800 000,00
P92000001	Grand projets structurants recherche	909	2 500 000,00
P94000044	Hauts de France Prévention	909	4 000 000,00
P56000007	INS'Pir Expérimentation	905	80 000,00
P81300002	Informatique - Transports scolaires	908	158 000,00
P81200001	Infrastructures Gares et PEM	908	97 797 000,00
P77000001	Innovation dans le domaine des mobilités	907	2 100 000,00
P94000016	Innovation sociale	909	200 000,00
P31300004	Inventaire	903	25 000,00
P81500011	Investissement DSP Transport routier	908	2 200 000,00
P93000024	Investissement agricole	909	7 570 000,00
P93000032	Investissement matériel agroalimentaire	909	3 000 000,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P94000023	Investissements au profit de l'innovation	909	3 700 000,00
P22400502	Maintenance programmée - Cités Mixtes	902	6 600 000,00
P22200502	Maintenance programmée - Lycées publics	902	61 260 000,00
P71000005	Nouveaux modèles économiques et de consommation	907	650 000,00
P31100001	Opérateurs Labellisés - Enseignement artistique	903	250 000,00
P31200017	Opérateurs Labellisés - Territoire - Art et Culture	903	5 560 000,00
P31200020	Opérateurs labellisés - Accompagnement circulation en région de la création	903	300 000,00
P31200001	Opérateurs labellisés - Création Libre	903	300 000,00
P31200006	Opérateurs labellisés - Novaction	903	9 300 000,00
P31200024	Opérateurs labellisés- Accomp évts, tps forts et manif.et de leurs résonances	903	100 000,00
P92000004	Opérations immobilières (hors CPER)	909	5 500 000,00
P22400501	Opérations immobilières HDF - Cités Mixtes	902	16 000 000,00
P31200501	Opérations immobilières HDF - Culture	903	30 150 000,00
P22200501	Opérations immobilières HDF - Lycées publics	902	155 000 000,00
P88600506	Opérations immobilières HDF - Portuaire	908	10 850 000,00
P02020501	Opérations immobilières HDF - bâtiments administratifs	900	4 650 000,00
P31300501	Opérations immobilières bâtiments culture	903	2 300 000,00
P95000003	Organismes Régionaux – Marketing Territorial	909	150 000,00
P53000003	Parcs Naturels Régionaux	905	200 000,00
P32000009	Partenariats ligues et comités régionaux	903	460 000,00
P31300001	Participations statutaires - Territoire, Patrimoine	903	5 300 000,00
P32000022	Piscines	903	10 809 000,00
P76000007	Plan Arbres	907	6 000 000,00
P94000042	Plans	909	1 580 000,00
P94000022	Plateformes technologiques	909	1 445 000,00
P23000002	Projet numérique des universités	902	50 000,00
P78000001	Prévention des Risques technologiques	907	100 000,00
P78000004	Prévention des inondations et protection de la ressource eau	907	350 000,00
P51000996	Quartiers anciens dégradés	905	3 000 000,00
P56000018	Raccordement 59/62	905	1 650 889,00
P93000006	Recherche-Développement halieutique	909	50 000,00
P56000014	Réseaux Régional Télécommunication	905	400 000,00
P11000045	Soutien a l'Equipement	901	5 000 000,00
P23000001	Soutien aux établissements d'enseignement supérieur	902	700 000,00
P94000070	Soutien régional au commerce et à l'artisanat - volet amélioration	909	1 000 000,00
P94000071	Soutien régional au commerce et à l'artisanat - volet mobilité	909	1 000 000,00
P94000015	Starter ESS	909	1 600 000,00
P71000006	Stratégies régionales et territoriales	907	100 000,00
P93000016	Structuration des filières	909	286 000,00
P76000006	Structurer la connaissance sur la biodiversité	907	205 000,00
P22400504	Sureté - Cités Mixtes	902	810 000,00
P22200504	Sureté - Lycées publics	902	15 390 000,00
P56000010	Tiers Lieux Numériques	905	450 000,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P81500005	Totems et GPS de géolocalisation des arr êts	908	1 000 000,00
P81800003	Transport en Commun en Site Propre (TCSP) et BHNS	908	800 000,00
P22200506	Travaux restauration laverie	902	1 500 000,00
P22400503	Travaux urgents non programmables - Cité s Mixtes	902	300 000,00
P22200503	Travaux urgents non programmables - Lycé es publics	902	4 500 000,00
P32000024	Truck santé	903	150 000,00
P82300001	Voirie départementale	908	5 000 000,00
P82100001	Voirie nationale	908	5 900 000,00
P82800001	Véloroutes Voies Vertes	908	2 000 000,00
P22200019	informatique lycées	902	200 000,00
TOTAL			
« AP de dépenses imprévues » (2)		950	0,00
TOTAL GENERAL			1 204 664 995,00

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
PRESENTATION DES AE VOTEES	D2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P94000061	AAP ESS	939	500 000,00
P41000009	AAP Recherche clinique	934	296 000,00
P94000008	ARDAN	939	250 000,00
P31300003	Accomp. de la préservation et de la valorisation du patrimoine	933	100 000,00
P31200018	Accomp. des projets de dév culturels portés par un territoire ou des hbts	933	1 180 000,00
P28000014	Accompagnement aux usages des TIC	932	1 400 000,00
P94000028	Accompagnement collectif des entreprises en missions et salons	939	680 000,00
P94000038	Accompagnement conseil/ développement TP E Artisans Commerçants	939	510 000,00
P31200021	Accompagnement de la circulation en Région	933	125 000,00
P93000017	Accompagnement de la diversification	939	943 000,00
P22200007	Accompagnement des contrats aidés	932	295 000,00
P94000027	Accompagnement des entreprises à l'export	939	750 000,00
P04200002	Accompagnement des programmes Interreg	930	75 000,00
P31200008	Accompagnement des projets participant à la rénovation des modèles économique	933	70 000,00
P32000013	Accompagnement des sportifs de haut niveau	933	200 000,00
P31200025	Accompagnement des événements, temps forts et manifestations - Art et culture	933	4 920 000,00
P31300005	Accompagnement des événements, temps forts et manifestations - Patrimoine	933	965 000,00
P31200012	Accompagnement et mobilité	933	50 000,00
P28000015	Accompagnement projets innovants et expérimentaux	932	680 000,00
P94000064	Accompagnement à l'international des entreprises artisanales	939	400 000,00
P31200007	Accompagnement à la structuration et à l'économie des filières	933	800 000,00
P31200011	Accompagnement éducation artistique et culturelle	933	1 690 000,00
P92000009	Accueil chercheurs (STARS)	939	3 000 000,00
P93000007	Accueil, accompagnement et suivi des JA	939	1 080 000,00
P28000003	Actions éducatives Forfait	932	3 000 000,00
P76000005	Agir en faveur des écosystèmes	937	2 035 000,00
P94000032	Aide au transport au particulier (ATP)	939	11 400 000,00
P41000015	Aide aux établissements de soins - fidélisation des étudiants paramédicaux et sages femmes	934	480 000,00
P23000012	Aide aux étudiants à définir	932	2 500 000,00
P58000004	Aide régionale au Service Civique Volontaire (SCIV)	935	800 000,00
P93000008	Aide à l'installation et à la transmission agricole	939	475 000,00
P93000020	Aide à la certification SIQO	939	200 000,00
P94000033	Aide à la garde d'enfant (AGE)	939	1 500 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P12000020	Aides aux apprentis	931	15 312 000,00
P93000002	Aides aux entreprises du secteur de la pêche maritime et de l'aquaculture	939	50 000,00
P28000012	Aides complémentaires aux lycéens	932	500 000,00
P28000011	Aides individuelles carte génération HdF	932	17 000 000,00
P92000003	Allocations Recherche	939	6 500 000,00
P58000025	Amiens capitale de la jeunesse 2020	935	800 000,00
P88600003	Aménagement des ports	938	225 000,00
P94000073	Animation SRISI/SRDEII (entrepreneuriat, Filières, Recherche, Europe)	939	722 357,00
P94000053	Animation de l'éco-système innovation	939	2 400 000,00
P94000066	Animation des dynamiques -Innovation sociale	939	696 000,00
P93000001	Animation des filières halieutiques	939	1 000 000,00
P56000011	Animation des numériques territoriaux	935	15 000,00
P93000031	Animation et accompagnement de la filière agro-alimentaire	939	200 000,00
P93000033	Animation et accompagnement de la filière forestière	939	592 000,00
P94000007	Animation, émergence et événements	939	450 000,00
P58000010	Appel à Projets Permanent 4T et actions de lutte contre l'illettrisme (4TIL)	935	1 042 800,00
P94000018	Appel à projets PIA 3	939	75 000,00
P94000060	Appui au développement RH des entreprises	939	3 500 000,00
P11000046	Appui aux contrats de branche	931	3 000 000,00
P41000011	Assistant Temps Partagé	934	348 000,00
P32000018	Athlètes en pôle et en formation CREPS	933	300 000,00
P13000009	Autres aides individuelles	931	480 000,00
P94000074	Booster - Digitalisation des entreprises	939	475 000,00
P94000069	Booster Artisans - accompagnement, conseil et développement	939	1 350 000,00
P94000080	Booster ESS	939	300 000,00
P94000034	Booster financement-Prêt	939	200 000,00
P94000077	Bouquet de service PME	939	1 500 000,00
P23000010	Bourse MERMOZ	932	5 000 000,00
P13000008	Bourses étudiants filières sanitaire et social BESS	931	31 020 000,00
P71000002	Bâtiments performants et/ou producteurs d'énergie actions transversales	937	2 000 000,00
P81500013	Car de substitution au TER	938	2 036 000,00
P32000005	Centres de formation clubs professionnels	933	200 000,00
P58000005	Chantier Jeune Bénévole (CJBE)	935	80 000,00
P22200505	Charges d'exploitation - Lycées publics	932	1 704 000,00
P41000012	Chefs de Cliniques Régionaux	934	432 000,00
P94000068	Chequier starter artisanat	939	1 090 000,00
P11000005	Chèque Pass Formation (CHPF)	931	9 000 000,00
P94000006	Chéquier starter	939	6 500 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P32000002	Clubs de haut niveau	933	8 150 000,00
P94000039	Clusters	939	50 000,00
P92000010	Colloques et manifestations - Recherche	939	200 000,00
P94000031	Communication	939	60 000,00
P11000003	Compétences Clés	931	61 512 000,00
P94000054	Contractualisation territoire/AAP Territ oires	939	360 000,00
P92000002	Contractualisation universités et OR	939	1 500 000,00
P22200017	Contrats et marchés région (téléphonie)	932	1 470 416,67
P22200005	Contrats et marchés région pour le fonct ionnement des EPLE	932	1 300 000,00
P23000006	Contrats étudiants	932	1 200 000,00
P12000019	Contribution au titre de l'aménagement du territoire et du dev éco	931	13 000 000,00
P81100001	Convention TER	938	491 000 000,00
P12000007	Création-reprise d'entreprises	931	120 000,00
P02020008	DSI Environnement de travail	930	1 158 500,00
P02020009	DSI Infrastructure	930	1 381 300,00
P02020010	DSI Projets, applications, urbanisation	930	195 473,00
P95000005	Devoir de mémoire	939	300 000,00
P04400006	Diplomatie économique - Partenariat	930	271 000,00
P94000078	Dispositif Centre ville Centre Bourg	939	1 000 000,00
P28000001	Dispositifs d'aide à la scolarité	932	267 000,00
P22200001	Dotation Globale de Fonctionnement	932	84 786 160,00
P94000088	Dvt compétences dirigeants	939	1 000 000,00
P94000026	Détection et accompagnement individuel d es entreprises	939	300 000,00
P88600002	Développement des ports - Domaine	938	1 790 000,00
P55000001	Développement des ports - Littoral	935	510 000,00
P56000017	E inclusion	935	359 450,00
P28000013	ENT	932	1 730 000,00
P81100002	ETER	938	289 000,00
P11000001	Ecole de la deuxième chance (E2C)	931	3 810 000,00
P31200004	Emergence	933	285 000,00
P22200006	Emploi aidés	932	3 600 000,00
P58000015	Emplois associatifs (EMAC-R)	935	2 240 000,00
P56000002	Emprunt DSP	935	247 032,00
P04400004	Energie pour l'Afrique - Partenariat	930	1 075 000,00
P71000011	Energies renouvelées, stockées et partagées	937	1 100 000,00
P94000083	Entrepreneuriat innovant	939	730 000,00
P22200012	Equipements pédagogiques des EPLE	932	300 000,00
P22200013	Equipements restauration scolaire	932	870 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P94000076	Espace Information Formation	939	1 613 339,00
P41000007	Espaces Ressources Cancer	934	380 000,00
P80000001	Etudes Générales transports expertise	938	620 000,00
P28000007	Evénements Information et Orientation	932	663 000,00
P92000011	Expertise et communication - Recherche	939	180 000,00
P94000046	Expertises	939	1 200 000,00
P88600001	Exploitation maintenance des ports	938	6 060 000,00
P95000001	FRIT - Destinations touristiques	939	975 000,00
P95000002	FRIT - Economie touristique	939	200 000,00
P71000010	Favoriser l'écocitoyenneté active pour la nature	937	1 242 000,00
P81800002	FidéliTER	938	450 000,00
P93000005	Financement d'événement	939	50 000,00
P12000001	Financement des CFA	931	8 279 831,38
P11000033	Financement des ML MEF	931	9 860 000,00
P11000034	Financement des structures de la FP	931	140 000,00
P13000005	Financement des établissements filière sociale	931	17 185 000,00
P13000002	Financement des établissements sanitaires privés	931	16 790 000,00
P13000001	Financement des établissements sanitaires publics	931	59 925 000,00
P12000013	Fond de solidarité des apprentis	931	543 000,00
P94000059	Fonds d'appui aux implantations d'entreprises	939	1 000 000,00
P31200002	Fonds de création - Création Libre	933	1 235 000,00
P22300001	Forfaits régionaux d'Externat	932	45 258 238,08
P58000018	Formation des bénévoles (FOBE)	935	440 000,00
P11000019	Formations du supérieur	931	7 750 000,00
P28000010	Gestion carte génération Hauts de France	932	1 000 000,00
P92000001	Grand projets structurants recherche	939	3 850 000,00
P41000003	Grands opérateurs, colloques, actions d'informations et d'éducation à la santé	934	1 400 000,00
P58000024	Hauts de France en fête (HDF)	935	800 000,00
P56000006	INS'Pir Coaching	935	60 000,00
P56000005	INS'Pir Emergence	935	200 000,00
P56000007	INS'Pir Expérimentation	935	40 000,00
P41000013	Indemnités de déplacement internes et étudiants	934	70 000,00
P58000001	Information des jeunes	935	260 800,00
P81300002	Informatique - Transports scolaires	938	121 400,00
P50000005	Ingénierie Action coeur ville	935	500 000,00
P93000026	Initiatives pédagogiques	939	143 000,00
P23000007	Initiatives étudiantes	932	100 000,00
P11000038	Innovation Expérimentation	931	7 100 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P94000016	Innovation Sociale	939	460 000,00
P77000001	Innovation dans le domaine des mobilités	937	300 000,00
P94000029	Internationalisation des filières d'aven ir	939	400 000,00
P04400007	Intervention territoriale	930	210 000,00
P31300004	Inventaire	933	55 000,00
P94000023	Invest. au profit innovation	939	93 000,00
P32000023	Jeux Olympique	933	800 000,00
P58000021	Lutte contre les violences faites aux fe mmes	935	168 000,00
P93000011	MAEC (mesures agroenvironnement et clima t)	939	1 200 000,00
P12000006	Manifestation et information sur les mét iers	931	350 000,00
P56000012	Manifestations numériques	935	90 000,00
P32000001	Manifestations sportives	933	1 300 000,00
P93000025	Manifestations, salons agricoles	939	300 000,00
P12000016	Mobilite européenne des apprentis	931	39 540,00
P04400005	Mobilité européenne et internationale	930	1 215 000,00
P88800002	Mobilité inclusive	938	800 000,00
P51000003	Nos quartiers d'été	935	1 000 000,00
P94000019	Nouveaux clusters	939	230 000,00
P71000005	Nouveaux modèles économiques et de conso mmation	937	2 000 000,00
P41000021	Observation et accompagnement	934	400 000,00
P31100001	Opérateurs Labellisés - Enseignement art istique	933	5 850 000,00
P31200013	Opérateurs Labellisés - Formation	933	220 000,00
P31200017	Opérateurs Labellisés - Territoire - Art et Culture	933	14 400 000,00
P31300002	Opérateurs Labellisés - Territoire, Patr imoine	933	2 023 000,00
P31200020	Opérateurs labellisés - Accompagnement c irculation en région de la création	933	12 620 000,00
P31200001	Opérateurs labellisés - Création Libre	933	7 790 000,00
P31200009	Opérateurs labellisés - Génération cultu re	933	1 222 500,00
P31200006	Opérateurs labellisés - Novaction	933	7 240 000,00
P31200022	Opérateurs labellisés -Haute Culture	933	252 500,00
P31200024	Opérateurs labellisés- Accomp évts, tps forts et manif.et de leurs résonances	933	6 400 000,00
P95000003	Organismes Régionaux – Marketing Territorial	939	8 446 550,00
P31200010	PEPS	933	2 350 000,00
P94000047	PLIE	939	2 100 000,00
P93000022	PRE (plan régional pour l'élevage) y com pris cheval	939	1 465 000,00
P23000009	Parcours et Réussite en Etudes Longues P REL +PEI	932	1 500 000,00
P53000003	Parcs Naturels Régionaux	935	1 400 000,00
P94000025	Parcs d'innovation	939	1 950 000,00
P32000009	Partenariats ligues et comités régionaux	933	1 500 000,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P32000021	Participation au fonctionnement des équipements sportifs régionaux	933	507 150,00
P58000020	Participation des Jeunes	935	20 000,00
P53000004	Participation statutaire	935	7 400 000,00
P32000020	Participation statutaire - Sports	933	1 667 235,00
P11000035	Participation statutaire FP	931	2 000 000,00
P56000001	Participation statutaire THD	935	480 400,00
P88100001	Participation statutaire aéroport	938	380 401,00
P88500001	Participation statutaire multimodal	938	700 000,00
P11000025	Participation à l'hébergement, restauration des stagiaires	931	1 600 000,00
P31100002	Participations statutaires - Enseignement artistique	933	524 000,00
P31200027	Participations statutaires - Territoire, Culture	933	3 367 000,00
P31300001	Participations statutaires - Territoire, Patrimoine	933	13 193 840,00
P22200009	Participer au service de restauration (je mange local, petit déj, FPSHR)	932	1 985 000,00
P11000009	Pass Emploi Entreprise (PAEE)	931	8 150 000,00
P94000045	Pass Médiation	939	50 000,00
P32000022	Piscines	933	50 000,00
P93000023	Plan de sauvegarde des races locales	939	292 700,00
P94000042	Plans	939	130 000,00
P11000042	Plateforme WinLab	931	80 000,00
P94000021	Plateformes de transfert technologiques	939	2 510 000,00
P51000002	Politique de la ville	935	3 650 000,00
P12000002	Prime aux employeurs	931	12 670 308,60
P94000003	Proch'emploi	939	2 688 000,00
P32000016	Profession sport	933	120 000,00
P94000017	Programme d'actions des pôles et des clusters	939	8 230 000,00
P23000002	Projet numérique des universités	932	150 000,00
P31200014	Projets d'enseignement, de qualification et de professionnalisation	933	200 000,00
P32000015	Projets de performance fédéraux	933	700 000,00
P56000009	Projets thématiques innovants	935	100 000,00
P95000004	Promotion	939	938 800,00
P94000082	Promotion de l'innovation régionale	939	160 000,00
P93000019	Promotion des produits de qualité	939	1 240 140,00
P94000051	Promotion du territoire et marketing économique	939	120 000,00
P94000081	Promotion et qualification des projets TRI	939	600 000,00
P31200023	Promotion, valorisation et export de la Créativité régionale	933	1 000 000,00
P94000050	Prospection et accueil d'investisseurs	939	2 300 000,00
P78000004	Prévention des inondations et protection de la ressource eau	937	70 000,00
P93000013	Pôle d'accompagnement bio	939	1 011 931,00

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P94000020	Pôles de compétitivité	939	2 450 000,00
P31200003	Recherche et expérimentation	933	130 000,00
P93000006	Recherche-Développement halieutique	939	100 000,00
P93000018	Recherche-expérimentation-animation	939	203 500,00
P93000010	Recherche-expérimentation-animation (ter ritoriale)	939	1 641 369,00
P12000017	Reprise des apprentis et jeunes sans con trat	931	400 000,00
P11000024	Rémunération, couverture sociale des sta giaires	931	140 100 000,00
P56000014	Réseaux Régional Télécommunication	935	4 136 580,00
P31200019	Résidence d'implantation	933	700 000,00
P31200005	Résidence de création	933	270 000,00
P94000040	Salons numériques	939	340 000,00
P11000018	Se former en milieu pénitentiaire	931	3 350 000,00
P11000021	Se former pour créer, reprendre, gérer u ne entreprise	931	2 500 000,00
P11000016	Se former pour un métier	931	169 600 000,00
P11000017	Se spécialiser pour un métier	931	26 000 000,00
P94000005	Sensibilisation	939	1 280 000,00
P04200006	Sensibilisation et communication prog et dispositifs europeens	930	500 000,00
P12000021	Soutien apprentissage dans le secteur public	931	700 000,00
P12000015	Soutien au handicap dans l'apprentissage	931	4 000,00
P58000019	Soutien aux initiatives associatives inn ovantes (INOV)	935	488 500,00
P58000022	Soutien aux organisations syndicales	935	834 000,00
P28000004	Soutien aux projets d'éducation	932	480 000,00
P92000005	Soutien aux projets de recherche	939	3 350 000,00
P58000007	Soutien aux projets des jeunes (CLAP)	935	360 000,00
P12000011	Soutien aux projets en lien avec le plan apprentissage et/ou aux fonds européens	931	500 000,00
P04200003	Soutien aux projets europeens - Preparat ion	930	170 000,00
P04200004	Soutien aux projets europeens - Realisat ion	930	66 455,00
P92000006	Soutien aux projets thématiques ou struc turants	939	2 100 000,00
P04200001	Soutien aux reseaux d information	930	425 000,00
P23000001	Soutien aux établissements d'enseignemen t supérieur	932	2 110 000,00
P12000008	Soutien à l'alternance dans les TPE PME	931	120 000,00
P50000001	Soutien à l'ingénierie	935	1 800 000,00
P56000019	Soutien à la mise en œuvre des feuilles de routes numérique des territoires	935	814 500,00
P32000011	Sport Santé	933	380 000,00
P94000015	Starter ESS	939	2 557 203,00
P71000006	Stratégies régionales et territoriales	937	1 100 000,00
P93000016	Structuration des filières	939	32 000,00
P76000006	Structurer la connaissance sur la biodiversité	937	1 053 000,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
P58000017	Structures d'accompagnement territorial	935	180 000,00
P81300010	Subventions AOM gratuité du transport de s lycéens	938	5 259 000,00
P22400504	Sureté - Cités Mixtes	932	41 500,00
P22200504	Sureté - Lycées publics	932	858 500,00
P31200016	Sécurisation et pérennisation de l'emplo i culturel	933	470 000,00
P56000010	Tiers Lieux Numériques	935	1 350 000,00
P94000037	Transmission-reprise TPE Artisans Commer çants	939	180 000,00
P12000012	Transport Hébergement Restauration des a pprentis	931	1 000 767,95
P22200002	Transports des internes et demis pension naires	932	710 000,00
P22200503	Travaux urgents non programmables - Lycé es publics	932	3 500 000,00
P58000016	Têtes de réseaux associatifs (COTR)	935	815 000,00
P11000020	Valider les acquis de l'expérience	931	2 500 000,00
P88800001	Voies ferrees d interet local	938	1 912 200,00
P82800001	Véloroutes Voies Vertes	938	10 000,00
TOTAL			
« AE de dépenses imprévues » (2)		952	0,00
TOTAL GENERAL			1 611 756 167,68

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A1

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés (y compris le compte 1068)	1 765 067 921,71	1 765 067 921,71
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 765 067 921,71	1 765 067 921,71

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés	3 180 391 833,75	3 180 391 833,75
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (R.A.R N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	3 180 391 833,75	3 180 391 833,75

TOTAL DU BUDGET (4)	4 945 459 755,46	4 945 459 755,46
----------------------------	-------------------------	-------------------------

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 4312.6 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 4312-5 du CGCT).

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	A2

VENTILATION DES OPERATIONS RÉELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	DÉPENSES			RECETTES		
	RÉELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL	REELLES ET MIXTES	ORDRE	TOTAL
Crédits d'investissement votés	1 253 589 921,71	511 478 000,00	1 765 067 921,71	995 899 158,08	769 168 763,63	1 765 067 921,71
Crédits de fonctionnement votés	2 415 223 070,12	765 168 763,63	3 180 391 833,75	2 672 913 833,75	507 478 000,00	3 180 391 833,75
Total budget (hors RAR N-1 et reports)	3 668 812 991,83	1 276 646 763,63	4 945 459 755,46	3 668 812 991,83	1 276 646 763,63	4 945 459 755,46

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS	B

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					

AP VOTEES	0,00		1 204 664 995,00	0,00	1 204 664 995,00	0,00	11 646 760,00
Dont dépenses imprévues (950)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
AE VOTEES	0,00		1 611 756 167,68	0,00	1 611 756 167,68	0,00	6 742 728,00
Dont dépenses imprévues (952)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 065 634 361,59	0,00	1 765 067 921,71	0,00	1 765 067 921,71	800 985 409,98	13 741 340,00
90 Opérations ventilées	933 451 823,71	0,00	964 082 511,73	0,00	964 082 511,73		13 741 340,00
- en AP/CP (2)	888 227 810,71	0,00	915 193 728,79	0,00	915 193 728,79		7 630 980,00
- hors AP/CP (2)	45 224 013,00	0,00	48 888 782,94	0,00	48 888 782,94		6 110 360,00
Dont opérations pour comptes de tiers	31 005 400,00	0,00	6 430 678,00	0,00	6 430 678,00		0,00
92 Opérations non ventilées	1 132 182 537,88	0,00	800 985 409,98	0,00	800 985 409,98	800 985 409,98	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES D'INVESTISSEMENT	2 065 634 361,59	0,00	1 765 067 921,71	0,00	1 765 067 921,71	1 410 587 403,57	370 000,00
90 Opérations ventilées	331 545 110,94	0,00	354 480 518,14	0,00	354 480 518,14		370 000,00
- Recettes affectées	305 415 110,94	0,00	352 030 518,14	0,00	352 030 518,14		370 000,00
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	26 130 000,00	0,00	2 450 000,00	0,00	2 450 000,00		0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)	1 400 171 403,52	0,00	1 140 685 639,94	0,00	1 140 685 639,94	1 140 685 639,94	
954 Produits des cessions d'immobilisations	2 586 000,00	0,00	1 733 000,00	0,00	1 733 000,00	1 733 000,00	
951 Virement de la section de fonctionnement	331 331 847,13		268 168 763,63	0,00	268 168 763,63	268 168 763,63	
922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
001 Solde exécution section investissement	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	3 111 127 074,02	0,00	3 180 391 833,75	0,00	3 180 391 833,75	842 011 890,82	221 531 166,56
93 Services ventilés	2 256 396 261,60	0,00	2 338 379 942,93	0,00	2 338 379 942,93		221 531 166,56
- en AE/CP	1 455 678 281,41	0,00	1 539 420 239,84	0,00	1 539 420 239,84		6 729 329,00
- hors AE/CP	800 717 980,19	0,00	798 959 703,09	0,00	798 959 703,09		214 801 837,56
94 Services communs non ventilés	523 398 965,29	0,00	573 843 127,19	0,00	573 843 127,19	573 843 127,19	
953 Virement à la section d'investissement	331 331 847,13		268 168 763,63	0,00	268 168 763,63	268 168 763,63	

SECTION	POUR MEMOIRE		PROPOSITIONS DU PRÉSIDENT	VOTE DE L'ASSEMBLEE	TOTAL (RAR N-1 + VOTE)	DONT NON VENTILE	DONT 0 Services généraux (sauf 01)
	POUR MÉMOIRE BUDGET PRÉCÉDENT (1)	RESTES A REALISER N-1					
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	3 111 127 074,02	0,00	3 180 391 833,75	0,00	3 180 391 833,75	2 828 611 150,94	10 436 387,12
93 Services ventilés	210 172 550,35	0,00	351 780 682,81	0,00	351 780 682,81		10 436 387,12
94 Services communs non ventilés	2 900 954 523,67	0,00	2 828 611 150,94	0,00	2 828 611 150,94	2 828 611 150,94	
002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Y compris les opérations pour compte de tiers.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BUDGET – RECAPITULATION PAR GROUPES FONCTIONNELS (suite)	B

SECTION	1 Formation pro. et apprentissage	2 Enseignement	3 Culture, sports et loisirs	4 Santé et action sociale	5 Aménagement des territoires	6 Gestion des fonds européens	7 Environnement	8 Transports	9 Action économique
---------	---	-------------------	------------------------------------	---------------------------------	-------------------------------------	-------------------------------------	--------------------	-----------------	---------------------------

AP VOTEES	32 000 000,00	322 436 445,00	133 231 401,00	3 000 000,00	21 591 519,00	0,00	15 600 000,00	559 697 870,00	105 461 000,00
Dont dépenses imprévues (950)									
AE VOTEES	636 491 447,93	185 958 814,75	107 572 225,00	3 806 000,00	33 482 062,00	0,00	10 900 000,00	511 653 001,00	115 149 889,00
Dont dépenses imprévues (952)									

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	30 888 797,03	192 865 180,21	61 029 531,22	1 083 000,00	81 866 104,64	158 239 327,13	8 935 655,35	318 198 159,78	97 235 416,37
90 Opérations ventilées	30 888 797,03	192 865 180,21	61 029 531,22	1 083 000,00	81 866 104,64	158 239 327,13	8 935 655,35	318 198 159,78	97 235 416,37
- en AP/CP (2)	30 838 797,03	192 141 680,21	59 531 031,22	1 083 000,00	81 866 104,64	120 937 439,13	8 935 655,35	315 950 752,81	96 278 288,40
- hors AP/CP (2)	50 000,00	723 500,00	1 498 500,00	0,00	0,00	37 301 888,00	0,00	2 247 406,97	957 127,97
Dont opérations pour comptes de tiers	0,00	0,00	5 455 678,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	975 000,00
92 Opérations non ventilées									
001 Solde exécution section investissement									
RECETTES D'INVESTISSEMENT	25 000 000,00	94 395 885,00	3 640 002,00	0,00	0,00	158 239 327,13	432 500,00	57 595 528,81	14 807 275,20
90 Opérations ventilées	25 000 000,00	94 395 885,00	3 640 002,00	0,00	0,00	158 239 327,13	432 500,00	57 595 528,81	14 807 275,20
- Recettes affectées	25 000 000,00	94 395 885,00	1 190 002,00	0,00	0,00	158 239 327,13	432 500,00	57 595 528,81	14 807 275,20
- Financement par le tiers de l'opération confiée à la région	0,00	0,00	2 450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
92 Opérations non ventilées (sauf 922-1068)									
954 Produits des cessions d'immobilisations									
951 Virement de la section de fonctionnement									

922-1068 Excédents de fonctionnement capitalisés									
001 Solde exécution section investissement									
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	541 904 309,67	398 200 839,78	111 713 016,62	3 993 688,76	32 483 300,44	48 642 562,91	9 030 000,20	870 962 473,19	99 918 584,80
93 Services ventilés	541 904 309,67	398 200 839,78	111 713 016,62	3 993 688,76	32 483 300,44	48 642 562,91	9 030 000,20	870 962 473,19	99 918 584,80
- en AE/CP	541 554 309,67	182 512 829,78	109 303 016,62	3 993 688,76	32 483 300,44	43 390 893,91	9 030 000,20	511 038 048,19	99 384 823,27
- hors AE/CP	350 000,00	215 688 010,00	2 410 000,00	0,00	0,00	5 251 669,00	0,00	359 924 425,00	533 761,53
94 Services communs non ventilés									
953 Virement à la section d'investissement									
002 Résultat de fonctionnement reporté									
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	212 235 111,20	17 382 390,97	536 491,64	0,00	179 000,00	48 642 562,91	432 500,00	60 479 670,00	1 456 568,97
93 Services ventilés	212 235 111,20	17 382 390,97	536 491,64	0,00	179 000,00	48 642 562,91	432 500,00	60 479 670,00	1 456 568,97
94 Services communs non ventilés									
002 Résultat de fonctionnement reporté									

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – INVESTISSEMENT	C1

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
90 Opérations ventilées	964 082 511,73	354 480 518,14
900 Services généraux	13 741 340,00	370 000,00
901 Formation pro. et apprentissage	30 888 797,03	25 000 000,00
902 Enseignement	192 865 180,21	94 395 885,00
903 Culture, sports et loisirs	61 029 531,22	3 640 002,00
904 Santé et action sociale	1 083 000,00	0,00
905 Aménagement des territoires	81 866 104,64	0,00
906 Gestion des fonds européens	158 239 327,13	158 239 327,13
907 Environnement	8 935 655,35	432 500,00
908 Transports	318 198 159,78	57 595 528,81
909 Action économique	97 235 416,37	14 807 275,20
92 Opérations non ventilées	289 507 409,98	639 685 639,94
921 Taxes non affectées	0,00	0,00
922 Dotations et participations (sauf 1068)	0,00	34 830 000,00
923 Dettes et autres opérations financières	289 507 409,98	604 855 639,94
95 Chapitres de prévision sans réalisation		1 733 000,00
954 Produits des cessions d'immobilisations		1 733 000,00
TOTAL	I 1 253 589 921,71	II 995 899 158,08

OPERATIONS D'ORDRE

925 Opérations patrimoniales	4 000 000,00	4 000 000,00
926 Transferts entre les sections	507 478 000,00	497 000 000,00
951 Virement de la section de fonctionnement		268 168 763,63
TOTAL	III 511 478 000,00	IV 769 168 763,63

AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE = R(926 + 951) - D926 :	257 690 763,63
--	-----------------------

001 Solde exécution section investissement	V	0,00	VI	0,00
922 – 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés			VII	0,00

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	1 765 067 921,71	II + IV + VI + VII	1 765 067 921,71
----------------------------	--------------------	-------------------------	---------------------------	-------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – FONCTIONNEMENT	C2

OPERATIONS REELLES ET MIXTES (RAR N-1 + Vote de l'exercice)

CHAPITRES	DEPENSES	RECETTES
93 Services ventilés	2 338 379 942,93	351 780 682,81
930 Services généraux	221 531 166,56	10 436 387,12
931 Formation pro. et apprentissage	541 904 309,67	212 235 111,20
932 Enseignement	398 200 839,78	17 382 390,97
933 Culture, sports et loisirs	111 713 016,62	536 491,64
934 Santé et action sociale	3 993 688,76	0,00
935 Aménagement des territoires	32 483 300,44	179 000,00
936 Gestion des fonds européens	48 642 562,91	48 642 562,91
937 Environnement	9 030 000,20	432 500,00
938 Transports	870 962 473,19	60 479 670,00
939 Action économique	99 918 584,80	1 456 568,97
94 Services communs non ventilés	76 843 127,19	2 321 133 150,94
940 Impositions directes	0,00	878 162 474,91
941 Autres impôts et taxes	850 000,00	1 233 122 081,32
942 Dotations et participations	0,00	203 082 965,00
943 Opérations financières	69 814 922,19	3 765 629,71
944 Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 778 205,00	0,00
945 Provisions et autres opérations mixtes	4 400 000,00	3 000 000,00
TOTAL	I 2 415 223 070,12	II 2 672 913 833,75

OPERATIONS D'ORDRE

946 Transferts entre les sections	497 000 000,00	507 478 000,00
947 Transferts dans section fonctionnement	0,00	0,00
953 Virement à la section d'investissement	268 168 763,63	
TOTAL	III 765 168 763,63	IV 507 478 000,00

AUTOFINANCEMENT DEGAGE = D(946 + 953) - R946 :..... -257 690 763,63

002 Résultat de fonctionnement reporté	V	0,00	VI	0,00
--	---	------	----	------

TOTAL DE LA SECTION	I + III + V	3 180 391 833,75	II + IV + VI	3 180 391 833,75
----------------------------	--------------------	-------------------------	---------------------	-------------------------

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses d'investissement – Total		2 065 634 361,59	0,00	1 765 067 921,71	0,00	1 765 067 921,71
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 594 764 361,59	0,00	1 253 589 921,71	0,00	1 253 589 921,71
10	Dotations, fonds divers et réserves	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 519 999,99	0,00	1 822 906,97	0,00	1 822 906,97
16	Emprunts et dettes assimilées	661 312 537,88	0,00	289 527 409,98	0,00	289 527 409,98
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	16 206 535,33	0,00	19 227 128,84	0,00	19 227 128,84
204	Subventions d'équipement versées	660 932 653,00	0,00	718 549 979,67	0,00	718 549 979,67
21	Immobilisations corporelles	156 496 776,27	0,00	165 857 562,46	0,00	165 857 562,46
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	26 794 392,68	0,00	26 601 604,03	0,00	26 601 604,03
26	Participations et créances rattachées	16 956 066,44	0,00	13 510 151,76	0,00	13 510 151,76
27	Autres immobilisations financières	23 440 000,00	0,00	12 062 500,00	0,00	12 062 500,00
45	Opérations pour compte de tiers	31 005 400,00	0,00	6 430 678,00	0,00	6 430 678,00
Sous total des opérations d'ordre		470 870 000,00	0,00	511 478 000,00	0,00	511 478 000,00
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>17 200 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 000 000,00</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>453 670 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>507 478 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>507 478 000,00</i>
001	Solde exécution section investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

FONCTIONNEMENT		Pour mémoire budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions du président (2)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Dépenses de fonctionnement – Total		3 111 127 074,02	0,00	3 180 391 833,75	0,00	3 180 391 833,75
Sous total des opérations réelles et mixtes		2 337 855 226,89	0,00	2 415 223 070,12	0,00	2 415 223 070,12
011	Charges à caractère général	607 152 077,09	0,00	549 323 756,81	0,00	549 323 756,81
012	Charges de personnel et frais assimilés	382 486 901,73	0,00	382 611 999,95	0,00	382 611 999,95
014	Atténuations de produits	850 000,00	0,00	76 425 797,00	0,00	76 425 797,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 274 870 446,07	0,00	1 334 921 972,41	0,00	1 334 921 972,41
6586	Frais de fonctionnement groupes d'élus	1 778 205,00	0,00	1 778 205,00	0,00	1 778 205,00
66	Charges financières	66 491 241,15	0,00	64 764 922,19	0,00	64 764 922,19
67	Charges exceptionnelles	426 355,85	0,00	996 416,76	0,00	996 416,76
945	Provisions et autres opérations mixtes	3 800 000,00	0,00	4 400 000,00	0,00	4 400 000,00
Sous total des opérations d'ordre		773 271 847,13	0,00	765 168 763,63	0,00	765 168 763,63
946	<i>Transferts entre les sections</i>	441 940 000,00	0,00	497 000 000,00	0,00	497 000 000,00
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
953	<i>Virement à la section d'investissement</i>	331 331 847,13	0,00	268 168 763,63	0,00	268 168 763,63
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	INVESTISSEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
Recettes d'investissement – Total		2 065 634 361,59	0,00	1 765 067 921,71	0,00	1 765 067 921,71
Sous total des opérations réelles et mixtes		1 275 162 514,46	0,00	995 899 158,08	0,00	995 899 158,08
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	35 650 000,00	0,00	35 630 000,00	0,00	35 630 000,00
13	Subventions d'investissement	277 304 066,13	0,00	286 065 242,94	0,00	286 065 242,94
16	Emprunts et dettes assimilées	905 381 403,52	0,00	604 855 639,94	0,00	604 855 639,94
18	Cpte liaison : affectat° (BA, régie NP)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (1)	17 600 000,00	0,00	53 467 087,56	0,00	53 467 087,56
21	Immobilisations corporelles (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	10 511 044,81	0,00	11 698 187,64	0,00	11 698 187,64
45	Opérations pour compte de tiers	26 130 000,00	0,00	2 450 000,00	0,00	2 450 000,00
954	Produits des cessions d'immobilisations	2 586 000,00	0,00	1 733 000,00	0,00	1 733 000,00
Sous total des opérations d'ordre		790 471 847,13	0,00	769 168 763,63	0,00	769 168 763,63
925	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>17 200 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>4 000 000,00</i>
926	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>441 940 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>497 000 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>497 000 000,00</i>
951	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	<i>331 331 847,13</i>	<i>0,00</i>	<i>268 168 763,63</i>	<i>0,00</i>	<i>268 168 763,63</i>
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
001	Solde exécution section investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

	FONCTIONNEMENT	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président (3)	Vote de l'exercice	TOTAL (Vote + RAR N-1)
	Recettes de fonctionnement – Total	3 111 127 074,02	0,00	3 180 391 833,75	0,00	3 180 391 833,75
	Sous total des opérations réelles et mixtes	2 657 457 074,02	0,00	2 672 913 833,75	0,00	2 672 913 833,75
70	Produits services, domaine, ventes div	1 377 231,00	0,00	1 119 100,00	0,00	1 119 100,00
731	Impôts locaux	880 191 447,00	0,00	908 529 032,91	0,00	908 529 032,91
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 388 115 236,00	0,00	1 233 122 081,32	0,00	1 233 122 081,32
74	Dotations, subventions et participations	360 841 321,48	0,00	514 082 018,51	0,00	514 082 018,51
75	Autres produits de gestion courante	12 256 996,00	0,00	3 497 613,64	0,00	3 497 613,64
76	Produits financiers	3 562 344,14	0,00	4 940 987,37	0,00	4 940 987,37
77	Produits exceptionnels	4 073 680,00	0,00	2 533 000,00	0,00	2 533 000,00
013	Atténuations de charges	3 038 818,40	0,00	2 090 000,00	0,00	2 090 000,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	4 000 000,00		3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
	Sous total des opérations d'ordre	453 670 000,00		507 478 000,00	0,00	507 478 000,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>453 670 000,00</i>		<i>507 478 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>507 478 000,00</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>		<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
002	Résultat de fonctionnement reporté	0,00		0,00	0,00	0,00

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(2) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(3) Propositions formulées par le Président pour l'exercice N.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	933 451 823,71	0,00	1 204 664 995,00	964 082 511,73	0,00	915 193 728,79	48 888 782,94	964 082 511,73
900	Services généraux	12 493 048,48	0,00	11 646 760,00	13 741 340,00	0,00	7 630 980,00	6 110 360,00	13 741 340,00
901	Formation pro. et apprentissage	30 232 011,25	0,00	32 000 000,00	30 888 797,03	0,00	30 838 797,03	50 000,00	30 888 797,03
902	Enseignement	180 771 458,04	0,00	322 436 445,00	192 865 180,21	0,00	192 141 680,21	723 500,00	192 865 180,21
903	Culture, sports et loisirs	88 074 397,57	0,00	133 231 401,00	61 029 531,22	0,00	59 531 031,22	1 498 500,00	61 029 531,22
904	Santé et action sociale	3 305 052,10	0,00	3 000 000,00	1 083 000,00	0,00	1 083 000,00	0,00	1 083 000,00
905	Aménagement des territoires	97 254 752,96	0,00	21 591 519,00	81 866 104,64	0,00	81 866 104,64	0,00	81 866 104,64
906	Gestion des fonds européens	157 141 302,13	0,00	0,00	158 239 327,13	0,00	120 937 439,13	37 301 888,00	158 239 327,13
907	Environnement	10 952 058,80	0,00	15 600 000,00	8 935 655,35	0,00	8 935 655,35	0,00	8 935 655,35
908	Transports	260 545 281,92	0,00	559 697 870,00	318 198 159,78	0,00	315 950 752,81	2 247 406,97	318 198 159,78
909	Action économique	92 682 460,46	0,00	105 461 000,00	97 235 416,37	0,00	96 278 288,40	957 127,97	97 235 416,37
92	Opérations non ventilées	1 132 182 537,88	0,00		800 985 409,98	0,00		800 985 409,98	800 985 409,98
921	Taxes non affectées	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
922	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
923	Dettes et autres opérations financières	661 312 537,88	0,00		289 507 409,98	0,00		289 507 409,98	289 507 409,98
925	Opérations patrimoniales	17 200 000,00			4 000 000,00	0,00		4 000 000,00	4 000 000,00
926	Transferts entre les sections	453 670 000,00			507 478 000,00	0,00		507 478 000,00	507 478 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation			0,00					
950	Dépenses imprévues			0,00					
TOTAL des groupes fonctionnels		2 065 634 361,59	0,00	1 204 664 995,00	1 765 067 921,71	0,00	915 193 728,79	849 874 192,92	1 765 067 921,71

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

TOTAL	1 765 067 921,71
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent..

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
90	Opérations ventilées	331 545 110,94	0,00	354 480 518,14	0,00	354 480 518,14
900	Services généraux	1 010 000,00	0,00	370 000,00	0,00	370 000,00
901	Formation pro. et apprentissage	0,00	0,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00
902	Enseignement	93 595 885,00	0,00	94 395 885,00	0,00	94 395 885,00
903	Culture, sports et loisirs	27 320 000,00	0,00	3 640 002,00	0,00	3 640 002,00
904	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
905	Aménagement des territoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
906	Gestion des fonds européens	157 141 302,13	0,00	158 239 327,13	0,00	158 239 327,13
907	Environnement	502 882,00	0,00	432 500,00	0,00	432 500,00
908	Transports	36 322 164,00	0,00	57 595 528,81	0,00	57 595 528,81
909	Action économique	15 652 877,81	0,00	14 807 275,20	0,00	14 807 275,20
92	Opérations non ventilées	1 400 171 403,52	0,00	1 140 685 639,94	0,00	1 140 685 639,94
921	Taxes non affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
922	Dotations et participations (sauf R922 - 1068)	35 650 000,00	0,00	34 830 000,00	0,00	34 830 000,00
923	Dettes et autres opérations financières	905 381 403,52	0,00	604 855 639,94	0,00	604 855 639,94
925	Opérations patrimoniales	17 200 000,00	0,00	4 000 000,00	0,00	4 000 000,00
926	Transferts entre les sections	441 940 000,00	0,00	497 000 000,00	0,00	497 000 000,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	333 917 847,13	0,00	269 901 763,63	0,00	269 901 763,63
951	Virement de la section de fonctionnement	331 331 847,13	0,00	268 168 763,63	0,00	268 168 763,63
954	Produits des cessions d'immobilisations	2 586 000,00	0,00	1 733 000,00	0,00	1 733 000,00
TOTAL des groupes fonctionnels		2 065 634 361,59	0,00	1 765 067 921,71	0,00	1 765 067 921,71

001 SOLDE D'EXECUTION REPORTE (3)	0,00
--	-------------

1068 EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE (4)	0,00
---	-------------

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL						1 765 067 921,71

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors RAR.

(3) Le solde d'exécution est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

(4) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux AP (1) = 11 646 760,00

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent* globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	12 909 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	831 520,00	0,00	13 741 340,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	12 909 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	831 520,00	0,00	13 741 340,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)		6 799 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	831 520,00	0,00	7 630 980,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	6 110 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 110 360,00
Dont op. pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	370 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	370 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	370 000,00
Financement par le tiers de l'op.		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 901

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage AP (1) = 32 000 000,00

	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	26 288 797,03	1 600 000,00	30 888 797,03
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	26 288 797,03	1 600 000,00	30 888 797,03
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	26 238 797,03	1 600 000,00	30 838 797,03
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement AP (1) = 322 436 445,00

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	156 503 969,55	9 987 210,66	7 924 000,00	17 750 000,00	0,00	700 000,00	192 865 180,21
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	156 503 969,55	9 987 210,66	7 924 000,00	17 750 000,00	0,00	700 000,00	192 865 180,21
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	155 780 469,55	9 987 210,66	7 924 000,00	17 750 000,00	0,00	700 000,00	192 141 680,21
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	723 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	723 500,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	94 395 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 395 885,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	94 395 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 395 885,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	94 395 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 395 885,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 903

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs **AP (1) = 133 231 401,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	484 537,53	19 768 375,32	17 779 552,60	22 947 065,77	50 000,00	0,00	61 029 531,22
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	484 537,53	19 768 375,32	17 779 552,60	22 947 065,77	50 000,00	0,00	61 029 531,22
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	484 537,53	18 449 875,32	17 779 552,60	22 817 065,77	0,00	0,00	59 531 031,22
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	1 318 500,00	0,00	130 000,00	50 000,00	0,00	1 498 500,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	5 455 678,00	0,00	0,00	0,00	5 455 678,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	1 190 002,00	2 000 000,00	450 000,00	0,00	0,00	3 640 002,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	1 190 002,00	2 000 000,00	450 000,00	0,00	0,00	3 640 002,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	1 190 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190 002,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	450 000,00	0,00	0,00	2 450 000,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 904
Détail par articles	

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale **AP (1) = 3 000 000,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 083 000,00	0,00	0,00	1 083 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	1 083 000,00	0,00	0,00	1 083 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 083 000,00	0,00	0,00	1 083 000,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 905
Détail par articles	

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires **AP (1) = 21 591 519,00**

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural, autres espaces de dévelopt	Habitat - (Logement)	Actions en faveur du littoral	Technologies informat° et communicat°	Sécurité	Autres actions	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	7 560 000,00	13 800 400,00	22 384 999,99	23 415 000,00	6 982 308,65	1 511 877,00	6 211 519,00	0,00	0,00	81 866 104,64
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	7 560 000,00	13 800 400,00	22 384 999,99	23 415 000,00	6 982 308,65	1 511 877,00	6 211 519,00	0,00	0,00	81 866 104,64
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	7 560 000,00	13 800 400,00	22 384 999,99	23 415 000,00	6 982 308,65	1 511 877,00	6 211 519,00	0,00	0,00	81 866 104,64
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens AP (1) = 0,00

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	120 937 439,13	34 555 863,00	2 746 025,00	158 239 327,13
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	120 937 439,13	34 555 863,00	2 746 025,00	158 239 327,13
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	120 937 439,13	0,00	0,00	120 937 439,13
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	34 555 863,00	2 746 025,00	37 301 888,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	120 937 439,13	34 555 863,00	2 746 025,00	158 239 327,13
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	120 937 439,13	34 555 863,00	2 746 025,00	158 239 327,13
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	120 937 439,13	34 555 863,00	2 746 025,00	158 239 327,13
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A 907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement **AP (1) = 15 600 000,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	--------------------------	-------------------------------	--	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--	---------------------	----------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	4 589 194,86	0,00	0,00	498 000,47	600 000,00	1 901 270,41	1 029 141,06	318 048,55	8 935 655,35
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	4 589 194,86	0,00	0,00	498 000,47	600 000,00	1 901 270,41	1 029 141,06	318 048,55	8 935 655,35
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	4 589 194,86	0,00	0,00	498 000,47	600 000,00	1 901 270,41	1 029 141,06	318 048,55	8 935 655,35
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	137 500,00	112 500,00	12 500,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	432 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	137 500,00	112 500,00	12 500,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	432 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	137 500,00	112 500,00	12 500,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	432 500,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports AP (1) = 559 697 870,00

	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs					
		10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	4 500,00	0,00	129 925 707,00	67 230 494,00	158 000,00	0,00	2 650 000,00	5 273 905,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	4 500,00	0,00	129 925 707,00	67 230 494,00	158 000,00	0,00	2 650 000,00	5 273 905,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	129 925 707,00	67 230 494,00	158 000,00	0,00	2 650 000,00	5 273 905,00
- Hors AP-CP (3)	4 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	2 000,00	0,00	52 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 009 120,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	2 000,00	0,00	52 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 009 120,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	2 000,00	0,00	52 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 009 120,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES D'EQUIPEMENT							
Total (RAR N-1 + Vote)	3 921 316,00	0,00	274 182,00	0,00	0,00	2 628 286,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	3 921 316,00	0,00	274 182,00	0,00	0,00	2 628 286,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	3 921 316,00	0,00	274 182,00	0,00	0,00	2 628 286,00	0,00
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS							
Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	34 015 778,00	0,00	1 410 332,00	70 705 659,78	0,00	318 198 159,78
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	34 015 778,00	0,00	1 410 332,00	70 705 659,78	0,00	318 198 159,78
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	0,00	34 015 778,00	0,00	1 410 332,00	68 462 752,81	0,00	315 950 752,81
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 242 906,97	0,00	2 247 406,97
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	2 181 000,00	0,00	0,00	2 103 408,81	0,00	57 595 528,81
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	2 181 000,00	0,00	0,00	2 103 408,81	0,00	57 595 528,81
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	0,00	2 181 000,00	0,00	0,00	2 103 408,81	0,00	57 595 528,81
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A 909

CHAPITRE 909 – Action économique **AP (1) = 105 461 000,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	--	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES D'EQUIPEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 651 096,57	15 983 127,97	15 211 754,24	62 470 773,99	1 918 663,60	97 235 416,37
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	1 651 096,57	15 983 127,97	15 211 754,24	62 470 773,99	1 918 663,60	97 235 416,37
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Dans le cadre d'une AP-CP (3)	0,00	1 651 096,57	15 026 000,00	15 211 754,24	62 470 773,99	1 918 663,60	96 278 288,40
- Hors AP-CP (3)	0,00	0,00	957 127,97	0,00	0,00	0,00	957 127,97
Dont op. pour compte de tiers	0,00	0,00	975 000,00	0,00	0,00	0,00	975 000,00

RECETTES AFFECTEES AUX EQUIPEMENTS

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	4 308 699,15	120 000,00	162 115,97	10 216 460,08	0,00	14 807 275,20
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	4 308 699,15	120 000,00	162 115,97	10 216 460,08	0,00	14 807 275,20
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes affectées	0,00	4 308 699,15	120 000,00	162 115,97	10 216 460,08	0,00	14 807 275,20
Financement par le tiers de l'op.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AP ou des modifications d'AP existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

(3) Y compris les opérations pour compte de tiers.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 921

CHAPITRE 921 – Taxes non affectées

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 922

CHAPITRE 922 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	35 650 000,00	0,00	34 830 000,00	0,00	34 830 000,00
10222	FCTVA	35 650 000,00	0,00	34 830 000,00	0,00	34 830 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Reversement de dotations (trop perçu).

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 923

CHAPITRE 923 – Dettes et autres opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	661 312 537,88	0,00	289 507 409,98	0,00	289 507 409,98
16318	Autres emprunts obligataires	0,00	0,00	3 550 000,00	0,00	3 550 000,00
1641	Emprunts en euros	169 886 239,72	0,00	161 737 165,49	0,00	161 737 165,49
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	11 308 071,34	0,00	7 160 349,91	0,00	7 160 349,91
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	480 118 226,82	0,00	117 059 894,58	0,00	117 059 894,58
	RECETTES	905 381 403,52	0,00	604 855 639,94	0,00	604 855 639,94
1641	Emprunts en euros	425 263 176,70	0,00	487 795 745,36	0,00	487 795 745,36
16449	Opérat° de tirage sur ligne trésorerie	480 118 226,82	0,00	117 059 894,58	0,00	117 059 894,58

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 925

CHAPITRE 925 – Opérations patrimoniales

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	17 200 000,00	4 000 000,00	0,00
204412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	11 200 000,00	0,00	0,00
217312	Bâtiments scolaires (mise à dispo)	3 500 000,00	1 500 000,00	0,00
2313	Constructions	1 000 000,00	1 000 000,00	0,00
2317	Immo. corporelles reçues mise à dispo.	1 500 000,00	1 500 000,00	0,00
	RECETTES (3)	17 200 000,00	4 000 000,00	0,00
2031	Frais d'études	500 000,00	500 000,00	0,00
2033	Frais d'insertion	500 000,00	500 000,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	5 000 000,00	3 000 000,00	0,00
458119	Rec Inssett St Quentin	0,00	0,00	0,00
458217	Dep UPJV labo recherche sante	6 500 000,00	0,00	0,00
458219	Rec Inssett St Quentin	4 700 000,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses du chapitre sont égales aux recettes.

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT – 92 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	A 926

CHAPITRE 926 – Transferts entre les sections

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES DE L'EXERCICE (3)	453 670 000,00	507 478 000,00	0,00
	Reprises sur autofinancement	449 670 000,00	504 478 000,00	0,00
13911	Sub. transf. cpte résultat. Etat, établist	3 000 000,00	3 000 000,00	0,00
13913	Sub. transf. cpte résultat. Départements	700 000,00	700 000,00	0,00
13914	Sub. transf. cpte résultat. Communes	700 000,00	700 000,00	0,00
13916	Sub. transf. cpte résultat. Autres EPL	10 000,00	100 000,00	0,00
139172	Sub. transf. cpte résultat. FEDER	7 000 000,00	7 500 000,00	0,00
139178	Autres fonds européens	4 000 000,00	5 500 000,00	0,00
13918	Autres subventions d'équipement	1 590 000,00	1 500 000,00	0,00
13932	Dotation régionale d'équipement scolaire	63 450 000,00	69 400 000,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements	369 220 000,00	416 078 000,00	0,00
	Charges transférées	4 000 000,00	3 000 000,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	4 000 000,00	3 000 000,00	0,00
	RECETTES DE L'EXERCICE (4)	441 940 000,00	497 000 000,00	0,00
	Amortissement des immobilisations	441 940 000,00	497 000 000,00	0,00
28031	Frais d'études	20 000,00	10 000,00	0,00
28033	Frais d'insertion	20 000,00	15 000,00	0,00
2804112	Subv. Etat : Bâtiments, installations	10 000 000,00	9 000 000,00	0,00
2804113	Subv. Etat : Projet infrastructure	1 000 000,00	800 000,00	0,00
2804121	Subv. Régions : Bien mobilier, matériel	10 000,00	7 000,00	0,00
2804122	Subv. Régions : Bâtiments, installations	700 000,00	700 000,00	0,00
2804131	Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel	400 000,00	350 000,00	0,00
2804132	Subv. Dpt : Bâtiments, installations	15 000 000,00	15 000 000,00	0,00
2804133	Subv. Dpt : Projet infrastructure	20 000,00	40 000,00	0,00
2804141	Subv. Cne : Bien mobilier, matériel	2 200 000,00	2 600 000,00	0,00
2804142	Subv. Cne : Bâtiments, installations	90 000 000,00	89 000 000,00	0,00
2804143	Subv. Cne : Projet infrastructure	40 000,00	41 000,00	0,00
2804151	Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel	900 000,00	1 100 000,00	0,00
2804152	Subv. Grpt : Bâtiments, installations	15 000 000,00	12 000 000,00	0,00
2804153	Subv. Grpt : Projet infrastructure	2 000 000,00	1 300 000,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2804161	Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel	3 000 000,00	2 200 000,00	0,00
2804162	Subv. SPIC : Bâtiments, installations	2 000 000,00	1 600 000,00	0,00
28041711	Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel	45 000 000,00	44 000 000,00	0,00
28041712	Subv. SNCF : Bâtiments, installations	35 000 000,00	33 000 000,00	0,00
28041713	Subv. SNCF : Projet infrastructure	1 500 000,00	1 200 000,00	0,00
28041721	Subv. RFF : Bien mobilier, matériel	5 000 000,00	5 400 000,00	0,00
28041722	Subv. RFF : Bâtiments, installations	10 000 000,00	11 000 000,00	0,00
28041723	Subv. RFF : Projet infrastructure	50 000,00	40 000,00	0,00
2804181	Autres org pub - Biens mob, mat, études	40 000 000,00	40 000 000,00	0,00
2804182	Autres org pub - Bâtiments et installat°	21 000 000,00	22 000 000,00	0,00
2804183	Autres org pub-Proj infrastruct int nat.	500 000,00	800 000,00	0,00
280421	Privé : Bien mobilier, matériel	35 000 000,00	44 000 000,00	0,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	15 000 000,00	16 000 000,00	0,00
280423	Privé : Projet infrastructure	6 000 000,00	7 000 000,00	0,00
280431	Subv.Scol : Bien mobilier, matériel	600 000,00	500 000,00	0,00
280432	Subv.Scol : Bâtiments, installations	5 000 000,00	5 000 000,00	0,00
2804412	Sub nat org pub - Bâtiments, installat°	700 000,00	1 400 000,00	0,00
28045	Subv. d'équipement versées aux tiers	6 000 000,00	45 000 000,00	0,00
28051	Concessions,droits similaires,brevets,..	2 500 000,00	4 000 000,00	0,00
2808	Autres immobilisations incorporelles	0,00	30 000,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 000,00	10 000,00	0,00
281311	Bâtiments administratifs	100 000,00	1 100 000,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	6 554 500,00	7 000 000,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	3 000 000,00	4 400 000,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	3 100 000,00	4 000 000,00	0,00
28132	Bâtiments privés	130 000,00	130 000,00	0,00
281351	Bâtiments publics	510 000,00	600 000,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 000,00	2 500,00	0,00
281571	Matériel ferroviaire	20 000,00	45 000,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	7 156 900,00	10 000 000,00	0,00
281578	Autre matériel technique	2 000 000,00	2 100 000,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	2 000,00	10 000,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	2 000,00	2 500,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	30 411 000,00	32 000 000,00	0,00
2817314	Bât. culturels et sportifs (m. à dispo)	2 000,00	2 000,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	500 000,00	500 000,00	0,00
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	90 000,00	60 000,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2817838	<i>Autre matériel informatique (m. à dispo)</i>	1 000,00	0,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	70 000,00	70 000,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	760 000,00	600 000,00	0,00
281831	<i>Matériel informatique scolaire</i>	8 595 000,00	9 000 000,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	2 000 000,00	2 800 000,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaires</i>	3 076 500,00	3 700 000,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	600 000,00	500 000,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	40 000,00	35 000,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	2 056 100,00	2 200 000,00	0,00
	Autres	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 946 en fonctionnement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 946 en fonctionnemen.t

III – VOTE DU BUDGET	III
A – SECTION D'INVESTISSEMENT	A.950
95 CHAPITRES DE PREVISIONS SANS REALISATION	A 951
	A 954

DEPENSES

950	
<i>Dépenses imprévues</i>	
Pour mémoire budget AP précédent	Vote de l'assemblée sur les AP
0,00	0,00

RECETTES

951	
<i>Virements de la section de fonctionnement</i>	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
331 331 847,13	268 168 763,63

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

RECETTES

954		
<i>Produits des cessions d'immobilisations</i>		
Pour mémoire budget précédent (1)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
2 586 000,00	1 733 000,00	0,00

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	2 256 396 261,60	0,00	1 611 756 167,68	2 338 379 942,93	0,00	1 539 420 239,84	798 959 703,09	2 338 379 942,93
930	Services généraux	229 006 685,20	0,00	6 742 728,00	221 531 166,56	0,00	6 729 329,00	214 801 837,56	221 531 166,56
931	Formation pro. et apprentissage	508 125 750,00	0,00	636 491 447,93	541 904 309,67	0,00	541 554 309,67	350 000,00	541 904 309,67
932	Enseignement	390 582 277,03	0,00	185 958 814,75	398 200 839,78	0,00	182 512 829,78	215 688 010,00	398 200 839,78
933	Culture, sports et loisirs	104 259 383,90	0,00	107 572 225,00	111 713 016,62	0,00	109 303 016,62	2 410 000,00	111 713 016,62
934	Santé et action sociale	3 723 243,97	0,00	3 806 000,00	3 993 688,76	0,00	3 993 688,76	0,00	3 993 688,76
935	Aménagement des territoires	30 221 102,35	0,00	33 482 062,00	32 483 300,44	0,00	32 483 300,44	0,00	32 483 300,44
936	Gestion des fonds européens	41 586 894,68	0,00	0,00	48 642 562,91	0,00	43 390 893,91	5 251 669,00	48 642 562,91
937	Environnement	9 533 817,36	0,00	10 900 000,00	9 030 000,20	0,00	9 030 000,20	0,00	9 030 000,20
938	Transports	841 077 854,30	0,00	511 653 001,00	870 962 473,19	0,00	511 038 048,19	359 924 425,00	870 962 473,19
939	Action économique	98 279 252,81	0,00	115 149 889,00	99 918 584,80	0,00	99 384 823,27	533 761,53	99 918 584,80
94	Services communs non ventilés	523 398 965,29	0,00		573 843 127,19	0,00		573 843 127,19	573 843 127,19
940	Impositions directes	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
941	Autres impôts et taxes	850 000,00	0,00		850 000,00	0,00		850 000,00	850 000,00
942	Dotations et participations	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
943	Opérations financières	75 030 760,29	0,00		69 814 922,19	0,00		69 814 922,19	69 814 922,19
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	1 778 205,00	0,00		1 778 205,00	0,00		1 778 205,00	1 778 205,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	3 800 000,00			4 400 000,00	0,00		4 400 000,00	4 400 000,00
946	Transferts entre les sections	441 940 000,00			497 000 000,00	0,00		497 000 000,00	497 000 000,00
947	Transferts dans section fonctionnement	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
95	Chapitre de prévision sans réalisation	331 331 847,13		0,00	268 168 763,63	0,00		268 168 763,63	268 168 763,63
952	Dépenses imprévues			0,00					
953	Virement à la section d'investissement	331 331 847,13			268 168 763,63	0,00		268 168 763,63	268 168 763,63
TOTAL des groupes fonctionnels		3 111 127 074,02	0,00	1 611 756 167,68	3 180 391 833,75	0,00	1 539 420 239,84	1 640 971 593,91	3 180 391 833,75

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)									0,00
TOTAL									3 180 391 833,75

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	B

Chap.	Libellés	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 I	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice (2) II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
93	Services ventilés	210 172 550,35	0,00	351 780 682,81	0,00	351 780 682,81
930	Services généraux	9 541 490,80	0,00	10 436 387,12	0,00	10 436 387,12
931	Formation pro. et apprentissage	73 053 880,80	0,00	212 235 111,20	0,00	212 235 111,20
932	Enseignement	14 370 733,60	0,00	17 382 390,97	0,00	17 382 390,97
933	Culture, sports et loisirs	495 261,00	0,00	536 491,64	0,00	536 491,64
934	Santé et action sociale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
935	Aménagement des territoires	207 000,00	0,00	179 000,00	0,00	179 000,00
936	Gestion des fonds européens	41 586 894,68	0,00	48 642 562,91	0,00	48 642 562,91
937	Environnement	564 507,00	0,00	432 500,00	0,00	432 500,00
938	Transports	69 557 185,00	0,00	60 479 670,00	0,00	60 479 670,00
939	Action économique	795 597,47	0,00	1 456 568,97	0,00	1 456 568,97
94	Services communs non ventilés	2 900 954 523,67	0,00	2 828 611 150,94	0,00	2 828 611 150,94
940	Impositions directes	849 363 388,00	0,00	878 162 474,91	0,00	878 162 474,91
941	Autres impôts et taxes	1 388 115 236,00	0,00	1 233 122 081,32	0,00	1 233 122 081,32
942	Dotations et participations	203 039 153,00	0,00	203 082 965,00	0,00	203 082 965,00
943	Opérations financières	2 766 746,67	0,00	3 765 629,71	0,00	3 765 629,71
944	Frais de fonctionnements groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
945	Provisions et autres opérations mixtes	4 000 000,00	0,00	3 000 000,00	0,00	3 000 000,00
946	<i>Transferts entre les sections</i>	<i>453 670 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>507 478 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>507 478 000,00</i>
947	<i>Transferts dans section fonctionnement</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
TOTAL des groupes fonctionnels		3 111 127 074,02	0,00	3 180 391 833,75	0,00	3 180 391 833,75

002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE (3)	0,00
---	-------------

TOTAL	3 180 391 833,75
--------------	-------------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération hors RAR.

(3) Le résultat est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux AE (1) = 6 742 728,00

	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
	20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environt		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
	201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	163 225 190,00	41 567 720,56	9 565 500,00	2 527 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 739 148,00	0,00	2 906 408,00	0,00	221 531 166,56
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	163 225 190,00	41 567 720,56	9 565 500,00	2 527 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 739 148,00	0,00	2 906 408,00	0,00	221 531 166,56
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP		2 555 273,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 402 148,00	0,00	2 771 908,00	0,00	6 729 329,00
Hors AE-CP	163 225 190,00	39 012 447,56	9 565 500,00	2 527 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	337 000,00	0,00	134 500,00	0,00	214 801 837,56

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	2 450 000,00	3 118 619,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 099 768,00	0,00	618 000,00	150 000,00	10 436 387,12
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	2 450 000,00	3 118 619,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 099 768,00	0,00	618 000,00	150 000,00	10 436 387,12
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits de la présente délibération hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage AE (1) = 636 491 447,93

	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	64 477 717,02	32 672 000,00	129 440 000,00	1 577 000,00	110 500 000,00	19 433 282,98	60 068 509,67	123 735 800,00	541 904 309,67
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	64 477 717,02	32 672 000,00	129 440 000,00	1 577 000,00	110 500 000,00	19 433 282,98	60 068 509,67	123 735 800,00	541 904 309,67
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	64 477 717,02	32 672 000,00	129 140 000,00	1 577 000,00	110 500 000,00	19 433 282,98	60 018 509,67	123 735 800,00	541 554 309,67
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	350 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	162 660 000,00	27 375 111,20	900 000,00	0,00	0,00	0,00	18 800 000,00	2 500 000,00	212 235 111,20
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	162 660 000,00	27 375 111,20	900 000,00	0,00	0,00	0,00	18 800 000,00	2 500 000,00	212 235 111,20
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 932

CHAPITRE 932 – Enseignement AE (1) = 185 958 814,75

	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
			21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	321 121 566,73	45 000 000,00	75 180,00	11 270 000,00	0,00	20 734 093,05	398 200 839,78
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	321 121 566,73	45 000 000,00	75 180,00	11 270 000,00	0,00	20 734 093,05	398 200 839,78
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	105 477 236,73	45 000 000,00	31 500,00	11 270 000,00	0,00	20 734 093,05	182 512 829,78
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	215 644 330,00	0,00	43 680,00	0,00	0,00	0,00	215 688 010,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	15 290 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	92 390,97	17 382 390,97
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	15 290 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	92 390,97	17 382 390,97
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 933

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs **AE (1) = 107 572 225,00**

	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	6 390 263,30	71 466 074,73	16 486 719,60	17 335 361,00	34 597,99	0,00	111 713 016,62
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	6 390 263,30	71 466 074,73	16 486 719,60	17 335 361,00	34 597,99	0,00	111 713 016,62
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	6 390 263,30	70 926 074,73	16 486 719,60	15 485 361,00	14 597,99	0,00	109 303 016,62
Hors AE-CP	0,00	0,00	540 000,00	0,00	1 850 000,00	20 000,00	0,00	2 410 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	130 000,00	0,00	346 491,64	60 000,00	0,00	536 491,64
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	130 000,00	0,00	346 491,64	60 000,00	0,00	536 491,64
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 934
Détail par articles	

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale **AE (1) = 3 806 000,00**

	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	------------	---------------------	---------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	3 993 688,76	0,00	0,00	3 993 688,76
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	3 993 688,76	0,00	0,00	3 993 688,76
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	3 993 688,76	0,00	0,00	3 993 688,76
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 935

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires **AE (1) = 33 482 062,00**

	0	1	2	3	4	5	6	7	8	TOTAL DU CHAPITRE
	Services communs	Politique de la ville	Agglomérations et villes moyennes	Espace rural, autres espaces de développ	Habitat - (Logement)	Actions en faveur du littoral	Technologies informat ^e et communicat ^e	Sécurité	Autres actions	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	1 340 000,00	4 286 000,01	0,00	8 800 000,00	0,00	789 000,00	6 330 652,03	0,00	10 937 648,40	32 483 300,44
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	1 340 000,00	4 286 000,01	0,00	8 800 000,00	0,00	789 000,00	6 330 652,03	0,00	10 937 648,40	32 483 300,44
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	1 340 000,00	4 286 000,01	0,00	8 800 000,00	0,00	789 000,00	6 330 652,03	0,00	10 937 648,40	32 483 300,44
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00	0,00	0,00	179 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00	0,00	0,00	179 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens **AE (1) = 0,00**

	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
			30 FEADER	31 FEAMP	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	8 097 099,68	35 293 794,23	4 470 091,00	781 578,00	48 642 562,91
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	8 097 099,68	35 293 794,23	4 470 091,00	781 578,00	48 642 562,91
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	8 097 099,68	35 293 794,23	0,00	0,00	43 390 893,91
Hors AE-CP	0,00	0,00	4 470 091,00	781 578,00	5 251 669,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	8 097 099,68	35 293 794,23	4 470 091,00	781 578,00	48 642 562,91
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	8 097 099,68	35 293 794,23	4 470 091,00	781 578,00	48 642 562,91
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 937
Détail par articles	

CHAPITRE 937 – Environnement **AE (1) = 10 900 000,00**

	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnement infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
--	--------------------------	-------------------------------	---	-------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--	---------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	5 715 776,89	0,00	0,00	268 004,93	300 000,00	2 452 528,38	250 000,00	43 690,00	9 030 000,20
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	5 715 776,89	0,00	0,00	268 004,93	300 000,00	2 452 528,38	250 000,00	43 690,00	9 030 000,20
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	5 715 776,89	0,00	0,00	268 004,93	300 000,00	2 452 528,38	250 000,00	43 690,00	9 030 000,20
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	97 500,00	0,00	17 500,00	0,00	317 500,00	0,00	0,00	0,00	432 500,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	97 500,00	0,00	17 500,00	0,00	317 500,00	0,00	0,00	0,00	432 500,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	B 938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports AE (1) = 511 653 001,00

	0	1						
	Services communs	Transports en commun de voyageurs						
	10	11	12	13	14	15	18	
	Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	5 895 716,00	0,00	492 013 369,00	0,00	93 939 451,00	31 947 439,00	231 939 188,00	4 568 000,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	5 895 716,00	0,00	492 013 369,00	0,00	93 939 451,00	31 947 439,00	231 939 188,00	4 568 000,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	966 916,00	0,00	491 701 369,00	0,00	5 380 400,00	0,00	2 289 053,00	450 000,00
Hors AE-CP	4 928 800,00	0,00	312 000,00	0,00	88 559 051,00	31 947 439,00	229 650 135,00	4 118 000,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	165 546,00	0,00	18 000 000,00	0,00	1 064 345,00	415 000,00	38 661 839,00	1 369 840,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	165 546,00	0,00	18 000 000,00	0,00	1 064 345,00	415 000,00	38 661 839,00	1 369 840,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

	2 Routes et voiries						7 Sécurité
	21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 938

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
	81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	380 401,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	8 728 760,19	840 149,00	870 962 473,19
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	380 401,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	8 728 760,19	840 149,00	870 962 473,19
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	380 401,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	8 319 760,19	840 149,00	511 038 048,19
Hors AE-CP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	409 000,00	0,00	359 924 425,00

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 100,00	3 000,00	60 479 670,00
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 100,00	3 000,00	60 479 670,00
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	B 939

CHAPITRE 939 – Action économique **AE (1) = 115 149 889,00**

	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
--	-----------------------	--	------------------------------	--	--	------------------------------	-------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	200 000,00	16 783 761,53	11 871 688,05	60 827 840,58	10 235 294,64	99 918 584,80
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	200 000,00	16 783 761,53	11 871 688,05	60 827 840,58	10 235 294,64	99 918 584,80
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dans le cadre d'une AE-CP	0,00	200 000,00	16 250 000,00	11 871 688,05	60 827 840,58	10 235 294,64	99 384 823,27
Hors AE-CP	0,00	0,00	533 761,53	0,00	0,00	0,00	533 761,53

RECETTES AFFECTEES AU FONCTIONNEMENT

Total (RAR N-1 + Vote)	0,00	1 116 181,95	0,00	4 104,19	336 282,83	0,00	1 456 568,97
Restes à réaliser N-1	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Propositions du président	0,00	1 116 181,95	0,00	4 104,19	336 282,83	0,00	1 456 568,97
Vote de l'assemblée (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des nouvelles AE ou des modifications d'AE existantes.

(2) Crédits du BP hors RAR.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 940

CHAPITRE 940 – Impositions directes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	849 363 388,00	0,00	878 162 474,91	0,00	878 162 474,91
73112	Cotisation sur la VAE	635 495 406,00	0,00	663 822 394,00	0,00	663 822 394,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseau	60 523 479,00	0,00	59 659 795,91	0,00	59 659 795,91
73121	FNGIR	119 627 977,00	0,00	119 627 977,00	0,00	119 627 977,00
73122	Fonds péréquat° ress. perçues par région	33 716 526,00	0,00	35 052 308,00	0,00	35 052 308,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 941

CHAPITRE 941 – Autres impôts et taxes

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	850 000,00	0,00	850 000,00	0,00	850 000,00
73981	Reversements obligatoires de fiscalité	850 000,00	0,00	850 000,00	0,00	850 000,00
	RECETTES	1 388 115 236,00	0,00	1 233 122 081,32	0,00	1 233 122 081,32
7321	TICPE 1ere part - modulation LRL	393 893 168,00	0,00	393 095 691,00	0,00	393 095 691,00
7322	TICPE 2e part - modulation Grenelle	53 680 000,00	0,00	52 069 600,00	0,00	52 069 600,00
733	Fraction de TVA	450 847 367,00	0,00	470 250 000,00	0,00	470 250 000,00
7344	Taxe/certif. immatriculation véhicules	188 324 782,00	0,00	183 643 030,00	0,00	183 643 030,00
73821	Taxe d'apprentissage	137 612 256,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73822	TICPE-Ressource régionale apprentissage	14 485 068,00	0,00	2 820 443,00	0,00	2 820 443,00
73841	Frais de gestion	88 623 206,00	0,00	92 095 778,32	0,00	92 095 778,32
73842	TICPE FPA	39 147 539,00	0,00	39 147 539,00	0,00	39 147 539,00
7385	TICPE Primes employeurs apprentis	21 501 850,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 942

CHAPITRE 942 – Dotations et participations

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	203 039 153,00	0,00	203 082 965,00	0,00	203 082 965,00
744	FCTVA	356 500,00	0,00	348 300,00	0,00	348 300,00
7461	DGD	91 502 951,00	0,00	91 502 855,00	0,00	91 502 855,00
74718	Autres participations Etat	0,00	0,00	1 304 855,00	0,00	1 304 855,00
74832	D.C.R.T.P.	98 276 665,00	0,00	99 350 000,00	0,00	99 350 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	200 000,00	0,00	290 000,00	0,00	290 000,00
74835	D.T.C. exonération fiscalité directe	12 703 037,00	0,00	10 286 955,00	0,00	10 286 955,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES	B 943
Détail par articles	

CHAPITRE 943 – Opérations financières

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES (3)	75 030 760,29	0,00	69 814 922,19	0,00	69 814 922,19
627	Services bancaires et assimilés	1 500 000,00	0,00	750 000,00	0,00	750 000,00
6288	Autres services extérieurs	80 000,00	0,00	80 000,00	0,00	80 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
6542	Créances éteintes	5 709 519,14	0,00	2 970 000,00	0,00	2 970 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	55 619 871,59	0,00	54 987 107,47	0,00	54 987 107,47
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	3 438 000,37	0,00	3 498 350,62	0,00	3 498 350,62
6618	Intérêts des autres dettes	250 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6688	Autres	6 183 369,19	0,00	6 279 464,10	0,00	6 279 464,10
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	250 000,00	0,00	250 000,00	0,00	250 000,00
	RECETTES (4)	2 766 746,67	0,00	3 765 629,71	0,00	3 765 629,71
7688	Autres	2 766 746,67	0,00	3 765 629,71	0,00	3 765 629,71

Pour information : détail du calcul des ICNE

Compte D66112 (3)	Montant des ICNE de l'exercice	10 592 419,31
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	10 592 419,31
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00
Compte R7622 (4)	Montant des ICNE de l'exercice	0,00
	Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
	= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(4) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 944

CHAPITRE 944 – Frais de fonctionnements des groupes d'élus

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée	TOTAL RAR N-1 + Vote
	DEPENSES	1 778 205,00	0,00	1 778 205,00	0,00	1 778 205,00
65861	Frais de personnel	1 574 205,00	0,00	1 574 205,00	0,00	1 574 205,00
65862	Matériel, équipement et fournitures	204 000,00	0,00	204 000,00	0,00	204 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 945

CHAPITRE 945 – Provisions et autres opérations mixtes (opérations semi-budgétaires)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES	3 800 000,00	4 400 000,00	0,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	566 966,76	460 000,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	3 233 033,24	3 940 000,00	0,00
	RECETTES	4 000 000,00	3 000 000,00	0,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00	1 110 000,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	4 000 000,00	1 890 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 946

CHAPITRE 946 – Transferts entre les sections
(A l'exclusion du virement à la section d'investissement)

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	441 940 000,00	497 000 000,00	0,00
	<i>Dot. aux amortissements et provisions</i>	441 940 000,00	497 000 000,00	0,00
6811	<i>Dot. amort. Immos incorporelles</i>	441 940 000,00	497 000 000,00	0,00
	<i>Autres</i>	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (4)	453 670 000,00	507 478 000,00	0,00
	<i>Reprises sur autofinancement</i>	449 670 000,00	504 478 000,00	0,00
7768	<i>Neutralisation des amortissements</i>	369 220 000,00	416 078 000,00	0,00
777	<i>Quote-part subv invest transf cpte résul</i>	80 450 000,00	88 400 000,00	0,00
	Transfert de charges	4 000 000,00	3 000 000,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>	4 000 000,00	3 000 000,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Egales aux recettes du chapitre 926 en investissement.

(4) Egales aux dépenses du chapitre 926 en investissement.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT – 94 OPERATIONS NON VENTILEES Détail par articles	B 947

CHAPITRE 947 – Transferts à l'intérieur de la section de fonctionnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée
	DEPENSES (3)	0,00	0,00	0,00
	RECETTES (3)	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

(3) Les dépenses sont égales aux recettes du chapitre.

III – VOTE DU BUDGET	III
B – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B 952
95 CHAPITRES DE PREVISION SANS REALISATIONS	B 953

DEPENSES

952	
<i>Dépenses imprévues</i>	
Pour mémoire budget AE précédent	Vote de l'assemblée sur les AE
0,00	0,00

DEPENSES

953	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	
Pour mémoire budget précédent (1)	Vote de l'assemblée
331 331 847,13	268 168 763,63

(1) Le contenu de la colonne Pour mémoire budget précédent est défini dans l'état I-B.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/900
Détail par articles	

CHAPITRE 900 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Actions relevant de la subvent ⁿ globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		0,00	12 909 820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	831 520,00	0,00	13 741 340,00	
203	Frais études, recherche, dev. et insertion	0,00	200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200 000,00	
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	831 520,00	0,00	831 520,00	
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	4 300 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 300 460,00	
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	392 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	392 000,00	
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	3 625 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 625 000,00	
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	4 352 360,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 352 360,00	
274	Prêts	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00	
RECETTES		0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	370 000,00	
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00	
274	Prêts	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/901
Détail par articles	

CHAPITRE 901 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle					2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE	
			11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires				16 Autres
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	26 288 797,03	1 600 000,00	30 888 797,03
203	Frais études, recherche, dev. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00	10 715 430,23	1 600 000,00	15 315 430,23
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 383 595,04	0,00	4 383 595,04
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	579 620,00	0,00	579 620,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 610 151,76	0,00	10 610 151,76
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 000 000,00	0,00	25 000 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/902
Détail par articles	

CHAPITRE 902 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	156 503 969,55	9 987 210,66	7 924 000,00	17 750 000,00	0,00	700 000,00	192 865 180,21
168	Autres emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	13 674 668,84	0,00	30 000,00	722 000,00	0,00	0,00	14 426 668,84
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	512 221,00	9 987 210,66	230 000,00	17 028 000,00	0,00	0,00	27 757 431,66
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	8 723 270,33	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 723 270,33
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	28 429 034,53	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	28 429 034,53
217	Immo. corporelles reçues mises à dispo.	0,00	0,00	0,00	75 506 214,02	0,00	7 634 000,00	0,00	0,00	0,00	83 140 214,02
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	15 473 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	16 173 500,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	13 257 060,83	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	13 287 060,83
236	Avances aux EPLE sur immos régionales	0,00	0,00	0,00	573 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	573 000,00
238	Avances commandes immo corporelles	0,00	0,00	0,00	295 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	295 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	40 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	94 395 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	94 395 885,00
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	800 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 000,00
133	Fonds affectés à l'équipement amort.	0,00	0,00	0,00	93 565 885,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	93 565 885,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/903
Détail par articles	

CHAPITRE 903 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	484 537,53	19 768 375,32	17 779 552,60	22 947 065,77	50 000,00	0,00	61 029 531,22
204	Subventions d'équipement versées	0,00	454 537,53	16 034 875,32	10 723 874,60	20 914 761,66	0,00	0,00	48 128 049,11
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	1 899 740,91	0,00	0,00	1 899 740,91
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	30 000,00	3 733 500,00	1 600 000,00	132 563,20	0,00	0,00	5 496 063,20
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	5 455 678,00	0,00	0,00	0,00	5 455 678,00
RECETTES		0,00	0,00	1 190 002,00	2 000 000,00	450 000,00	0,00	0,00	3 640 002,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	1 190 002,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190 002,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	450 000,00	0,00	0,00	2 450 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/904

CHAPITRE 904 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 083 000,00	0,00	0,00	1 083 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 083 000,00	0,00	0,00	1 083 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/905

CHAPITRE 905 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		7 560 000,00	13 800 400,00	22 384 999,99	23 415 000,00	6 982 308,65	1 511 877,00	6 211 519,00	0,00	0,00	81 866 104,64
204	Subventions d'équipement versées	7 560 000,00	13 800 400,00	22 384 999,99	23 415 000,00	6 982 308,65	1 511 877,00	5 911 519,00	0,00	0,00	81 566 104,64
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	300 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/906

CHAPITRE 906 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		0,00	120 937 439,13	34 555 863,00	2 746 025,00	158 239 327,13
204	Subventions d'équipement versées	0,00	120 937 439,13	34 555 863,00	2 746 025,00	158 239 327,13
RECETTES		0,00	120 937 439,13	34 555 863,00	2 746 025,00	158 239 327,13
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	41 748 488,39	9 000 000,00	0,00	50 748 488,39
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	79 188 950,74	25 555 863,00	2 746 025,00	107 490 838,74

(1) Détailler les comptes à trois chiffres

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/907
Détail par articles	

CHAPITRE 907 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	4 589 194,86	0,00	0,00	498 000,47	600 000,00	1 901 270,41	1 029 141,06	318 048,55	8 935 655,35
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	4 589 194,86	0,00	0,00	498 000,47	600 000,00	1 901 270,41	1 029 141,06	318 048,55	8 935 655,35
RECETTES		0,00	137 500,00	112 500,00	12 500,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	432 500,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	137 500,00	112 500,00	12 500,00	0,00	170 000,00	0,00	0,00	0,00	432 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10 Services communs	11 Transport ferroviaire régional de voyage	12 Gares et autres infrastructures ferrov.	13 Transports scolaires	14 Transports interurbains	15 Transports mixtes	18 Autres transports en commun
			DEPENSES	4 500,00	0,00	129 925 707,00	67 230 494,00	158 000,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	129 925 707,00	67 230 494,00	0,00	0,00	0,00	5 273 905,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 650 000,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 000,00	0,00	52 300 000,00	0,00	0,00	0,00	1 009 120,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 120,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	52 300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/908

CHAPITRE 908 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21	22	23	24	25	28	
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons	
DEPENSES		3 921 316,00	0,00	274 182,00	0,00	0,00	2 628 286,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	3 921 316,00	0,00	274 182,00	0,00	0,00	2 628 286,00	0,00
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES	A/908
Détail par articles	

CHAPITRE 908 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		0,00	0,00	34 015 778,00	0,00	1 410 332,00	70 705 659,78	0,00	318 198 159,78
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 822 906,97	0,00	1 822 906,97
203	Frais études, recherche, dév. et insertion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	142 000,00	0,00	142 000,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	34 015 778,00	0,00	1 410 332,00	50 676 627,35	0,00	295 356 627,35
205	Licences, logiciels, droits similaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 917 582,69	0,00	13 917 582,69
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 794 241,77	0,00	1 794 241,77
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	333 801,00	0,00	2 985 801,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 018 500,00	0,00	2 018 500,00
266	Autres formes de participation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
RECETTES		0,00	0,00	2 181 000,00	0,00	0,00	2 103 408,81	0,00	57 595 528,81
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	25 000,00	0,00	0,00	2 103 408,81	0,00	2 128 408,81
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 009 120,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	1 167 087,56	0,00	0,00	0,00	0,00	53 467 087,56
274	Prêts	0,00	0,00	988 912,44	0,00	0,00	0,00	0,00	990 912,44

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION D'INVESTISSEMENT – 90 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/909

CHAPITRE 909 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	1 651 096,57	15 983 127,97	15 211 754,24	62 470 773,99	1 918 663,60	97 235 416,37
204	Subventions d'équipement versées	0,00	1 007 514,40	15 008 127,97	15 151 754,24	48 250 773,99	1 918 663,60	81 336 834,20
213	Constructions	0,00	43 582,17	0,00	0,00	0,00	0,00	43 582,17
261	Titres de participation	0,00	600 000,00	0,00	0,00	2 300 000,00	0,00	2 900 000,00
274	Prêts	0,00	0,00	0,00	60 000,00	11 920 000,00	0,00	11 980 000,00
458	Opérations sous mandat	0,00	0,00	975 000,00	0,00	0,00	0,00	975 000,00
RECETTES		0,00	4 308 699,15	120 000,00	162 115,97	10 216 460,08	0,00	14 807 275,20
131	Subv inv rattachées aux actifs amort	0,00	0,00	0,00	0,00	4 150 000,00	0,00	4 150 000,00
274	Prêts	0,00	4 308 699,15	120 000,00	162 115,97	6 066 460,08	0,00	10 657 275,20

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/930
Détail par articles	

CHAPITRE 930 – Services généraux

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
DEPENSES		163 225 190,00	41 567 720,56	9 565 500,00	2 527 200,00	0,00	0,00	0,00	1 739 148,00	0,00	2 906 408,00	0,00	221 531 166,56	
606	Achats non stockés de matières	0,00	3 536 200,00	25 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 618,00	0,00	0,00	0,00	3 562 818,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	4 463 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 463 000,00	
613	Locations	0,00	2 849 971,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 189,00	0,00	0,00	0,00	2 866 160,00	
614	Charges locatives et de copropriété	0,00	1 252 375,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 252 375,00	
615	Entretien et réparations	0,00	3 129 833,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 129 833,00	
616	Primes d'assurances	0,00	453 760,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	453 760,00	
617	Etudes et recherches	0,00	1 169 737,90	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	180 900,00	0,00	15 000,00	0,00	1 365 637,90	
618	Divers	0,00	1 200 300,00	230 000,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 444 300,00	
621	Personnel extérieur au service	44 000,00	70 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	144 000,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	2 058 520,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 058 520,00	
623	Publicité, publicat*, relations publique	0,00	7 698 078,06	360 000,00	82 000,00	0,00	0,00	0,00	44 840,00	0,00	238 250,00	0,00	8 423 168,06	

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	1 134 112,60	69 500,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	2 040,00	0,00	72 250,00	0,00	1 279 902,60	
625	Déplacements et missions	0,00	670 800,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	670 800,00	
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	1 084 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 556,00	0,00	0,00	0,00	1 091 556,00	
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
628	Divers	0,00	4 674 510,00	230 000,00	67 200,00	0,00	0,00	0,00	430,00	0,00	0,00	0,00	4 972 140,00	
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	866 580,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	866 580,00	
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	432 123,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	432 123,00	
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	90 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 000,00	
641	Rémunérations du personnel	120 519 170,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 519 170,00	
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	41 252 910,00	2 286 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 539 810,00	
647	Autres charges sociales	525 030,00	660 000,00	28 099,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 213 129,95	
648	Autres charges de personnel	0,00	590 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	590 000,00	
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
652	Indemnités de présence	0,00	0,00	0,00	2 352 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 352 000,00	

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Administration générale					3 Sécurité	4 Actions interrégionales, européennes					TOTAL DU CHAPITRE	
		20 Administration générale collectivité		21 Conseil Régional	22 Conseil Economique et Social Régional	23 Conseil culture, éducation et environnement		28 Autres organismes	41 Actions interrégionales	42 Actions européennes	43 Action relevant de la subvention globale	44 Aide publique au développement		48 Autres actions internationales
		201 Personnel non ventilé	202 Autres moyens généraux											
653	Indemnités, frais et format° élus	0,00	0,00	8 616 900,05	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 616 900,05
656	Participations	0,00	1 100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	152 539,66	0,00	0,00	0,00	1 252 539,66
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	870 500,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 309 035,34	0,00	2 520 908,00	0,00	4 710 443,34
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	93 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	153 000,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
674	S u b v . fonctionnement exceptionnelles	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
RECETTES		2 450 000,00	3 118 619,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 099 768,00	0,00	618 000,00	150 000,00	10 436 387,12
641	Rémunérations du personnel	1 200 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 200 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	750 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	750 000,00
706	Prestations de services	0,00	253 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	253 000,00
707	Ventes de marchandises	0,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	500 000,00	280 497,12	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 099 768,00	0,00	618 000,00	150 000,00	5 648 265,12
752	Revenus des immeubles	0,00	1 873 122,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 873 122,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	710 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	710 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/931
Détail par articles	

CHAPITRE 931 – Formation professionnelle et apprentissage

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Formation professionnelle						2 Apprentissage	3 Formation sanitaire et sociale	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Insertion sociale et professionnelle	12 Formation professionnalisante personnes	13 Formation certifiante des personnes	14 Formation des actifs occupés	15 Rémunération des stagiaires	16 Autres			
DEPENSES		0,00	64 477 717,02	32 672 000,00	129 440 000,00	1 577 000,00	110 500 000,00	19 433 282,98	60 068 509,67	123 735 800,00	541 904 309,67
611	Contrats de prestations de services	0,00	2 920 000,00	15 677 000,00	128 150 000,00	1 400 000,00	2 800 000,00	1 680 000,00	0,00	0,00	152 627 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	50 000,00	0,00	68 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	32 298 273,74	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 298 273,74
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	900 000,00	0,00	0,00	1 200 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	118 500,00	0,00	118 500,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	4 530 000,00	0,00	0,00	107 700 000,00	0,00	15 772 000,00	31 915 000,00	159 917 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	25 475 221,38	70 464 300,00	95 939 521,38
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	2 000 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	29 259 443,28	12 365 000,00	990 000,00	177 000,00	0,00	14 335 282,98	18 652 788,29	21 356 500,00	97 136 014,55
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
RECETTES		0,00	162 660 000,00	27 375 111,20	900 000,00	0,00	0,00	0,00	18 800 000,00	2 500 000,00	212 235 111,20
745	Dotat° apprentissage et formation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 800 000,00	0,00	3 800 000,00
747	Participations	0,00	162 660 000,00	27 375 111,20	900 000,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	205 935 111,20
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500 000,00	2 500 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/932
Détail par articles	

CHAPITRE 932 – Enseignement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	321 121 566,73	45 000 000,00	75 180,00	11 270 000,00	0,00	20 734 093,05	398 200 839,78
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	4 873 806,51	0,00	0,00	0,00	0,00	2 287 666,72	7 161 473,23
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	1 310 425,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 310 425,56
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	927 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	927 000,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	6 742 500,00	0,00	31 500,00	0,00	0,00	59 000,00	6 833 000,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	572 920,00	0,00	43 680,00	0,00	0,00	0,00	616 600,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 400,00	19 400,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	300 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300 000,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	252 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	252 000,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	85 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	911 200,00	996 200,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	101 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 500,00
626	Frais postaux et frais télécommunicat°	0,00	0,00	0,00	1 763 681,95	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 763 681,95
628	Divers	0,00	0,00	0,00	1 207 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 660,00	1 267 660,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	1 277 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 277 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	5 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 200,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	145 621 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	145 621 500,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	60 137 310,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 137 310,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Enseignement du premier degré	2 Enseignement du second degré				3 Enseignement supérieur	7 Sécurité	8 Autres services périscolaires et annexes	TOTAL DU CHAPITRE
				21 Collèges	22 Lycées publics	23 Lycées privés	24 Participations à des cités mixtes				
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	3 455 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 455 300,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 960 000,00	0,00	13 520 000,00	18 480 000,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	84 038 449,50	45 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	129 038 449,50
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	7 833 273,21	0,00	0,00	6 310 000,00	0,00	3 885 166,33	18 028 439,54
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	448 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	448 700,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	15 290 000,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	92 390,97	17 382 390,97
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 000 000,00	0,00	0,00	74 390,97	2 074 390,97
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	150 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	150 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/933
Détail par articles	

CHAPITRE 933 – Culture, sports et loisirs

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Culture			2 Sports	3 Loisirs	7 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
			11 Enseignement artistique	12 Activités culturelles et artistiques	13 Patrimoine (bibliothèques, musées, ...)				
DEPENSES		0,00	6 390 263,30	71 466 074,73	16 486 719,60	17 335 361,00	34 597,99	0,00	111 713 016,62
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	280 513,00	0,00	0,00	0,00	0,00	280 513,00
613	Locations	0,00	0,00	3 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	53 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	232 487,00	0,00	0,00	20 000,00	0,00	252 487,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	17 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	135 000,00	0,00	1 850 000,00	0,00	0,00	1 985 000,00
628	Divers	0,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	81 000,00	0,00	500 000,00	0,00	0,00	581 000,00
656	Participations	0,00	524 000,00	3 017 000,00	13 193 840,00	2 114 385,00	0,00	0,00	18 849 225,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	5 866 263,30	67 680 074,73	3 292 879,60	12 820 976,00	14 597,99	0,00	89 674 791,62
678	Autres charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	130 000,00	0,00	346 491,64	60 000,00	0,00	536 491,64
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	60 000,00	0,00	60 000,00
747	Participations	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	346 491,64	0,00	0,00	346 491,64
778	Autres produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/934

CHAPITRE 934 – Santé et action sociale

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Santé	2 Action sociale	7 Sécurité alimentaire	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	3 993 688,76	0,00	0,00	3 993 688,76
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	37 500,00	0,00	0,00	37 500,00
651	Aides à la personne	0,00	39 031,50	0,00	0,00	39 031,50
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	3 917 157,26	0,00	0,00	3 917 157,26
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/935
Détail par articles	

CHAPITRE 935 – Aménagement des territoires

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Politique de la ville	2 Agglomérations et villes moyennes	3 Espace rural, autres espaces de dévelopt	4 Habitat - (Logement)	5 Actions en faveur du littoral	6 Technologies informat° et communicat°	7 Sécurité	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		1 340 000,00	4 286 000,01	0,00	8 800 000,00	0,00	789 000,00	6 330 652,03	0,00	10 937 648,40	32 483 300,44
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 688 229,90	0,00	0,00	3 688 229,90
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	23 419,62	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 419,62
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	748 785,77	0,00	0,00	7 500,00	0,00	0,00	756 285,77
656	Participations	0,00	200 000,00	0,00	7 255 094,00	0,00	0,00	480 400,00	0,00	0,00	7 935 494,00
657	Subventions de fonctionnement versées	1 340 000,00	4 086 000,01	0,00	772 700,61	0,00	789 000,00	2 154 522,13	0,00	10 937 648,40	20 079 871,15
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00	0,00	0,00	179 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	179 000,00	0,00	0,00	179 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/936

CHAPITRE 936 – Gestion des fonds européens

Article / compte par nature (1)	Libellé	1 FSE	2 FEDER	3 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				30 FEADER	31 FEAMP	
DEPENSES		8 097 099,68	35 293 794,23	4 470 091,00	781 578,00	48 642 562,91
657	Subventions de fonctionnement versées	8 097 099,68	35 293 794,23	4 470 091,00	781 578,00	48 642 562,91
RECETTES		8 097 099,68	35 293 794,23	4 470 091,00	781 578,00	48 642 562,91
747	Participations	8 097 099,68	35 293 794,23	4 470 091,00	781 578,00	48 642 562,91

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES Détail par articles	A/937

CHAPITRE 937 – Environnement

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Actions transversales	2 Actions en matière des déchets	3 Politique de l'air	4 Politique de l'eau	5 Politique de l'énergie	6 Patrimoine naturel	7 Environnem infrastructures transport	8 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	5 715 776,89	0,00	0,00	268 004,93	300 000,00	2 452 528,38	250 000,00	43 690,00	9 030 000,20
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	8 731,30	0,00	0,00	0,00	0,00	8 731,30
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
628	Divers	0,00	100 488,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 840,63	0,00	119 328,63
656	Participations	0,00	100 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	5 465 288,89	0,00	0,00	259 273,63	300 000,00	2 452 528,38	231 159,37	43 690,00	8 751 940,27
RECETTES		0,00	97 500,00	0,00	17 500,00	0,00	317 500,00	0,00	0,00	0,00	432 500,00
747	Participations	0,00	97 500,00	0,00	17 500,00	0,00	317 500,00	0,00	0,00	0,00	432 500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10	11	12	13	14	15	18
			Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun
DEPENSES		5 895 716,00	0,00	492 013 369,00	0,00	93 939 451,00	31 947 439,00	231 939 188,00	4 568 000,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	87 550,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	43 400,00	0,00	335 000,00	0,00
617	Etudes et recherches	1 006 916,00	0,00	0,00	0,00	78 000,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	447 759,00	0,00	0,00	0,00	250 000,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	630 810,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	565 610,00	0,00	88 559 051,00	31 947 439,00	155 050 031,00	4 118 000,00
625	Déplacements et missions	15 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	3 536 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 275 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	491 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	5 259 000,00	0,00	0,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restitut° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 575 797,00	0,00
RECETTES		165 546,00	0,00	18 000 000,00	0,00	1 064 345,00	415 000,00	38 661 839,00	1 369 840,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Transports en commun de voyageurs						
			10	11	12	13	14	15	18
			Services communs	Transport ferroviaire régional de voyage	Gares et autres infrastructures ferrov.	Transports scolaires	Transports interurbains	Transports mixtes	Autres transports en commun
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 366 558,00	0,00
747	Participations	165 546,00	0,00	18 000 000,00	0,00	1 064 345,00	0,00	8 280 281,00	1 369 840,00
748	Compensat ^o , attribut ^o , autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	415 000,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 1)

Article / compte par nature (1)	Libellé	2						7 Sécurité
		Routes et voiries						
		21 Voirie nationale	22 Voirie régionale	23 Voirie départementale	24 Voirie communale	25 Sécurité routière	28 Autres liaisons	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restitut° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	2 Routes et voiries						7 Sécurité
		21	22	23	24	25	28	
		Voirie nationale	Voirie régionale	Voirie départementale	Voirie communale	Sécurité routière	Autres liaisons	
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Compensat°, attribut°, autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/938
Détail par articles	

CHAPITRE 938 – Transports (suite 2)

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports							TOTAL DU CHAPITRE
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.	88 Autres	
DEPENSES		380 401,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	8 728 760,19	840 149,00	870 962 473,19
606	Achats non stockés de matières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 538 166,97	0,00	1 538 166,97
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	584 274,89	0,00	671 824,89
612	Redevances de crédit-bail	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 125,15	0,00	48 125,15
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 597 921,15	0,00	4 976 321,15
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	193 653,84	0,00	1 278 569,84
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	497,55	0,00	497,55
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 777,76	0,00	719 536,76
623	Publicité, publicat°, relations publique	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 560,60	0,00	637 370,60
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	624 843,00	280 864 974,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 600,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	317 584,68	0,00	328 584,68
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 000,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 322 374,33	0,00	1 322 374,33
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 654,89	0,00	3 654,89
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 536 700,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 275 000,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
648	Autres charges de personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
656	Participations	380 401,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00	0,00	0,00	492 530 401,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	82 951,62	215 306,00	5 567 257,62
671	Charges exceptionnelles opérat° gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 026,55	0,00	13 526,55
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 190,21	0,00	1 190,21
674	Subv. fonctionnement exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
739	Reverst. et restitut° sur impôts et taxe	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	75 575 797,00

Article / compte par nature (1)	Libellé	8 Autres transports						TOTAL DU CHAPITRE	
		81 Transports aériens	82 Transports maritimes	83 Transports fluviaux	84 Transports ferroviaires de marchandises	85 Liaisons multimodales	86 Infrastructures portuaires et aéroport.		88 Autres
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	800 100,00	3 000,00	60 479 670,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	625 100,00	0,00	625 100,00
731	Impôts locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 366 558,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	175 000,00	0,00	29 055 012,00
748	Compensat ^o , attribut ^o , autres participat	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	418 000,00
771	Produits exception. / opérations gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – PRESENTATION CROISEE	IV
SECTION DE FONCTIONNEMENT – 93 OPERATIONS VENTILEES	A/939
Détail par articles	

CHAPITRE 939 – Action économique

Article / compte par nature (1)	Libellé	0 Services communs	1 Interventions économiques transversales	2 Recherche et innovation	3 Agriculture, pêche, agro-industrie	4 Industrie, artisanat, commerce et autres	5 Tourisme et thermalisme	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	200 000,00	16 783 761,53	11 871 688,05	60 827 840,58	10 235 294,64	99 918 584,80
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	20 000,00	0,00	41 338,00	10 000,00	0,00	71 338,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	98 468,37	380 000,00	0,00	478 468,37
618	Divers	0,00	0,00	0,00	41 338,00	0,00	0,00	41 338,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	719 000,00	162 003,00	190 500,00	0,00	1 071 503,00
623	Publicité, publicat ^o , relations publique	0,00	0,00	0,00	29 005,37	1 400 000,00	0,00	1 429 005,37
628	Divers	0,00	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	15 000,00
651	Aides à la personne	0,00	0,00	0,00	0,00	11 100 000,00	0,00	11 100 000,00
657	Subventions de fonctionnement versées	0,00	180 000,00	15 531 000,00	11 484 535,31	47 747 340,58	10 235 294,64	85 178 170,53
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	533 761,53	0,00	0,00	0,00	533 761,53
RECETTES		0,00	1 116 181,95	0,00	4 104,19	336 282,83	0,00	1 456 568,97
747	Participations	0,00	281 211,31	0,00	0,00	0,00	0,00	281 211,31
761	Produits de participations	0,00	700 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700 000,00
762	Produits autres immo. financières	0,00	134 970,64	0,00	4 104,19	336 282,83	0,00	475 357,66

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
La Banque Postale	04/01/2016	100 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
098-P	01/07/2008	8 400 000,00	0,00	0,00	0,00	8 400 000,00
192	17/10/2008	34 560 000,00	133 600 000,00	696 786,98	170 800 000,00	34 560 000,00
114-P	30/06/2010	10 500 000,00	0,00	8 092,33	0,00	10 500 000,00
196	24/06/2011	39 388 063,26	56 400 000,00	928 208,67	97 336 838,35	39 388 063,26
232	24/06/2011	17 000 000,00	0,00	96 885,00	0,00	17 000 000,00
223-B	30/01/2015	3 211 807,32	0,00	130 039,85	0,00	3 211 807,32
227-C	30/01/2015	4 000 024,00	0,00	113 337,41	0,00	4 000 024,00
5194 Billets de trésorerie						
HSBC	04/01/2016	400 000 000,00	3 250 000 000,00	-1 038 936,48	3 000 000 000,00	0,00
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		617 059 894,58	3 440 000 000,00	934 413,76	3 268 136 838,35	117 059 894,58

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					330 000 000,00									
104-P	HSBC - Natixis	11/12/2008	19/12/2008	19/12/2009	5 000 000,00	V	Eur12M+1.00	4,330	4,400	EUR	A	C	N	A-1
187	HSBC	22/12/2008	22/12/2008	22/12/2009	50 000 000,00	F	TF à 4.411%	4,410	4,410	EUR	A	C	N	A-1
204	CA CIB	17/09/2012	01/10/2012	01/10/2024	80 000 000,00	F	TF à 3.42%	3,420	3,420	EUR	X	F	N	A-1
207	HSBC	13/02/2013	15/02/2013	15/02/2033	30 000 000,00	F	TF à 3.45%	3,450	3,450	EUR	X	F	N	A-1
208	HSBC	07/05/2013	13/05/2013	13/05/2038	20 000 000,00	F	TF à 3.25%	3,250	3,250	EUR	X	F	N	A-1
235	GFI	24/11/2016	24/11/2016	24/11/2037	15 000 000,00	F	TF à 1.76%	1,760	1,760	EUR	X	F	N	A-1
236	Nomura	08/12/2016	12/12/2016	12/12/2036	25 000 000,00	F	TF à 2.08%	2,010	2,010	EUR	X	F	N	A-1
237	Nomura	08/12/2016	12/12/2016	12/12/2039	15 000 000,00	F	TF à 1.979%	1,980	1,980	EUR	X	F	N	A-1
240	GFI	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2037	10 000 000,00	F	TF à 1.878%	1,880	1,880	EUR	X	F	N	A-1
241	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2035	15 000 000,00	F	TF à 1.731%	1,730	1,730	EUR	X	F	N	A-1
242	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2036	20 000 000,00	F	TF à 1.819%	1,820	1,820	EUR	X	F	N	A-1
243	CA CIB	26/04/2017	28/04/2017	28/04/2037	5 000 000,00	F	TF à 1.901%	1,900	1,900	EUR	X	F	N	A-1
244	HSBC	22/05/2017	24/05/2017	24/05/2028	20 000 000,00	F	TF à 1.449%	1,450	1,450	EUR	X	F	N	A-1
245	HSBC	22/05/2017	24/05/2017	24/05/2029	20 000 000,00	F	TF à 1.521%	1,520	1,520	EUR	X	F	N	A-1
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					3 409 110 364,57									
1641 Emprunts en euros (total)					3 238 417 228,30									
073-P	CDC	23/12/1997	24/12/1997	01/01/1999	10 671 431,21	F	TF à 5%	5,000	5,000	EUR	A	P	O	A-1
090-P	SFIL CAFFIL	23/12/2004	28/12/2004	01/03/2006	15 000 000,00	C	TF 3.42%	3,420	3,470	EUR	A	P	O	B-1
091-P	Caisse d'épargne	21/12/2005	27/12/2005	25/04/2006	15 000 000,00	F	TF à 3.37%	3,370	3,410	EUR	T	C	O	A-1
093-P	Caisse d'épargne	17/12/2007	19/12/2007	25/03/2008	45 000 000,00	F	TF à 4.57%	4,570	4,650	EUR	T	C	O	A-1
095-P	Crédit Foncier de France	19/12/2007	21/12/2007	22/12/2008	15 000 000,00	C	TF à 4.23%	4,230	4,290	EUR	A	P	O	C-1
097-P	Crédit Foncier de France	26/06/2008	30/06/2008	30/09/2008	10 000 000,00	V	Eur3M+0.075	5,030	5,200	EUR	T	C	O	A-1
099-P	Caisse d'épargne	27/06/2008	02/07/2008	02/07/2009	15 000 000,00	C	TF à 4.55%	4,550	4,620	EUR	A	C	O	C-1
100-P	Caisse d'épargne	15/12/2008	23/12/2008	25/03/2009	25 000 000,00	F	TF à 3.94%	3,940	4,000	EUR	T	P	O	A-1
101-P	Caisse d'épargne	16/12/2008	24/12/2008	24/03/2009	10 000 000,00	V	Eur3M+0.60	3,650	3,760	EUR	T	P	O	A-1
102-P	Caisse d'épargne	16/12/2008	31/12/2008	31/12/2009	10 000 000,00	C	TF à 3.78%	3,780	3,840	EUR	A	P	O	C-1
110-P	Société Générale	10/07/2009	20/07/2009	15/07/2010	25 000 000,00	V	Eonia+1.25	1,590	1,640	EUR	M	C	O	A-1

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
111-P	Caisse d'épargne	22/12/2009	30/12/2009	31/03/2010	30 000 000,00	F	TF à 4.01%	4,010	4,130	EUR	T	C	O	A-1
112-P	Société Générale	18/12/2009	29/12/2009	29/03/2010	30 000 000,00	F	TF à 3.88%	3,880	4,000	EUR	T	C	O	A-1
113-P	Caisse d'épargne	11/05/2010	12/05/2010	12/08/2010	30 000 000,00	F	TF à 3.75%	3,750	3,860	EUR	T	P	O	A-1
115-P	BEI	15/09/2009	01/07/2010	17/12/2010	15 000 000,00	F	TF à 3.415%	3,420	3,440	EUR	S	C	O	A-1
116-P	BEI	15/09/2009	01/07/2010	17/12/2010	25 000 000,00	V	Eur6M+0.295	1,280	1,300	EUR	S	C	O	A-1
117-P	Dexia CL	18/11/2010	26/11/2010	01/03/2011	5 000 000,00	F	TF à 3.16%	3,160	3,240	EUR	T	C	O	A-1
118-P	BEI	15/09/2009	30/12/2010	30/06/2011	20 000 000,00	V	Eur6M+0.274	1,510	1,540	EUR	S	C	O	A-1
119-P	BEI	15/09/2009	27/04/2011	27/10/2011	30 000 000,00	F	TF à 4.22%	4,220	4,260	EUR	S	C	O	A-1
121-P	SFIL CAFFIL	30/06/2011	01/07/2011	01/07/2012	18 682 326,90	C	TF à 4.57%	4,570	4,570	EUR	A	P	O	B-1
123-P	BEI	15/09/2009	13/07/2012	13/01/2013	30 000 000,00	F	TF à 3.259%	3,260	3,290	EUR	S	C	O	A-1
124-P	BEI	30/08/2012	23/12/2014	23/03/2015	40 000 000,00	F	TF à 1.661%	1,660	1,670	EUR	T	C	O	A-1
125-P	Banque Postale	19/12/2014	31/03/2014	01/07/2015	9 950 000,00	F	TF à 2.18%	2,180	2,200	EUR	T	C	O	A-1
127-1-P	BEI	16/10/2015	07/12/2015	07/03/2017	15 000 000,00	V	Eur3M+0.324	0,200	0,200	EUR	T	X C	O	A-1
127-2-P	BEI	16/10/2015	17/06/2016	19/09/2016	85 000 000,00	V	Eur3M+0.339	0,080	0,080	EUR	T	C	O	A-1
128-P	BEI	27/10/2014	07/12/2015	07/03/2017	54 000 000,00	F	TF à 1.432%	1,430	1,440	EUR	T	X C	O	A-1
145	Crédit Agricole	15/01/1998	15/01/1998	15/01/1999	38 112 254,31	F	TF à 4.86%	4,860	4,860	EUR	A	P	O	A-1
146	Crédit Foncier de France	30/12/1998	30/12/1998	30/12/1999	18 751 229,12	F	TF à 4.9%	4,900	4,900	EUR	A	P	O	A-1
162	Société Générale	28/10/2003	28/10/2003	28/10/2005	30 000 000,00	F	TF à 4.62%	4,620	4,620	EUR	A	P	O	A-1
164	Caisse d'épargne	29/12/2003	29/12/2003	01/12/2004	60 000 000,00	V	Eur12M+0.0495	2,380	2,410	EUR	A	C	O	A-1
167	Caisse d'épargne	29/10/2004	29/10/2004	01/11/2005	100 000 000,00	F	TF à 4.48%	4,480	4,550	EUR	A	C	N	A-1
169	Crédit Agricole	22/12/2004	22/12/2004	22/12/2005	50 000 000,00	F	TF à 4.22%	4,220	4,220	EUR	A	P	O	A-1
174	Société Générale	30/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	75 000 000,00	F	TF à 4.26%	4,260	4,320	EUR	A	P	O	A-1
175	Société Générale	30/06/2006	30/06/2006	30/06/2007	25 000 000,00	F	TF à 4.26%	4,260	4,320	EUR	A	P	O	A-1
177 Non Sw	SFIL CAFFIL	20/12/2006	22/12/2006	01/01/2008	25 000 000,00	V	Eur12M+0.005	3,980	4,030	EUR	A	P	O	A-1
177 Sw	SFIL CAFFIL	20/12/2006	22/12/2006	01/01/2008	25 000 000,00	V	Eur12M+0.005	3,980	4,030	EUR	A	P	O	A-1
179	BEI	18/12/2007	18/12/2007	18/12/2008	50 000 000,00	F	TF à 4.705%	4,700	4,700	EUR	A	P	O	A-1
185	BEI	20/07/2007	15/12/2008	15/12/2009	50 000 000,00	V	Eur3M+0.101	3,430	3,530	EUR	A	C	O	A-1
186	BEI	17/12/2008	17/12/2008	17/12/2009	50 000 000,00	V	Eur3M+0.103	3,350	3,440	EUR	A	C	O	A-1
189	SFIL CAFFIL	16/07/2009	01/08/2009	01/12/2009	56 548 801,35	F	TF à 1.79%	1,790	1,790	EUR	A	P	N	A-1
190	SFIL CAFFIL	16/07/2009	01/08/2009	01/12/2009	56 548 801,35	C	TF à 2.6975%	2,700	2,700	EUR	A	P	N	C-1
191	SFIL CAFFIL	11/12/2009	11/12/2009	01/01/2011	40 000 000,00	V	Eur1M+0.52	1,000	1,020	EUR	A	C	O	A-1
193 Non Sw	Caisse d'épargne	31/01/2010	31/01/2010	29/03/2010	14 561 500,00	V	Eur3M+0.42	1,080	1,110	EUR	T	C	O	A-1
193 Sw	Caisse d'épargne	31/01/2010	31/01/2010	29/03/2010	14 561 500,00	V	Eur3M+0.42	1,080	1,110	EUR	T	C	O	A-1
194	Caisse d'épargne	31/01/2010	31/01/2010	29/03/2010	20 877 000,00	V	Eur3M+0.42	1,080	1,110	EUR	T	C	O	A-1

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
195-2 PF	Société Générale	31/12/2011	31/12/2011	31/12/2012	111 031 250,00	F	TF à 2.7375%	2,740	2,810	EUR	A	X P	O	A-1
198-1	CDC	24/02/2012	22/12/2016	01/03/2017	158 674 627,00	V	Eur3M+0.85	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1
198-2	CDC	24/02/2012	24/02/2012	01/02/2013	69 913 873,00	F	TF à 3.65%	3,650	3,650	EUR	A	X C	O	A-1
199-1	CDC	20/12/2011	30/12/2011	01/12/2012	16 770 000,00	F	TF à 3.57%	3,570	3,570	EUR	A	X C	O	A-1
199-2	CDC	20/12/2011	22/12/2016	01/03/2017	21 880 000,00	V	Eur3M+0.85	0,550	0,550	EUR	T	C	O	A-1
200	CDC	27/12/2011	27/12/2011	01/01/2013	42 340 767,00	V	Infla + 0.88	2,880	2,880	EUR	A	X C	O	A-2
201	CDC	25/01/2012	25/01/2012	01/01/2013	25 688 000,00	V	Infla + 0.88	2,980	2,980	EUR	A	X C	O	A-2
202	CDC	27/12/2011	27/12/2011	01/07/2012	40 000 000,00	V	LEP+1.35	4,100	4,100	EUR	T	X C	O	A-1
203	Crédit Agricole	05/09/2012	19/09/2012	19/12/2012	30 000 000,00	F	TF à 4.72%	4,720	4,880	EUR	T	C	N	A-1
205	CDC	27/12/2012	14/11/2012	01/08/2013	100 000 000,00	V	LEP+1.24	3,990	4,050	EUR	T	C	O	A-1
209	Dexia CL	22/10/2013	15/12/2013	01/12/2014	133 182 059,99	F	TF à 3.05%	3,050	3,090	EUR	A	X X	O	A-1
210	Crédit Foncier de France	09/12/2013	22/12/2013	22/12/2014	148 688 840,22	F	TF à 2.995%	3,000	3,040	EUR	A	X X	O	A-1
212	CDC	12/12/2013	31/12/2013	01/07/2014	25 400 000,00	V	Livret A+1	2,250	2,250	EUR	T	C	O	A-1
215-1	BEI	14/05/2014	22/12/2014	23/03/2015	70 000 000,00	V	Eur3M+0.474	0,550	0,550	EUR	T	X X	O	A-1
215-2	BEI	14/05/2014	20/04/2015	20/07/2015	130 000 000,00	V	Eur3M +0.297	0,300	0,300	EUR	T	X X	O	A-1
220-B	SFIL CAFFIL	22/07/2015	22/07/2015	01/10/2015	506 040,91	V	Eur3M+0.15	0,130	0,130	EUR	T	P	O	A-1
221-B	SFIL CAFFIL	22/07/2015	22/07/2015	01/09/2015	647 999,51	V	Eur3M+0.13	0,110	0,110	EUR	T	P	O	A-1
222-B	Crédit Lyonnais LCL	22/07/2015	22/07/2015	16/10/2015	729 166,55	V	Eur3M+0.1	0,080	0,080	EUR	T	C	O	A-1
224-B	Crédit Agricole	22/07/2015	22/07/2015	15/12/2015	39 163 353,60	F	TF à 2.19%	2,190	2,190	EUR	A	P	O	A-1
231	BEI	05/10/2015	17/06/2016	19/09/2016	98 000 000,00	V	Eur3M+0.353	0,330	0,340	EUR	T	C	O	A-1
233	SaarLB	18/11/2015	22/12/2015	22/12/2016	40 000 000,00	V	Eur6M+0.42	0,380	0,380	EUR	S	X X	N	A-1
238	Banque Postale	13/12/2016	30/03/2017	01/04/2018	60 000 000,00	V	Eur12M+0.26	0,260	0,260	EUR	A	C	O	A-1
239	Deutsche Pfandbriefbank	21/12/2016	31/03/2017	30/06/2017	60 000 000,00	V	Eur3M+0.34	0,340	0,340	EUR	T	X X	O	A-1
246	SaarLB	22/12/2017	28/03/2018	28/09/2018	50 000 000,00	V	Eur6M+0.36	0,090	0,090	EUR	S	X X	N	A-1
247	Dexia CL	05/06/2018	01/06/2018	01/06/2019	19 275 413,65	F	TF à 0.05%	0,050	0,050	EUR	A	X X	O	A-1
248	Dexia CL	05/06/2018	01/06/2018	01/12/2018	21 000 000,00	F	TF à 0.55%	0,550	0,550	EUR	A	X X	O	A-1
249	Banque Postale	06/07/2018	23/07/2018	01/11/2018	50 000 000,00	V	Eur3M+0.36	0,360	0,360	EUR	T	X X	O	A-1
250	Deutsche Pfandbriefbank	06/07/2018	23/07/2018	23/10/2018	50 000 000,00	V	Eur3M+0.35	0,350	0,350	EUR	T	X X	N	A-1
251	CDC	29/06/2018	28/12/2018	01/08/2019	23 695 966,00	F	TF à 0%	0,000	0,000	EUR	A	C	O	A-1
252 Non Sw	Société Générale	27/11/2018	30/11/2018	30/11/2019	15 000 000,00	V	Eur12M+0.25	0,250	0,250	EUR	A	X X	O	A-1
252 Sw	Société Générale	27/11/2018	30/11/2018	30/11/2019	15 000 000,00	V	Eur12M+0.25	0,250	0,250	EUR	A	X X	O	A-1
253	Société Générale	19/12/2018	19/12/2018	01/02/2020	20 000 000,00	V	Eur12M+0.25	0,250	0,250	EUR	A	X X	O	A-1
254 Non Sw	Crédit Mutuel Arkéa	20/12/2018	20/12/2018	30/11/2019	10 000 000,00	V	Eur12M+0.2	0,200	0,200	EUR	A	X X	O	A-1
254 Sw	Crédit Mutuel Arkéa	20/12/2018	20/12/2018	30/11/2019	10 000 000,00	V	Eur12M+0.2	0,200	0,200	EUR	A	X X	O	A-1

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
255	CA CIB	17/03/2019	31/03/2019	30/06/2019	98 565 026,63	V	Eur3M+0.36	0,360	0,360	EUR	T	X X	O	A-1
Emp. Prév. 2019 - 126-P	CDC	24/12/2013			0,00	V	Livret A+0.75	1,500	1,500	EUR			O	A-1
Emp. Prév. 2019 - 213	CDC	12/12/2013			0,00	V	Infla + 1.02	2,320	2,320	EUR			O	A-2
Emp. Prév. 2019 - 214-1	CDC	12/12/2013			0,00	V	Infla + 1.02	2,320	2,320	EUR			O	A-2
Emp. Prév. 2020 - 214-2	CDC	12/12/2013			0,00	V	Infla + 1.02	2,320	2,320	EUR			O	A-2
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					170 693 136,27									
098-P	CA CIB	30/06/2008	01/07/2008	15/02/2009	15 000 000,00	V	TAM+0.2	4,000	4,060	EUR	A	P	O	A-1
114-P	CA CIB	30/06/2010	30/06/2010	15/09/2011	15 000 000,00	V	Eur3M+0.41	1,160	1,190	EUR	T	C	O	A-1
192	CA CIB	22/12/2009	22/12/2009	28/12/2009	60 000 000,00	V	Eur1M+0.43	0,910	0,930	EUR	A	C	O	A-1
196	CA CIB	23/12/2010	23/12/2010	23/12/2010	50 000 000,00	V	Eur12M+0.85	2,380	2,420	EUR	A	P	O	A-1
223-B	CA CIB	05/09/2008	22/07/2015	15/10/2015	3 693 124,27	F	TF à 5.17 %	5,170	5,350	EUR	T	P	O	A-1
227-C	CA CIB	22/07/2015	22/07/2015	15/09/2015	7 000 012,00	F	TF à 3.31 %	3,310	3,400	EUR	T	C	O	A-1
232	CA CIB	06/11/2015	30/12/2016	31/12/2036	20 000 000,00	V	Eur3M+0,72	0,390	0,390	EUR	T	C	O	A-1
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					3 272 165,85									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					225 100,83									
METP					225 100,83			0,000	0,000				N	A-1
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					3 047 065,02									
ICADE 4 lycées					3 047 065,02			0,000	0,000				N	A-1

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					41 428 820,81									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					41 428 820,81									
CD 02 / CD 80					444 250,00			0,000	0,000				N	A-1
Préfi FEDER					25 190 557,23			0,000	0,000				N	A-1
Préfi FSE					15 794 013,58			0,000	0,000				N	A-1
Total général					3 783 811 351,23									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		290 950 000,00					3 550 000,00	7 610 051,43	0,00	3 325 462,00
104-P	N	0,00	A-1	2 250 000,00	8,97	V	Eur12M+1.00	0,640	250 000,00	19 971,48	0,00	417,11
187	N	0,00	A-1	13 700 000,00	3,97	F	TF à 4.411%	4,410	3 300 000,00	604 307,00	0,00	11 311,50
204	N	0,00	A-1	80 000 000,00	4,75	F	TF à 3.42%	3,420	0,00	2 736 000,00	0,00	682 126,03
207	N	0,00	A-1	30 000 000,00	13,12	F	TF à 3.45%	3,450	0,00	1 035 000,00	0,00	905 625,00
208	N	0,00	A-1	20 000 000,00	18,37	F	TF à 3.25%	3,250	0,00	650 000,00	0,00	409 861,11
235	N	0,00	A-1	15 000 000,00	17,90	F	TF à 1.76%	1,760	0,00	264 000,00	0,00	26 761,64
236	N	0,00	A-1	25 000 000,00	16,40	F	TF à 2.008%	2,010	0,00	502 000,00	0,00	302 575,34
237	N	0,00	A-1	15 000 000,00	19,95	F	TF à 1.979%	1,980	0,00	296 850,00	0,00	15 452,47
240	N	0,00	A-1	10 000 000,00	17,32	F	TF à 1.878%	1,880	0,00	187 800,00	0,00	127 086,58
241	N	0,00	A-1	15 000 000,00	15,32	F	TF à 1.731%	1,730	0,00	259 650,00	0,00	175 708,36
242	N	0,00	A-1	20 000 000,00	16,32	F	TF à 1.819%	1,820	0,00	363 800,00	0,00	246 187,95
243	N	0,00	A-1	5 000 000,00	17,32	F	TF à 1.901%	1,900	0,00	95 050,00	0,00	64 321,51
244	N	0,00	A-1	20 000 000,00	8,40	F	TF à 1.449%	1,450	0,00	290 591,80	0,00	174 673,97
245	N	0,00	A-1	20 000 000,00	9,40	F	TF à 1.521%	1,520	0,00	305 031,15	0,00	183 353,43
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		335 062 985,48		2 706 494 407,38					168 897 515,40	56 154 870,76	3 265 629,71	7 266 957,31
1641 Emprunts en euros (total)		335 062 985,48		2 589 434 512,80					161 737 165,49	53 656 520,14	3 265 629,71	7 164 176,88
073-P	N	0,00	A-1	2 684 866,92	3,00	F	TF à 5%	5,000	622 920,92	134 243,35	0,00	102 810,92
090-P	O	1 376 318,37	A-1	1 376 318,37	0,17	F	TF à 1.209%	1,230	1 376 318,37	18 148,37	0,00	0,00
091-P	N	0,00	A-1	1 250 000,00	1,07	F	TF à 3.37%	3,410	1 000 000,00	29 487,50	0,00	1 521,18
093-P	N	0,00	A-1	18 000 000,00	7,98	F	TF à 4.57%	4,570	2 250 000,00	784 040,63	0,00	9 996,88
095-P	N	0,00	A-1	7 605 994,33	7,97	F	TF à 4.23%	4,290	810 872,42	327 095,79	0,00	7 984,27
097-P	N	0,00	A-1	5 400 000,00	13,50	F	TF à 2.89%	2,960	400 000,00	154 253,75	0,00	401,39
099-P	N	0,00	C-1	8 400 000,00	13,51	C	TF ann à 4.55%	4,620	600 000,00	388 570,00	0,00	179 421,67

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
100-P	N	0,00	A-1	18 987 453,60	18,98	F	TF à 3.94%	4,000	686 274,46	738 048,78	0,00	10 014,81
101-P	N	0,00	A-1	7 047 361,59	13,98	V	Eur3M+0.60	0,280	357 231,83	21 173,27	0,00	71,98
102-P	N	0,00	C-1	7 041 141,40	14,00	C	TF ann à 3.78%	3,840	356 758,62	270 591,06	0,00	0,00
110-P	N	0,00	A-1	15 000 000,00	14,55	F	TF à 2.5275%	2,590	1 000 000,00	374 701,87	0,00	10 812,08
111-P	N	0,00	A-1	20 000 000,00	20,00	F	TF à 4.01%	4,130	1 000 000,00	800 022,85	0,00	0,00
112-P	N	0,00	A-1	18 000 000,00	14,99	F	TF à 3.88%	4,000	1 200 000,00	692 289,00	0,00	3 621,33
113-P	N	0,00	A-1	21 722 387,03	15,36	F	TF à 3.75%	3,860	1 054 477,43	813 179,92	0,00	105 492,46
115-P	N	0,00	A-1	9 300 000,00	15,46	F	TF à 3.415%	3,440	600 000,00	312 472,50	0,00	10 728,79
116-P	N	0,00	A-1	15 500 000,00	15,46	V	Eur6M+0.295	0,040	1 000 000,00	27 380,95	0,00	0,00
117-P	N	0,00	A-1	3 200 000,00	15,92	F	TF à 3.16%	3,240	200 000,00	100 395,83	0,00	7 900,00
118-P	N	0,00	A-1	12 800 000,00	16,00	V	Eur6M+0.274	0,020	800 000,00	21 027,40	0,00	0,00
119-P	N	0,00	A-1	19 800 000,00	16,32	F	TF à 4.22%	4,260	1 200 000,00	822 900,00	0,00	137 361,00
121-P	N	0,00	B-1	14 056 847,57	13,50	C	TF 4.57% si Eur12M<6% sinon Eur12M+0.15	4,640	716 241,26	653 104,57	0,00	309 913,40
123-P	N	0,00	A-1	21 600 000,00	17,53	F	TF à 3.259%	3,290	1 200 000,00	694 167,00	0,00	308 410,03
124-P	N	0,00	A-1	32 000 000,00	19,98	F	TF à 1.661%	1,670	1 600 000,00	521 554,00	0,00	9 818,36
125-P	N	0,00	A-1	7 711 250,00	15,25	F	TF à 2.18%	2,200	497 500,00	164 038,18	0,00	38 878,11
127-1-P	N	0,00	A-1	13 125 000,00	20,93	V	Eur3M+0.324	0,000	625 000,00	20 956,12	0,00	0,00
127-2-P	N	0,00	A-1	73 100 000,00	21,46	V	Eur3M+0.339	0,020	3 400 000,00	121 799,72	0,00	0,00
128-P	N	0,00	A-1	47 250 000,00	20,93	F	TF à 1.432%	1,440	2 250 000,00	664 537,50	0,00	41 170,00
145	N	0,00	A-1	9 083 761,93	3,04	F	TF à 4.86%	4,860	2 111 931,73	441 470,83	0,00	0,00
146	N	0,00	A-1	4 681 392,06	4,00	F	TF à 4.9%	4,900	1 087 754,37	229 388,21	0,00	0,00
162	N	0,00	A-1	8 607 638,32	3,82	F	TF à 4.62%	4,620	2 008 391,75	397 672,89	0,00	0,00
164	O	12 631 578,90	A-1	12 631 578,90	3,92	F	TF à 3.62%	3,670	3 157 894,74	488 832,21	0,00	0,00
167	N	0,00	A-1	50 000 000,05	14,83	F	TF à 4.48%	4,550	3 333 333,33	2 277 333,34	0,00	0,00
169	N	0,00	A-1	32 511 017,91	14,97	F	TF à 4.22%	4,220	1 597 271,56	1 371 964,96	0,00	0,00
174	N	0,00	A-1	53 501 759,62	16,50	F	TF à 4.26%	4,320	2 191 380,19	2 317 161,21	0,00	1 117 197,99
175	O	35 667 839,88	A-1	17 833 919,94	16,50	F	TF à 4.225%	4,290	730 460,06	2 215 309,72	1 449 303,23	372 399,33
177 Non Sw	N	0,00	A-1	18 250 659,84	17,00	V	TAG1M+0.005	0,000	716 238,97	557,83	0,00	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											ICNE de l'exercice
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
177 Sw	O	18 250 659,85	B-1	18 250 659,85	17,00	C	TF 4.31% si Eur12 M<6.25% sinon Eur12M	4,370	716 238,98	820 106,25	0,00	0,00
179	N	0,00	A-1	32 928 646,54	12,96	F	TF à 4.705%	4,700	1 894 169,70	1 549 292,83	0,00	48 672,40
185	O	28 000 000,00	B-2	28 000 000,00	13,96	C	Eur3M-0.07 si Infl Euro> 0 sinon Eur3M-0.07-Infl Euro	-0,400	2 000 000,00	82 668,80	186 699,17	0,00
186	N	0,00	A-1	28 000 000,00	13,97	V	Eur3M+0.103	0,000	2 000 000,00	13 832,76	0,00	0,00
189	N	0,00	A-1	40 024 224,97	15,92	F	TF à 3.79%	3,790	1 864 962,30	1 516 918,13	0,00	116 502,35
190	N	0,00	A-1	40 024 224,97	15,92	F	TF à 3.79%	3,790	1 864 962,30	1 516 918,13	0,00	116 502,35
191	O	28 000 000,00	A-1	28 000 000,03	20,00	V	TF à 1.35%	1,370	1 333 333,33	480 281,12	0,00	0,00
193 Non Sw	N	0,00	A-1	8 866 161,68	14,99	V	Eur3M+0.42	0,100	591 077,45	18 072,33	0,00	0,00
193 Sw	O	8 607 638,32	C-1	8 607 638,32	14,99	C	TF ann à 3.85%	3,850	573 842,55	387 010,20	0,00	0,00
194	N	0,00	A-1	12 526 200,00	14,99	V	Eur3M+0.42	0,100	835 080,00	25 532,75	0,00	0,00
195-2 PF	N	0,00	A-1	81 812 500,00	16,00	F	TF à 2.7375%	2,810	5 843 750,00	2 276 944,14	0,00	0,00
198-1	N	0,00	A-1	146 774 029,96	36,92	V	Eur3M+0.85	0,530	3 966 865,68	824 680,93	0,00	36 392,03
198-2	N	0,00	A-1	56 707 919,20	32,08	F	TF à 3.65%	3,650	1 942 052,03	2 069 839,05	0,00	1 826 821,99
199-1	N	0,00	A-1	13 164 450,00	31,92	F	TF à 3.57%	3,570	461 175,00	471 258,46	0,00	37 274,54
199-2	N	0,00	A-1	20 239 000,00	36,92	V	Eur3M+0.85	0,530	547 000,00	113 803,01	0,00	5 019,33
200	O	27 004 311,65	A-1	27 004 311,65	12,00	F	TF à 1.9675%	1,970	2 411 099,25	1 228 021,07	696 711,24	462 352,39
201	O	16 383 424,46	A-1	16 383 424,46	12,00	F	TF à 1.9675%	1,970	1 462 805,75	745 036,23	422 692,35	279 728,44
202	N	0,00	A-1	18 400 000,06	7,25	V	LEP+1.35	2,600	2 933 333,32	436 601,41	0,00	89 832,06
203	N	0,00	A-1	15 500 000,00	7,72	F	TF à 4.72%	4,880	2 000 000,00	707 803,33	0,00	21 240,00
205	N	0,00	A-1	52 666 666,74	8,33	V	LEP+1.24	2,510	7 333 333,32	1 193 969,92	0,00	166 423,71
209	N	0,00	A-1	101 223 782,72	18,92	F	TF à 3.05%	3,090	5 025 940,29	3 138 780,80	0,00	244 502,85
210	N	0,00	A-1	116 209 189,00	17,97	F	TF à 2.995%	3,040	6 039 425,23	3 538 472,96	0,00	82 489,61
212	N	0,00	A-1	16 086 666,74	9,25	V	Livret A+1	1,750	1 693 333,32	259 794,82	0,00	53 077,64
215-1	N	0,00	A-1	55 416 666,60	19,97	V	Eur3M+0.474	0,150	2 916 666,68	126 499,13	0,00	0,00
215-2	N	0,00	A-1	105 624 999,94	20,30	V	Eur3M +0.297	0,000	5 416 666,68	161 174,15	0,00	0,00
220-B	N	0,00	A-1	29 522,55	0,00	V	Eur3M+0.15	0,000	29 522,55	0,00	0,00	0,00
221-B	N	0,00	A-1	157 024,03	1,17	V	Eur3M+0.13	0,000	124 834,01	0,00	0,00	0,00
222-B	N	0,00	A-1	233 333,16	1,79	V	Eur3M+0.1	0,000	116 666,68	0,00	0,00	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
224-B	N	0,00	A-1	34 871 732,46	27,96	F	TF à 2.19%	2,190	915 530,40	763 690,94	0,00	30 985,03
231	N	0,00	A-1	85 858 407,04	25,71	V	Eur3M+0.353	0,030	3 469 026,56	149 385,44	0,00	0,00
233	O	30 000 003,00	A-1	30 000 003,00	11,48	F	TF à 0.735%	0,740	2 857 142,00	304 033,05	0,00	0,00
238	N	0,00	A-1	52 000 000,00	12,25	V	Eur12M+0.26	0,260	4 000 000,00	137 453,33	0,00	93 253,33
239	N	0,00	A-1	52 499 999,94	12,25	V	Eur3M+0.34	0,340	4 285 714,32	178 231,09	0,00	0,00
246	N	0,00	A-1	44 230 769,00	13,24	V	Eur6M+0.36	0,090	3 846 154,00	43 419,45	0,00	0,00
247	N	0,00	A-1	7 476 190,51	1,42	F	TF à 0.05%	0,050	4 809 523,85	3 800,40	0,00	788,89
248	N	0,00	A-1	15 750 000,00	10,92	F	TF à 0.55%	0,560	1 750 000,00	88 068,75	0,00	6 416,67
249	O	46 710 526,30	A-1	46 710 526,30	18,58	F	TF à 0.692%	0,690	2 631 578,96	494 153,71	167 342,10	26 447,37
250	O	46 710 526,25	A-1	46 710 526,25	18,56	F	TF à 0.683%	0,680	2 631 579,00	485 886,55	162 700,11	29 569,63
251	N	0,00	A-1	22 511 167,70	18,75	F	TF à 0%	0,000	1 184 798,30	0,00	0,00	0,00
252 Non Sw	N	0,00	A-1	6 425 047,75	13,91	V	Eur12M+0.25	0,250	494 234,44	21 308,47	0,00	1 276,77
252 Sw	O	21 432 095,10	A-1	21 432 095,10	13,91	F	TF à 2.5575%	2,560	1 648 622,71	629 935,08	108 108,91	4 258,94
253	N	0,00	A-1	20 000 000,00	14,08	V	Eur12M+0.25	0,250	1 428 571,43	50 694,44	0,00	43 075,40
254 Non Sw	N	0,00	A-1	4 283 365,17	13,91	V	Eur12M+0.2	0,200	329 489,63	12 023,26	0,00	680,95
254 Sw	O	14 288 063,40	A-1	14 288 063,40	13,91	F	TF à 2.5575%	2,560	1 099 081,80	412 676,92	72 072,60	2 271,43
255	N	0,00	A-1	93 465 026,63	14,25	V	Eur3M+0.36	0,360	6 800 000,00	336 634,52	0,00	0,00
Emp. Prév. 2019 - 126-P	N	0,00	A-1	54 500 000,00	0,00	V	Livret A+0.75	1,500	1 816 666,67	757 039,07	0,00	53 049,19
Emp. Prév. 2019 - 213	N	0,00	A-2	127 244 000,00	0,00	V	Infla + 1.02	2,320	4 241 466,67	2 576 128,71	0,00	165 028,40
Emp. Prév. 2019 - 214-1	N	0,00	A-2	91 256 000,00	0,00	V	Infla + 1.02	2,320	2 281 400,00	1 853 186,13	0,00	119 374,25
Emp. Prév. 2020 - 214-2	N	0,00	A-2	0,00	0,00	V	Infla + 1.02	2,320	1 540 196,34	1 245 587,01	0,00	214 942,96
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		117 059 894,58					7 160 349,91	2 498 350,62	0,00	102 780,43
098-P	N	0,00	A-1	8 400 000,00	13,12	V	TAM+0.2	0,000	600 000,00	0,00	0,00	0,00
114-P	N	0,00	A-1	10 500 000,00	20,71	V	Eur3M+0.41	0,090	500 000,00	21 371,57	0,00	0,00
192	N	0,00	A-1	34 560 000,00	14,96	F	TF à 2.47%	2,530	2 640 000,00	865 488,00	0,00	35 041,07
196	N	0,00	A-1	39 388 063,26	15,98	F	TF à 2.99%	3,070	1 643 854,03	1 194 060,08	0,00	28 213,80
223-B	N	0,00	A-1	3 211 807,32	18,79	F	TF à 5.17 %	5,350	109 831,88	168 817,94	0,00	34 301,82
227-C	N	0,00	A-1	4 000 024,00	5,96	F	TF à 3.31 %	3,400	666 664,00	126 194,59	0,00	4 903,74
232	N	0,00	A-1	17 000 000,00	17,00	V	Eur3M+0,72	0,730	1 000 000,00	122 418,44	0,00	320,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		3 272 165,85					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		225 100,83					0,00	0,00	0,00	0,00
METP	N	0,00	A-1	225 100,83	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		3 047 065,02					0,00	0,00	0,00	0,00
ICADE 4 lycées	N	0,00	A-1	3 047 065,02	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		41 428 820,81					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		41 428 820,81					0,00	0,00	0,00	0,00
CD 02 / CD 80	N	0,00	A-1	444 250,00	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfi FEDER	N	0,00	A-1	25 190 557,23	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Préfi FSE	N	0,00	A-1	15 794 013,58	0,00			0,000	0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		335 062 985,48		3 042 145 394,04					172 447 515,40	63 764 922,19	3 265 629,71	10 592 419,31

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

**IV
B1.3**

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
Emp. Prév. 2019 - 213	CDC	0,00	127 244 000,00	2	0,00				0,00		2,320	2 576 128,71	0,00	4,18
Emp. Prév. 2019 - 214-1	CDC	0,00	91 256 000,00	2	0,00				0,00		2,320	1 853 186,13	0,00	3,00
Emp. Prév. 2020 - 214-2	CDC	0,00	0,00	2	0,00				0,00		2,320	1 245 587,01	0,00	0,00
TOTAL (A)		0,00	218 500 000,00						0,00			5 674 901,85	0,00	7,18
Barrière simple (B)														
121-P	SFIL CAFFIL	18 682 326,90	14 056 847,57	1	25,00		TF à 4.57 %	Eur12M+0,15 si Eur12M=>6,25%	4 856 299,04		4,640	653 104,57	0,00	0,46
177 Sw	SFIL CAFFIL	18 250 659,85 6 749 340,15	18 250 659,85 0,00	1	30,00		TAG1M+0.005	TAG1M+0.005	0,00		4,370	820 106,25	0,00	0,60
185	BEI	28 000 000,00 22 000 000,00	28 000 000,00 0,00	2	25,00		Eur3M+0.101	Eur3M+0.101	0,00		-0,400	82 668,80	186 699,17	0,92
TOTAL (B)		93 682 326,90	60 307 507,42						4 856 299,04			1 555 879,62	186 699,17	1,98
Option d'échange (C)														
099-P	Caisse d'épargne	15 000 000,00	8 400 000,00	1	25,00		TF ann à 4.55 %	TF ann à 4.55 %	2 587 689,60		4,620	388 570,00	0,00	0,28
102-P	Caisse d'épargne	10 000 000,00	7 041 141,40	1	25,00		TF ann à 3.78 %	TF ann à 3.78 %	2 538 551,79		3,840	270 591,06	0,00	0,23
193 Sw	Caisse d'épargne	8 607 638,32 5 953 861,68	8 607 638,32 0,00	1	25,00		Eur3M+0.42	Eur3M+0.42	0,00		3,850	387 010,20	0,00	0,28
TOTAL (C)		39 561 500,00	24 048 779,72						5 126 241,39			1 046 171,26	0,00	0,79
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		133 243 826,90	302 856 287,14						9 982 540,43			8 276 952,73	186 699,17	9,96

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.

(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	101	3	0	0	0	
	% de l'encours	90,06	7,18	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	2 739 289 106,90	218 500 000,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	2	1	0	0	0	
	% de l'encours	1,06	0,92	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	32 307 507,42	28 000 000,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	3	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,79	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	24 048 779,72	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture								Primes éventuelles	
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
												0,00	0,00
Taux fixe (total)		35 667 839,88					35 667 839,88				0,00	0,00	0,00
Swap 175	175	17 833 919,94	30/06/2036	Natixis	swap	taux	17 833 919,94	30/06/2006	30/06/2036	A	0,00	0,00	0,00
Swap 175 2	175	17 833 919,94	30/06/2036	Royal Bank of Canada	swap	taux	17 833 919,94	29/06/2012	30/06/2036	A	0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		337 220 380,07					299 395 145,60				0,00	0,00	0,00
Swap 090-P	090-P	1 376 318,37	01/03/2020	Arkéa	swap	taux	1 376 318,37	01/03/2013	01/03/2020	A	0,00	0,00	0,00
Swap 164	164	12 631 578,90	01/12/2023	Natixis	swap	taux	12 631 578,90	01/12/2006	01/12/2023	A	0,00	0,00	0,00
Swap 177	177	36 501 319,69	01/01/2037	CA CIB	swap	taux	18 250 659,85	02/01/2009	02/01/2024	A	0,00	0,00	0,00
Swap 185	185	28 000 000,00	15/12/2033	Royal Bank of Canada	swap	taux	28 000 000,00	15/09/2009	15/09/2021	T	0,00	0,00	0,00
Swap 191	191	28 000 000,03	01/01/2040	Nomura	swap	taux	28 000 000,00	01/12/2010	04/01/2021	A	0,00	0,00	0,00
Swap 193	193	17 473 800,00	29/12/2034	CA CIB	swap	taux	8 607 638,32	28/10/2008	30/10/2023	A	0,00	0,00	0,00
Swap 200	200	27 004 311,65	01/01/2032	CA CIB	swap	taux	27 004 311,65	01/01/2019	01/01/2032	A	0,00	0,00	0,00
Swap 201	201	16 383 424,46	01/01/2032	CA CIB	swap	taux	16 383 424,46	01/01/2019	01/01/2032	A	0,00	0,00	0,00
Swap 233	233	30 000 003,00	23/06/2031	Arkéa	swap	taux	30 000 003,00	22/12/2018	22/12/2021	S	0,00	0,00	0,00
Swap 249	249	46 710 526,30	01/08/2038	Arkéa	swap	taux	46 710 526,30	01/11/2019	01/05/2024	T	0,00	0,00	0,00
Swap 250	250	46 710 526,25	23/07/2038	Arkéa	swap	taux	46 710 526,25	23/10/2019	23/04/2024	T	0,00	0,00	0,00
Swap 252 254	252 et 254	46 428 571,42	30/11/2033	Royal Bank of Canada	swap	taux	35 720 158,50	30/11/2014	30/11/2022	A	0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		372 888 219,95					335 062 985,48				0,00	0,00	0,00

- (1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.
 (2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.
 (3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).
 (4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						17 349 671,43	17 714 091,96		
Swap 175	175	3,69% si (CMS10-2) > 0% sinon 5,75%	3,690	Taux fixe à 4.26 %	4,260	11 225 927,67	12 365 780,84	A-1	B-3
Swap 175 2	175	Taux fixe à 4.225 %	4,225	3,69% si (CMS10-2) > 0% sinon 5,75%	3,690	6 123 743,76	5 348 311,12	B-3	A-1
Taux variable simple (total)						44 033 408,02	19 537 530,12		
Swap 090-P	090-P	Taux fixe à 1.209 %	1,209	Euribor 12 M + 0.02	-0,090	421 680,67	108 056,98	A-1	A-1
Swap 164	164	Taux fixe à 3.62 %	3,620	Euribor 12 M + 0.0495	-0,300	16 044 684,85	9 057 062,46	A-1	A-1
Swap 177	177	4,31% si Eur12M<6,25% sinon Eur12M	4,310	Euribor 12 M	-0,119	9 514 469,97	2 180 749,21	A-1	B-1
Swap 185	185	Eur03M - 0.07 si Infl Euro>0 sinon Eur03M - 0.07 - Infl Euro	-0,530	Euribor 03 M + 0.101	-0,360	1 784 381,66	2 347 893,23	A-1	B-2
Swap 191	191	1,35% si Eur12M<1,35% / 2,835% si 2,835<Eur12M<5,50 / sinon Eur12M	1,350	Euribor 12 M	-0,120	4 090 785,37	1 888 106,60	A-1	A-1
Swap 193	193	Taux fixe annulable à 3.85%	3,850	Euribor 12 M - 0.26	-0,600	7 703 027,57	2 340 930,93	A-1	C-1
Swap 200	200	Taux fixe à 1.9675 %	1,970	Inflation + 0.88	2,580	0,00	0,00	A-2	A-1
Swap 201	201	Taux fixe à 1.9675 %	1,970	Inflation + 0.88	2,580	0,00	0,00	A-2	A-1
Swap 233	233	Taux fixe à 0.735 %	0,740	Euribor 06 M + 0.42	0,000	123 433,34	30 732,38	A-1	A-1
Swap 249	249	Taux fixe à 0.692 %	0,690	Euribor 03 M + 0.36	0,360	0,00	0,00	A-1	A-1
Swap 250	250	Taux fixe à 0.683 %	0,680	Euribor 03 M + 0.35	0,350	0,00	0,00	A-1	A-1
Swap 252 254	252 et 254	Taux fixe à 2.5575 %	2,560	Euribor 12 M + 0.89	0,540	4 350 944,59	1 583 998,33	A-1	A-1
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						61 383 079,45	37 251 622,08		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – METHODES UTILISEES	B2

METHODES UTILISEES

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article D. 4321-1 du CGCT) : 500 €		27/05/2016
	Catégories de biens amortis		
L	Autres immobilisations - Appareils de laboratoire	5	27/05/2016
L	Autres immobilisations - Coffre-fort	30	27/05/2016
L	Autres immobilisations - Equipements de garage et ateliers	15	27/05/2016
L	Autres immobilisations – Matériel classique	5	27/05/2016
L	Bâtiments administratifs, scolaires, culturels et sportifs, publics et privés	30	27/05/2016
L	Constructions sur sol d'autrui	30	27/05/2016
L	Frais d'insertion et frais d'études non suivis de réalisation	5	27/05/2016
L	Frais de recherche et développement	5	27/05/2016
L	Installations de voirie	10	27/05/2016
L	Installations et appareils de chauffage, ascenseurs, appareils de levage	20	27/05/2016
L	Installations générales, agencements et aménagements divers	10	27/05/2016
L	Installations techniques et agencement des bâtiments publics	10	27/05/2016
L	Logiciels et autres immobilisations incorporelles	2	27/05/2016
L	Matériel de bureau et mobilier scolaire et non scolaire	10	27/05/2016
L	Matériel de téléphonie	5	27/05/2016
L	Matériel ferroviaire	30	27/05/2016
L	Matériel informatique scolaire et non scolaire	3	27/05/2016
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Matériel de cuisine, matériel sportif	10	27/05/2016
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Outillage	5	27/05/2016
L	Matériel technique scolaire et non scolaire - Reprographie	3	27/05/2016
L	Matériel technique scolaire et non scolaire -TV Projection Sono	7	27/05/2016
L	Plantations	20	27/05/2016
L	Réseaux divers (câbles, assainissement d'eau, gaz et électricité)	10	27/05/2016
L	Subventions finançant des bâtiments ou des installations	30	27/05/2016
L	Subventions finançant des biens mobiliers, du matériel ou des études	5	27/05/2016
L	Subventions finançant des projets d'infrastructures d'intérêt national	40	27/05/2016
L	Véhicules industriels et camions	8	27/05/2016
L	Véhicules légers et voitures scolaires	5	27/05/2016
L	Biens de faible valeur (seuil unitaire à 500€)	1	27/05/2016

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
Provisions pour risques et charges (2)	4 400 000,00		25 933 945,42	30 333 945,42	3 000 000,00	27 333 945,42
Provisions pour litiges	460 000,00		15 490 403,73	15 950 403,73	1 110 000,00	14 840 403,73
Rappel de cotisations et contributions URSSAF	0,00	15/10/2010	11 000,00	11 000,00	0,00	11 000,00
Contentieux divers : sur subventions, ressources humaines et marchés publics	460 000,00	13/12/2018	15 479 403,73	15 939 403,73	1 110 000,00	14 829 403,73
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	3 940 000,00		10 443 541,69	14 383 541,69	1 890 000,00	12 493 541,69
Provision pour risque d'irrecouvrabilité des comptes de tiers	3 940 000,00	13/12/2018	9 496 029,31	13 436 029,31	1 890 000,00	11 546 029,31
Besoin lié à l'obligation de report des dépenses de formations des élus non consommées	0,00	27/06/2019	947 512,38	947 512,38	0,00	947 512,38
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	4 400 000,00		25 933 945,42	30 333 945,42	3 000 000,00	27 333 945,42

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

N° opération : 90219		Intitulé de l'opération : Regroupement INSSET et IUT à Saint Quentin		Date de la délibération : 01/02/2013	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	7 753 726,22	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	7 753 726,22	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	7 753 726,22	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	3 289 308,02	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	3 289 308,02	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	3 289 308,02	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9022		Intitulé de l'opération : LEARNING CENTER INNOVATION		Date de la délibération :	
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	27 501 106,61	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	27 501 106,61	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a – c)	27 501 106,61	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	10 749 777,87	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	10 749 777,87	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9022		Intitulé de l'opération : LEARNING CENTER INNOVATION			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	10 749 777,87	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 902201		Intitulé de l'opération : Construction HUB de stockage électrochimique de l'énergie pour l'UPJV			Date de la délibération : 31/05/2013
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	17 316 661,02	0,00	0,00	0,00	
902 Etudes et travaux (5)	15 103 229,39	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	2 213 431,63	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	17 316 661,02	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	5 207 922,24	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	5 207 922,24	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	5 207 922,24	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 90221		Intitulé de l'opération : Plateau technique santé			Date de la délibération : 27/03/2018
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	16 524,00	0,00	975 000,00	975 000,00	
902 Etudes et travaux (5)	0,00	0,00	975 000,00	975 000,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	16 524,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	16 524,00	0,00	975 000,00	975 000,00	
RECETTES (b)	7 022,70	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	7 022,70	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 90221		Intitulé de l'opération : Plateau technique santé			Date de la délibération : 27/03/2018
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	7 022,70	0,00	0,00	0,00	

N° opération : 9031		Intitulé de l'opération : RENOVATION STADE BOLLAERT			Date de la délibération : 19/11/2012
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	67 015 307,94	0,00	0,00	0,00	
903 Immobilier sportif (5)	67 015 307,94	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	67 015 307,94	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	46 004 488,56	0,00	450 000,00	450 000,00	
903 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	46 004 488,56	0,00	450 000,00	450 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	46 004 488,56	0,00	450 000,00	450 000,00	

N° opération : 9038		Intitulé de l'opération : CENTRE CONSERVATION ET RESTAURATION PATRIMOINE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	48 975 380,99	0,00	5 455 678,00	5 455 678,00	
903 Etudes et travaux (5)	48 975 380,99	0,00	5 455 678,00	5 455 678,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	48 975 380,99	0,00	5 455 678,00	5 455 678,00	

N° opération : 9038		Intitulé de l'opération : CENTRE CONSERVATION ET RESTAURATION PATRIMOINE			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
RECETTES (b)	34 200 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
903 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	34 200 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	34 200 000,00	0,00	2 000 000,00	2 000 000,00	

N° opération : 9039		Intitulé de l'opération : REHABILITATION ARENA STADE COUVERT DE LIEVIN			Date de la délibération :
	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N (2)	RAR N-1 (3)	Nouveaux crédits votés	Total (4)	
DEPENSES (a)	6 019 085,16	0,00	0,00	0,00	
903 Etudes et travaux (5)	6 019 085,16	0,00	0,00	0,00	
040 Travaux réalisés par le personnel du mandataire (contrepartie 791)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur dépenses (c) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Dépenses nettes (a - c)	6 019 085,16	0,00	0,00	0,00	
RECETTES (b)	6 120 814,54	0,00	0,00	0,00	
902 Financement par le mandant et par d'autres tiers (7)	6 120 814,54	0,00	0,00	0,00	
040 Financement par le mandataire (contrepartie 6742)	0,00	0,00	0,00	0,00	
041 Financement par emprunt à la charge du tiers (contrepartie 2763)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Annulations sur recettes (d) (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	
Recettes nettes (b - d)	6 120 814,54	0,00	0,00	0,00	

(1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.

(2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.

(5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.

(6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.

(7) Indiquer le chapitre.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
- Assortis d'intérêts (total)		53 303 844,00	7 657 964,08	475 357,66	0,00
	16/05/2013	1 717,82	1 717,82	64,73	0,00
	18/05/2017	10 150,31	10 150,31	57,09	0,00
	18/05/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
	02/07/2019	22 541,90	9 924,93	282,47	0,00
	18/05/2017	696,07	696,07	0,00	0,00
	01/02/2018	245 109,92	74 152,16	3 260,84	0,00
	01/02/2018	61 477,53	17 237,54	825,50	0,00
	18/05/2017	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
	24/05/2018	21 117,62	11 999,40	249,48	0,00
	18/05/2017	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
	23/11/2017	15 140,37	12 089,56	159,32	0,00
	27/02/2017	2 246,49	1 123,24	0,00	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
	30/06/2017	27 500,00	10 000,00	0,00	0,00
	19/10/2018	152 000,00	38 000,00	0,00	0,00
	29/06/2017	150 000,00	27 445,02	2 147,34	0,00
	28/03/2019	12 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	21/06/2016	35 000,00	20 000,00	192,50	0,00
	02/07/2019	8 000 000,00	0,00	0,00	0,00
	18/05/2017	10 150,31	10 150,31	57,09	0,00
	24/05/2018	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	18/05/2017	40 000,00	15 820,55	511,29	0,00
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	02/07/2019	27 100,05	5 865,42	373,62	0,00
	24/05/2018	16 059,67	7 969,72	196,20	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	22/11/2018	27 050,28	11 909,91	338,97	0,00
	24/05/2018	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
	18/05/2017	30 224,31	9 999,43	207,97	0,00
	16/05/2013	1 717,82	1 717,82	5,96	0,00
	27/03/2015	115 384,64	46 153,84	921,92	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	30/06/2017	110 000,00	40 000,00	0,00	0,00
	24/05/2018	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	18/05/2017	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
	01/02/2018	87 825,05	24 625,03	1 179,29	0,00
	24/05/2018	10 558,81	5 999,70	124,74	0,00
	24/05/2018	14 078,41	7 999,60	166,32	0,00
	22/11/2018	30 656,98	13 497,92	384,16	0,00
	03/07/2018	175 434,23	99 497,52	2 765,56	0,00
	18/05/2017	10 117,16	10 117,16	44,42	0,00
	24/05/2018	4 223,54	2 399,86	49,90	0,00
	23/11/2017	10 093,58	8 059,70	106,22	0,00
	24/05/2018	21 117,62	11 999,40	249,48	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	08/08/2019	50 000,00	14 803,98	694,62	0,00
	18/05/2017	40 000,00	11 843,18	555,70	0,00
	23/11/2017	18 168,42	14 507,50	191,18	0,00
	18/05/2019	50 000,00	14 803,89	507,12	0,00
	22/11/2018	27 050,28	11 909,91	338,97	0,00
	18/10/2018	176 000,00	0,00	5 280,00	0,00
	24/05/2018	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
	30/06/2017	50 648,88	25 241,89	454,35	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
	18/05/2017	12 134,93	12 134,93	113,95	0,00
	20/04/2017	13 525,14	5 954,95	169,49	0,00
	18/05/2017	45 000,00	17 798,12	575,20	0,00
	01/02/2018	46 961,96	12 266,52	635,64	0,00
	19/10/2017	56 807,33	18 559,27	997,53	0,00
	27/03/2018	395 780,08	70 352,44	3 694,52	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
	24/05/2018	13 525,14	5 954,95	169,49	0,00
	29/06/2017	60 000,00	7 304,97	886,33	0,00
	23/11/2017	17 663,76	14 104,50	185,86	0,00
	24/05/2018	31 676,42	17 999,10	374,22	0,00
	01/02/2018	50 000,00	12 220,69	681,47	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
	18/05/2017	45 000,00	17 798,12	575,20	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
	01/02/2018	225 000,00	54 993,14	3 066,62	0,00
	01/02/2018	100 000,00	24 441,38	1 362,94	0,00
	23/11/2017	5 046,79	4 029,85	53,11	0,00
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	18/05/2017	200 000,00	24 349,91	2 954,43	0,00
	24/05/2018	36 134,25	17 931,86	441,46	0,00
	18/05/2017	40 000,00	15 820,55	511,29	0,00
	18/05/2017	6 067,47	6 067,47	56,97	0,00
	25/05/2018	21 368,27	4 906,18	293,02	0,00
	18/05/2017	14 157,41	14 157,41	132,95	0,00
	29/05/2018	87 500,00	87 500,00	328,13	0,00
	01/02/2018	81 703,31	24 717,37	1 086,95	0,00
	28/05/2018	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
	01/02/2018	65 746,74	17 173,14	889,90	0,00
	23/11/2017	12 616,97	10 074,65	132,75	0,00
	01/02/2018	40 851,66	12 358,69	543,47	0,00
	18/05/2017	15 000,00	5 932,70	191,74	0,00
	19/10/2017	6 082,52	3 041,24	0,00	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
	24/05/2018	14 078,41	7 999,60	166,32	0,00
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	18/05/2017	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
	24/05/2018	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	18/05/2017	40 000,00	15 820,55	511,29	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	29/06/2017	50 000,00	6 087,47	738,61	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	18/05/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
	29/06/2017	100 000,00	18 296,69	1 431,55	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
	26/05/2016	33 000,00	22 000,00	210,38	0,00
	03/07/2018	285 353,14	58 954,54	2 632,90	0,00
	01/02/2018	140 885,88	36 799,54	1 906,94	0,00
	24/05/2018	10 558,81	5 999,70	124,74	0,00
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	18/05/2017	35 000,00	13 842,99	447,37	0,00
	27/09/2018	500 000,00	96 050,31	9 282,61	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
	18/05/2017	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
	01/02/2018	50 000,00	12 220,69	681,47	0,00
	29/06/2017	46 961,96	12 266,52	635,64	0,00
	28/11/2014	10 000,00	10 000,00	50,00	0,00
	29/05/2018	20 625,00	7 500,00	0,00	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
	24/05/2018	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
	24/05/2018	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
	29/03/2017	244 528,49	100 110,95	2 981,52	0,00
	06/02/2018	327 411,01	98 490,38	5 812,62	0,00
	24/05/2018	7 039,20	3 999,79	83,17	0,00
	29/06/2017	70 000,00	8 522,47	1 034,05	0,00
	24/05/2018	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
	31/01/2019	200 000,00	24 135,93	3 939,81	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	01/02/2018	75 139,13	19 626,44	1 017,04	0,00
	18/05/2017	40 000,00	11 843,18	555,70	0,00
	24/05/2018	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
	08/11/2016	387 176,01	124 265,50	3 303,24	0,00
	31/01/2019	500 000,00	71 857,79	9 641,90	0,00
	18/05/2017	10 000,00	2 960,80	138,92	0,00
	18/05/2017	50 000,00	14 803,98	694,62	0,00
	24/05/2018	22 541,90	9 924,93	282,47	0,00
	24/05/2018	28 156,82	15 999,21	332,63	0,00
	24/05/2018	40 149,16	19 924,28	490,52	0,00
	29/05/2018	175 864,07	49 000,17	3 151,31	0,00
	29/03/2017	252 803,52	99 985,96	3 106,50	0,00
	18/10/2018	1 120 000,00	280 000,00	0,00	0,00
	18/05/2017	12 157,61	12 157,61	91,27	0,00
	18/05/2017	10 000,00	2 960,80	138,92	0,00
	24/05/2018	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
	23/11/2017	20 187,16	16 119,43	212,41	0,00
	18/05/2017	38 321,23	16 872,39	480,21	0,00
	20/04/2017	18 033,52	7 939,94	225,98	0,00
	19/10/2017	300 000,00	60 000,00	3 219,00	0,00
	23/09/2016	104 576,33	0,00	0,00	0,00
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	22/11/2018	10 820,11	4 763,97	135,59	0,00
	29/05/2018	543 953,85	114 636,54	15 036,98	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
	22/11/2018	13 525,14	5 954,95	169,49	0,00
	18/05/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
	23/11/2017	20 187,16	16 119,43	212,41	0,00
	18/05/2017	12 157,61	12 157,61	91,27	0,00
	01/02/2018	50 000,00	12 220,69	681,47	0,00
	18/05/2017	45 000,00	17 798,12	575,20	0,00
	22/11/2018	27 050,28	11 909,91	338,97	0,00
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	18/05/2017	20 000,00	7 910,28	255,64	0,00
	23/11/2017	21 157,01	14 051,80	238,56	0,00
	23/11/2017	18 134,59	12 044,40	204,48	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
	18/05/2017	20 000,00	7 910,28	255,64	0,00
	01/02/2018	300 000,00	73 324,17	4 088,83	0,00
	20/02/2015	41 176,52	32 941,16	0,00	0,00
	24/05/2018	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
	08/07/2016	75 000,00	30 000,00	0,00	0,00
	06/02/2018	122 554,98	37 076,06	1 630,42	0,00
	18/05/2017	50 000,00	14 803,98	694,62	0,00
	23/11/2017	30 224,31	20 074,00	340,80	0,00
	18/05/2017	10 000,00	2 960,80	138,92	0,00
	24/05/2018	21 117,62	11 999,40	249,48	0,00
	24/04/2015	4 000,00	4 000,00	0,00	0,00
	01/02/2018	219 562,62	61 562,61	2 948,23	0,00
	28/06/2018	60 729,00	60 729,00	0,00	0,00
	24/05/2018	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
	23/11/2017	38 858,17	8 410,32	535,72	0,00
	05/02/2019	125 311,08	49 749,26	1 066,94	0,00
	18/05/2017	41 138,00	12 180,12	571,51	0,00
	28/11/2014	4 500,00	4 500,00	0,00	0,00
	31/01/2019	500 000,00	71 857,79	9 641,90	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	18/05/2017	10 150,31	10 150,31	57,09	0,00
	01/02/2018	108 012,50	28 213,00	1 462,00	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	18/05/2017	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
	01/02/2018	67 000,00	16 375,75	913,17	0,00
	01/02/2018	75 139,13	19 626,44	1 017,04	0,00
	29/06/2017	50 000,00	6 087,47	738,61	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
	01/02/2018	300 000,00	73 324,17	4 088,83	0,00
	27/02/2017	8 161,90	5 441,24	0,00	0,00
	04/02/2011	30 000,00	9 000,00	0,00	0,00
	23/11/2017	30 224,31	20 074,00	340,80	0,00
	18/05/2017	35 000,00	13 842,99	447,37	0,00
	01/02/2018	114 384,62	34 604,36	1 521,72	0,00
	01/02/2018	100 000,00	18 296,69	1 431,55	0,00
	18/05/2017	50 000,00	14 803,98	694,62	0,00
	24/05/2018	16 059,67	7 969,72	196,20	0,00
	23/11/2017	18 134,59	12 044,40	204,48	0,00
	19/10/2017	151 486,18	49 491,40	2 660,08	0,00
	18/05/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	23/11/2017	40 575,42	8 899,00	287,66	0,00
	18/05/2017	16 179,90	16 179,90	151,94	0,00
	28/06/2018	199 999,99	199 999,99	0,00	0,00
	29/05/2018	262 500,02	58 333,32	2 406,25	0,00
	23/11/2017	33 248,89	9 322,59	446,45	0,00
	01/02/2018	100 000,00	18 296,69	1 431,55	0,00
	28/03/2019	190 000,00	23 750,00	0,00	0,00
	27/03/2018	184 232,44	32 010,92	3 445,56	0,00
	24/05/2018	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
	18/05/2017	10 117,16	10 117,16	44,42	0,00
	18/05/2017	12 157,61	12 157,61	91,27	0,00
	20/07/2017	31 725,88	11 603,66	396,34	0,00
	18/05/2019	40 000,00	15 820,55	511,29	0,00
	18/10/2018	30 000,00	5 625,00	0,00	0,00
	03/07/2018	24 000,00	6 000,00	0,00	0,00
	18/05/2017	25 000,00	7 401,99	347,31	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	03/07/2018	300 000,00	57 630,19	5 569,57	0,00
	22/06/2017	440 719,75	121 251,56	11 866,00	0,00
	18/05/2017	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	05/02/2019	220 000,00	20 000,00	0,00	0,00
	28/11/2014	2 500,00	2 500,00	5,63	0,00
	24/05/2018	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
	18/05/2017	20 000,00	7 910,28	255,64	0,00
	01/02/2018	102 129,15	30 896,72	1 358,68	0,00
	01/02/2018	109 781,32	30 781,29	1 474,11	0,00
	23/11/2017	10 093,58	8 059,70	106,22	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
	25/09/2015	4 139,00	4 139,00	0,00	0,00
	10/07/2015	3 614,00	3 614,00	0,00	0,00
	19/10/2017	400 000,00	95 562,43	10 931,61	0,00
	19/10/2017	200 000,00	38 420,12	3 713,04	0,00
	23/11/2017	15 140,37	12 089,56	159,32	0,00
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	18/05/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	23/11/2017	12 089,72	8 029,59	136,33	0,00
	25/09/2015	18 000,00	18 000,00	0,00	0,00
	08/07/2016	6 825,00	3 900,00	0,00	0,00
	24/05/2018	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
	23/11/2017	10 093,58	8 059,70	106,22	0,00
	28/11/2014	5 900,00	5 900,00	0,00	0,00
	01/02/2018	122 554,98	37 076,06	1 630,42	0,00
	23/11/2017	35 251,40	13 233,06	402,18	0,00
	24/05/2018	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
	01/02/2018	131 737,58	18 399,64	953,60	0,00
	18/05/2017	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
	18/05/2017	40 000,00	15 820,55	511,29	0,00
	01/02/2018	50 000,00	12 220,69	681,47	0,00
	29/03/2017	361 335,62	78 203,64	4 883,85	0,00
	17/05/2018	250 000,00	23 352,56	7 412,76	0,00
	25/09/2015	15 110,55	6 715,80	0,00	0,00
	24/05/2018	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
	19/10/2017	60 000,00	60 000,00	375,00	0,00
	29/06/2017	93 923,92	24 533,04	1 271,28	0,00
	24/05/2018	45 083,80	19 849,85	564,95	0,00
	18/05/2017	16 179,90	16 179,90	151,94	0,00
	18/05/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
	18/05/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	13/11/2015	6 000,00	4 800,00	0,00	0,00
	24/04/2015	15 000,00	15 000,00	0,00	0,00
	23/11/2017	12 616,97	10 074,65	132,75	0,00
	14/03/2016	719 193,95	199 414,01	3 132,21	0,00
	18/05/2019	50 000,00	19 775,69	639,11	0,00
	24/05/2018	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
	01/02/2018	40 851,66	12 358,69	543,47	0,00
	01/02/2018	50 499,41	14 159,40	678,08	0,00
	24/05/2018	14 078,41	7 999,60	166,32	0,00

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
	18/05/2017	40 000,00	15 820,55	511,29	0,00
	29/06/2017	100 000,00	12 174,95	1 477,21	0,00
	29/06/2017	50 000,00	6 087,47	738,61	0,00
	24/05/2018	30 224,31	20 074,00	340,80	0,00
	25/09/2015	33 333,35	33 333,35	0,00	0,00
	18/05/2017	13 677,02	6 021,81	171,39	0,00
	18/05/2017	20 000,00	5 921,59	277,85	0,00
	24/05/2018	28 156,82	15 999,21	332,63	0,00
	18/05/2017	50 000,00	14 803,98	694,62	0,00
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	18/10/2018	140 000,00	140 000,00	875,00	0,00
	18/05/2017	15 197,02	15 197,02	114,08	0,00
	24/05/2018	21 117,62	11 999,40	249,48	0,00
	18/05/2017	10 000,00	3 955,14	127,82	0,00
	24/05/2018	35 196,02	19 999,00	415,80	0,00
	18/05/2017	30 000,00	11 865,41	383,47	0,00
	23/11/2017	28 156,82	11 976,92	271,96	0,00
	18/05/2017	25 233,95	20 149,28	265,52	0,00
	22/11/2018	36 067,04	15 879,88	451,96	0,00
	24/05/2018	24 089,50	11 954,57	294,31	0,00
	19/10/2017	75 743,07	24 745,72	1 330,04	0,00
	16/05/2013	1 717,82	1 717,82	64,73	0,00
	18/05/2017	20 224,88	20 224,88	189,92	0,00
	29/03/2017	244 528,49	100 110,94	2 981,52	0,00
	08/11/2016	387 176,01	124 265,50	3 303,24	0,00
	29/03/2017	252 803,52	99 985,95	3 106,50	0,00
	29/09/2017	10 610 113,28	254 773,92	195 226,08	0,00
	29/03/2017	361 335,62	78 203,62	4 883,87	0,00
	14/03/2016	702 614,08	199 414,01	3 132,21	0,00
- Non assortis d'intérêts (total)		14 209 071,43	4 040 223,56		
	31/01/2019	189 000,00	35 437,50		
	29/05/2015	4 258,50	4 258,50		
	31/01/2019	150 000,00	28 125,00		
	08/07/2016	8 200,50	4 686,00		
	30/01/2015	120 000,00	40 000,00		
	13/11/2015	5 353,00	5 353,00		
	30/11/2012	10 000,00	10 000,00		
	25/09/2015	7 859,00	7 859,00		
	29/02/2016	18 440,00	9 220,00		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
	24/04/2015	40 002,00	4 002,00		
	30/01/2015	20 000,00	20 000,00		
	28/06/2018	20 983,01	20 983,01		
	21/06/2016	15 000,00	10 000,00		
	25/09/2015	6 333,00	6 333,00		
	08/11/2016	11 569,50	5 142,00		
	08/07/2016	5 330,50	3 046,00		
	30/11/2012	10 000,00	10 000,00		
	26/05/2016	45 000,00	30 000,00		
	27/06/2019	1 000 000,00	125 000,00		
	25/11/2011	24 000,00	24 000,00		
	23/09/2016	70 000,00	20 000,00		
	27/03/2018	56 875,00	16 250,00		
	08/07/2016	3 500,00	2 000,00		
	24/04/2015	4 077,00	4 077,00		
	06/02/2018	7 312,50	3 250,00		
	26/09/2014	809,25	809,25		
	10/07/2015	2 007,75	2 007,75		
	08/11/2016	19 894,00	9 947,00		
	08/11/2016	7 622,00	3 811,00		
	29/05/2015	1 772,25	1 772,25		
	08/07/2016	5 168,47	5 168,47		
	28/03/2019	122 500,00	15 312,50		
	26/09/2014	1 527,00	1 527,00		
	24/04/2015	3 268,50	3 268,50		
	31/01/2019	191 845,00	45 140,00		
	29/07/2017	0,00	1 500 000,00		
	23/09/2016	91 071,46	21 428,56		
	10/07/2015	4 980,00	4 980,00		
	08/07/2016	7 932,50	3 173,00		
	25/09/2015	12 500,00	10 000,00		
	18/10/2018	198 474,00	24 809,26		
	25/09/2015	2 822,00	2 822,00		
	07/02/2014	30 000,00	30 000,00		
	08/11/2016	4 703,07	3 762,52		
	08/11/2016	60 000,00	30 000,00		
	10/07/2015	4 175,25	4 175,25		
	08/07/2016	1 541,25	1 541,25		
	27/02/2017	6 000,00	2 400,00		

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
	08/07/2016	8 925,00	5 100,00		
	28/06/2013	21 000,00	21 000,00		
	27/09/2018	22 500,00	5 625,00		
	13/11/2015	1 237,50	1 237,50		
	28/05/2010	7 968,75	7 968,75		
	08/07/2016	9 600,00	4 800,00		
	08/11/2016	20 000,00	10 000,00		
	23/05/2014	1 830,00	1 830,00		
	30/11/2012	5 000,00	5 000,00		
	03/07/2018	178 125,00	47 500,00		
	14/03/2014	42 000,00	24 000,00		
	25/09/2015	19 600,00	9 800,00		
	03/07/2018	375 000,00	100 000,00		
	25/09/2015	60 000,00	30 000,00		
	19/10/2018	500 000,00	247 506,30		
	24/02/2012	30 000,00	12 000,00		
	13/11/2015	175 500,00	54 000,00		
	08/11/2016	173 400,00	0,00		
	25/09/2015	40 000,00	40 000,00		
	27/02/2017	9 075,00	3 300,00		
	21/05/2019	120 679,00	15 084,88		
	27/09/2013	920 000,00	120 000,00		
	28/06/2018	199 999,99	199 999,99		
	27/03/2018	78 750,00	22 500,00		
	28/11/2014	5 000,00	5 000,00		
	28/06/2013	19 500,00	19 500,00		
	13/11/2015	112 500,00	30 000,00		
	30/01/2015	1 112,25	1 112,25		
	29/03/2017	7 113,70	1 422,80		
	28/06/2018	18 670,50	18 670,50		
	13/11/2015	75 000,00	30 000,00		
	08/11/2016	10 710,00	5 355,00		
	24/05/2018	16 059,67	7 969,72		
	31/01/2019	100 000,00	0,00		
	25/09/2015	15 000,00	15 000,00		
	23/11/2017	302 972,32	98 982,84		
	29/02/2016	49 999,98	14 285,72		
	24/05/2018	30 224,31	20 074,00		
	29/02/2016	9 000,00	6 000,00		

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
	28/06/2018	140 428,01	140 428,01		
	09/04/2004	34 275,00	11 425,00		
	27/09/2018	330 523,00	61 973,07		
	28/06/2018	19 691,51	19 691,51		
	21/05/2019	30 000,00	3 750,00		
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28		
	23/11/2017	25 233,95	20 149,28		
	08/11/2016	20 144,25	8 953,00		
	31/01/2019	264 000,00	33 000,00		
	18/10/2018	134 000,00	33 500,00		
	27/09/2013	114 285,77	25 396,84		
	18/10/2018	236 000,00	59 000,00		
	19/10/2017	13 744,96	6 872,52		
	27/11/2009	800 000,00	0,00		
	23/11/2017	5 877,79	5 877,79		
	30/01/2015	25 500,00	25 500,00		
	30/11/2012	40 000,00	40 000,00		
	27/03/2018	151 375,00	43 250,00		
	29/03/2017	75 000,00	20 000,00		
	10/07/2015	5 000 000,00	0,00		
	14/11/2005	42 094,27	22 804,44		
	26/06/2018	254 903,74	0,00		

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	B7.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		260 867 515,40	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		172 467 515,40	0,00
1631	Emprunts obligataires	3 550 000,00	0,00
1641	Emprunts en euros	161 737 165,49	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	7 160 349,91	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	20 000,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		88 400 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1021	Dotation	0,00	0,00
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	<i>88 400 000,00</i>	<i>0,00</i>

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	260 867 515,40	0,00	0,00	260 867 515,40

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES	B7.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		922 153 290,01	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		155 251 526,38	0,00
10222	FCTVA	35 630 000,00	0,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent ^o invest. non transf.	107 923 338,74	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
2743	Prêts au personnel	52 000,00	0,00
2745	Avances remboursables	11 646 187,64	0,00
Ressources propres internes de l'année (b)		766 901 763,63	0,00
169	<i>Primes de remboursement obligations</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
28031	<i>Frais d'études</i>	<i>10 000,00</i>	<i>0,00</i>
28033	<i>Frais d'insertion</i>	<i>15 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804112	<i>Subv. Etat : Bâtiments, installations</i>	<i>9 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804113	<i>Subv. Etat : Projet infrastructure</i>	<i>800 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804121	<i>Subv. Régions : Bien mobilier, matériel</i>	<i>7 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804122	<i>Subv. Régions : Bâtiments, installations</i>	<i>700 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804131	<i>Subv. Dpt : Bien mobilier, matériel</i>	<i>350 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804132	<i>Subv. Dpt : Bâtiments, installations</i>	<i>15 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804133	<i>Subv. Dpt : Projet infrastructure</i>	<i>40 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804141	<i>Subv. Cne : Bien mobilier, matériel</i>	<i>2 600 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804142	<i>Subv. Cne : Bâtiments, installations</i>	<i>89 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804143	<i>Subv. Cne : Projet infrastructure</i>	<i>41 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804151	<i>Subv. Grpt : Bien mobilier, matériel</i>	<i>1 100 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804152	<i>Subv. Grpt : Bâtiments, installations</i>	<i>12 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804153	<i>Subv. Grpt : Projet infrastructure</i>	<i>1 300 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804161	<i>Subv. SPIC : Bien mobilier, matériel</i>	<i>2 200 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804162	<i>Subv. SPIC : Bâtiments, installations</i>	<i>1 600 000,00</i>	<i>0,00</i>
28041711	<i>Subv. SNCF : Bien mobilier, matériel</i>	<i>44 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
28041712	<i>Subv. SNCF : Bâtiments, installations</i>	<i>33 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
28041713	<i>Subv. SNCF : Projet infrastructure</i>	<i>1 200 000,00</i>	<i>0,00</i>
28041721	<i>Subv. RFF : Bien mobilier, matériel</i>	<i>5 400 000,00</i>	<i>0,00</i>
28041722	<i>Subv. RFF : Bâtiments, installations</i>	<i>11 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
28041723	<i>Subv. RFF : Projet infrastructure</i>	<i>40 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804181	<i>Autres org pub - Biens mob, mat, études</i>	<i>40 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804182	<i>Autres org pub - Bâtiments et installat^o</i>	<i>22 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804183	<i>Autres org pub-Proj infrastructure int nat.</i>	<i>800 000,00</i>	<i>0,00</i>
280421	<i>Privé : Bien mobilier, matériel</i>	<i>44 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	<i>16 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
280423	<i>Privé : Projet infrastructure</i>	<i>7 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
280431	<i>Subv. Scol : Bien mobilier, matériel</i>	<i>500 000,00</i>	<i>0,00</i>
280432	<i>Subv. Scol : Bâtiments, installations</i>	<i>5 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
2804412	<i>Sub nat org pub - Bâtiments, installat^o</i>	<i>1 400 000,00</i>	<i>0,00</i>
28045	<i>Subv. d'équipement versées aux tiers</i>	<i>45 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
28051	<i>Concessions, droits similaires, brevets, ..</i>	<i>4 000 000,00</i>	<i>0,00</i>
2808	<i>Autres immobilisations incorporelles</i>	<i>30 000,00</i>	<i>0,00</i>
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	<i>10 000,00</i>	<i>0,00</i>

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
281311	Bâtiments administratifs	1 100 000,00	0,00
281312	Bâtiments scolaires	7 000 000,00	0,00
281314	Bâtiments culturels et sportifs	4 400 000,00	0,00
281318	Autres bâtiments publics	4 000 000,00	0,00
28132	Bâtiments privés	130 000,00	0,00
281351	Bâtiments publics	600 000,00	0,00
28152	Installations de voirie	2 500,00	0,00
281571	Matériel ferroviaire	45 000,00	0,00
281572	Matériel technique scolaire	10 000 000,00	0,00
281578	Autre matériel technique	2 100 000,00	0,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	10 000,00	0,00
2817311	Bâtiments administratifs (m. à dispo)	2 500,00	0,00
2817312	Bâtiments scolaires (m. à dispo)	32 000 000,00	0,00
2817314	Bât. culturels et sportifs (m. à dispo)	2 000,00	0,00
2817318	Autres bâtiments publics (m. à dispo)	500 000,00	0,00
2817828	Autres matériels transport (m. à dispo)	60 000,00	0,00
2817838	Autre matériel informatique (m. à dispo)	0,00	0,00
28181	Installations générales, aménagt divers	70 000,00	0,00
281828	Autres matériels de transport	600 000,00	0,00
281831	Matériel informatique scolaire	9 000 000,00	0,00
281838	Autre matériel informatique	2 800 000,00	0,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	3 700 000,00	0,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	500 000,00	0,00
28185	Matériel de téléphonie	35 000,00	0,00
28188	Autres immo. corporelles	2 200 000,00	0,00
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
954	Produits des cessions d'immobilisations	1 733 000,00	0,00
951	Virement de la section de fonctionnement	268 168 763,63	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution R001 (3) (4)	Affectation R1068 (3)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	922 153 290,01	0,00	0,00	0,00	922 153 290,01

Montant		
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II	260 867 515,40
Ressources propres disponibles	IV	922 153 290,01
Solde	V = IV – II (5)	661 285 774,61

(1) Les comptes 169, 26, 27, 28 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(5) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS	C1.1

C1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					42 420 000,00	40 006 423,19										425 900,23	26 622 292,22	
CMAR	2015	P		Crédit Agricole	7 000 000,00	5 671 350,03	15,46	T	F	TF à 2,11%	2,130	F	TF à 2,11%	2,130	A-1	EUR	117 201,81	312 735,75
CMAR	2015	P		Caisse d'épargne	7 000 000,00	5 977 573,16	15,46	T	F	TF à 2,11%	2,130	F	TF à 2,11%	2,130	A-1	EUR	123 714,43	306 223,13
Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais	2014	F		CA CIB	25 920 000,00	25 920 000,00	0,83	X	V	Eur3M+1	1,110	V	Eur3M+1	0,590	A-1	EUR	151 872,01	25 920 000,00
GIP Midi Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH)	2019	C	GIP Midi Picardie Informatique Hospitalière (MIPIH)	CDC	2 500 000,00	2 437 500,00	29,00	T	V	Livret A+0.75	1,510	V	Livret A+0.75	1,510	A-1	EUR	33 111,98	83 333,34
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					50 821 849,85	39 170 000,42										995 425,72	2 497 811,47	
Centre Hélène Borel	2009	P		Crédit Agricole	2 850 796,62	2 021 384,51	11,41	A	F	TF à 5,99%	5,990	F	TF à 5,99%	5,990	A-1	EUR	121 080,93	116 798,68
Centre Hélène Borel	2010	P		Crédit Agricole	923 609,99	762 682,83	20,40	T	F	TF à 5,04%	5,140	F	TF à 5,04%	5,140	A-1	EUR	38 030,37	21 859,71
Centre Hélène Borel	2012	P		Crédit Agricole	3 077 000,00	2 690 253,79	21,16	T	F	TF à 5,78%	5,910	F	TF à 5,78%	5,910	A-1	EUR	154 070,07	66 614,53
Fondation Institut Pasteur Lille	2018	C		CIC	3 500 000,00	3 363 309,35	18,51	T	F	TF à 2,5%	2,520	F	TF à 2,5%	2,520	A-1	EUR	82 775,74	140 140,10
Fondation Institut Pasteur Lille	2018	C		La Mondiale	2 500 000,00	2 500 000,00	18,51	A	F	TF à 3,25%	3,290	F	TF à 3,25%	3,290	A-1	EUR	81 250,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	Société Générale	2 170 000,00	2 071 803,08	17,42	M	F	TF à 1.97%	1,990	F	TF à 1.97%	1,990	A-1	EUR	39 913,47	100 148,97
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	Crédit du Nord	2 165 000,00	2 067 029,32	17,42	M	F	TF à 1.97%	1,990	F	TF à 1.97%	1,990	A-1	EUR	39 821,51	99 918,24
Ins. Jean-Paul II (Compiègne)	2017	P	SCI Jean-Paul II	CIC	2 165 000,00	2 067 029,32	17,42	M	F	TF à 1.97%	1,990	F	TF à 1.97%	1,990	A-1	EUR	39 821,51	99 918,24
Ins. St Eloi (Bapaume)	2018	P	Institut privé agricole Saint-Eloi de Bapaume	Crédit Agricole	2 800 000,00	2 481 281,05	12,22	M	F	TF à 1.5%	1,510	F	TF à 1.5%	1,510	A-1	EUR	35 944,50	185 914,47
Ins. St Louis (Armentières)	2003	P	Association Institut Professionnel St Louis	Caisse d'épargne	640 285,60	183 530,85	3,26	A	F	TF à 5.12%	5,120	F	TF à 5.12%	5,120	A-1	EUR	9 396,78	42 505,46
Ins. St Louis (Armentières)	2014	P	Association Institut Professionnel St Louis	Caisse d'épargne	1 600 000,00	1 117 998,22	9,09	M	F	TF à 2.85%	2,890	F	TF à 2.85%	2,890	A-1	EUR	30 455,86	108 275,95
Ins. d'Anchin (Pecquencourt)	2015	P	Association de l'Institut d'Anchin	Crédit Agricole	2 160 000,00	1 615 665,87	10,77	M	F	TF à 1.75%	1,760	F	TF à 1.75%	1,760	A-1	EUR	27 181,57	136 648,77
Lyc. Charles Brasseur (Bourbourg)	2012	P	Association familiale de la gestion	Crédit Mutuel	1 280 000,00	682 283,98	7,26	M	V	Livret A+0.71	3,000	V	Livret A+0.71	1,470	A-1	EUR	8 058,78	86 715,44
Lyc. EPID (Dunkerque)	2005	P	Association ADEP/EPID	Société Générale	254 433,08	141 904,22	5,10	M	F	TF à 2.3%	2,320	F	TF à 2.3%	2,320	A-1	EUR	2 989,10	26 166,67
Lyc. Hélène Boucher (Somain)	2015	P	OGECE Eveil somainois	Crédit du Nord	400 000,00	237 924,69	5,67	M	F	TF à 1.63%	1,640	F	TF à 1.63%	1,640	A-1	EUR	3 581,76	39 793,82
Lyc. Jeanne d'Arc (Aulnoye Aymeries)	2010	C	OGECE Jeanne d'Arc	CIC	360 000,00	148 000,00	6,11	M	F	TF à 3.74%	3,800	F	TF à 3.74%	3,800	A-1	EUR	5 123,80	24 000,00
Lyc. La Malassise (Longuenesse)	2017	P	Association d'éducation St Joseph La Malassise	Crédit du Nord	810 000,00	698 260,37	15,25	M	F	TF à 1.31%	1,320	F	TF à 1.31%	1,320	A-1	EUR	8 897,66	41 640,47
Lyc. Nazareth Haffreingue (Boulogne sur mer)	2011	P	OGECE Nazareth Haffreingue	Société Générale	454 031,00	230 861,51	6,47	M	F	TF à 3.35%	3,400	F	TF à 3.35%	3,400	A-1	EUR	7 240,42	32 333,18
Lyc. Notre Dame de Sion (Saint Omer)	2006	P	Association de Folard (ESCAP)	Caisse d'épargne	1 360 000,00	596 895,51	7,07	M	F	TF à 3.62%	3,680	F	TF à 3.62%	3,680	A-1	EUR	20 366,52	75 292,30

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Lyc. Notre Dame de la Providence (Orchies)	2017	P	OGEc Notre dame de la Providence	Crédit du Nord	210 800,00	153 458,39	5,74	M	F	TF à 1.15%	1,160	F	TF à 1.15%	1,160	A-1	EUR	1 628,19	25 965,09
Lyc. Notre Dame des Anges (St Amand les eaux)	2010	P	Association OGEc Notre Dame des Anges	Crédit Agricole	1 540 000,00	446 390,70	2,99	M	F	TF à 3.44%	3,490	F	TF à 3.44%	3,490	A-1	EUR	13 103,97	143 715,86
Lyc. Ozanam (Lille)	2013	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	928 000,00	563 982,22	8,52	M	F	TF à 2.9%	2,940	F	TF à 2.9%	2,120	A-1	EUR	11 262,54	60 601,04
Lyc. Ozanam (Lille)	2016	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	220 800,00	136 189,92	3,66	M	F	TF à 0.8%	0,800	F	TF à 0.8%	0,800	A-1	EUR	1 193,71	45 934,49
Lyc. Ozanam (Lille)	2016	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	294 912,00	250 363,52	11,66	M	F	TF à 1.65%	1,660	F	TF à 1.65%	1,660	A-1	EUR	4 673,58	24 834,18
Lyc. Ozanam (Lille)	2016	P	Association des pères de famille de l'école Ozanam EPIL	Société Générale	284 288,00	241 344,51	11,66	M	F	TF à 1.65%	1,660	F	TF à 1.65%	1,660	A-1	EUR	4 799,44	23 645,24
Lyc. St François d'Assise (Roubaix)	2009	P	Association LPP Saint François d'Assise	Caisse d'épargne	600 000,00	313 471,56	6,28	M	F	TF à 5.45%	5,590	F	TF à 5.45%	5,590	A-1	EUR	16 030,31	42 608,79
Lyc. St Jean (Douai)	2019	P	OGEc Institution Saint Jean	Société Générale	1 245 000,00	1 245 000,00	14,00	M	F	TF à 1.37%	1,370	F	TF à 1.37%	1,370	A-1	EUR	17 056,50	0,00
Lyc. St Jean (Douai)	2019	P	OGEc Institution Saint Jean	Société Générale	750 000,00	750 000,00	20,00	M	F	TF à 1.67%	1,670	F	TF à 1.67%	1,670	A-1	EUR	12 525,00	0,00
Lyc. St Joseph (Hazebroeck)	2011	P	OGEc St Eloi LTP St Joseph	Crédit Mutuel	584 000,00	193 762,40	3,34	M	F	TF à 3.75%	3,820	F	TF à 3.75%	3,820	A-1	EUR	6 341,37	54 168,49
Lyc. St Joseph (Hazebroeck)	2018	P	OGEc St Eloi LTP St Joseph	Crédit Mutuel	250 000,00	228 321,22	8,74	M	F	TF à 1.21%	1,220	F	TF à 1.21%	1,220	A-1	EUR	2 630,30	23 925,29
Lyc. St Paul (Lens)	2004	P	A E P Saint Paul	Crédit Mutuel	1 280 000,00	74 619,73	0,67	M	F	TF à 4%	4,070	F	TF à 4%	4,070	A-1	EUR	1 122,61	74 619,73
Lyc. St roch (Estaires)	2014	P		Crédit Mutuel	320 000,00	167 313,97	4,84	M	F	TF à 2.5%	2,530	F	TF à 2.5%	2,530	A-1	EUR	3 813,43	32 386,23
Lyc. Ste Famille (Amiens)	2018	P	OGEc Ste famille	Crédit Coopératif	1 417 500,00	1 313 412,31	18,21	M	F	TF à 1.86%	1,880	F	TF à 1.86%	1,880	A-1	EUR	23 911,05	61 016,45

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Lyc. Ste Famille (Amiens)	2018	P	OGEC Ste famille	Crédit du Nord	1 417 500,00	1 316 988,01	18,26	M	F	TF à 1.71%	1,720	F	TF à 1.71%	1,720	A-1	EUR	22 038,45	61 695,66
Lyc. Ste Marie (Bailleul)	2005	P	Association Jeunesse et Avenir	BNP Paribas	200 000,00	10 088,55	0,51	M	F	TF à 3.8%	3,870	F	TF à 3.8%	3,870	A-1	EUR	128,19	10 088,55
Lyc. Ste Marie (Bailleul)	2006	P	Association Jeunesse et Avenir	Crédit Agricole	68 560,00	10 659,17	1,79	M	F	TF à 3.85%	3,920	F	TF à 3.85%	3,920	A-1	EUR	310,12	5 721,30
Lyc. Ste Marie (Bailleul)	2007	P	Association Jeunesse et Avenir	Crédit Agricole	38 400,00	8 623,50	2,54	M	F	TF à 4.59%	4,690	F	TF à 4.59%	4,690	A-1	EUR	328,70	3 217,63
Lyc. Ste Marie (Bailleul)	2008	P	Association Jeunesse et Avenir	Crédit Agricole	136 000,00	37 194,34	3,14	M	F	TF à 4.68%	4,780	F	TF à 4.68%	4,780	A-1	EUR	1 503,38	11 157,01
Lyc. Ste Marie (Bailleul)	2011	P	Association Jeunesse et Avenir	Crédit Agricole	238 397,00	73 745,49	3,23	M	F	TF à 3.17%	3,220	F	TF à 3.17%	3,220	A-1	EUR	2 021,54	21 888,42
Lyc. Ste Marie (Fruges)	2019	P	OGEC du Centre Scolaire Privé de Fruges	Crédit Mutuel	950 000,00	950 000,00	20,00	M	F	TF à 1.61%	1,610	F	TF à 1.61%	1,610	A-1	EUR	15 295,00	0,00
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2007	P	Association de gestion du centre scolaire ste union (CSSU)	Banque Populaire	221 876,02	151 550,93	9,50	M	F	TF à 2.2%	2,220	F	TF à 2.2%	2,220	A-1	EUR	3 147,53	18 568,78
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2007	P	Association de gestion du centre scolaire ste union (CSSU)	Crédit Coopératif	212 804,29	166 189,08	9,42	M	F	TF à 2.69%	2,720	F	TF à 2.69%	2,720	A-1	EUR	4 279,54	15 563,92
Lyc. Ste Odile (Lambersart)	2017	P	Association de gestion de l'institution sainte odile	Crédit Coopératif	500 000,00	341 454,61	4,57	T	F	TF à 0.57%	0,570	F	TF à 0.57%	0,570	A-1	EUR	1 794,45	71 119,47
Lyc. de Coulogne (Coulogne)	2015	P	Syndicat agricole hauts champs	Caisse d'épargne	1 400 000,00	868 637,02	7,01	M	F	TF à 2.1%	2,120	F	TF à 2.1%	2,120	A-1	EUR	17 139,22	114 945,74
Lyc. de Coulogne (Coulogne)	2015	P	Syndicat agricole hauts champs	Crédit Mutuel	1 000 000,00	700 854,38	7,46	M	F	TF à 2.1%	2,120	F	TF à 2.1%	2,120	A-1	EUR	13 947,02	80 399,38
Lyc.La Sagesse (Valenciennes)	2019	P	OGEC La Sagesse	Société Générale	800 000,00	800 000,00	14,00	M	F	TF à 1.37%	1,370	F	TF à 1.37%	1,370	A-1	EUR	10 960,00	0,00
Lyc.La Sagesse (Valenciennes)	2019	P	OGEC La Sagesse	Société Générale	950 000,00	950 000,00	9,00	M	F	TF à 0.99%	0,990	F	TF à 0.99%	0,990	A-1	EUR	9 405,00	0,00

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Lycée agricole de la Baie de Somme (EPLEFPA)	2006	P		Crédit Agricole	296 400,00	31 830,17	1,37	M	F	TF à 3.9%	3,970	F	TF à 3.9%	3,970	A-1	EUR	791,61	25 339,73
MFR Le Clos Fleuri (Avesnes sur Helpe)	2019	P	MFR Le Clos Fleuri	Crédit Agricole	136 656,25	136 656,25	20,00	M	F	TF à 2.32%	2,320	F	TF à 2.32%	2,320	A-1	EUR	3 178,42	0,00
MFR de Rollancourt	2018	P	MFR DE Rollancourt	Crédit Coopératif	68 800,00	68 800,00	18,00	M	F	TF à 1.6%	1,510	F	TF à 1.5%	1,510	A-1	EUR	1 033,20	0,00
MFR de Rollancourt	2019	P	MFR DE Rollancourt	Crédit Agricole	311 000,00	311 000,00	14,00	M	F	TF à 1.6%	1,600	F	TF à 1.6%	1,600	A-1	EUR	4 976,00	0,00
MFR de la Capelle	2019	P	MFR La Capelle	Crédit Agricole	480 000,00	480 000,00	19,00	M	F	TF à 1.47%	1,480	F	TF à 1.47%	1,480	A-1	EUR	7 056,00	0,00
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					38 788 072,00	33 891 234,95											397 969,82	1 862 128,21
Maisons et Cités SOGINORPA	2016	P		CDC	17 931 491,00	15 009 123,82	16,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,350	A-1	EUR	202 623,17	952 530,15
Maisons et Cités SOGINORPA	2016	P		CDC	2 328 173,00	1 923 743,06	16,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,300	A-1	EUR	5 771,23	129 996,62
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	8 283,00	7 476,85	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	22,43	404,89
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	62 000,00	55 965,80	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	167,90	3 030,68
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	136 400,00	122 879,32	17,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	1 679,36	6 146,28
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	460 500,00	415 681,53	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	1 247,04	22 510,13
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	93 963,00	84 817,98	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	254,45	4 593,10
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 172 539,00	1 068 923,26	17,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,100	A-1	EUR	14 430,46	52 859,33
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 133 347,00	1 021 003,50	17,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	13 953,67	51 069,65
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	697 000,00	629 164,02	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	1 887,49	34 070,70
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	113 185,00	102 169,19	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	306,51	5 532,70
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	117 600,00	107 207,84	17,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,100	A-1	EUR	1 447,31	5 301,53

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 482 928,00	1 335 932,06	17,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	18 257,67	66 822,13
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 555 958,00	1 401 722,96	17,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	19 156,81	70 112,91
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	337 455,00	307 634,54	17,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,350	A-1	EUR	4 153,07	15 212,83
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	208 427,00	188 141,70	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	564,43	10 188,31
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	575 000,00	519 037,74	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	1 557,11	28 107,11
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 404 215,00	1 265 021,55	17,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	17 288,57	63 275,23
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	75 601,00	68 243,08	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	204,73	3 695,52
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	222 585,00	202 915,46	17,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,100	A-1	EUR	2 739,36	10 034,37
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	676 500,00	610 659,21	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	1 831,98	33 068,61
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	573 000,00	517 232,39	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	1 551,70	28 009,34
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	199 283,00	179 887,65	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	539,66	9 741,34
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	346 906,00	316 250,36	17,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,100	A-1	EUR	4 269,38	15 638,90
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 516 501,00	1 366 177,15	17,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	18 671,02	68 334,94
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	379 000,00	342 113,57	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	1 026,34	18 526,25
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	159 777,00	144 226,59	17,00	A	V	Livret A-0.45	0,300	V	Livret A-0.45	0,050	A-1	EUR	432,68	7 810,21
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	1 153 327,00	1 051 408,99	17,00	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,100	A-1	EUR	14 194,02	51 993,23
Maisons et Cités SOGINORPA	2017	P		CDC	885 188,00	797 443,32	17,50	T	F	TF à 1.4%	1,410	F	TF à 1.4%	1,410	A-1	EUR	10 898,36	39 887,40
Maisons et Cités SOGINORPA	2018	P		CDC	2 781 940,00	2 729 030,46	38,41	A	V	Livret A+0.6	1,350	V	Livret A+0.6	1,350	A-1	EUR	36 841,91	53 623,82
TOTAL GENERAL					132 029 921,85	113 067 658,56											1 819 295,77	30 982 231,90

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

- (1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).
- (2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.
- (3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).
- (4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).
- (5) Taux annuel, tous frais compris.
- (6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.
- (7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).
- (8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	C1.2

C1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 4253-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	32 801 527,67
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	232 946 807,88
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	265 748 335,55
Recettes réelles de fonctionnement	II	2 672 913 833,75
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	9,94

(1) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES	C5

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 1/1/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
TOTAL					15 566 548,46	11 523 122,48	886 983,95
8017 Subventions à verser en annuités					15 466 548,46	11 423 122,48	886 983,95
2016	Part. au remb. de l'emprunt E1 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	18	A	1 750 631,69	1 612 353,05	119 156,36
2016	Part. au remb. de l'emprunt E2 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	18	A	1 097 047,70	1 010 380,44	74 669,29
2016	Part. au remb. de l'emprunt E3 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	19	A	1 357 733,97	1 319 961,11	95 427,98
2016	Part. au remb. de l'emprunt E4 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	19	A	48 800,00	47 442,36	3 429,90
2016	Part. au remb. de l'emprunt E7 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	20	A	1 371 038,29	0,00	50 345,56
2016	Part. au remb. de l'emprunt E8 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	20	A	1 371 038,29	0,00	1 791,98
2016	Part. au remb. de l'emprunt E9 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	17	A	1 764 316,20	1 499 668,77	112 916,88
2016	Part. au remb. de l'emprunt E10 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	17	A	1 086 807,07	933 062,34	70 494,90
2016	Part. au remb. de l'emprunt E11 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	17	A	4 262 314,18	3 713 153,85	280 536,87
2016	Part. au remb. de l'emprunt E12 (Crédit Agricole)	Syndicat Mixte la Fibre Numérique 59 62	19	A	1 356 821,07	1 287 100,56	78 214,23
8018 Autres engagements donnés					100 000,00	100 000,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					100 000,00	100 000,00	0,00
2014	Garantie sur un investissement en fonds propres	Picardie Avenir	10	A	100 000,00	100 000,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	C6

ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
TOTAL					19 630 450,97	6 788 519,81	0,00
8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)					0,00	0,00	0,00
8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)					0,00	0,00	0,00
8028 Autres engagements reçus					19 630 450,97	6 788 519,81	0,00
A l'exception de ceux reçus des entreprises					19 630 450,97	6 788 519,81	0,00
1905	Cauton bancaire	Association Saint Louis de Poissy PIERREFONDS	8	X	6 399,00	1 165,85	0,00
1905	Cauton bancaire	Association Saint Louis de Poissy PIERREFONDS	10	X	6 087,00	2 104,60	0,00
1999	Cauton personne morale	Sainte-Sophie Bohain	30	X	49 551,88	16 272,93	0,00
2000	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	20	X	164 015,78	6 133,74	0,00
2000	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	20	X	232 493,29	8 917,55	0,00
2000	Cauton personne morale	St Charles à Chauny	20	X	71 034,69	2 744,08	0,00
2001	Promesse d'inscription d'hypothèque	CFPR La Vaumoise	25	X	263 871,11	65 671,37	0,00
2001	Cauton personne morale	Saint-Rémi à Amiens	20	X	533 571,56	40 054,41	0,00
2001	Cauton personne morale	Saint-Riquier à Amiens	20	X	45 734,71	2 681,43	0,00
2002	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR de Conty	20	X	152 449,02	17 792,68	0,00
2002	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	20	X	532 248,00	71 598,29	0,00
2002	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	20	X	53 053,00	7 136,72	0,00
2003	Cauton bancaire	Association OGEC Institution Guynemer à Compiègne	20	X	34 634,28	5 740,75	0,00
2003	Cauton bancaire	Association OGEC Institution Guynemer à Compiègne	20	X	41 187,91	6 827,04	0,00
2004	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR Eclusier Vaux	20	X	60 928,00	15 006,65	0,00
2004	Cauton personne morale	Montalembert à Doullens	20	X	76 224,34	16 038,44	0,00
2004	Cauton personne morale	Montalembert à Doullens	20	X	99 256,00	20 966,13	0,00
2004	Cauton personne morale	Montalembert à Doullens	20	X	75 000,00	15 842,47	0,00
2004	Cauton bancaire	Sévigné Compiègne	20	X	42 686,00	8 794,49	0,00
2004	Cauton personne morale	St Joseph à Château-Thierry	20	X	25 592,74	5 686,50	0,00
2004	Cauton bancaire	St Rémi Amiens	20	X	4 635,00	1 060,34	0,00
2005	Cauton personne morale	ARECA Robert Schuman à CHAUNY	15	X	431 359,20	22 375,53	0,00
2005	Cauton personne morale	La Providence à Amiens	15	X	700 000,00	40 401,83	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2005	Cauton personne morale	La Providence à Amiens	15	X	610 000,00	35 207,31	0,00
2005	Cauton bancaire	MFR d'Ambleny	20	X	228 674,00	67 067,26	0,00
2005	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR de Villers Bocage	20	X	156 281,00	40 483,20	0,00
2005	Promesse d'inscription d'hypothèque	MFR du Noyonnais à Beaulieu Les Fontaines	20	X	301 066,00	75 967,61	0,00
2005	Cauton bancaire	Notre Dame de la Tilloye à Compiègne	25	X	1 084 779,00	444 016,39	0,00
2005	Cauton bancaire	Notre Dame de la Tilloye à Compiègne	20	X	336 950,00	88 160,89	0,00
2005	Cauton personne morale	Saint Riquier Amiens	20	X	138 040,77	41 128,59	0,00
2005	Cauton bancaire	Saint-Dominique Mortefontaine	15	X	16 000,00	1 022,83	0,00
2005	Cauton personne morale	Saint-Rémi à Amiens	20	X	7 322,00	2 154,47	0,00
2005	Cauton bancaire	Saint-Vincent de Paul à Soissons	15	X	219 551,72	2 566,45	0,00
2005	Cauton bancaire	Sévigné à Compiègne	20	X	45 015,89	13 461,60	0,00
2005	Cauton personne morale	St Charles à Chauny	15	X	4 085,62	235,81	0,00
2005	Cauton bancaire	Ste Colette à Corbie	15	X	17 372,97	76,16	0,00
2006	Cauton personne morale	Groupe Robert Schumann Chauny	15	X	114 185,88	13 785,73	0,00
2006	Cauton personne morale	MFR Eclusier Vaux	20	X	405 746,07	135 508,07	0,00
2006	Cauton personne morale	Sainte Sophie à Bohain	15	X	185 618,05	22 375,87	0,00
2006	Cauton bancaire	Saint-Rémi à Amiens	20	X	84 000,00	27 248,22	0,00
2006	Cauton bancaire	St-Vincent-de-Paul à Soissons	15	X	362 969,71	27 645,36	0,00
2007	Cauton personne morale	Association Scolaire Chaunoise Saint-Charles-Chauny	15	X	188 382,00	36 265,69	0,00
2007	Cauton bancaire	Institut Charles Quentin Pierrefonds	15	X	130 000,00	25 263,93	0,00
2007	Cauton bancaire	Sainte Colette Corbie	15	X	186 195,33	36 218,82	0,00
2007	Cauton personne morale	Maison Familiale Rurale de la Capelle	15	X	248 791,44	45 850,33	0,00
2007	Cauton bancaire	OGEC Institution Sévigné Compiègne	20	X	146 175,59	55 106,20	0,00
2007	Cauton bancaire	Saint Esprit à Beauvais	20	X	122 786,10	43 933,88	0,00
2007	Cauton bancaire	Saint Vincent de Paul à Soissons	15	X	295 761,49	48 132,14	0,00
2007	Cauton bancaire	Sainte Colette à Corbie	15	X	380 054,00	59 836,81	0,00
2007	Cauton bancaire	Sainte Colette à Corbie	15	X	1 942,27	320,34	0,00
2007	Cauton bancaire	Sévigné à Compiègne	20	X	70 929,45	26 739,43	0,00
2008	Cauton personne morale	AFASEC Gouvieux	20	X	59 986,00	26 845,79	0,00
2008	Cauton personne morale	AFASEC Gouvieux	20	X	712 000,00	318 644,38	0,00
2008	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	20	X	21 506,48	9 159,40	0,00
2008	Cauton bancaire	Centre de Formation Professionnelle Rural de Vaumoise	15	X	112 855,85	25 704,34	0,00
2008	Cauton Personne morale	CFPA Rouvroy les Merles à Breteuil	20	X	228 675,00	96 638,68	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2008	Cauton Personne morale	CFPA Rouvroy les Merles BRETEUIL	20	X	273 303,00	115 498,60	0,00
2008	Cauton bancaire	Institut Charles Quentin Pierrefonds	15	X	99 928,76	22 267,23	0,00
2008	Cauton bancaire	Institution du Saint Esprit Beauvais	20	X	60 652,33	24 900,69	0,00
2008	Cauton bancaire	MFR Ambleny	15	X	113 022,00	28 198,73	0,00
2008	Cauton bancaire	Sainte Colette Corbie	15	X	9 920,82	2 024,03	0,00
2008	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	106 558,52	44 126,90	0,00
2009	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	14 246,50	6 789,53	0,00
2009	Cauton bancaire	Association de Gestion Saint Vincent de Paul à Soissons	15	X	125 602,63	35 076,97	0,00
2009	Cauton bancaire	OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	235 262,68	114 376,34	0,00
2009	Cauton bancaire	Ass. Amiénoise d'Enseignement Privé Sainte-Famille à Amiens	20	X	49 370,57	23 528,80	0,00
2009	Cauton bancaire	Association de gestion Saint Martin Amiens	30	X	265 751,00	176 560,60	0,00
2009	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	15	X	38 330,60	12 020,76	0,00
2009	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	15	X	20 439,64	6 410,02	0,00
2009	Cauton bancaire	Association organisme de gestion du lycée privé Saint Rémi Amiens	15	X	7 000,00	2 195,25	0,00
2009	Cauton bancaire	OGEC de l'Institution Sévigné à Compiègne	20	X	133 680,03	64 990,47	0,00
2009	Cauton bancaire	OGEC Saint-Dominique à Mortefontaine	15	X	35 455,50	11 578,89	0,00
2010	Cauton bancaire	AGES La Maison Française Cuise La Motte	10	X	6 662,01	184,35	0,00
2010	Personne morale	Association d'Education Populaire La Providence à Laon	10	X	5 980,00	119,60	0,00
2010	Cauton personne morale	Association "Les Amis de Montalembert" (Lycée Montalembert à Doullens)	10	X	91 933,70	1 737,92	0,00
2010	Cauton bancaire	Association de gestion Saint Vincent de Paul Soissons	10	X	38 373,95	1 461,36	0,00
2010	Personne morale	Association d'Education Populaire La Providence à Laon	15	X	10 966,73	3 801,80	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2010	Promesse d'affectation hypothécaire	Association Maison Familiale Rurale du Vimeu à yzengremer	30	X	817 091,03	567 859,61	0,00
2010	Caution bancaire	Association Maison Familiale de Saint Sulpice	10	X	33 678,30	1 863,84	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à compiègne	20	X	20 586,90	11 209,99	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à compiègne	20	X	5 276,90	2 873,38	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC de l'Institution Sévigné à compiègne	20	X	35 413,29	19 283,26	0,00
2010	Caution bancaire	Association OGEC Institution du Saint Esprit Beauvais	10	X	130 581,49	6 940,50	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC Institution Guynemer Compiègne	20	X	62 661,71	33 639,90	0,00
2010	caution bancaire	Association OGEC Institution Guynemer Compiègne	20	X	62 661,71	33 639,90	0,00
2010	Caution personne morale	Association OGEC Ste Sophie Bohain en Vermandois	10	X	69 989,55	1 399,79	0,00
2010	Caution personne morale	Association OGEC Ste Sophie Bohain en Vermandois	10	X	59 222,87	1 184,46	0,00
2010	caution bancaire	Association organisme de gestion du lycée Saint-Rémi à Amiens	10	X	48 416,86	1 658,11	0,00
2010	caution bancaire	Association organisme de gestion du lycée Saint-Rémi à Amiens	15	X	24 480,24	8 718,99	0,00
2010	Caution bancaire	Association scolaire Saint Rémy Soissons	10	X	24 214,60	676,68	0,00
2010	Caution bancaire	EURL Le Croiset Chantilly	10	X	3 254,91	52,61	0,00
2010	Personne morale	MFR Oisemont	10	X	23 920,00	2 077,44	0,00
2010	Caution bancaire	Association de gestion Saint-Martin à Amiens (Lycée Saint-Martin à Amiens)	20	X	232 800,00	120 354,41	0,00
2010	Caution personne morale	OGEC Cours Lacordaire Charmes	10	X	870,39	17,41	0,00
2010	Caution bancaire	OGEC Notre Dame de la Tilloye à Compiègne	10	X	10 297,00	31,03	0,00
2010	caution bancaire	OGEC Saint-joseph La Madeleine-Château-Thierry	10	X	12 187,36	1 108,55	0,00
2010	caution bancaire	OGEC Saint-joseph La Madeleine-Château-Thierry	10	X	12 187,36	1 108,55	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2010	caution bancaire	Organisme de Gestion de l'Ensemble Scolaire du Sacré Cœur d'Amiens Amiens	10	X	33 970,78	2 726,97	0,00
2010	caution bancaire	Organisme de Gestion de l'Ensemble Scolaire du Sacré Cœur d'Amiens Amiens	10	X	33 970,78	2 726,97	0,00
2011	Caution bancaire	AGES La Maison Française Cuise La Motte	10	X	18 924,81	3 458,31	0,00
2011	caution bancaire	Association Saint-Vincent SENLIS	10	X	169 230,08	31 064,15	0,00
2011	caution bancaire	Association Saint-Vincent SENLIS	10	X	30 011,56	5 541,86	0,00
2011	caution bancaire	Association Saint-Vincent SENLIS	10	X	169 230,08	31 064,15	0,00
2011	caution bancaire	Association Saint-Vincent SENLIS	10	X	30 011,56	5 541,86	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Chaunoise Saint-Charles - Chauny	10	X	31 243,41	3 372,58	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Chaunoise Saint-Charles - Chauny	10	X	31 243,41	3 372,58	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Saint Jean et La Croix SAINT QUENTIN	10	X	25 555,18	3 269,66	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Saint Jean et La Croix SAINT QUENTIN	10	X	25 555,18	3 269,66	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Saint Jean et La Croix Saint-Quentin	10	X	16 090,76	1 644,34	0,00
2011	caution bancaire	Association Scolaire Saint Jean et La Croix Saint-Quentin	10	X	16 090,76	1 644,34	0,00
2011	caution bancaire	OGEC Sacré Cœur Péronne	10	X	13 234,64	1 533,77	0,00
2011	caution bancaire	OGEC Sacré Cœur Péronne	10	X	13 234,64	1 533,77	0,00
2011	caution bancaire	OGEC Saint Vincent de Paul BEAUVAIS	10	X	32 885,42	4 946,33	0,00
2011	caution bancaire	OGEC Saint Vincent de Paul BEAUVAIS	10	X	32 885,42	4 946,33	0,00
2011	caution bancaire	Organisme de Gestion de l'Ensemble Scolaire du Sacré Cœur d'Amiens	10	X	32 777,46	3 735,73	0,00
2011	caution bancaire	Organisme de Gestion de l'Ensemble Scolaire du Sacré Cœur d'Amiens	10	X	32 777,46	3 735,73	0,00
2011	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	25 554,17	10 800,43	0,00
2012	Caution bancaire	Association de gestion Saint Vincent de Paul SOISSONS	15	X	169 174,20	83 830,06	0,00
2012	Caution bancaire	OGEC les amis de l'institution Guynemer COMPIEGNE	10	X	15 800,04	3 618,86	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2012	Cautions bancaires	OGEC Sacré Cœur PERONNE	10	X	7 896,18	1 972,96	0,00
2012	Cautions bancaires	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	9 833,91	4 783,14	0,00
2012	Cautions bancaires	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	14 014,36	6 816,48	0,00
2012	Cautions bancaires	OGEC Sainte Famille AMIENS	15	X	10 970,31	5 335,88	0,00
2012	Cautions bancaires	Saint-Rémi à Amiens	15	X	44 670,60	23 497,96	0,00
2012	Personne morale	MFR de Conty	15	X	128 000,00	67 775,71	0,00
2012	Personne morale	Saint Charles Chauny	10	X	24 071,35	4 913,19	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Pierre à Abbeville	10	X	5 849,92	1 891,21	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Pierre à Abbeville	10	X	16 092,46	5 202,49	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Pierre à Abbeville	10	X	27 450,83	8 874,51	0,00
2013	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	23 539,97	13 345,77	0,00
2013	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	4 262,00	2 416,30	0,00
2013	Cautions bancaires	La Maison Française à Cuise la Motte	10	X	10 898,28	4 123,43	0,00
2013	Cautions bancaires	La Maison Française à Cuise la Motte	10	X	11 184,83	4 222,66	0,00
2013	Cautions bancaires	La Maison Française à Cuise la Motte	10	X	4 884,21	1 843,96	0,00
2013	Cautions bancaires	MFR du Noyonnais à Beaulieu Les Fontaines	10	X	4 126,20	1 532,91	0,00
2013	Cautions bancaires	MFR du Noyonnais à Beaulieu Les Fontaines	10	X	13 817,07	5 133,14	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Joseph de Cluny à Estrées Saint Denis	12	X	4 137,04	1 993,90	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Joseph de Cluny à Estrées Saint Denis	12	X	54 916,48	27 107,18	0,00
2013	Cautions bancaires	Sainte Colette à Corbie	7	X	14 540,00	813,78	0,00
2013	Cautions bancaires	Sainte Famille à Amiens	20	X	38 684,26	25 245,45	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Jean et la Croix à St Quentin	10	X	1 945,33	763,74	0,00
2013	Cautions bancaires	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	10	X	4 993,10	1 787,94	0,00
2013	Cautions bancaires	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	10	X	2 864,92	1 029,80	0,00
2013	Cautions bancaires	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	10	X	2 445,22	878,94	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Louis de Poissy à Pierrefonds	10	X	9 000,00	3 565,48	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Pierre à Abbeville	10	X	70 737,08	26 007,99	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Pierre à Abbeville	10	X	7 828,89	2 878,46	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Pierre à Abbeville	10	X	24 095,14	9 466,42	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Pierre à Abbeville	10	X	4 646,12	1 825,35	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Pierre à Abbeville	10	X	31 945,10	12 550,49	0,00
2013	cautions bancaires	Institut Charles Quentin Pierrefonds	8	X	3 199,00	582,83	0,00
2013	cautions bancaires	Saint-Rémy à Soissons	10	X	5 179,28	2 044,75	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2013	caution bancaire	Saint-Rémy à Soissons	10	X	4 399,78	1 737,01	0,00
2013	caution bancaire	Saint-Rémy à Soissons	10	X	14 082,90	5 559,85	0,00
2013	caution bancaire	Sainte Famille à Amiens	20	X	22 768,59	15 934,89	0,00
2013	Cautions bancaires	Saint Pierre à Abbeville	20	X	44 551,00	30 917,17	0,00
2013	Personne morale	MFR de Songeons	30	X	130 000,00	103 738,81	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	43 477,86	26 205,83	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	47 568,39	28 671,36	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	8 553,94	5 155,80	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	15	X	35 060,48	22 144,14	0,00
2014	caution bancaire	Institution Sévigné à Compiègne	10	X	9 391,17	4 201,58	0,00
2014	caution bancaire	St Joseph de Cluny à Estrées St Denis	12	X	15 256,50	7 903,42	0,00
2014	caution bancaire	Saint-Vincent de Paul à Soissons	10	X	14 750,93	6 134,77	0,00
2014	caution bancaire	Saint-Vincent de Paul à Soissons	20	X	168 313,00	119 156,38	0,00
2014	caution bancaire	Saint-Rémi à Amiens	15	X	16 353,88	9 913,89	0,00
2014	caution bancaire	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	10	X	6 980,06	3 008,12	0,00
2014	caution bancaire	Sainte Julie Billiard Orvillers Sorel	15	X	18 478,83	11 468,69	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	11 271,40	5 064,41	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	3 414,58	1 534,22	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	10 197,16	4 581,74	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	8 759,25	3 935,66	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	40 835,81	18 348,14	0,00
2014	Personne morale	MFR Songeons	30	X	130 000,00	108 072,15	0,00
2014	Personne morale	Saint-Charles à Chauny	10	X	3 622,89	1 627,82	0,00
2014	Personne morale	CFPR Vaumoise	15	X	17 426,03	11 279,97	0,00
2014	Personne morale	Institut saint-Esprit Beauvais	10	X	84 992,54	41 331,99	0,00
2014	Personne morale	La Providence à Laon	10	X	19 538,90	8 115,33	0,00
2014	Personne morale	La Providence à Laon	10	X	18 989,00	8 532,04	0,00
2014	Personne morale	Groupe Robert Schuman Chauny	15	X	44 738,77	27 578,69	0,00
2015	caution bancaire	Sacré cœur - Amiens	10	X	51 080,85	25 624,39	0,00
2015	caution bancaire	Sacré cœur - Amiens	10	X	4 687,89	2 351,65	0,00
2015	Personne morale	St Joseph Notre Dame Fontaine les Vervins	10	X	26 632,57	13 425,73	0,00
2015	Cautions bancaires	Saint Vincent de Paul - Beauvais	10	X	47 500,20	24 947,37	0,00
2015	Cautions bancaires	Saint-Esprit - Beauvais	10	X	30 331,70	16 013,48	0,00
2015	Cautions bancaires	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	38 420,00	26 385,24	0,00
2015	Cautions bancaires	Charles Quentin - Pierrefonds	5	X	618,00	37,25	0,00
2015	Cautions bancaires	Charles Quentin - Pierrefonds	5	X	17 989,00	1 084,27	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2015	Cautio n personne morale	Groupe Robert schuman à Chauny site Puilly	10	X	17 617,90	9 064,77	0,00
2015	Cautio n personne morale	Groupe Robert Schuman site Pouilly	15	X	11 983,92	8 105,29	0,00
2015	Cautio n bancaire	Lycée sacré Cœur amiens	10	X	8 386,87	4 322,11	0,00
2015	Cautio n personne morale	Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les V.	10	X	21 630,88	11 639,19	0,00
2015	Cautio n bancaire	Saint Vincent - Senlis	10	X	169 230,08	91 708,79	0,00
2015	Cautio n personne morale	Saint Remy - Soissons	10	X	14 414,12	7 874,45	0,00
2015	Cautio n bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	15 342,53	10 906,51	0,00
2015	Cautio n bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	15	X	6 450,00	4 588,63	0,00
2015	Cautio n bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	20	X	10 261,01	8 040,13	0,00
2015	Cautio n personne morale	Groupe Robert schuman à Chauny	15	X	34 906,24	23 921,13	0,00
2015	Cautio n personne morale	Groupe Robert Schuman à Chauny	15	X	7 066,53	4 842,67	0,00
2015	Cautio n bancaire	Saint Vincent - Senlis	10	X	31 933,71	17 865,38	0,00
2015	Cautio n bancaire	SAINTE FAMILLE - AMIENS	15	X	82 830,88	60 303,91	0,00
2015	Cautio n bancaire	Sévigné - Compiègne	10	X	2 836,91	1 606,55	0,00
2015	Cautio n bancaire	Sainte Colette - Corbie	10	X	31 594,00	18 471,67	0,00
2015	Cautio n personne morale	Saint Joseph - Fontyaine les Vervins	10	X	7 347,77	4 219,43	0,00
2015	Cautio n personne morale	Saint Joseph - Fontyaine les Vervins	10	X	18 438,00	10 587,96	0,00
2015	Cautio n personne morale	MFR Du Noyonnais Beaulieu les Fontaines	10	X	1 545,90	888,57	0,00
2015	Cautio n personne morale	MFR Oisemont	15	X	83 160,00	59 586,61	0,00
2015	Cautio n personne morale	MFR Du Noyonnais Beaulieu les Fontaines	10	X	8 610,00	4 948,98	0,00
2015	Cautio n bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	30	X	7 423,00	6 214,98	0,00
2015	Cautio n bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	30	X	14 360,43	12 023,42	0,00
2015	Cautio n bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	5	X	9 640,50	227,15	0,00
2015	Cautio n personne morale	Robert Schuman - Chauny	15	X	5 289,60	3 624,95	0,00
2015	Cautio n bancaire	OGEC Saint Vincent de Paul - BEAUVAIS	10	X	60 367,08	32 978,62	0,00
2015	Cautio n bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	20	X	26 730,00	21 230,21	0,00
2015	Cautio n bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	20	X	19 713,00	15 656,98	0,00
2015	Cautio n bancaire	OGEC lycée Sainte Famille - Amiens	15	X	1 531,75	1 111,53	0,00
2015	cautio n personne morale	Groupe Robert Schuman - Chauny	10	X	10 579,20	6 222,89	0,00
2015	cautio n personne morale	Robert Schuman - CHAUNY	15	X	44 467,40	32 260,18	0,00
2016	cautio n personne morale	MFR - Songeons	15	X	10 498,05	7 790,61	0,00
2016	Cautio n bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	4 518,00	3 432,03	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	8 249,75	6 266,80	0,00
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	6 659,61	5 058,87	0,00
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	14 670,95	11 144,56	0,00
2016	Cauton bancaire	Charles Quentin - Pierrefonds	15	X	5 050,70	3 836,69	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	20	X	64 094,00	52 680,00	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	20	X	41 395,31	34 023,54	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	4 818,38	3 102,24	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	2 067,78	1 331,31	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Martin - Amiens	10	X	4 194,80	2 700,76	0,00
2016	Cauton bancaire	SAINT REMI - AMIENS	10	X	5 758,03	3 719,85	0,00
2016	Cauton bancaire	SAINT REMI - AMIENS	15	X	12 390,00	9 466,19	0,00
2016	Cauton personne morale	Sévigné - Compiègne	10	X	13 482,00	8 724,52	0,00
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	3 206,41	2 074,94	0,00
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	600,59	388,66	0,00
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	8 515,16	5 510,36	0,00
2016	Cauton personne morale	OGEC Saint Joseph Notre Dame - Fontaine les Vervins	10	X	3 833,71	2 480,88	0,00
2016	Cauton personne morale	OGEC Sainte Sophie - Bohain en Vermandois	10	X	7 390,80	4 782,76	0,00
2016	Cauton bancaire	OGEC Institution Saint Esprit - Beauvais	15	X	24 585,45	18 801,69	0,00
2016	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	23 689,09	18 129,18	0,00
2016	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	20 656,29	15 808,19	0,00
2016	Cauton bancaire	Sévigné - Compiègne	15	X	12 337,72	9 442,02	0,00
2016	Cauton bancaire	sacré Cœur - Péronne	10	X	21 294,53	13 937,71	0,00
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	6 107,00	3 903,46	0,00
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	1 488,00	951,10	0,00
2016	caution personne morale	Sainte Sophie - Bohain	10	X	24 283,65	15 521,58	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint-Pierre - Abbeville	15	X	52 407,44	40 365,69	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint-Pierre - Abbeville	10	X	6 327,72	4 146,82	0,00
2016	Cauton bancaire	Sainte Colette - corbie	10	X	44 586,09	29 219,16	0,00
2016	Cauton bancaire	Sainte Colette - corbie	7	X	7 838,65	3 979,15	0,00
2016	Cauton bancaire	Saint Vincent de Paul - Beauvais	10	X	60 367,08	39 743,04	0,00
2016	Cauton bancaire	La Maison Française - cuise la Motte	5	X	4 374,00	1 251,08	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2016	CAUTION BANCAIRE	SAINT-PIERRE ABBEVILLE	10	X	8 124,29	5 524,52	0,00
2016	Caution personne morale	MFR de la Vallée du Retz - AMBLEMY	20	X	5 485,00	4 635,20	0,00
2016	CAUTION BANCAIRE	OGEC Saint Pierre Notre Dame - Abbeville	15	X	4 275,50	3 396,19	0,00
2016	CAUTION BANCAIRE	SAINT-REMY - SOISSONS	10	X	21 546,45	13 996,34	0,00
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	4 995,26	3 074,14	0,00
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	7 821,80	4 813,62	0,00
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	1 581,80	973,46	0,00
2016	Caution personne morale	MFR du Noyonnais - Beaulieu les Fontaines	8	X	5 128,68	3 161,52	0,00
2016	Caution personne morale	Association du Petit Séminaire - Amiens	10	X	7 113,02	4 949,88	0,00
2016	Caution personne morale	Association du Petit Séminaire - Amiens	5	X	9 390,56	3 679,04	0,00
2016	Caution personne morale	Association Saint Vincent - Senlis	10	X	217 294,01	151 450,95	0,00
2017	Caution bancaire	SAINTE JULIE B, - ORVILLERS SOREL	10	X	28 000,00	19 676,71	0,00
2017	Caution bancaire	SAINTE JULIE B, - ORVILLERS SOREL	15	X	694,80	557,11	0,00
2017	Caution bancaire	Lycée du Saint Esprit - Beauvais	12	X	22 655,94	17 302,31	0,00
2017	Caution bancaire	Institut Saint Dominique - Mortefontaine	15	X	47 010,60	38 123,66	0,00
2017	Caution bancaire	Lycée Sainte Julie Billart Orvillers Sorel	15	X	4 000,00	3 265,02	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Robert Schuman - CHAUNY	10	X	23 993,75	17 052,00	0,00
2017	caution bancaire	LPEPA Saint Joseph de Cluny - ESTREES ST DENIS	20	X	6 011,55	5 156,76	0,00
2017	caution bancaire	Lycée du Saint Esprit - Beauvais	15	X	24 582,45	20 218,22	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Saint Rémi - AMIENS	10	X	30 600,00	22 501,48	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	3 206,41	2 370,11	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	600,59	443,94	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	8 515,16	6 294,22	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Joseph Notre Dame - FONTAINE LES VERVINS	10	X	3 833,71	2 833,79	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	11 997,93	7 560,34	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Sévigné - COMPIEGNE	10	X	13 482,10	10 017,38	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Saint Pierre - ABBEVILLE	15	X	4 275,50	3 544,57	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée Sainte Sophie - BOHAIN EN VERMANDOIS	10	X	7 390,80	5 533,99	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	20	X	25 673,53	22 518,85	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	15	X	9 432,18	7 886,85	0,00
2017	caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	20	X	18 811,38	16 499,90	0,00
2017	Caution bancaire	Lycée Sainte Famille - AMIENS	15	X	2 728,57	2 281,53	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	30 327,65	20 618,05	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	7 390,80	5 024,59	0,00
2017	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	40 064,30	27 237,45	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	58 905,00	45 784,52	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	6 187,50	4 809,30	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Charles- CHAUNY	10	X	46 675,00	36 278,62	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	5 158,37	4 033,42	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	9 644,40	7 541,13	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	3 141,00	2 456,00	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	10 408,50	8 138,59	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	5	X	1 125,63	634,67	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	8 151,18	6 373,55	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	10 939,29	7 437,00	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée Saint Riquier - AMIENS	10	X	30 294,82	24 277,36	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée La Providence - AMIENS	7	X	6 159,93	4 665,15	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Saint Rémi - AMIENS	10	X	10 596,02	9 179,35	0,00
2018	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - PERONNE	20	X	13 052,56	12 181,79	0,00
2018	Caution personne morale	Lycée La Providence - LAON	15	X	15 554,90	14 299,14	0,00
2019	Caution personne morale	AFASEC Gouvieux	5	X	5 354,48	4 307,06	0,00
2019	Caution personne morale	AFASEC Gouvieux	5	X	18 054,94	14 523,10	0,00
2019	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	15	X	6 872,34	6 458,12	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	16 787,70	15 288,31	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	13 147,15	11 972,91	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	38 450,06	35 015,89	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	5 399,40	4 917,15	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	17 357,61	15 807,31	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	4 990,52	4 544,79	0,00
2019	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	15 539,40	14 138,73	0,00

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
2019	Caution bancaire	Lycée Sacré Cœur - AMIENS	10	X	29 424,32	26 780,16	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Saint Martin - AMIENS	10	X	13 715,00	13 016,10	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Saint Martin - AMIENS	10	X	3 676,87	3 489,50	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 449,68	2 394,65	0,00
2019	Caution personne morale	Lycée Charles Quentin - PIERREFONDS	15	X	2 270,10	2 219,10	0,00
2019	Caution personne morale	MFR - FLIXECOURT	10	X	4 354,56	3 965,63	0,00
Engagements reçus des entreprises					0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE	C7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Dotation régionale d'Équipement Scolaire	0,00	93 565 885,00	136 500 518,88	-42 934 633,88
Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable	0,00	52 069 600,00	140 479 627,69	-88 410 027,69
Total	0,00	145 635 485,00	276 980 146,57	-131 344 661,57

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Dotation régionale d'Équipement Scolaire

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
1332	Dotation régionale d'équipement scolaire	93 565 885,00	
Total		93 565 885,00	
Dépenses			
Article	Libellé article	Montant	
2031	Immobilisation incorporelles - Frais d'études	30 000,00	
20432	Subv. aux établissements scolaires publics pour leurs dépenses d'équip. [Bâtiments et installation]	620 000,00	
21312	Immobilisation corporelles - Constructions Bâtiments publics [scolaires]	8 723 270,33	
21572	Immobilisation corporelles - Matériel et outillage technique [scolaires]	22 487 700,10	
21578	Immobilisation corporelles - Matériel et outillage technique [Autres matériel tehcniques]	5 941 334,43	
217312	Immobilisation corporelles - Reçu au titre d'une mise à dispo - Constr Bâtim publics [scolaires]	82 940 214,02	
21831	Immobilisation corporelles - Autres - Matériel informatique [scolaires]	10 380 000,00	
21838	Immobilisation corporelles - Autres - Matériel informatique	1 240 000,00	
21841	Immobilisation corporelles - Autres - Matériel de bureau et mobilier [scolaires]	3 110 000,00	
2188	Immobilisation corporelles - Autres - Autres	160 000,00	
236	Immobilisation en cours - Avances versées aux EPLE sur immobilisations régionales	573 000,00	
238	Immobilisation en cours - Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles	295 000,00	
Total		136 500 518,88	
		Reste à employer au 31/12/N (3)	-42 934 633,88

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable

		Reste à employer au 01/01/N	0,00
Recettes			
Article	Libellé article	Montant	
7322	TICPE 2ème part	52 069 600,00	
Total		52 069 600,00	
Dépenses			

Libellé de la recette grevée d'une affectation spéciale (2) : Majoration de TICPE affectée aux infrastructures de développement durable		
Article	Libellé article	Montant
2041712	Subvention d'équipement aux organismes de transport - SNCF - [Bâtiments et installations]	29 125 296,00
2041722	Subvention d'équipement aux organismes de transport - RFF - [Bâtiments et installations]	37 869 574,00
204182	Subvention d'équipement aux organismes publics divers [Bâtiments et installations]	23 239 618,00
204183	Subvention d'équipement aux organismes publics divers [Projet d'infrastructures d'intérêt national]	1 410 332,00
20423	Subvention d'équipement aux personnes de droit privé [Projet d'infrastructures d'intérêt national]	48 834 807,69
	Total	140 479 627,69
	Reste à employer au 31/12/N (3)	-88 410 027,69

(1) Par exemple, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		12,00	0,00	12,00	4,00	6,00	10,00
Directeur général des services		1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		11,00	0,00	11,00	3,00	6,00	9,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2 319,00	0,00	2 319,00	1 693,30	243,50	1 936,80
Adjoint Administratif	C	240,00	0,00	240,00	126,10	0,00	126,10
Adjoint Administratif (0 non titulaires)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Administratif Principal 1ère classe	C	202,00	0,00	202,00	200,50	0,00	200,50
Adjoint Administratif Principal 1ère classe (5 non titulaires)	C	5,00	0,00	5,00	0,00	5,00	5,00
Adjoint Administratif Principal 2ième classe	C	300,00	0,00	300,00	272,90	0,00	272,90
Adjoint Administratif Principal 2ième classe (0 non titulaires)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur	A	36,00	0,00	36,00	13,90	0,00	13,90
Administrateur (13 non titulaires)	A	16,00	0,00	16,00	0,00	12,80	12,80
Administrateur général	A	4,00	0,00	4,00	0,00	0,00	0,00
Administrateur hors classe	A	21,00	0,00	21,00	9,80	0,00	9,80
Administrateur hors classe (7 non titulaires)	A	7,00	0,00	7,00	0,00	7,00	7,00
Attaché	A	374,00	0,00	374,00	306,50	0,00	306,50
Attaché (85 non titulaires)	A	87,00	0,00	87,00	0,00	83,30	83,30
Attaché Principal	A	352,00	0,00	352,00	330,30	0,00	330,30
Attaché Principal (84 non titulaires)	A	88,00	0,00	88,00	0,00	83,30	83,30
Attaché hors classe	A	11,00	0,00	11,00	5,00	0,00	5,00
Directeur	A	100,00	0,00	100,00	68,00	0,00	68,00
Directeur (25 non titulaires)	A	33,00	0,00	33,00	0,00	23,80	23,80
Rédacteur	B	139,00	0,00	139,00	93,60	0,00	93,60
Rédacteur (7 non titulaires)	B	8,00	0,00	8,00	0,00	6,80	6,80
Rédacteur Principal 1ère classe	B	153,00	0,00	153,00	151,40	0,00	151,40
Rédacteur Principal 1ère classe (20 non titulaires)	B	20,00	0,00	20,00	0,00	19,50	19,50
Rédacteur Principal 2ième classe	B	118,00	0,00	118,00	115,30	0,00	115,30
Rédacteur Principal 2ième classe (2 non titulaires)	B	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		6 705,00	0,00	6 705,00	5 721,00	381,30	6 102,30
Adjoint Technique	C	142,00	0,00	142,00	123,00	0,00	123,00
Adjoint Technique Principal 1ère classe	C	140,00	0,00	140,00	136,70	0,00	136,70

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Adjoint Technique Principal 1ière classe (0 non titulaire)	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique Principal 1ière classe des EE	C	561,00	0,00	561,00	514,00	0,00	514,00
Adjoint Technique Principal 2ième classe	C	110,00	0,00	110,00	104,90	0,00	104,90
Adjoint Technique Principal 2ième classe des EE	C	3 155,00	0,00	3 155,00	2 846,90	0,00	2 846,90
Adjoint Technique Principal 2ième classe des EE (0 non titulaire)	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Adjoint Technique des EE	C	1 078,00	0,00	1 078,00	1 028,70	0,00	1 028,70
Adjoint Technique des EE (342 non titulaires)	C	357,00	0,00	357,00	0,00	342,00	342,00
Agent de Maîtrise	C	420,00	0,00	420,00	401,00	0,00	401,00
Agent de Maîtrise (1 non titulaire)	C	3,00	0,00	3,00	0,00	0,80	0,80
Agent de Maîtrise Principal	C	64,00	0,00	64,00	57,00	0,00	57,00
Agent de Maîtrise Principal (2 non titulaires)	C	3,00	0,00	3,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur	A	61,00	0,00	61,00	50,60	0,00	50,60
Ingénieur (12 non titulaires)	A	13,00	0,00	13,00	0,00	12,00	12,00
Ingénieur Principal	A	244,00	0,00	244,00	213,80	0,00	213,80
Ingénieur Principal (12 non titulaires)	A	17,00	0,00	17,00	0,00	11,50	11,50
Ingénieur en Chef	A	41,00	0,00	41,00	32,60	0,00	32,60
Ingénieur en Chef (2 non titulaires)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	2,00	2,00
Ingénieur en Chef hors classe	A	25,00	0,00	25,00	8,00	0,00	8,00
Ingénieur en Chef hors classe (3 non titulaires)	A	4,00	0,00	4,00	0,00	3,00	3,00
Technicien	B	80,00	0,00	80,00	59,80	0,00	59,80
Technicien (3 non titulaires)	B	5,00	0,00	5,00	0,00	3,00	3,00
Technicien Principal 1ère classe	B	90,00	0,00	90,00	69,00	0,00	69,00
Technicien Principal 1ère classe (4 non titulaires)	B	5,00	0,00	5,00	0,00	4,00	4,00
Technicien Principal 2ième classe	B	79,00	0,00	79,00	75,00	0,00	75,00
Technicien Principal 2ième classe (1 non titulaire)	B	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
Assistant Socio-Educatif principal	B	3,00	0,00	3,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		6,00	0,00	6,00	0,00	2,80	2,80
Cadre de santé infirmier (1 non titulaire)	A	2,00	0,00	2,00	0,00	1,00	1,00
Médecin Hors Classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Médecin Hors Classe (1 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,80	0,80
Psychologue classe normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Psychologue classe normale (1 non titulaire)	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		24,00	0,00	24,00	10,00	0,00	10,00
Assistant de conservation principal de 1ière classe	B	5,00	0,00	5,00	2,00	0,00	2,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
Assistant de conservation principal de 2ième classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Principal de Conservatoire du patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Attaché de Conservation du patrimoine	A	9,00	0,00	9,00	3,00	0,00	3,00
Bibliothécaire	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Conservateur du patrimoine	A	3,00	0,00	3,00	0,00	0,00	0,00
Conservateur du patrimoine en chef	A	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	8,00
Marins (8 non titulaires)	C	8,00	0,00	8,00	0,00	8,00	8,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9 065,00	0,00	9 065,00	7 425,30	635,60	8 060,90

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	D1

D1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Adjoint Administratif (0 non titulaires)	C	ADM	347-407	0,00	3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDD
Adjoint Administratif Principal 1ière classe (5 non titulaires)	C	ADM	374-548	0,00	A	CDI
Adjoint Administratif Principal 2ième classe (0 non titulaires)	C	ADM	351-479	0,00	A	CDI
Adjoint Technique Principal 1ière classe (0 non titulaire)	C	TECH	457-548	0,00	A	CDD
Adjoint Technique Principal 2ième classe des EE (0 non titulaire)	C	TECH	351-479	0,00	38 : Travailleurs handicapés de cat C	CDD
Adjoint Technique des EE (342 non titulaires)	C	TECH	347-407	0,00	3-2 : Vacance temporaire d'emploi, 38 : Travailleurs handicapés de cat C	CDD
Administrateur (13 non titulaires)	A	ADM	533-971	0,00	3-3-2° : cat A besoins des services ou nature des fonctions, 3-4 : CDI proposé à un contractuel	CDD ET CDI
Administrateur hors classe (7 non titulaires)	A	ADM	807-HEB BIS	0,00	3-3-2° : cat A besoins des services ou nature des fonctions, 3-4 : CDI proposé à un contractuel	CDI
Agent de Maîtrise (1 non titulaire)	C	TECH	353-549	0,00	A	CDI
Agent de Maîtrise Principal (2 non titulaires)	C	TECH	374-583	0,00	A	CDI
Attaché (85 non titulaires)	A	ADM	434-810	0,00	3-2 , 3-4 : CDI proposé à un contractuel, 3-3-2 : cat A besoins des services ou nature des fonctions.	CDD ET CDI
Attaché Principal (84 non titulaires)	A	ADM	579-979	0,00	3-3-2° : cat A besoins des services ou nature des fonctions, 3-4 : CDI proposé à un contractuel	CDD ET CDI
Cadre de santé infirmier (1 non titulaire)	A	MS	444-752	0,00	3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Directeur (25 non titulaires)	A	ADM	713-999	0,00	3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Directeur général adjoint des services (6 non titulaires)		OTR	HEB et plus	0,00	47 : Recrutement direct sur emplois fonctionnels	A (Emploi fonctionnel)
Ingénieur (12 non titulaires)	A	TECH	434-810	0,00	3-3-1° : absence de cadre d'emplois, 3-4 : CDI proposé à un contractuel, 3-2 Vac. Temp. d'emploi.	CDD ET CDI

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Ingénieur Principal (12 non titulaires)	A	TECH	603-979	0,00	3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires, 3-4 : CDI proposé à un contractuel	CDD ET CDI
Ingénieur en Chef (2 non titulaires)	A	TECH	456-971	0,00	3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Ingénieur en Chef hors classe (3 non titulaires)	A	TECH	755-HEB BIS	0,00	3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Marins (8 non titulaires)	C	OTR	Droit privé	0,00	A	CDI
Médecin Hors Classe (1 non titulaire)	A	MS	HEB et plus	0,00	3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires	CDD
Psychologue classe normale (1 non titulaire)	A	MS	434-810	0,00	3-4 : CDI proposé à un contractuel.	CDI
Rédacteur (7 non titulaires)	B	ADM	366-591	0,00	A , 38 : Travailleurs handicapés de cat B	CDI
Rédacteur Principal 1ère classe (20 non titulaires)	B	ADM	442-701	0,00	A	CDI
Rédacteur Principal 2ième classe (2 non titulaires)	B	ADM	377-631	0,00	A , 3-2 Vacance temporaire d'un emploi	CDI
Technicien (3 non titulaires)	B	TECH	366-591	0,00	A , 38 : Travailleurs handicapés de cat B	CDD ET CDI
Technicien Principal 1ère classe (4 non titulaires)	B	TECH	442-701	0,00	A , 3-3-1 : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires	CDD ET CDI
Technicien Principal 2ième classe (1 non titulaire)	B	TECH	377-631	0,00	A	CDD
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
Apprentis (60 non titulaires)	C	ADM	7372-17622	0,00	A	CDD
Collaborateurs de cabinet (14 non titulaires)	A	ADM	HEA -HEB BIS	0,00	110 : article 110 collaborateurs de cabinet	
Collaborateurs de groupes élus A (11 non titulaires)	A	ADM	593-HEA	0,00	110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.	CDD ET CDI
Collaborateurs de groupes élus B (8 non titulaires)	B	ADM	451-HEA	0,00	110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.	CDD
Collaborateurs de groupes élus C (0 non titulaires)	C	ADM	Indice 528	0,00	110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.	CDD
Emplois d'avenir (19 non titulaires)	C	ADM	17982	0,00	A	CDD
Emplois occasionnels (132 non titulaires)	A	ADM	347-912	0,00	3-a° : Article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité	CDD
Remplacements en EPLE (637 non titulaires)	C	TECH	347-407	0,00	3-1 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD
Remplacements sièges et Ports (23 non titulaires)	A	ADM	347-680	0,00	3-1 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible	CDD

REGION HAUTS DE FRANCE - REGION HDF PRINCIPAL - BP (projet de budget) - 2020

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...)
 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
 A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA REGION A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (article L. 4313-2 du CGCT)	D2

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3)				
- Délégation de service public	Courriers IDF, KEOLIS OISE, VEOLIA TRANSPORT PICARDIE - Liaison routière Creil / Roissy LRR40		Entreprises privées	5 773 021,47
- Délégation de service public	KEOLIS OISE - Liaison routière Amiens / Beauvais LRR 42		Entreprises privées	5 238 697,66
- Délégation de service public	Courriers Iles de France, KEOLIS OISE, VEOLIA TRANSPORT PICARDIE - Crépy en Valois / Roissy LRR41		Entreprises privées	4 344 770,05
- Délégation de service public	KEOLIS OISE - Liaison Soissons / Roissy		Entreprises privées	637 703,20
- Délégation de service public	VEXINS BUS - GISORS - CERGY LRR 49		Entreprises privées	4 635 415,96
- Délégation de service public	SPL de gestion du vélodrome - Vélodrome de Roubaix		Société Publique Locale	0,00
- Délégation de service public	SEPD - Port de Boulogne Calais		Entreprises privées	0,00
- Délégation de service public	Service public régional de la formation professionnelle aux Compétences Clés		Entreprises privées	0,00
- COSP - Contrat d'objectifs de Service public	Régie Régionale des transports du Pas de Calais		Régie Régionale	7 740 894,00
- COSP - Contrat d'objectifs de Service public	Régie Régionale des transports de l'Aisne		Régie Régionale	41 666 554,00
- Délégation de service public	LES CARS MERLIER	SAS	Entreprises privées	2 622 792,00
- Délégation de service public	Kéolis Réseau Départemental Sud Oise (KRDSO) - Lot 2 secteur sud est		Entreprises privées	218 312 832,00
- Délégation de service public	Atrium du Compiégnois - Lot 3 secteur nord est		Entreprises privées	167 339 268,00
- Délégation de service public	Groupement représenté par le mandataire SA Autocars SCHOONAERT		Entreprises privées	145 048 272,00
- Délégation de service public	Groupement représenté par le mandataire SA Autocars MARIOT GAMELIN dont le siège social		Entreprises privées	167 233 982,80

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Délégation de service public	Groupement représenté par le mandataire DUPAS LEBEDA Voyages dont le siège social se situe à Féchain		Entreprises privées	111 534 376,00
- Délégation de service public	Groupement représenté par le mandataire Transport COUTEAUX Les Cars du Hainaut		Entreprises privées	119 709 136,00
24/12/2008 - Délégation de service public	Atriom du Beauvaisis - Lot 1 secteur ouest		Entreprises privées	232 911 144,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LITTORAL NORD AUTOCARS - LR 501 : GRAVELINES-CALAIS	SAS	Entreprises privées	4 283 496,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LITTORAL NORD AUTOCARS - LR 502 : ST FOLQUIN-CALAIS - LR 503 : ARDRES-CALAIS	SAS	Entreprises privées	4 351 456,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LES CARS MERLIER - LR 508 : LUMBRES-ST-OMER	SAS	Entreprises privées	2 629 920,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LES CARS MERLIER - LR 509 : HESDIN- FAUQUEMBERGUES-SAINT OMER	SAS	Entreprises privées	3 311 712,00
23/04/2013 - Délégation de service public	WESTEEL VOYAGES	SAS	Entreprises privées	7 061 088,00
23/04/2013 - Délégation de service public	SAS VOYAGES A. FOUACHE - LR 533 : HENIN BEAUMONT-ARRAS	SAS	Entreprises privées	1 260 632,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS - LR 535 : BRUAY LA BUISSIERE - ARRAS	SAS	Entreprises privées	2 677 192,00
23/04/2013 - Délégation de service public	LITTORAL NORD AUTOCARS - LR 536 : HENIN BEAUMONT- DOUAI	SAS	Entreprises privées	2 354 352,00
03/05/2013 - Délégation de service public	INGELARD ENTREPRISES - LR 504 : CALAIS-MARQUISE-BOULOGNE - LR 505 : CALAIS-SITE DES 2 CAPS-BOULOGNE	SAS	Entreprises privées	7 058 112,00
03/05/2013 - Délégation de service public	SARL VOYAGES MOLEUX ET ROUSSEL - LR 506 : LICQUES-BOULOGNE - LR 507 : DESVRES-SAMER-BOULOGNE	SARL	Entreprises privées	6 067 840,00
03/05/2013 - Délégation de service public	VOYAGES DUMONT	MANIER Titulaire et non DUMONT	Entreprises privées	11 352 528,00
03/05/2013 - Délégation de service public	SAS VOYAGES	SAS	Entreprises privées	4 554 256,00
03/05/2013 - Délégation de service public	WESTEEL VOYAGES	SAS	Entreprises privées	8 501 888,00
03/05/2013 - Délégation de service public	SAS AUTOCARS FINAND PARMENTIER (SAS) - LR 530 : CAMBRAI-MARQUION-ARRAS	SAS	Entreprises privées	7 841 952,00
03/05/2013 - Délégation de service public	SAS VOYAGES A. FOUACHE - LR 531 : CORBEHEM-ARRAS- LR 532 : QUIERY LA MOTTE-PELVES-ARRAS	SAS	Entreprises privées	5 769 480,00
03/05/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS - LR 534 : LENS-ARRAS	SAS	Entreprises privées	5 924 736,00
03/05/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS	SAS	Entreprises privées	6 095 712,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
03/05/2013 - Délégation de service public	LES AUTOBUS ARTESIENS	SAS	Entreprises privées	8 241 584,00
21/05/2013 - Délégation de service public	CARON VOYAGES - LR 512 : BOULOGNE-ETAPLES - LR 513 : ETAPLES-LE TOUQUET-BERCK	SARL Changement en KEOLIS COTE OPALE en cours d'année	Entreprises privées	9 283 896,00
13/09/2017 - Délégation de service public	RRT62	Régie régionale	Entreprises privées	23 342 792,00
Détention d'une part du capital				
- Détention d'une part de capital	PICARDIE AVENIR		Entreprises privées	2 450 507,40
- Détention d'une part de capital	PICARDIE INVESTISSEMENT		Entreprises privées	12 323 779,20
- Détention d'une part de capital	PICARDIE CAPITAL INNOVATION		Entreprises privées	702 744,90
- Détention d'une part de capital	CAISSE D'EPARGNE DE PICARDIE		Entreprises privées	91 456,00
- Détention d'une part de capital	ECO SYNERGIE EIN		Entreprises privées	60 000,00
- Détention d'une part de capital	FINOVAM GESTION		Entreprises privées	300 000,00
- Détention d'une part de capital	OSEO		SAR	22,26
- Détention d'une part de capital	FRANCE ACTIVE PICARDIE SA		SOCIETES	16,00
- Détention d'une part de capital	SACICAP DE LA SOMME		Entreprises privées	1 280,00
- Détention d'une part de capital	SACICAP DE PICARDIE		Entreprises privées	182,00
- Détention d'une part de capital	PICARDIE ENERGIE BOIS		Entreprises privées	48 160,00
- Détention d'une part de capital	PICARDIE ENERGIE ET DEV. DURABLE		Associations	6 000 445,00
- Détention d'une part de capital	Institut Régional de Développement		01/10/1982-05/07/2002	305 296,00
- Détention d'une part de capital	SPL EURALILLE		23/04/1990-15/03/1993-14/06/1993-10/10/2011	119 248,00
- Détention d'une part de capital	Société coopérative AUTONOMIE ET SOLIDARITE		15/11/1996-24/09/2001-20/10/08	719 950,00
- Détention d'une part de capital	SAS FINORPA Financement		04/04/2005-08/10/2007-20/10/2008	15 797 855,00
- Détention d'une part de capital	SAFER Hauts-de-France		Le 21 novembre 1994	176 053,00
- Détention d'une part de capital	SAEML De Développement Du Dunkerquois		Le 14 decembre 1990	114 766,00
- Détention d'une part de capital	Caisse Solidaire Nord Pas de Calais		15/11/1996 ; 03/11/2003 ; 21/05/2007	161 442,00
- Détention d'une part de capital	Société Locale d'Epargne de Lille Ouest		29 et 30/06/2000	250 000,00
- Détention d'une part de capital	Société Locale d'Epargne de Lille Est		29 et 30/06/2000	250 020,00
- Détention d'une part de capital	Société Locale d'Epargne de Lens Lévin		29 et 30/06/2000	414 660,00
- Détention d'une part de capital	Société Locale d'Epargne de Valenciennes		29 et 30/06/2000	304 900,00
- Détention d'une part de capital	SAS Inovam		10/07/2000-04/10/2010	1 600 708,00
- Détention d'une part de capital	SIR Batixia		05/07/2002-08/03/2004	5 100 000,00
- Détention d'une part de capital	SAEML d'Exploitation Centre National de la Mer - NAUSICAA		Le 3 novembre 2003	300 098,00
- Détention d'une part de capital	SAEM Territoiresn 62		17/11/2008-03/07/2013	2 536 404,00
- Détention d'une part de capital	SA Fonds Régional de Garantie		20/10/2008-2015	1 360 756,00
- Détention d'une part de capital	SASU Nord France Amorçage		6/02/2012-25/06/2012-07/10/2013-2/11/2015	30 000 000,00
- Détention d'une part de capital	BATINOREST		Le 26 septembre 2005	500 000,00
- Détention d'une part de capital	SPLA Delta3		Le 31 janvier 2011	149 940,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Détention d'une part de capital	SPL Euratechnologies		Le 14 novembre 2011	381 140,00
- Détention d'une part de capital	SPL Vélodrome Couvert Régional		Le 10 octobre 2011	275 000,00
- Détention d'une part de capital	SAEM Energies Hauts-de-France		6/7/2015 - 5/10/2015	2 002 182,00
- Détention d'une part de capital	FIP Nord Europe PME		Le 26 janvier 2004	402 000,00
- Détention d'une part de capital	FINORPA SCR		Entreprises privées	16 635 420,00
- Détention d'une part de capital	FIRA Nord-Est		FPCI	6 001 335,00
- Détention d'une part de capital	CAP 3RI		Entreprises privées	12 499 840,10
- Détention d'une part de capital	PAS DE CALAIS ACTIF		GIP	137 141,00
- Détention d'une part de capital	FRG HAUTS DE France		Entreprises privées	1 360 756,00
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Etablissement Public Foncier Nord Pas de Calais		Etablt Public	25 920 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	CMAR			11 648 923,19
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. St Paul (Lens)		Etablt Public	74 619,73
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Ozamam (Lille)		Etablt Public	1 191 880,17
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Ste Marie (Bailleul)		Etablt Public	140 311,05
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Ste Marie (Fruges)		Etablt Public	950 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. EPID (Dunkerque)		Etablt Public	141 904,22
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Ins. St Louis (Armentières)		Etablt Public	1 301 529,07
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Notre Dame de Sion (Saint Omer)		Etablt Public	596 895,51
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. La Sagesse		Etablt Public	1 750 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. St François d'Assise (Roubaix)		Etablt Public	313 471,56
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Notre Dame des Anges (St Amand les eaux)		Etablt Public	446 390,70
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Notre Dame de la Providence (Orchies)		Etablt Public	153 458,39
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Jeanne d'Arc (Aulnoye Aymeries)		Etablt Public	148 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. St Joseph (Hazebrouck)		Etablt Public	422 083,62
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Charles Brasseur (Bourbourg)		Etablt Public	682 283,98
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Centre Hélène Borel			5 474 321,13
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Nazareth Haffreingue (Boulogne sur mer)		Etablt Public	230 861,51
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. St roch (Estaires)		Etablt Public	167 313,97
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. de Coulogne (Coulogne)		Etablt Public	1 569 491,40
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Hélène Boucher (Somain)		Etablt Public	237 924,69
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Ass. de l'Institut d'Anchin		Etablt Public	1 615 665,87
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Institution Jean Paul II de Compiègne		Etablt Public	6 205 861,72
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc.Agricole de la Baie de Somme		Etablt Public	31 830,17
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. La Malassise de Longuenesse		Etablt Public	698 260,37
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Sainte Odile de Lambersart		Etablt Public	659 194,62
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR Le Clos Fleuri		Etablt Public	136 656,25
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Institut Saint Eloi de Bapaume		Etablt Public	2 481 281,05
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Ste Famille (Amiens)		Etablt Public	2 630 400,32

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Fondation Institut Pasteur de Lille		Etablt Public	5 863 309,35
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	MFR Rollancourt		Etablt Public	379 800,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Maisons et Cités SOGINORPA		Etablt Public	33 891 234,95
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Lyc. Saint Jean (Douai)		Etablt Public	1 995 000,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	GIP MIPIH		Etablt Public	2 437 500,00
- Garantie ou cautionnement d'un emprunt	Picardie Avenir		Entreprises privées	100 000,00
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	A PETITS PAS		ASSOCIATION	150 217,86
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	A PRO BIO		ASSOCIATION	127 686,24
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ACAP POLE REGIONAL IMAGE		ASSOCIATION	863 150,40
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ACMAPOR		ASSOCIATION	243 801,20
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ACTEURS POUR UNE ECONOMIE SOLIDA		ASSOCIATION	291 700,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ACTIV MEDICAL DISPOSABLES		SOCIETE	131 273,76
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ADEFI MISSION LOCALE		ASSOCIATION	330 967,04
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ADIL DU NORD		ASSOCIATION	289 251,24
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ADRIANOR		ASSOCIATION	117 652,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AEP LYCEE ST PAUL		ASSOCIATION	145 953,30
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AEPET NOTRE DAME D ANNAY		ASSOCIATION	256 668,57
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AFEV FONDATION ETUDIANTE POUR LA		ASSOCIATION	267 391,10
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AFPI ACM FORMATION		ASSOCIATION	412 689,37
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGAP FORMATION		ASSOCIATION	140 606,10
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGCE D ATTRACTIV OPALE CANCHE AU		ASSOCIATION	88 657,71
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGENCE REG DEVELOPP INNOVAT HDF		ASSOCIATION	2 488 218,51
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGENCE REGIONALE D INNOVATION &		ASSOCIATION	830 082,61
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGENCE REGIONALE DE LA LANGUE PI		ASSOCIATION	95 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGENCE REGIONALE DU LIVRE ET DE		ASSOCIATION	192 350,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGOS DE PICARDIE		ASSOCIATION	475 793,50
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AGRO TRANSFERT RESSOURCES ET TER		ASSOCIATION	1 408 713,95
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AIRFOILS ADVANCED SOLUTIONS		SOCIETE	165 496,80
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ALPES ALLIANCE POUR EMPLOI ET LA		ASSOCIATION	184 784,16
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ALTIMANCE		SOCIETE	225 090,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ALTYA FORMATION		SOCIETE	125 168,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AMICALE DE PRODUCTION		ASSOCIATION	98 595,71
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AMIENS HOCKEY ELITE		SOCIETE	131 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ANFH PICARDIE		ASSOCIATION	168 614,43
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ANPAA COMITE REGIONAL 59 62 PREV		ASSOCIATION	85 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AOCDTF ASSOCIATION OUVRIERE DES		ASSOCIATION	86 901,25
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	APAF ACTION PLASTURGIE ARTOIS FL		ASSOCIATION	247 504,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	APRADIS PICARDIE		ASSOCIATION	825 874,19
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	APREMIS		ASSOCIATION	113 343,98
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AQUIMER		ASSOCIATION	371 564,79
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARACT		ASSOCIATION	423 562,50
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARCADE RURAUX SOLIDAIRES		ASSOCIATION	230 136,24
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARCHIPOP		ASSOCIATION	85 918,20
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARCNAM PICARDIE CNAM		ASSOCIATION	684 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AREFEP		ASSOCIATION	101 500,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ART POINT M		ASSOCIATION	97 062,44
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ARTOIS EMPLOI ENTREPRISE		ASSOCIATION	271 458,53
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AS POUR LE PLAN LOC POUR L INSER		ASSOCIATION	147 160,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASCDVPH		ASSOCIATION	162 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS AGRO SPHERES		ASSOCIATION	248 003,83
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS AMIENS AVENIR JEUNES		ASSOCIATION	447 395,56
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CARDAN		ASSOCIATION	107 823,93
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS L ECHANGEUR		ASSOCIATION	400 160,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS L ESPACE JEAN LEGENDRE		ASSOCIATION	178 147,50
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS LUNE DES PIRATES		ASSOCIATION	276 908,83
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS SOCIO CULTURELLE ARGENTINE		ASSOCIATION	117 277,52
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS UP TEX		ASSOCIATION	329 309,05
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ACTION PME		ASSOCIATION	81 224,26
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN		ASSOCIATION	183 784,16
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS AMIS INSTITUTION STE MARIE L		ASSOCIATION	435 318,76
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS APPRENTISSAGE IND ET COM LYC		ASSOCIATION	426 460,01
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ART ZOYD 3		ASSOCIATION	136 938,40
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ARTS SCENIQUES ROCKS		ASSOCIATION	85 388,44
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ATELIER LYRIQUE TOURCOING		ASSOCIATION	950 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CANAL SAMBRE		ASSOCIATION	97 450,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CENTRE REGIONAL DE LA PHOTOG		ASSOCIATION	264 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CENTRES SOC ET SOCIO CULTURE		ASSOCIATION	181 816,43
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CESARTS EVENEMENTS		ASSOCIATION	120 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CHAINE DES TERRILS		ASSOCIATION	163 184,22
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS CHANTILLY JUMPING		ASSOCIATION	86 603,57
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS DEPT INFORMATION LOGEMENT		ASSOCIATION	124 568,33

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS DES CONSERVATEURS DES MUSEES		ASSOCIATION	159 470,86
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS DES PERES FAMILLE DE L ECOLE		ASSOCIATION	175 606,09
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS DEV EDU ENV LITTORAL NORD		ASSOCIATION	110 957,58
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ENTREPRENDRE ENSEMBLE		ASSOCIATION	1 313 307,07
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE		ASSOCIATION	84 487,90
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS FAMILIALE EDUC ENS OGEC DU L		ASSOCIATION	213 975,57
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS GEST ECOLES RUE DU COUVENT L		ASSOCIATION	150 983,07
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS GESTION INSTITUTION LIBRE DE		ASSOCIATION	341 603,36
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS JARDINS PAYSAGERS HORTILLONN		ASSOCIATION	829 962,92
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS JEUNESSE ET AVENIR LP ST MA		ASSOCIATION	101 779,72
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS LA PASSERELLE LE GRAND MIX		ASSOCIATION	87 702,89
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS LILLE 3000		ASSOCIATION	1 400 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS MAISON DE MODES		ASSOCIATION	626 639,98
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS MISSION LOCALE INSERTION JEU		ASSOCIATION	249 765,12
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS MISSION LOCALE POUR EMPLOI D		ASSOCIATION	459 022,70
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS NOTRE DAME DE LA PAIX		ASSOCIATION	218 444,80
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS PLAN BETHUNOIS D INSERTION		ASSOCIATION	82 533,41
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS POLE AUTOMOBILE NPDC		ASSOCIATION	353 376,21
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS POLE D EXCELLENCE MECANIQUE		ASSOCIATION	177 750,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS POUR AVENIR DES JEUNES ARRON		ASSOCIATION	299 446,78
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS POUR DROIT A L INITIATIVE EC		ASSOCIATION	254 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS POUR EMPLOI FORM SECTEUR FLA		ASSOCIATION	168 117,11
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS PREFIG DE L INSTITUT POUR LA		ASSOCIATION	450 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS PRODUCTEURS D ENDIVES DE FRA		ASSOCIATION	120 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS PROMOTION FORMATION EMPLOI		ASSOCIATION	232 377,80
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS R ET D METHODE PROCES INDUS		ASSOCIATION	98 714,31
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS REG VENDEURS DIRECTS PROD LA		ASSOCIATION	80 220,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS REGIONALE INDUSTRIE AUTOMOBIL		ASSOCIATION	481 513,08
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS REUSSIR ENSEMBLE L EMPLOI DU		ASSOCIATION	233 238,33
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS SAVOIR VERT DES AGRICULTEURS		ASSOCIATION	235 931,66
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS TECHNOPOLE DU VALENCIENNOIS		ASSOCIATION	336 949,38
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS TOURQUENNOISE DE GESTION DE		ASSOCIATION	607 334,56
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS TOURQUENNOISE GEST DE L EIC		ASSOCIATION	144 064,25
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS TOURQUENNOISE GESTION DE L E		ASSOCIATION	447 362,44
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASS TRANSPORTS TERRESTRES		ASSOCIATION	600 426,66
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSISTANCE DEPT TERRITOIRES		SOCIETE	100 318,60
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOC DE L INSTITUT D ANCHIN		ASSOCIATION	83 829,60
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOC ETB ENS LA PROVIDENCE LP L		ASSOCIATION	91 582,21
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION ADELIE VAMB		ASSOCIATION	216 577,65
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION D EDUCATION ST JOSEP		ASSOCIATION	129 737,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION DANSE A LILLE		ASSOCIATION	137 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION DE GESTION LYCEE JEA		ASSOCIATION	85 156,09
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION DE L INSTITUTION ST		ASSOCIATION	173 739,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	Association des Industries ferro		ASSOCIATION	77 236,64
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION FESTIVAL INTERNATION		ASSOCIATION	5 210 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION LE DRUET LYCEE LE DR		ASSOCIATION	104 134,14

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION LYCEE SAINT ROCH D E		ASSOCIATION	95 769,16
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION SPORTIVE AULNOYE		ASSOCIATION	110 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ASSOCIATION TECHNIQUE DE LA SALL		ASSOCIATION	192 364,26
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ATMO HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	513 130,65
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ATMOSPHERES		ASSOCIATION	160 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ATRIOM DU BEAUVAISIS		SOCIETE	887 486,07
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ATRIOM DU COMPIEGNOIS		SOCIETE	765 490,19
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AUTOUR DES RYTHMES ACTUELS		ASSOCIATION	178 351,61
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	AVENIR PRO 62 CFA		ASSOCIATION	559 878,10
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BASKET CLUB MARITIME GRAVELINES		ASSOCIATION	238 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BEAUVAIS XV RUGBY CLUB		ASSOCIATION	101 272,67
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BELENCONTRE CENTRE SOCIO CULTURE		ASSOCIATION	756 826,60
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BGE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	1 456 275,98
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BGE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	5 497 262,92
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BGE LITTORAL OPALE		ASSOCIATION	892 279,09
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BGE PICARDIE		ASSOCIATION	2 076 376,74
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BIO EN HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	585 302,33
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BIONEXT		SOCIETE	114 824,40
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BLB GAZ		SOCIETE	494 868,52
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BPIFRANCE FINANCEMENT		SOCIETE	11 687 079,50
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BPIFRANCE REGIONS		SOCIETE	2 000 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BRIGADE D INTERVENTION CULTURELL		ASSOCIATION	137 039,73
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BTP CFA LE BELLOY		ASSOCIATION	110 361,63

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BTP CFA NORD PAS DE CALAIS		ASSOCIATION	684 102,70
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BTP CFA PICARDIE		ASSOCIATION	5 142 769,34
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	BUREAU REGIONAL DES CONGRES DU N		ASSOCIATION	295 332,13
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	C ET D FOODS FRANCE		SOCIETE	566 711,20
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CAMBRAI VOLLEY ELAN DU CAMBRESIS		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CAMBRESIS EMPLOI		ASSOCIATION	275 988,66
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CCT LE MANEGE		ASSOCIATION	875 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CD2E CREATION DEVELOPPEMENT ECO		ASSOCIATION	865 380,24
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CEMEA DE PICARDIE		ASSOCIATION	119 957,02
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CENTRE CHOREGRAPHIQUE NATIONAL D		ASSOCIATION	665 772,52
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CENTRE CULTUREL DE RENCONTRE		ASSOCIATION	92 509,02
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CENTRE EUROPEEN DES TEXTILES INN		ASSOCIATION	712 948,53
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CENTRE INITIATION ENVIRONNEMENT		ASSOCIATION	91 171,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CENTRE REGIONAL PHYTOSOCIOLOGIE		ASSOCIATION	905 564,89
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CERTIA		ASSOCIATION	254 754,14
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CESI TECHNOLOGIES EDUCATIVES		ASSOCIATION	119 866,95
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CETIM		SOCIETE	1 072 743,96
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CF INNOVATION		SOCIETE	114 507,89
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFA BTP AISNE		ASSOCIATION	329 236,39
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFA BTP OISE		ASSOCIATION	306 687,77
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFA BTP SOMME		ASSOCIATION	187 650,26
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFA JEAN BOSCO		ASSOCIATION	861 880,08
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFA REGIONAL HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	289 955,82

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFAEUC COMMISSION FRANCO AMERICA		SOCIETE	84 985,46
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFAI 8002 SOMME AISNE		ASSOCIATION	1 158 424,08
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFAI OISE		ASSOCIATION	1 580 115,88
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFAI REGION NORD PAS DE CALAIS -		ASSOCIATION	524 457,59
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFDT UNION REGIONALE INTERPROFES		ASSOCIATION	156 764,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CFTC DU NORD UNION REGION NPDC		ASSOCIATION	91 951,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CGT UNION REGIONALE		ASSOCIATION	147 871,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CHAMBRE REGIONALE DE L ECONOMIE		ASSOCIATION	226 250,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CHEMINS DE PICARDIE		ASSOCIATION	84 920,14
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CHOEUR REGIONAL HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	106 355,03
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CIFFCO		SOCIETE	88 645,44
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CIGALES DU NORD ET PAS DE CALAIS		ASSOCIATION	110 500,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CINE LIGUE NPDC		ASSOCIATION	391 041,40
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CINQUANTE DEGRES NORD		ASSOCIATION	83 070,52
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CITC EURARFID		ASSOCIATION	536 118,22
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CITE NATURE		ASSOCIATION	360 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CLUB PONGISTE LYSSOIS		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CLUBTEX		ASSOCIATION	151 284,75
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COLDEFY FORMATION		SOCIETE	127 034,11
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COLLECTIF HEURE EXQUISE		ASSOCIATION	164 117,98
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COLLECTIF SI VOUS POUVIEZ LECHER		ASSOCIATION	181 066,57
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COLLINE ACEPP NORD PAS DE CALAIS		ASSOCIATION	79 300,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMEDIE DE BETHUNE		SOCIETE	822 980,06

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMEDIE DE PICARDIE		ASSOCIATION	1 575 620,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE DE GESTION DU THEATRE DU		ASSOCIATION	279 948,14
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE REG DU TOURISME ET DES CO		ASSOCIATION	900 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE REGIONAL DE TOURISME		ASSOCIATION	4 386 578,77
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE REGIONAL DES PECHEES		ASSOCIATION	113 136,53
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE REGIONAL TOURISME NORD PA		ASSOCIATION	3 016 323,12
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMITE REGIONAL UFOLEP		ASSOCIATION	79 970,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COMPAGNIE DE L ARCADE		ASSOCIATION	87 656,57
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONNEXION EMPLOI PLUS		ASSOCIATION	207 581,56
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONS ESPACES NATURELS DU NPC		ASSOCIATION	1 373 729,37
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONSEIL INTERREGIONAL DU CHEVAL		ASSOCIATION	148 832,72
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONSERVATOIRE D ESPACES		ASSOCIATION	1 016 215,74
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONSTRUCTION DURABLE ET ECOMATER		SOCIETE	190 018,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CONSTRUCTYS NPDCP		ASSOCIATION	215 862,35
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CORIF FORMATION		ASSOCIATION	258 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	COTE D OPALE BASKET CALAIS		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CR2L PICARDIE		ASSOCIATION	158 490,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CRAJEP ASSOCIATION		ASSOCIATION	125 527,80
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CREATION DEVPT ECO ENTREPRISES		ASSOCIATION	481 075,94
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CREF PHARMACIE		ASSOCIATION	104 496,67
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CRIJ CENTRE REGIONAL INFO JEUNES		ASSOCIATION	224 852,60
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CRITT POLYMERES PICARDIE		ASSOCIATION	162 500,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CROS HDF COMITE REGIONAL OLYMPIQ		ASSOCIATION	91 757,06

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CTRE PERMANENT INITIATION ENVIRO		ASSOCIATION	194 410,59
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CULTURE COMMUNE		ASSOCIATION	680 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CULTURELLE TOURQUENNOISE		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	CUMA DE VILLERS PLOUICH		SOCIETE	94 255,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DE LA SUITE DANS LES IMAGES		ASSOCIATION	200 500,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DELEGATION REGIONALE UNSS		ASSOCIATION	78 606,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DESIGN LILLE METROPOLE		ASSOCIATION	190 845,90
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DIAPHANE		ASSOCIATION	124 225,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DIVERS		SOCIETE	447 507,29
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DIVERS BENEFICIAIRES AREL		SOCIETE	467 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DROIT DE CITE		ASSOCIATION	91 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DUFOR ENERGIE		SOCIETE	147 992,82
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	DUNKERQUE HANDBALL GRAND LITTORA		SOCIETE	220 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	E2C GRAND HAINAUT		ASSOCIATION	910 487,82
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EARL DU FOUR A CHAUX		SOCIETE	180 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EC SUPER ING ELECTROTECHNIQUE EL		ASSOCIATION	621 738,66
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANCE DE L		ASSOCIATION	524 701,13
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOLE DE LA DEUXIEME CHANGE LILL		ASSOCIATION	705 206,95
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOLE DU NORD		ASSOCIATION	175 697,15
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOMUSEE DE L AVESNOIS		ASSOCIATION	1 214 604,51
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ECOPAL		ASSOCIATION	111 462,44
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EMBALLAGES HOCQ		SOCIETE	75 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EMPLOI FORMATION ARM VALLEE DE L		ASSOCIATION	181 309,56

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ENERGIE 2020		ASSOCIATION	428 916,35
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ENERGIE CITOYENNE		SOCIETE	269 355,58
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ENTENTE SPORTIVE BASKET V ASCQ L		ASSOCIATION	308 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE		ASSOCIATION	440 040,24
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ENTREPRENDRE POUR APPRENDRE NORD		ASSOCIATION	103 342,19
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ESCOM ECOLE SUPERIEURE DE		ASSOCIATION	1 824 891,11
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ESMD HAUT-DE-FRANCE		ASSOCIATION	223 930,93
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ESPACE PASOLINI THEATRE INTERNAT		ASSOCIATION	156 695,30
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ESSM LE PORTEL BASKET BALL COTE		SOCIETE	278 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ET VOUS TROUVEZ CA DROLE		ASSOCIATION	121 873,20
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ETS DECAYEUX		SOCIETE	95 088,44
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EURASANTE		SOCIETE	1 309 408,07
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EUROPE DIRECT AMIENS HAUTS DE FR		ASSOCIATION	160 582,79
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EVERGLASS		SOCIETE	564 960,46
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	EXTRACTIS		ASSOCIATION	702 365,57
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FAF AGEFOS PME		ASSOCIATION	84 300,96
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FC CHAMBLY OISE		SOCIETE	75 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FCMB FEDERATION COMPAGNONNIQUE M		ASSOCIATION	446 566,82
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FED PDC PECHE PROTECTION MILIEU		ASSOCIATION	143 024,51
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FED REG MAISONS FAM ET RURAL NPD		ASSOCIATION	298 543,81
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FED REGIONALE DES CHASSEURS HDF		ASSOCIATION	276 042,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FED SOMME POUR PECHE ET PROTECTI		ASSOCIATION	152 283,08
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FEDER DEPT ASSOC PECHE PISCICULT		ASSOCIATION	141 033,60

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FEDERATION REGIONALE DES CIDFF H		ASSOCIATION	84 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FEDERATION REGIONALE DES SOCIETE		ASSOCIATION	108 084,04
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FEDERATION UNIVERSITAIRE ET PURI		ASSOCIATION	1 333 201,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FESTIVAL COTE D OPALE		ASSOCIATION	250 446,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FESTIVAL DE L OISEAU ET DE LA		ASSOCIATION	247 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FLANDRE CREATION BOUTIQUE DE GES		ASSOCIATION	507 571,41
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FLONFLONS		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FONDATION DU PATRIMOINE		ASSOCIATION	100 409,74
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FONDATION SAUVEGARDE DEVELOPPE		ASSOCIATION	505 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FONDS ASS FORMATION TRAVAIL TEMP		ASSOCIATION	707 351,90
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FONDS REGIONAL D ART		ASSOCIATION	260 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FOOTBALL CLUB DE CHAMBLY		ASSOCIATION	97 824,26
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FORCE OUVRIERE UNION REGIONALE		ASSOCIATION	141 246,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FORMASUP NORD PAS DE CALAIS		ASSOCIATION	161 162,02
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FORMAT INFORMAT DEVELOP INITIATI		ASSOCIATION	84 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FOYER LAIQUE VOLLEY BALL		ASSOCIATION	115 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FRAC		ASSOCIATION	773 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FRAIS EMBAL		SOCIETE	250 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FREDON FEDERATION REGIONALE DEFE		ASSOCIATION	241 212,31
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	FRESNOY STUDIO NATIONAL DES ARTS		ASSOCIATION	2 191 412,43
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GESTION ANIMATION PLIE LENS LIEV		ASSOCIATION	125 570,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GLD SERVICES		SOCIETE	78 270,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GRAND LILLE TV		SOCIETE	913 574,20

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GROUP ETUDE MILIEU ESTUAIRIENS L		ASSOCIATION	104 654,77
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GROUP REG INSERTION ECO PICARDIE		ASSOCIATION	93 667,20
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GROUP REG INSERTION PAR ECONOMIE		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	GROUPEMENT REGIONAL POUR LA QUAL		ASSOCIATION	344 037,14
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HALLUIN VOLLEY METROPOLE		ASSOCIATION	77 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HAND BALL CLUB AULNOYE AYMERIES		ASSOCIATION	95 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HANDBALL CLUB DE ST AMAND PORTE		ASSOCIATION	160 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HANOVA		SOCIETE	150 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme			ARTISAN COMMERCANT	83 976,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HAUTE FIDELITE		ASSOCIATION	145 472,07
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	HIPPODROME DOUAI THEATRE ARRAS D		ASSOCIATION	1 164 650,21
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INDUSTRIES DU COMMERCE		ASSOCIATION	741 322,71
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INHARI OUEST		ASSOCIATION	135 190,43
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INITIATIVE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	2 113 451,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INITIATIVE SOMME FRANCE ACTIVE P		ASSOCIATION	380 579,37
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INNOTEX		ASSOCIATION	88 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INST PASTEUR DE LILLE		ASSOCIATION	193 192,58
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INST REGIONAL DU TRAVAIL SOCIAL		ASSOCIATION	213 583,08
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT POLYTECHNIQUE UNILASAL		ASSOCIATION	826 187,13
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT CATHOLIQUE D ARTS ET ME		ASSOCIATION	188 022,18
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE		ASSOCIATION	75 106,49
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT DE GENECH		ASSOCIATION	1 199 645,32
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT DE SANTE AU TRAVAIL DU		ASSOCIATION	462 229,67

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT JEAN BAPTISTE ANDRE		ASSOCIATION	172 034,14
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT NICOLAS BARRE		ASSOCIATION	459 479,18
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUT SAINT ELOI		ASSOCIATION	697 020,38
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUTION DE LA CROIX BLANCHE		ASSOCIATION	134 150,45
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INSTITUTION DE LA SALLE LILLE E		ASSOCIATION	1 360 105,43
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INTERFOR		ASSOCIATION	1 490 531,56
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	INTERNATIONAL ARTS FESTIVAL NEXT		ASSOCIATION	276 500,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	IREAM		ASSOCIATION	2 230 033,25
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	IREO		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	IRFA APISUP		ASSOCIATION	871 185,69
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	IRIAE HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	105 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	IRIS CONSEIL INFORMATIQUE		SOCIETE	75 600,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	JOURNEE CINEMATOGRAPHIQUE		ASSOCIATION	103 767,53
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	KBC BANK		SOCIETE	126 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	KEOLIS OISE SA		SOCIETE	134 855,02
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	KEOLIS RESEAU DEPARTEMENTAL SUD		SOCIETE	1 121 400,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	L ARBRISSEAU CENTRE SOCIAL		ASSOCIATION	269 190,96
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA CHAMBRE D EAU		ASSOCIATION	165 165,96
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA CHARTREUSE DE NEUVILLE		ASSOCIATION	88 965,34
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA CLEF DES CHANTS		ASSOCIATION	630 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA COMPAGNIE DU TIRE LAINE		ASSOCIATION	75 515,41
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA COMPAGNIE HENDRICK VAN DER ZE		ASSOCIATION	76 362,40
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA FABRIQUE DES QUARTIERS DE LIL		SOCIETE	206 131,40

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA FAIENCERIE		ASSOCIATION	406 786,89
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA MACHINERIE		ASSOCIATION	88 482,03
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA MAISON DES ENTREPRISES DE		ASSOCIATION	147 431,79
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA MAISON DU CIL SA D HLM		SOCIETE	84 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LA SAUVEGARDE DU NORD		ASSOCIATION	433 846,70
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LABORATOIRES SARBEC		SOCIETE	318 850,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE BATEAU FEU CTRE DEV CULTUREL		ASSOCIATION	641 416,51
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE BOULON		ASSOCIATION	220 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE CHANNEL SCENE NATIONALE DE CA		ASSOCIATION	1 698 209,06
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE GRAND BLEU		ASSOCIATION	457 422,65
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE MOUVEMENT ASSOCIATIF HAUTS DE		ASSOCIATION	285 088,66
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE PHENIX THEATRE DE VALENCIENNE		SOCIETE	920 992,57
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LE TAS DE SABLE CHES PANSES		ASSOCIATION	284 559,51
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LEO LAGRANGE NORD		ASSOCIATION	107 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LES AMIS DE CINECOMEDIES		ASSOCIATION	100 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LES NUITS SECRETES		ASSOCIATION	460 684,97
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LES SPECTACLES SANS GRAVITE		ASSOCIATION	282 800,14
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE DE FOOTBALL DES HAUTS DE F		ASSOCIATION	160 411,03
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE DE L ENSEIGNEMENT DES HAUT		ASSOCIATION	167 013,65
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE DES HAUTS DE FRANCE HANDBA		ASSOCIATION	99 882,61
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE ENSEIGNEMENT PAS CALAIS		ASSOCIATION	79 578,66
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LIGUE HAUTS DE FRANCE ATHLETISME		ASSOCIATION	427 205,23
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LILLE METROPOLE BASKET SASP		SOCIETE	232 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LILLE METROPOLE RUGBY CLUB VILLE		ASSOCIATION	75 500,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LILLE METROPOLE TERTIAIRE		ASSOCIATION	122 986,28
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LOGIVAM SA HLM LOGEMENT		SOCIETE	264 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LYCEE ENS AGRICOLE PRIVE SAVY BE		ASSOCIATION	102 391,60
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LYCEE GEN TECHN SAINTE FAMILLE		ASSOCIATION	82 394,34
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	LYCEE PRIVE BAUDIMONT		ASSOCIATION	182 589,88
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MADLAB ANIMATIONS		SOCIETE	120 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAILLAGE		ASSOCIATION	98 435,14
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON D ECONOMIE SOLIDAIRE DU		ASSOCIATION	319 374,35
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON DE L INITIATIVE ET DE L E		ASSOCIATION	362 447,79
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON EMPLOI BASSIN LENS LIEVIN		ASSOCIATION	92 371,17
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON EMPLOI FORMATION CALAISIS		ASSOCIATION	106 033,13
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON ENTR EMPLOI FORMATION SAN		ASSOCIATION	539 692,92
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISON REG DE L ENVIRONNEMENT ET		ASSOCIATION	191 667,51
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MAISONS ET CITES SOCIETE ANONYME		SOCIETE	177 223,63
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MATIKEM		ASSOCIATION	188 991,10
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEDEE MAITRISE ENERGETIQUE ENTRA		ASSOCIATION	155 141,22
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEF DU GRAND BEAUVAISIS		ASSOCIATION	309 679,57
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEF DU PAYS CHAUNOIS		ASSOCIATION	478 484,97
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEF DU PAYS DU CLERMONTOIS		ASSOCIATION	117 182,48
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEF DU PAYS DU GRAND LAONNOIS		ASSOCIATION	417 472,54
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEF DU SUD OUEST DE L OISE		ASSOCIATION	213 307,84
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MEMORIAL DE LA CLAIRIERE DE		ASSOCIATION	90 246,65

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MFR LE CATEAU CAMBRESIS		ASSOCIATION	516 840,09
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISS LOCALE PAYS COMPIEGNOIS ET		ASSOCIATION	277 601,91
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION BASSIN MINIER NORD PAS D		ASSOCIATION	741 687,16
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION EMPLOI LYS TOURCOING		ASSOCIATION	286 424,58
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE AGGLOMERATION LEN		ASSOCIATION	715 983,98
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE CLERMONTOIS VALLE		ASSOCIATION	130 512,59
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE COEUR DE PICARDIE		ASSOCIATION	443 060,66
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DE L ARTOIS		ASSOCIATION	646 177,78
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DE LA PICARDIE		ASSOCIATION	546 770,19
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DE LA VALLEE DE		ASSOCIATION	349 974,38
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DE ROUBAIX LYS LE		ASSOCIATION	310 957,01
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DES RIVES DE L AA		ASSOCIATION	97 906,58
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DU CAMBRESIS		ASSOCIATION	111 571,43
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE DU PAYS BOULONNAI		ASSOCIATION	302 269,77
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE EMPLOI JEUNES EN		ASSOCIATION	344 638,93
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE EN PAYS D ARTOIS		ASSOCIATION	247 467,20
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE HENIN CARVIN		ASSOCIATION	256 709,57
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE INSERT FORMAT EMP		ASSOCIATION	787 713,10
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE INSERTION SOCIALE		ASSOCIATION	124 373,11
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE JEUNES DU VALENCI		ASSOCIATION	606 565,60
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE METROPOLE SUD		ASSOCIATION	411 290,25
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE MONTREUIL COTE D		ASSOCIATION	135 289,20
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE POUR INSERTION PR		ASSOCIATION	245 185,56

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE RURALE DU GRAND		ASSOCIATION	189 671,06
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MISSION LOCALE TOURCOING VALLEE		ASSOCIATION	280 382,65
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	MOVE MAIL ORDER VALLEY EUROPE		ASSOCIATION	297 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NEMOS		SOCIETE	468 203,70
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NOIROT		SOCIETE	251 617,11
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NOIROT		SOCIETE	83 345,41
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NORD ACTIF		ASSOCIATION	817 020,05
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NORD ESTER		SOCIETE	282 451,04
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NORD FRANCE INVEST		ASSOCIATION	2 351 211,01
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	NORD PICARDIE BOIS		ASSOCIATION	365 216,92
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OBSERVATOIRE REGIONAL DE SANTE		ASSOCIATION	384 387,01
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC DE L ENSEMBLE SCOLAIRE ST A		ASSOCIATION	335 200,65
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC DE L INSTITUTION JEAN PAUL		ASSOCIATION	193 708,94
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC ESCAP		ASSOCIATION	79 721,35
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC FRESC LYCEE ST REMI LEONARD		ASSOCIATION	198 106,68
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC NAZARETH HAFFREINGUE		ASSOCIATION	145 937,18
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC SAINT JACQUES		ASSOCIATION	149 249,66
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC SAINT LUC CAMBRAI		ASSOCIATION	321 367,29
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC SAINT VINCENT		ASSOCIATION	180 704,51
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC SAINTE CELINE		ASSOCIATION	115 181,08
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC ST ELOI HAZEBROUCK LTP ST J		ASSOCIATION	196 360,90
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OGEC ST VINCENT DE PAUL		ASSOCIATION	116 524,80
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OLYMPIQUE MARCQUOIS RUGBY		ASSOCIATION	106 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OMBELLISCIENCE PICARDIE		ASSOCIATION	360 817,03
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ON A MARCHE SUR LA BULLE		ASSOCIATION	369 915,95
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OPCA TRANSPORT		SOCIETE	80 078,29
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OPCAIM		ASSOCIATION	503 343,25
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	OPCALIA PICARDIE		ASSOCIATION	157 410,17
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORCHESTRE DE DOUAI		ASSOCIATION	291 894,26
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORCHESTRE DE PICARDIE		ASSOCIATION	3 155 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORCHESTRE FRANCAIS DES JEUNES		ASSOCIATION	120 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORCHESTRE NATIONAL DE LILLE		ASSOCIATION	5 324 484,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORGANISME GESTION DES LYCEES CAT		ASSOCIATION	89 037,51
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORGANISME GESTION LPEP SAINT REM		ASSOCIATION	94 348,09
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ORTHOS		SOCIETE	182 091,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PARCOURS		ASSOCIATION	79 271,53
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PASSEPORT FORMATION		ASSOCIATION	217 061,49
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PASSERELLE		ASSOCIATION	105 037,62
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PASTACORP		SOCIETE	167 433,52
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PICARDIE NATURE		ASSOCIATION	263 005,53
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PICTANOVO		ASSOCIATION	7 308 185,78
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PIREP		SOCIETE	97 914,72
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PIVERT		SOCIETE	253 691,84
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PLAN SEQUENCE		ASSOCIATION	210 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PLANETE SCIENCES HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	115 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PLANETE SCIENCES PICARDIE		ASSOCIATION	107 044,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PLASTIUM		ASSOCIATION	165 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	POLE D EXCELLENCE REGIONAL DES I		ASSOCIATION	371 877,56
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	POLE IAR		ASSOCIATION	246 658,24
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	POLE NUMERIQUE CULTUREL		ASSOCIATION	130 420,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	POTENTIEL COOPERATIF COMPETENCES		SOCIETE	630 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PRINTEMPS CULTUREL		ASSOCIATION	155 895,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PRODUCTIONS 2M		ASSOCIATION	122 775,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PROJET		ASSOCIATION	79 599,88
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PROMOTEX		ASSOCIATION	341 272,94
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	PSA AUTOMOBILES SA		SOCIETE	1 800 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RAFAUT		SOCIETE	300 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	REGIE REGIONALE DE TRANSPORTS 62		SOCIETE	1 827 742,58
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RENCONTRES AUDIOVISUELLES		ASSOCIATION	289 410,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RENCONTRES AUDIOVISUELLES		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RESEAU ALLIANCES RSE ENTREPRISES		ASSOCIATION	500 334,46
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RESEAU ENTREPRENDRE NORD		ASSOCIATION	475 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	REUSSIR LA MISSION LOCALE DE LIL		ASSOCIATION	437 487,74
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	ROSE DES VENTS SCENE NATIONALE		ASSOCIATION	642 301,22
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	RUGBY CLUB D ARRAS		ASSOCIATION	112 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SA HLM LOGEMENT FRANCILIEN		SOCIETE	572 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SA HLM PICARDIE HABITAT		SOCIETE	93 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SAEM VILLE RENOUVELEE		SOCIETE	205 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SAHUT CONREUR		SOCIETE	123 160,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SAICA PAPER FRANCE		SOCIETE	303 158,40
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SARL LIEVIN		SOCIETE	169 533,37
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SASP VALENCIENNES SPORT DEVELOPP		SOCIETE	100 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SCEA DU MONT DE GOURNAY		SOCIETE	190 726,80
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SCI DE LA RUE DE LA DIGUE		SOCIETE	776 451,97
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SECOURS POPULAIRE FRANCAIS		ASSOCIATION	158 845,12
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SERVICE DE REMPLACEMENT HAUTS DE		ASSOCIATION	75 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SEVELNORD SA		SOCIETE	2 000 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE DE TELEVISION MULTILocal		SOCIETE	2 225 805,03
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE DE TRANSMISSIONS AUTOMAT		SOCIETE	837 552,07
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE DES PORTS DU DETROIT		SOCIETE	47 800 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE FORMATION INDUSTRIELLE E		SOCIETE	550 525,75
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE IMMOBILIERE PICARDIE HLM		SOCIETE	576 698,18
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE INDUSTRIELLE AUER		SOCIETE	99 215,82
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE LESAGE ET FILS		SOCIETE	175 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOCIETE NATIONALE DE GESTION		SOCIETE	79 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SODINEUF HABITAT NORMAND		SOCIETE	105 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOLIDARITE PAYSANS PICARDIE		ASSOCIATION	109 712,37
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOLIHA AISNE		ASSOCIATION	104 027,98
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SORELI		SOCIETE	1 052 559,03
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SOUT AUTISME TROUBLE ENVAHISSANT		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	STAR LEASE		SOCIETE	88 732,70
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	STE EXPLOIT DU CENTRE NATIONAL		SOCIETE	250 000,00

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	STE INDUSTRIELLE DES FONTES		SOCIETE	100 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	STELLA EDUCATIVE ET SPORTIVE DE		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SYND AVENIR AGRICOLE RURAL		ASSOCIATION	156 043,83
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SYNDICAT D ELEVAGE DU CHEVAL		ASSOCIATION	92 300,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	SYNDICAT HIPPIQUE BOULONNAIS		ASSOCIATION	207 798,45
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TEAM2		SOCIETE	175 123,62
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TENNIS DE TABLE SAINT		ASSOCIATION	103 730,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TEP TECHNIQUE ET PLASTURGIE		SOCIETE	131 819,16
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TERRE DE LIENS NORD PAS DE CALAI		ASSOCIATION	80 062,50
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TERRE ENERGIE		SOCIETE	460 364,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TERROIRS DE PICARDIE		ASSOCIATION	93 959,30
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	THEATRE DE CHAMBRE		ASSOCIATION	88 043,41
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	THEATRE DE LA DECOUVERTE		ASSOCIATION	145 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	THEATRE DU NORD		SOCIETE	1 288 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	THEATRE DU NORD S CENTRE DRAMATI		SOCIETE	322 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	THEATRE DU PRATO		ASSOCIATION	183 400,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TOERANA HABITAT		SOCIETE	83 721,37
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TOUQUET BEACH FESTIVAL		ASSOCIATION	80 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TOURCOING VOLLEY BALL LILLE METR		ASSOCIATION	227 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TOYOTA BOSHOKU SOMAIN SAS		SOCIETE	139 204,09
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TOYOTA MOTOR MANUFACTURING FRANC		SOCIETE	78 710,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TRAVAIL ET CULTURE		ASSOCIATION	238 417,07
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	TSR FORMATION		SOCIETE	215 130,88

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNIFAF		ASSOCIATION	86 215,17
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION HAINAUT BASKET SAINT AMAND		ASSOCIATION	272 500,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION INDUSTRIELLE METIERS METAL		ASSOCIATION	191 902,02
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION REG CENTERS PERM INITIATIV		ASSOCIATION	210 724,25
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNION REG SCOP NORD PICARDIE		ASSOCIATION	193 250,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNIS CITE		ASSOCIATION	417 514,34
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UNSS DIRECTION REGIONALE LILLE		ASSOCIATION	191 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	UR ASS CULTURE EDUC HDF		ASSOCIATION	80 870,55
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	URIAE NORD PAS DE CALAIS		ASSOCIATION	75 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	USBCO UNION SPORTIVE DU GRAND BO		SOCIETE	137 500,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	USLD		SOCIETE	75 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VACANCES OUVERTES		ASSOCIATION	163 681,50
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VALOIS ENERGIE		SOCIETE	178 105,61
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VECTEUR FORMATION		ASSOCIATION	119 742,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VELO CLUB DE ROUBAIX		ASSOCIATION	174 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VILOGIA LOGIS 62 SA D HLM		SOCIETE	116 360,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VILOGIA SOCIETE ANONYME D HLM		SOCIETE	925 756,80
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VIRGULE CTRE TRANSFRONTCREATION		ASSOCIATION	130 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VIVAT ASS POUR LE DEVELOPPEMENT		ASSOCIATION	168 458,09
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VOLLEY CLUB DE MARCQ EN BAROEUL		ASSOCIATION	135 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	VOLLEY CLUB HARNESIEN		ASSOCIATION	90 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	WIZPAPER		SOCIETE	390 000,00
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	WOSOMTECH		SOCIETE	172 749,09

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
- Subventions versées en 2018 > à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du budget de l'organisme	YNCREA HAUTS DE FRANCE		ASSOCIATION	354 053,60
Autres				
- Autres	Syndicat Mixte Nord-Pas-de-Calais Numérique		Etablt Public	15 466 548,46

(1) Hôtel de région et autres lieux publics désignés par la région.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT	D3.1

LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA REGION

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
Syndicat mixte Stade couvert de Lievin (067735)		Participation	1 667 235,00
Syndicat mixte de la fibre numérique (N01157)		Participation	480 400,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois (040433)	22/09/1997	Participation statutaire	349 847,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional de la Plaine de la Scarpe et de l'Escaut (N06156)	07/11/1997	Participation statutaire	468 958,00
Syndicat mixte pour la réalisation de la plateforme de Dourges (068658)	12/07/1999	Participation correspondant à 27,273% des dépenses de fonctionnement du syndicat	350 000,00
Syndicat mixte du Parc Naturel Régional Caps et Marais d'Opale (N09384/069280)	27/09/1999	Participation statutaire	651 553,00
Syndicat mixte des Parcs Naturels Régionaux (067402)	05/07/2002	Participation statutaire	5 014 736,00
Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion du Parc Naturel Régional Oise - Pays de France (065217)	23/05/2003	Contribution Statutaire	370 000,00
Syndicat Mixte de l'Aéroport de Beauvais Tillé (SMABT - 026901)	20/10/2006	Contribution statutaire	128 400,00
Syndicat mixte des transports collectifs de l'Oise (SMTCO - 028439)	27/10/2006	Versement transport additionnel prélevé auprès des Ents/ pas de participation directe de la Region	0,00
Syndicat Mixte des Aéroports de Lille-Lesquin et de Merville (SMALIM - 067408)	27/11/2006	Participation correspondant à 66% des dépenses du syndicat	252 001,00
Syndicat mixte pour l'aménagement de la Zac des Hauts Plateaux (027406)	23/02/2007	Participation statutaire	0,00
Syndicat Mixte Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées (053685)	25/11/2011	Contribution Statutaire	400 000,00
Syndicat mixte Hauts de France Mobilités (067756)	27/09/2018	Contribution forfaitaire	350 000,00
Autres organismes de regroupement			
GIP Centre Régional Ressources Pédagogique (067401)		Participation	2 000 000,00
GECT Eurométropole Lille - Kortrijk - Tournai (N00668)		Participation	126 539,66
GECT West Vlaanderen Flandre - Dunkerque - Côte d'Opale (N06730)		Participation	26 000,00
GIP : Institut du Monde Arabe en Nord-Pas-De-Calais (N08583)		Participation statutaire	500 000,00
EPCC La condition publique (069778)		Participation statutaire	687 000,00
EPCC Opéra de Lille (N06469)		Participation statutaire	1 830 000,00
EPCC Centre Historique Minier de Lewarde (N08304)		Participation statutaire	1 700 000,00
EPCC Musée du Louvre Lens (N09989)		Participation statutaire	9 993 840,00
EPCC Maison de la Culture (057792 ; 021479)		Participation statutaire	500 000,00
EPCC Ecomusée de l' Avesnois (076200 ; N03091)		Participation statutaire	1 000 000,00
EPCC Ecole Supérieure d'Art Nord Pas de Calais Dunkerque Tourcoing (N05416)		Participation statutaire	524 000,00
SPL Gestion du vélodrome couvert Régional de Roubaix (067762)		Participation	447 150,00
GIP de l'Institut Régional de la Lille (IREV - N06455)	18/03/2002	Participation statutaire	200 000,00

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE PARTICIPATION	MONTANT DU FINANCEMENT
GIP Centre Ressources du Développement Durable GIP CERDD (015446/N00305)	17/02/2006	Participation statutaire début 2020	100 000,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	D3.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
EPCC	EPCC La Condition Publique	05/12/2005	05/12/2005	SPA	Non
EPL	EP Foncier Local du département de l'Oise	21/04/2007	30/03/2007	SPIC	Oui
EPCC	EPCC Opéra de Lille	04/12/2007	04/12/2007	SPA	Non
EPCC	EPCC Musée Louvre Lens	03/12/2010	01/01/2011	SPA	Non
EPCC	EPCC Ecole Supérieure d'Art Nord - Pas de Calais / Dunkerque / Tourcoing	17/12/2010	17/12/2010	SPA	Non
EPL	Régie Régionale du Service Public de l'Efficacité Energétique	29/11/2013	29/11/2013	SPIC	Oui
GIP	GIP Institut du Monde Arabe en Nord - Pas de Calais	05/10/2015	05/10/2015	SPIC	Non
EPCC	EPCC Centre Historique minier	25/11/2015	05/10/2015	SPIC	Oui
Regie regionale du service public	Régie Régionale de Transports de l'Aisne	29/06/2017	29/06/2017	SPIC	Oui
EPCC	EPCC ecomusée de l'avesnois	01/01/2019	01/10/2018	SPA	

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	D3.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
Regie a seule autonomie financiere	Plate forme d'innovation INDUSTRIALAB	03/06/2013	31/05/2013	20005374200033	SPA	Oui

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D3.4

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Service TRANSPORT	Ligne routière régionale et interurbaine gérée par le biais de marchés publics	19/12/2014	19/12/2014	NC
Service CULTUREL	ORGANISATION DU FESTIVAL HAUTE FREQUENCE	08/11/2016	08/11/2016	NC

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 1 : BUDGET	D3.5.1

VOLET 1 – BUDGETAIRE (circulaire n° LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

DEPENSES			RECETTES		
FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant	FONCTIONNEMENT	Chapitre	Montant
Contribution régionale d'équilibre d'exploitation TTC	938	491 694 385,00	Compensation financière versée par l'Etat au titre de l'exploitation	942 938	200 357 792,00
Autres	938	0,00	Compensation financière au titre des tarifs sociaux fixés par l'Etat	942	39 178 123,00
			Matériel	942 938	31 684 788,00
Sous-total Fonctionnement		491 694 385,00	Sous-total Fonctionnement		(B) 271 220 703,00

INVESTISSEMENT	Chapitre	Montant			
Matériel	908	129 810 693,00			
Autres	908	76 045 509,00			
Sous-total Investissement		205 856 202,00	Effort propre de la Région (A – B)		(C) 426 329 884,00

TOTAL DEPENSES		(A) 697 550 587,00	TOTAL RECETTES (B + C)		697 550 587,00
-----------------------	--	---------------------------	-------------------------------	--	-----------------------

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	
SERVICES FERROVIAIRES REGIONAUX DE VOYAGEURS – VOLET 2 : COMPTE D'EXPLOITATION	D3.5.2

Volet 2 – Compte TER SNCF (1) par la collectivité (circulaire n°LBL/B/03/10082/C du 11 décembre 2003)

Produits d'exploitation courante :	
Produits du trafic	127,46
Produits annexes au trafic	7,80
Compensations des réductions tarifaires	7,34
Travaux pour Tiers	0,00
Produits hors trafic	9,09
Total chiffre d'affaires	440,31
Versements des Collectivités	440,31
Production immobilisée et stockée	0,00
Total produits d'exploitation courante	592,00

Charges d'exploitation courante :	
Personnel – Masse salariale	47,87
Consommations intermédiaires	0,00
Péage RFF	99,34
Impôts, taxes et versements assimilés	34,03
Total charges d'exploitation courante	181,24

Facturations majeures :	
Achats stockés	0,00
Impôts et taxes hors FAP	0,00
Maintenance matériel roulant	15,59
Traction trains, conduite et logistique	139,19
Echange de locomotives entre Activités	0,00
Energie de traction électrique	11,89
Energie de traction diesel	7,88
Entretien/maintenance des installations fixes	0,00
Prestations télécoms	7,75
Echange de matériel roulant entre Activités	0,00
Prestations trains	24,01
Contribution de service Activité Gare	37,35
Transport en service	8,67
Total facturations majeures	252,33
Prestations de main d'œuvre inter-domaines :	
- Dont Etablissements autres que EEX	0,00
- Dont Etablissements EEX	0,00
Autres facturations	55,86

Total facturations internes	55,86
TOTAL CHARGES(2)	489,43
Contributions aux ECE	0,00
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (3)	102,57
Dotations aux amortissements	84,42
Reprise de subvention et écart de réévaluation	0,00
Variation des provisions/transfert de charges	0,00
Autres produits et charges de gestion courante	0,00
Total dotations, reprises, transferts et autres	84,42
RESULTAT D'EXPLOITATION (4)	18,15
Résultat financier	0,00
RESULTAT COURANT (5)	18,15
Résultat exceptionnel	0,00
RESULTAT NET (6)	18,15

(1) A compléter par « approuvé » ou « non approuvé ».

(2) Total charges = total charges d'exploitation courante + total facturations majeures + total facturations internes.

(3) Excédent brut d'exploitation = total produits d'exploitation courante – total charges.

(4) Résultat d'exploitation = excédent brut d'exploitation – contribution aux ECE - total dotations, reprises, transferts et autres.

(5) Résultat courant = résultat d'exploitation + résultat financier.

(6) Résultat net = résultat courant + résultat exceptionnel.

Cette annexe correspond au modèle de présentation du compte d'exploitation figurant dans la convention SNCF, elle est donc susceptible de subir des modifications à l'initiative de la SNCF.

IV – ANNEXES	IV
DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	E1

Libellés		Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (part régionale définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	1,77	0,00	13 017 400,00	-3,00
	Gazole	0,00	0,00	1,15	0,00	39 052 200,00	-3,00
Taxe intérieure sur les produits pétroliers (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,73	0,00	5 206 960,00	-3,00
	Gazole	0,00	0,00	1,35	0,00	46 862 640,00	-3,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00	0,00	183 643 030,00	-2,49
Droit de francisation et de navigation corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de passeport en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droit de consommation sur les tabacs en Corse (1)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		0,00	0,00			287 782 230,00	0,00

(1) Taxe perçue par la collectivité territoriale de Corse.

(2) Taxes perçues par les régions d'outre-mer.

(3) Détailler les taxes pour lesquelles la région a un pouvoir de modulation ou de fixation du taux.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	E2

Nombre de membres en exercice : 170

Nombre de membres présents : 134

Nombre de suffrages exprimés : 161

VOTES :

Pour : 112

Contre : 43

Abstentions : 6

Date de convocation : 27/11/2019

Présenté par le Président (1),

A Lille, le 12/12/2019

le Président,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A A Lille , le 12/12/2019

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Xavier BERTRAND	
-----------------	--

Certifié exécutoire par le Président (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

18/12/2019

A A Lille, le

18/12/2019

(1) Indiquer « la Présidente » ou « le Président ».

(2) L'assemblée délibérante étant : Le Conseil Régional réuni en session (indiquer la nature de l'assemblée délibérante : Conseil régional, Conseil syndical, ...).